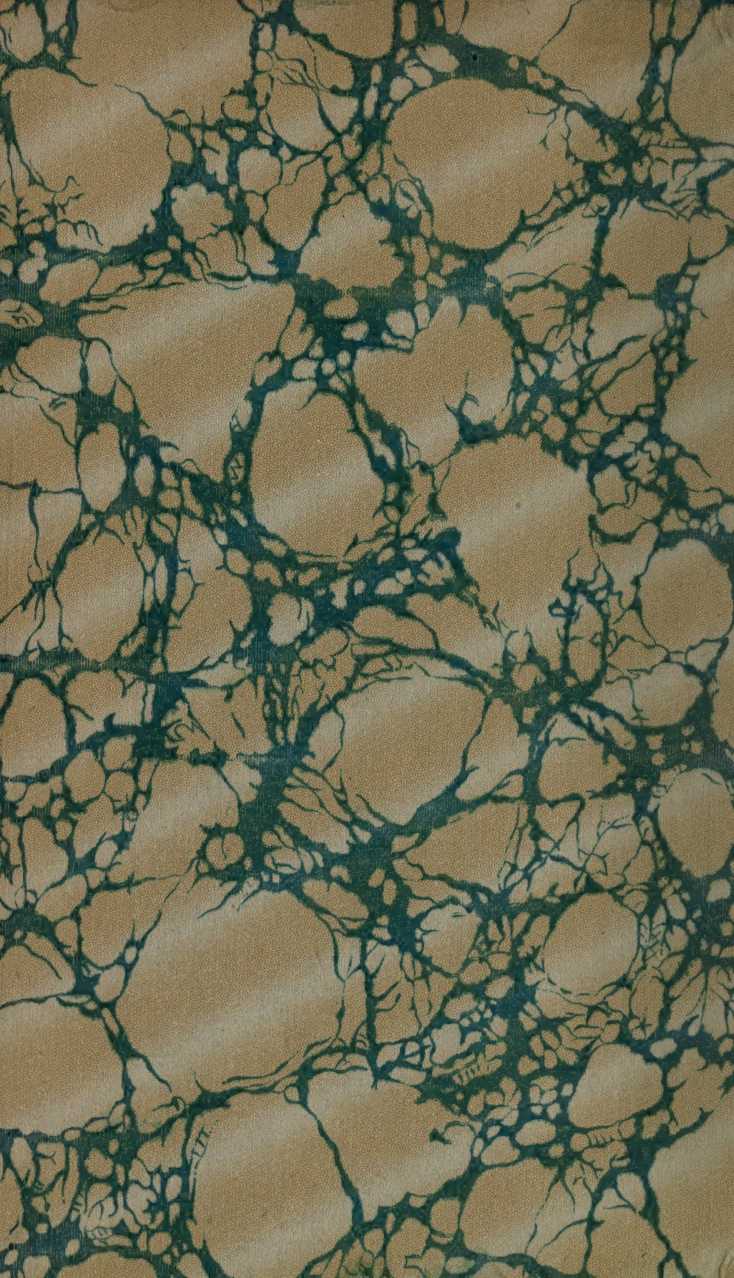
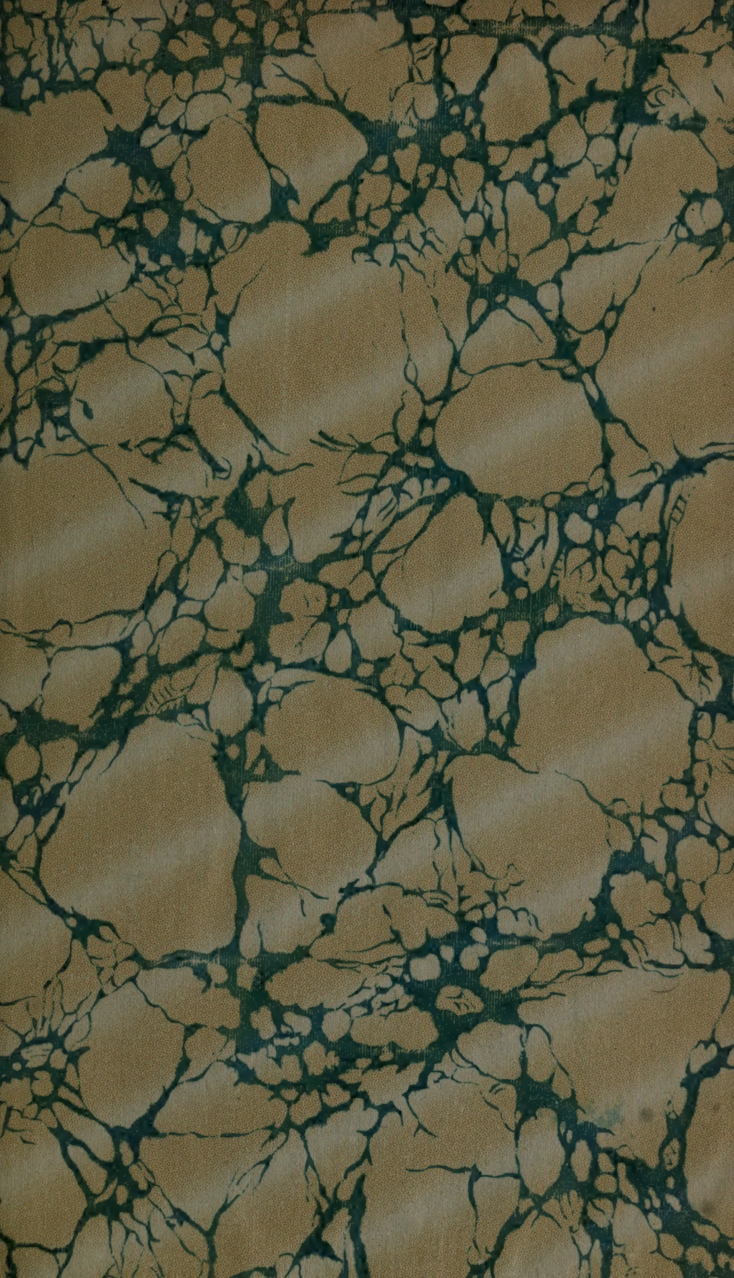

3 1761 03986 8013





HISTOIRE

DE

L'ENTENTE CORDIALE

FRANCO-ANGLAISE

OUVRAGES DU MÊME AUTEUR

LIBRAIRIE FÉLIX ALCAN

Notre Défense Maritime. 1 vol. in-16 . . . . 3 fr. 50

Nos Forces Militaires. 1 vol. in-16 . . . . 3 fr. 50

Nos Forces Navales. *Organisation, Répartition.* 1 vol. in-16 . . 3 fr. 50

Le Bilan de notre marine. 1 vol. in-16 . . . . 3 fr. 50

Le Programme Maritime de 1900-1906. 1 vol. in-16 . . . . 3 fr. 50

Les Missions et leur protectorat. 1 vol. in-16. . . . . 3 fr. 50

L'État et les Églises de France. *Évolution de leurs rapports, des origines à la loi de séparation.* 1 vol. in-16 . . . . 3 fr. 50

La Crise de la République. 1 vol. in-16 (1914) . . . . 3 fr. 50

Principes de colonisation. 1 vol. in-8, cart. . . . . 6 fr. »

La lutte pour l'existence et l'évolution des sociétés. 1 vol. in-8. cart. . . . . 6 fr. »

La concurrence sociale et les devoirs sociaux. 1 vol. in-8, cart. 6 fr. »

La lutte contre le crime. 1 vol. in-8. cart. . . . . 6 fr. »

Pourquoi les Germains seront vaincus. 1 br. in-8. . . . . 1 fr. 25

L'Empire Germanique sous la direction de Bismarck et de Guillaume II. 1 broch. in-8 . . . . 1 fr. 25

Comment l'Éducation allemande a créé la barbarie germanique. 1 broch. in-8. . . . . 0 fr. 60

Les Empires germaniques et leurs guerres. 1 vol. in-16. . . . 3 fr. 50

La Tunisie. 1 vol. in-8, 2ᵉ éd., avec une carte en coul., hors texte. 5 fr. »

207-16. — Coulommiers. — Imp. PAUL BRODARD. — 7-16.

HISTOIRE
DE
L'ENTENTE CORDIALE
FRANCO-ANGLAISE

LES RELATIONS DE LA FRANCE ET DE L'ANGLETERRE
DEPUIS LE XVIe SIÈCLE JUSQU'A NOS JOURS

PAR

J.-L. DE LANESSAN
Ancien Ministre
Ancien Gouverneur général de l'Indo-Chine

PARIS
LIBRAIRIE FÉLIX ALCAN
108, BOULEVARD SAINT-GERMAIN, 108

1916

PRÉFACE

On s'est beaucoup entretenu, récemment, dans les milieux bien informés de Paris, des manœuvres du prince de Bülow ayant pour objet de déterminer en France un mouvement d'opinion en faveur d'une paix séparée avec l'Empire germanique. On lui prête ce mot dit à des financiers français : « Pourquoi hésiteriez-vous à vous détacher de l'Angleterre? Ne savez-vous pas qu'avant dix ans, pour vous soustraire à ses ambitions, vous serez obligés de vous entendre avec nous contre elle? » Des intrigues analogues se produisaient à peu près simultanément en Russie. Les unes et les autres avaient pour but d'isoler l'Angleterre en face de l'Allemagne. On espérait, dans l'entourage de Guillaume II, que la France et la Russie, ayant beaucoup plus souffert de la guerre que l'Angleterre, abandonneraient cette dernière pour rentrer tout de suite en possession des territoires que l'ennemi occupe.

Il est à peine utile d'ajouter que soit en Russie

soit en France, les manœuvres et les intrigues des agents de l'Allemagne subirent un échec absolu. Ainsi qu'en témoigne l'engagement pris spontanément envers le gouvernement belge, le 14 février 1916, de ne pas mettre fin à la guerre avant que la Belgique soit rentrée en possession de ses territoires, et les décisions arrêtées dans la conférence de toutes les puissances alliées, tenue à Paris les 27 et 28 avril, la Russie et la France restent indissolublement unies à l'Angleterre et maintiendront cette union jusqu'à ce que, le militarisme germanique ayant été écrasé, la charte des nations puisse être établie par les vainqueurs sur la base de l'indépendance de chacune d'elles avec des garanties solides. Pas plus en France qu'en Russie, on n'a songé un seul instant à violer l'accord signé à Londres le 5 septembre 1914, par lequel les puissances de la Triple-Entente, à l'heure la plus cruelle de la guerre, s'engagèrent les unes vis-à-vis des autres à ne conclure avec les Empires germaniques aucun accord séparé et à s'entendre sur les conditions de la paix, le jour où elles se trouveraient unanimes pour consentir à la conclure.

S'il y avait au début de la guerre, en France, quelques personnes hostiles à l'Angleterre ou conservant des défiances à son égard, leurs sentiments ont été modifiés par la loyale et ferme conduite que tint la diplomatie britannique au moment où, à la veille de déclarer la guerre à la Russie et à la France et d'envahir la Belgique, l'Allemagne tenta

de séparer l'Angleterre de la France. Il n'y a pas un Français qui n'ait, en outre, admiré la vaillance avec laquelle les troupes anglaises combattent depuis dix-huit mois côte à côte avec les armées françaises et belges. Aujourd'hui le peuple de France est tout entier d'accord avec son gouvernement pour proclamer l'union indissoluble de l'Entente cordiale franco-anglaise et pour souhaiter que de cette union sorte, après la guerre, une alliance formelle et durable des deux pays sur le terrain économique aussi bien que sur le terrain politique.

Il n'existe pas au monde, du reste, deux nations qui, par leur situation géographique, les conditions climatologiques et leurs conséquences économiques, le caractère de leurs habitants, etc., soient plus aptes que la France et l'Angleterre à vivre en bonne intelligence. Les Anglais et les Français se complètent, comme la France et l'Angleterre s'harmonisent, autant en raison de leurs différences qu'en vertu de leurs ressemblances.

Édouard VII, qui fut le promoteur zélé de l'*Entente cordiale* franco-anglaise, disait justement, lors de sa visite au Président de la République en 1903, devant la Chambre de commerce anglaise de Paris : « Les jours d'hostilité entre les deux pays sont, j'en ai la ferme conviction, heureusement finis, et j'espère que, dans l'avenir, l'histoire, quand elle étudiera les relations anglo-françaises pendant le siècle où nous sommes, ne pourra trouver qu'une amicale émulation dans le

domaine commercial et industriel; j'espère que dans l'avenir comme dans le passé, la France et l'Angleterre pourront être regardées comme les champions et les pionniers de la civilisation et du progrès pacifique. *Je ne connais pas deux pays dans le monde dont la prospérité mutuelle dépende plus l'une de l'autre.* »

La France et l'Angleterre auraient dû, en conséquence, être toujours liées; mais leurs peuples comme ceux de toute l'Europe furent, pendant de nombreux siècles, jetés les uns contre les autres par les ambitions de leurs gouvernants. Faut-il rappeler les guerres qui, aux XIVe et XVe siècles, ensanglantèrent le sol de la France sous le prétexte que les rois d'Angleterre, en raison de leur parenté par les femmes avec la famille des Capétiens, avaient des droits au trône de France supérieurs à ceux des Valois?

A partir de la fin du XVe siècle, les relations des deux pays furent tantôt amicales, par exemple en vue de la lutte contre la monarchie espagnole et la maison de Habsbourg, tantôt troublées par des conflits ou des guerres dont les deux principales correspondent au règne de Louis XIV et à l'épopée guerrière de Napoléon Ier.

A ces deux dernières époques, les traits essentiels de la politique extérieure de la Grande-Bretagne apparaissent en pleine lumière. Si elle combat notre pays, si elle provoque contre lui la coalition de toutes les nations du continent, c'est afin d'empêcher l'établissement de son hégémonie

sur l'Europe; c'est aussi pour protéger les Pays-Bas contre ses ambitions et maintenir sur les côtes orientales de la mer du Nord des États assez faibles pour qu'elle n'ait pas à redouter leur concurrence maritime. De même qu'elle s'était alliée, au XVIe siècle, avec la France, pour combattre les ambitions de Philippe II et de la maison de Habsbourg, elle s'allie avec cette dernière, pour combattre les prétentions de Louis XIV et de Napoléon à dominer l'Europe.

S'il se trouve dans l'histoire de la France quelques phases caractérisées par des bouillonnements exceptionnels d'ambitions continentales, l'histoire de l'Angleterre fut marquée, de temps à autre, par des prétentions maritimes excessives. Aux Louis XIV et aux Napoléon de France, qui rêvèrent de dominer l'Europe, correspondent, en Angleterre, les Chatam, les William Pitt, les Palmerston qui aspirèrent à une domination mondiale des océans redoutable pour les autres nations. Il se forma, à ces époques, contre la Grande-Bretagne, des coalitions analogues à celles que la Grande-Bretagne provoqua contre la France. Faut-il rappeler l'insurrection contre le despotisme britannique d'où sortit l'indépendance des États-Unis? A-t-on oublié les ligues que formèrent les neutres contre les prétentions de la marine anglaise à régenter la navigation commerciale de toutes les nations?

De l'autre côté de la Manche plus encore que de ce côté-ci, ceux qui firent ces rêves furent mis

dans l'impossibilité de les réaliser par le désir qu'avaient les peuples de travailler dans la paix au développement de leurs richesses et de leurs libertés. L'Anglais est pacifique par tempérament ; le Français, en dépit de son humeur chevaleresque, n'est pas moins attaché à la paix que son voisin. L'un et l'autre, en outre, ont eu la sagesse d'attribuer à l'ensemble des citoyens des pouvoirs qui constituent un sérieux contrepoids aux ambitions de leurs gouvernants. Aussi, malgré les rivalités d'intérêts maritimes et coloniaux qui existent entre elles, et en dépit de certains souvenirs historiques non encore effacés, la France et l'Angleterre ont-elles entretenu l'une avec l'autre, la plupart du temps, des relations courtoises, qu'il fut toujours facile à leurs gouvernants de rendre amicales.

Et chaque fois que l'amitié se produisit entre les deux peuples, il en résulta des avantages matériels ou moraux, non seulement pour elles-mêmes, mais aussi pour d'autres nations. N'est-ce pas à leur entente que la Turquie doit d'avoir échappé à la conquête de Constantinople par la Russie? N'est-ce point de cette même entente que sont sorties l'émancipation de la Grèce, l'indépendance et la neutralité de la Belgique, la constitution de la Bulgarie, l'autonomie de la Roumanie, etc.? L'Entente cordiale des deux grandes nations qui représentent en Europe la liberté, n'est-elle pas aujourd'hui même, l'élément le plus essentiel des forces multiples destinées à protéger le monde

contre les insatiables ambitions et appétits germaniques? Si les petites nations jouissent, après l'affreuse guerre actuelle, de leur autonomie et de leurs libertés, ne le devront-elles pas en grande partie à l'Entente cordiale franco-anglaise?

Une reconnaissance particulière doit être exprimée, au sujet de cette entente, aux deux hommes qui, dans les derniers temps, contribuèrent le plus à l'établir : J'ai nommé le roi Édouard VII et le Président Félix Faure. C'est grâce à eux que le conflit diplomatique de Fachoda se termina pacifiquement et fut suivi de l'Entente cordiale franco-anglaise.

Le but que je me suis proposé dans cet ouvrage est de tracer l'histoire des relations de la France et de l'Angleterre depuis le XVI[e] siècle, c'est-à-dire depuis le temps où elles furent constituées en États indépendants et organisés, jusqu'à l'Entente cordiale d'où est sortie leur présence actuelle, côte à côte, sur les champs de bataille.

Je me suis efforcé de ne conserver, dans le récit des événements, que les faits essentiels, ceux qui révèlent le caractère des nations et permettent de formuler des jugements impartiaux sur leur conduite, ainsi que sur les conséquences de leurs actes. Si je ne craignais pas d'employer une expression trop prétentieuse, je dirais volontiers que j'ai étudié en philosophe l'histoire des relations des deux pays et celle de leur influence sur les multiples événements dont l'Europe a été le théâtre depuis le jour où la grande Élisabeth et

Charles IX s'unirent pour combattre les ambitions de Philippe II, jusqu'à celui où les deux gouvernements constitutionnels de la France et de la Grande-Bretagne se sont indissolublement liés contre les ambitions et les appétits de Guillaume II.

Le lecteur n'aura pas de peine à déduire des faits la conclusion que j'en ai moi-même tirée. Il reconnaîtra que tout conflit entre les deux grands peuples que sépare et unit à la fois la Manche eut pour conséquence une perturbation profonde de l'Europe et des désordres nuisibles à toutes les nations du continent européen, tandis que leur union fut, à toutes les époques, accompagnée de progrès politiques, sociaux et économiques favorables à la société européenne tout entière.

Il n'en pouvait être autrement, car depuis le XVI[e] siècle, la France et l'Angleterre n'ont jamais cessé, l'une et l'autre, de progresser, d'un pas plus ou moins rapide, dans les voies de la liberté politique, de l'évolution démocratique et de l'indépendance des nationalités.

Les énormes sacrifices d'argent et d'hommes qu'elles font, en ce moment même, en vue de progrès nouveaux dans les mêmes directions et les résultats déjà obtenus grâce à leur union, témoignent des services que leur définitive et inébranlable alliance dans l'avenir est susceptible de rendre à l'humanité.

J.-L. DE LANESSAN.

Ecouen, le 16 mai 1916.

HISTOIRE DE L'ENTENTE CORDIALE FRANCO-ANGLAISE

CHAPITRE PREMIER

La mentalité anglaise et l'incapacité psychologique des Allemands.

Avant d'aborder l'histoire des relations de la France et de l'Angleterre dans le passé, il me paraît nécessaire de rappeler ce qui se produisit, à la fin du mois de juillet 1914, entre le gouvernement de Berlin et celui de Londres : on y voit figurer au premier rang des causes multiples qui doivent, nécessairement, déterminer la défaite des armées germaniques et l'effondrement des projets de domination mondiale formés par l'Allemagne, l'incapacité psychologique dont Guillaume II et ses conseillers firent preuve dans leurs relations avec les hommes d'État de la Grande-Bretagne.

En dépit des protestations du chancelier de l'Empire, personne, aujourd'hui, dans aucun pays, ne doute que la présente guerre ait été voulue par l'Allemagne. Préparée depuis plus de quarante années par les gouvernements de Bismarck et de Guillaume II contre la France d'abord, contre la Russie ensuite, elle ne fut évitée en 1875 et en 1887, que grâce à l'intervention

de la Russie et de la Grande-Bretagne, en 1905 et en 1911 qu'à la suite de la menace d'une intervention de l'Angleterre. Si elle a éclaté en 1914, c'est parce que Guillaume II savait fort bien que ni la Russie, ni la France n'étaient prêtes à la faire et parce qu'il croyait pouvoir compter sur la neutralité de l'Angleterre.

Ce dernier fait est bien mis en relief par les ouvertures que fit le chancelier de l'Empire, M. de Bethmann-Hollweg à l'ambassadeur d'Angleterre, le 26 juillet 1914, c'est-à-dire alors que déjà les armées allemandes étaient prêtes à entrer en campagne contre la France. « Il me dit, raconte M. Goschen parlant du chancelier, que selon sa conception du principe essentiel de la politique britannique, la Grande-Bretagne ne consentirait jamais à se tenir à l'écart de façon à laisser écraser la France dans un conflit éventuel. L'Allemagne, cependant, ne visait pas ce but. Si la neutralité de la Grande-Bretagne était assurée, toute assurance lui serait donnée que le gouvernement impérial n'avait pour but aucune acquisition territoriale aux dépens de la France, à supposer que la guerre s'ensuivît et qu'elle se terminât à l'avantage de l'Allemagne. Je lui posai une question au sujet des colonies françaises. Il me répondit qu'il ne pouvait s'engager d'une manière semblable à cet égard. Pour la Hollande, Son Excellence me dit que, tant que les adversaires de l'Allemagne respecteraient l'intégrité et la neutralité des Pays-Bas, l'Allemagne serait prête à assurer le gouvernement de Sa Majesté qu'elle en ferait autant. Les opérations que l'Allemagne pourrait se trouver dans la nécessité d'entreprendre en Belgique, dépendraient de ce que ferait la France; mais après la guerre l'intégrité de la Belgique serait respectée si ce pays ne se rangeait pas contre l'Allemagne. En terminant, Son Excellence me déclara que, depuis qu'il était chancelier, il avait eu pour but, ainsi que vous le saviez, d'arriver à une entente avec l'Angleterre; il

espérait que ces assurances pourraient devenir la base de l'entente qu'il désirait. Il avait en vue un arrangement de neutralité générale entre l'Allemagne et l'Angleterre; et, quoiqu'il fut encore trop tôt pour en discuter les détails, l'assurance de la neutralité britannique dans le conflit que pourrait peut-être provoquer la crise actuelle, lui permettrait d'entrevoir la réalisation de son désir. Son Excellence m'ayant demandé mon opinion quant à la manière dont vous envisageriez sa demande, je lui répondis qu'à mon avis il était peu probable que, dans les circonstances actuelles, vous fussiez disposé à vous engager d'une façon quelconque, et que vous désireriez garder toute liberté[1]. »

Que demandait en somme, le chancelier germanique à l'Angleterre? Qu'elle permît aux armées allemandes de traverser la Belgique pour envahir la France, et qu'elle autorisât l'Allemagne à écraser la France et à lui prendre ses colonies, moyennant quoi l'Empire germanique conclurait, un « arrangement de neutralité générale entre l'Allemagne et l'Angleterre » dont les bases, du reste, n'étaient indiquées d'aucune manière.

Autant qu'il est permis d'en juger d'après les paroles mêmes de M. de Bethmann-Hollweg, Guillaume II et ses conseillers s'étaient imaginés que le gouvernement britannique accepterait une proposition aussi manifestement contraire à ses intérêts et à son honneur. Ils croyaient si fermement à cette acceptation, qu'ils avaient attendu jusqu'au dernier moment pour faire leurs ouvertures. Ils affectaient d'oublier que l'Angleterre avait signé, à Londres même, en 1831, la convention internationale par laquelle la Belgique avait été érigée au rang d'Etat « indépendant et perpétuellement neutre », avec obligation « d'observer cette

1. *Livre bleu et blanc* anglais, n° 85.

même neutralité envers les autres États[1] ». Ayant formé le projet de violer ce traité, — signé par la Prusse, — en faisant passer ses armées à travers le territoire belge, l'Allemagne se berçait de l'espoir que la Belgique, terrorisée, laisserait accomplir cet acte sans résistance et que l'Angleterre se tairait. Le gouvernement de Guillaume II savait que la Grande-Bretagne était moins prête encore que la France et la Russie à faire la guerre et il pensait que la crainte d'y être entraînée lui ferait supporter sans protestations efficaces la violation du traité de 1831. Il supposait, en un mot, que l'Angleterre n'aurait pas plus que lui-même le souci de respecter sa signature. Poussant plus loin encore son incapacité psychologique, il croyait que l'Angleterre lui permettrait d'écraser la France et de s'emparer des colonies françaises, sans autre garantie contre un sort ultérieur analogue, que la promesse d'un accord de « neutralité générale » entre l'Empire victorieux et l'Angleterre isolée en même temps que déshonorée.

Je ne crois pas qu'il soit possible de trouver dans l'histoire des grandes puissances aucun autre exemple d'une aussi présomptueuse ignorance des sentiments que l'intérêt et l'honneur peuvent inspirer à un peuple et à son gouvernement.

On sait avec quelle hauteur et quel dédain Sir Edward Grey répondit, au nom de la Grande-Bretagne, aux propositions allemandes. « Le gouvernement de Sa Majesté, télégraphiait-il le 30 juillet à l'ambassadeur d'Angleterre à Berlin, ne saurait un seul instant prêter l'oreille à la proposition allemande... Ce que le chancelier nous demande, en somme, est tout bonnement de nous engager à rester les bras croisés pendant que

1. Article 7 du traité signé à Londres le 15 novembre 1831, connu sous le nom de *Traité des XXIV* articles. Il portait la signature de l'Angleterre, de la France, de la Russie, de l'Autriche et de la Prusse.

l'Allemagne s'emparerait des colonies françaises et écraserait la France elle-même... Au point de vue matériel, une pareille proposition est inacceptable, car tout en ne lui enlevant pas de territoire en Europe, l'Allemagne pourrait écraser la France au point de lui faire perdre sa situation de grande puissance et d'en faire un satellite de la politique allemande... Ce serait pour nous une honte de passer, aux dépens de la France, un pareil marché avec l'Allemagne, une honte telle que jamais l'honneur de notre pays ne se laverait de la souillure. Ce que le chancelier nous demande encore, c'est de faire bon marché de nos obligations et de nos intérêts relatifs à la neutralité belge. Nous ne pouvons non plus, en aucune façon, prêter l'oreille à un pareil marchandage. Ceci posé, il n'y a pas lieu d'examiner si la perspective d'une convention générale de neutralité à l'avenir entre l'Angleterre et l'Allemagne offrirait des avantages positifs suffisants pour nous dédommager de nous être liés les mains à l'heure qu'il est. Il est de notre devoir de conserver notre entière liberté d'action... »

Après avoir exprimé son désir d'un sérieux accord entre son pays et l'Allemagne, Sir Edward Grey, faisant allusion aux propositions qui lui avaient été faites à lui-même en 1912 et sur lesquelles je reviendrai plus tard, ajoutait : « Cette idée d'entente a tenu jusqu'ici trop de la nature d'une utopie pour avoir pu faire l'objet d'une proposition définie. Si, pourtant, nous traversons sans accident la crise actuelle, — crise de beaucoup la plus aiguë de toutes celles traversées par l'Europe depuis des générations — j'ai l'espoir que le soulagement et la réaction conséquents rendront possible entre les Puissances un rapprochement plus marqué qu'il n'a été possible d'obtenir jusqu'à ce jour[1]. »

1. *Livre bleu et blanc* anglais, n° 101.

Prévenu des préparatifs que le gouvernement de Berlin faisait en vue de l'entrée en campagne de ses armées et de leur passage à travers la Belgique, Sir Edward Grey télégraphie, le 31 juillet, aux ambassadeurs de la Grande-Bretagne à Paris et à Berlin que « il est devenu pour le gouvernement de Sa Majesté britannique, en raison des traités existants, essentiel de s'informer » si les gouvernements français et allemand sont « disposés à prendre l'engagement de respecter la neutralité de la Belgique tant que celle-ci n'aura pas été violée par une autre puissance ». Et il demande « une prompte réponse[1] ».

En même temps, il télégraphie au ministre de la Grande-Bretagne à Bruxelles : « En vue des traités existants, vous voudrez bien informer le ministre des Affaires étrangères que, vu la possibilité d'une guerre européenne, j'ai demandé aux gouvernements français et allemand s'ils sont l'un et l'autre prêts à respecter la neutralité de la Belgique, à condition que celle-ci ne soit pas violée par une autre puissance. Veuillez ajouter que je présume que le gouvernement belge maintiendra la neutralité de son pays jusqu'à la limite de ses forces, et que je désire et espère la voir respecter et maintenir par les autres Puissances. Vous voudrez bien informer le gouvernement belge que je compte sur une prompte réponse[2]. »

A la demande qui lui était adressée par l'Angleterre, le secrétaire d'État de Berlin répondit, le 31 juillet, qu'il devrait consulter le chancelier et l'empereur et laissait entendre que « toute réponse de leur part risquerait de dévoiler au moins une partie de leur plan de campagne en cas de guerre. Il lui paraissait, par conséquent douteux qu'il leur fût possible de donner une réponse quelconque [3]. » Il était facile de déduire

1. *Livre bleu et blanc* anglais, n° 114
2. *Livre bleu et blanc* anglais, n° 115.
3. *Livre bleu et blanc* anglais, n° 122. Télégramme de l'ambas-

de cette déclaration que l'Allemagne était décidée à ne pas respecter la neutralité de la Belgique.

Le gouvernement français répondit à la demande de Sir Edward Grey, qu'il était « résolu à respecter la neutralité de la Belgique, et ce n'est qu'au cas où une autre puissance violerait cette neutralité que la France pourrait se trouver dans l'obligation d'agir autrement, dans le but d'assurer sa propre défense ». Il ajoutait que cette assurance avait été donnée à plusieurs reprises, que le Président de la République en avait parlé au roi des Belges et que le ministre de France à Bruxelles avait renouvelé spontanément cette assurance au ministre des Affaires étrangères belge[1].

Le 31 juillet, en effet, le représentant de la France à Bruxelles, en mettant sous les yeux du ministre des Affaires étrangères un télégramme de l'agence Havas « décrivant l'état de guerre en Allemagne », lui disait : « Je profite de cette occasion pour déclarer qu'aucune incursion des troupes françaises n'aura lieu en Belgique, même si des forces importantes étaient massées sur les frontières de votre pays. La France ne veut pas avoir la responsabilité d'accomplir vis-à-vis de la Belgique, le premier acte d'hostilité. Des instructions dans ce sens seront données aux autorités françaises[2]. »

La situation était donc très nette : la France, respectant la neutralité de la Belgique, restait fidèle à la signature qu'elle avait donnée en 1831 ; l'Allemagne se disposait à violer la neutralité belge et à renier sa signature. Quant à la Grande-Bretagne, il était évident que sa conduite s'inspirerait de celle de l'Allemagne. Le 1er août, Sir Edward Grey déclarait à

sadeur de la Grande-Bretagne à Berlin à Sir Edward Grey rendant compte de son entretien avec le secrétaire d'État de l'empire.

1. *Livre bleu et blanc* anglais, n° 125, voir aussi *Livre jaune* français, n° 122.

2. *Livre gris belge*, n° 9.

l'ambassadeur de l'empire à Londres que « l'attitude de l'Angleterre serait dictée dans une large mesure par l'opinion publique anglaise, qu'intéressait vivement la neutralité belge [1] ». L'avertissement était formel.

La Belgique, de son côté, faisait savoir qu'elle défendrait sa neutralité. Elle avait repoussé avec une remarquable dignité l'offre que lui faisait l'Allemagne de garantir après la guerre son indépendance si elle ouvrait son territoire aux armées allemandes, et elle dédaignait les menaces par lesquelles le gouvernement de Guillaume II tentait de l'effrayer et de la dompter. « Le gouvernement belge, déclarait le ministre des Affaires étrangères de Belgique[2] en acceptant les propositions qui lui sont notifiées sacrifierait l'honneur de la nation en même temps qu'il trahirait ses devoirs vis-à-vis de l'Europe. Conscient du rôle que la Belgique joue depuis plus de quatre-vingts ans dans la civilisation du monde, il se refuse à croire que l'indépendance de la Belgique ne puisse être conservée qu'au prix de la violation de sa neutralité. Si cet espoir était déçu, le gouvernement est fortement décidé à repousser par tous les moyens en son pouvoir toute atteinte à son droit. »

Le gouvernement du roi Albert Ier avait déjà, le 29 juillet, « décidé de mettre l'armée sur pied de paix renforcée [3] », afin de bien indiquer sa résolution de ne laisser violer par personne sa neutralité.

Après la remise de la réponse de son gouvernement à l'Allemagne, le roi Albert Ier télégraphiait au roi d'Angleterre[4] : « Me souvenant des nombreuses marques d'amitié de Votre Majesté et de ses prédécesseurs, de l'attitude amicale de l'Angleterre en 1870,

1. *Livre bleu et blanc* anglais, n° 123.
2. *Livre gris* belge, nos 20 et 22.
3. *Livre gris* belge, n° 8.
4. *Livre gris* belge, n° 25.

et de la preuve de sympathie qu'elle vient encore de nous donner, je fais un suprême appel à l'intervention diplomatique du gouvernement de Sa Majesté pour la sauvegarde de la neutralité de la Belgique. »

Le même jour, le ministre de Belgique à Londres télégraphiait à M. Davignon : « J'ai montré votre télégramme au ministre des Affaires étrangères qui l'a communiqué au conseil des ministres. Le ministre des Affaires étrangères m'a dit que si votre neutralité était violée, c'était la guerre avec l'Allemagne[1]. »

Le 2 août, les troupes allemandes pénétraient dans le Grand-Duché de Luxembourg, en violant sa neutralité ; le 4 août Sir Edward Grey était informé par son ministre à Bruxelles que le gouvernement allemand prétendait se trouver « dans l'obligation de prendre, au besoin par la force, les mesures qu'il considère comme indispensables en vue des opérations menaçantes de la France[2]. » Fidèle à ses habitudes de déloyauté, l'Allemagne affectait de croire que la France avait l'intention de traverser la Belgique pour attaquer l'Empire. En réponse à ce renseignement, Sir Edward Grey télégraphiait le jour même, 4 août, au représentant de l'Angleterre à Bruxelles[3]. « Veuillez porter à la connaissance du gouvernement belge que, dans le cas où l'Allemagne exercerait sur lui une pression pour le faire se départir de la neutralité, le gouvernement de Sa Majesté britannique l'aidera dans cette résistance : et que, le cas échéant, le gouvernement de Sa Majesté britannique est prêt à se joindre à la Russie et à la France pour offrir immédiatement au gouvernement belge une action commune pour résister à l'emploi par l'Allemagne de la force en Belgique, ainsi qu'une garantie du maintien de son intégrité et de son indépendance à l'avenir. »

1. *Livre gris* belge, n° 26.
2. *Livre bleu et blanc* anglais, n° 154.
3. *Livre bleu et blanc* anglais, n° 155.

Le 4 août, le chancelier de l'empire d'Allemagne formulait cyniquement à la tribune du Reichstag le mensonge relatif à la prétendue intention de la France de violer le territoire belge pour attaquer l'Allemagne et tentait de légitimer par ce mensonge la violation de ce même territoire par les troupes allemandes. « Nous nous trouvons, disait-il, en état de légitime défense et la nécessité ne connaît pas de lois. Nos troupes ont occupé Luxembourg et ont, peut-être, déjà pénétré en Belgique. Cela est en contradiction avec les prescriptions du droit des gens. La France a, il est vrai, déclaré à Bruxelles qu'elle était résolue à respecter la neutralité de la Belgique, aussi longtemps que l'adversaire la respecterait, mais nous savions que la France se tenait prête à envahir la Belgique. La France pouvait attendre. Nous pas. Une attaque française sur notre flanc dans la région du Rhin inférieur aurait pu devenir fatale. C'est ainsi que nous avons été forcés de passer outre aux protestations justifiées des gouvernements luxembourgeois et belge[1]. »

Au moment même où il violait la neutralité du Luxembourg et de la Belgique, le gouvernement de Guillaume II, poussant l'incapacité psychologique jusqu'à l'enfantillage, persistait à solliciter la neutralité de l'Angleterre. Le ministre des Affaires étrangères de Berlin promettait, au nom de son gouvernement, de ne pas annexer le territoire belge, sous-entendu, si la Belgique n'opposait aucune résistance aux troupes allemandes. Il ajoutait avec une singulière naïveté. « L'engagement solennel que nous avons pris à l'égard de la Hollande de respecter strictement sa neutralité, constitue la preuve de la sincérité de la déclaration sus-énoncée. Il est évident en effet, qu'il ne nous serait pas possible de tirer un profit quelconque d'une annexion de territoire belge sans nous

1. *Livre gris* belge, n° 35.

agrandir en même temps aux dépens de la Hollande[1]. »

Le même jour, Sir Edward Grey étant prévenu que les troupes allemandes avaient pénétré sur le territoire belge et que Liége avait été sommée de se rendre, télégraphiait à l'ambassadeur de la Grande-Bretagne à Berlin : « Dans ces conditions, et vu que l'Allemagne a refusé de nous fournir au sujet de la Belgique les mêmes assurances données la semaine dernière par la France en réponse à notre demande faite simultanément à Berlin et à Paris, nous sommes obligés de réitérer la même demande et d'exiger qu'il lui soit fait, ainsi qu'à notre télégramme de ce matin une réponse satisfaisante, qui devra nous être parvenue ici ce soir avant minuit. Dans le cas contraire vous demanderez vos passeports et déclarerez que le gouvernement britannique se voit dans l'obligation de prendre toutes les mesures en son pouvoir pour sauvegarder la neutralité de la Belgique et faire respecter un traité auquel l'Allemagne aussi bien que l'Angleterre a souscrit[2]. »

Lorsque l'ambassadeur d'Anglelerre remplit cette mission auprès du ministre des Affaires étrangères et du chancelier d'Allemagne il lui fut aisé de se convaincre que ceux-ci avaient encore l'illusion d'entraîner l'Angleterre à violer ses engagements envers la Belgique comme l'avait fait l'Allemagne. « Comment, s'écria le chancelier [3], pour un mot qui, en temps de guerre fut si souvent méprisé ; comment, pour un simple morceau de papier, la Grande-Bretagne va faire la guerre à une nation apparentée dont le seul désir est d'être aimée ! Tous mes efforts dans ce sens se trouvent anéantis par cette dernière et terrible décision, et toute ma politique depuis mon arrivée aux affaires s'écroule comme un château de cartes. L'acte

1. *Livre bleu et blanc* anglais, n° 159.
2. *Livre bleu et blanc* anglais, n° 159.
3. *Livre bleu et blanc* anglais, n° 160.

de la Grande-Bretagne est inconcevable. C'est comme si on frappait dans le dos un homme qui défend sa vie contre deux assaillants. Je tiens la Grande-Bretagne pour responsable des terribles événements qui pourront s'ensuivre. »

L'ambassadeur d'Angleterre répliqua que « si, pour des raisons stratégiques, la violation de la neutralité belge, était une question de vie ou de mort pour l'Allemagne, c'était aussi pour l'honneur de la Grande-Bretagne une question de vie ou de mort de respecter un engagement solennel et de faire tout son possible pour défendre la neutralité de la Belgique contre des attaques. Cet engagement solennel doit simplement être observé, sinon quelle confiance aurait-on à l'avenir dans les promesses de la Grande-Bretagne. »

Le chancelier répondit : « Mais à quel prix cet engagement sera-t-il tenu? Le gouvernement britannique y a-t-il songé? » L'ambassadeur observa alors que la crainte des conséquences ne constituait pas une excuse pour violer les engagements solennels, mais le chancelier était si surexcité, si abasourdi de la décision de l'Angleterre, si peu disposé à entendre raison que l'ambassadeur renonça à jeter de l'huile sur le feu en continuant la discussion.

A neuf heures du soir le *Berliner Tageblatt* annonçait la déclaration de guerre de la Grande-Bretagne à l'Allemagne et la population lançait des pierres contre les fenêtres de l'ambassade d'Angleterre.

L'ambassadeur anglais continuant son récit disait : « Le lendemain matin un officier de Guillaume II rapportait à l'ambassadeur d'Angleterre ses décorations anglaises en déclarant « sur un ton acerbe », raconte Sir Edward Goschen : « Sa Majesté vous demande de dire au roi qu'il était fier de ses titres d'amiral de la marine britannique et de feld-maréchal de l'armée anglaise, mais qu'après ce qui vient d'arriver, il est obligé de se dépouiller immédiatement de ces titres. »

Le gouvernement britannique eut soin de préciser, dans sa déclaration de guerre à l'Allemagne, les motifs de la grave décision qu'il venait de prendre. En présence, y était-il dit, du rejet pur et simple de la demande faite par le gouvernement britannique à l'Allemagne d'assurer que celle-ci respecterait la neutralité belge, sous condition de réciprocité, l'ambassadeur d'Angleterre a reçu ses passeports et le gouvernement anglais a déclaré au gouvernement allemand que l'état de guerre existait entre la Grande-Bretagne et l'Empire allemand à partir du 4 août à 11 heures du soir.

En résumé, dans leurs relations avec le gouvernement britannique les agents diplomatiques de Guillaume II avaient eu un double but : amener l'Angleterre à contraindre la France de se séparer de son alliée russe et décider l'Angleterre à rester elle-même neutre tandis que les troupes allemandes violeraient la neutralité de la Belgique pour envahir le territoire français. Ces démarches mettaient en pleine lumière la déloyauté cynique du gouvernement de l'Empire germanique, traitant de « simple morceau de papier » la convention internationale qui garantit la neutralité de la Belgique et au bas de laquelle se trouve la signature de la Prusse. Elles faisaient en outre éclater la naïveté de ce même gouvernement dont les membres, seuls en Europe, semblaient ignorer la solidité de la Triple-Entente, la volonté irréductible de l'Angleterre de lutter contre l'hégémonie germanique et sa résolution de protéger dans ce but la neutralité de la Belgique, en même temps que l'indépendance et le caractère de grande puissance de la France.

Dans la crise que l'Angleterre et l'Europe subissaient du fait des ambitions et des appétits illimités de l'Empire germanique, Sir Edward Grey et le gouvernement de la Grande-Bretagne ne faisaient que rester

fidèles à la politique internationale traditionnelle de l'Angleterre.

Depuis le règne de la Grande Élisabeth — à l'exception de la brève période de son histoire caractérisée par la dictature militariste de Cromwell, — l'Angleterre a toujours appliqué dans sa politique étrangère trois principes essentiels : ne chercher aucune conquête sur le continent européen, protéger l'indépendance des Pays-Bas contre les ambitions des grandes puissances militaires et maritimes, s'opposer à ce qu'un gouvernement continental quelconque établît son hégémonie sur l'Europe. L'examen de cette politique et de la manière dont elle a été pratiquée, me paraît constituer la préface nécessaire de l'histoire de l'Entente cordiale franco-anglaise actuelle.

CHAPITRE II

L'Angleterre et la France unies contre les ambitions de la monarchie espagnole et de la maison de Habsbourg.

Au moment où s'ouvre en Angleterre le règne de la reine Elisabeth (1558) et en France celui de Charles IX âgé de dix ans (1560), les guerres déterminées entre les deux pays par les ambitions successorales sont terminées depuis plus d'un siècle, mais les deux puissances sont encore profondément divisées par leur rivalité maritime, leurs ambitions coloniales naissantes et la religion. Le gouvernement de la France, obéissant aux directions de la papauté, a ouvert une lutte acharnée contre le protestantisme, tandis que le gouvernement de l'Angleterre s'efforce de faire triompher la Réforme dans les Iles britanniques.

Il semblait que sous l'influence de ces multiples causes de rivalités et d'hostilités, Élisabeth et Charles IX ou pour mieux dire Catherine de Médicis qui était, en France, la véritable souveraine, dussent être conduits à rouvrir l'ère sanglante de la guerre de Cent ans. C'est le contraire qui se produisit.

§ 1. — L'ENTENTE DE LA FRANCE ET DE L'ANGLETERRE AU XVIe SIÈCLE CONTRE LA MONARCHIE ESPAGNOLE ET LA MAISON DE HABSBOURG, BASÉE SUR LE RESPECT DE L'INDÉPENDANCE DES PAYS-BAS.

Dès 1564, après que le connétable Montmorency se fut emparé du Havre, la reine Elisabeth signa le traité de Troyes qui reconnaissait implicitement à la France la possession définitive de Calais, moyennant une somme de 120 000 couronnes remises par Charles IX à titre de « honnesteté et courtoisie ». La reine d'Angleterre, disent fort justement les historiens, « avait besoin de la paix avec la France pour surveiller ses ennemis déclarés ou couverts, le pape, Marie Stuart et Philippe II » [1].

D'autre part, tandis que Catherine de Médicis faisait des amitiés à Philippe II et tenait à Bayonne un conciliabule avec sa fille, femme du monarque espagnol, et le duc d'Albe, elle encourageait les entreprises coloniales auxquelles certains navigateurs se livraient au grand mécontentement de Philippe II. Elle songeait même à marier un de ses fils avec Elisabeth.

Le 29 avril 1572, Charles IX, devenu majeur et conseillé par l'amiral Coligny, chef des protestants, conclut lui-même avec Elisabeth un traité de « confédération et d'alliance », signé à Blois, par lequel les deux chefs d'État « se promettent un secours mutuel contre toute attaque faite sous n'importe quel prétexte sans exception ». Mais la reine d'Angleterre, sachant que Coligny conseillait une expédition française dans les Pays-Bas, avait soin de lui faire savoir qu'elle ne consentirait jamais à leur occupation par la France. Le 10 juin 1572, Coligny eut avec un agent de la reine

1. *Histoire de France* de Lavisse, VII, p. 78.

Élisabeth du nom de Middlemore une conversation que John Robert Seeley raconte de la manière suivante[1] : « Coligny décrivit le danger que ferait courir à la France, comme à l'Angleterre, le succès de la politique de Philippe en Flandre « car ce prince n'avait d'autre but que de s'emparer de la *monarchie universelle* de la chrétienté. Il fallait nécessairement faire échec à son ambition, et saisir pour cela l'occasion des troubles de Flandre. » Middlemore répondit qu'il n'avait pas qualité pour discuter de semblables projets et qu'il ne connaissait pas les intentions de la reine. L'amiral lui demanda alors confidentiellement « quelle était son opinion personnelle ». Middlemore répondit « qu'en Angleterre on appréhendait surtout que la France prît possession de la Flandre, car l'Angleterre ne pourrait y consentir à aucune condition ».

Le gouvernement britannique faisait ainsi connaître au gouvernement de Charles IX dans quelles conditions serait solide l'entente qui venait d'être conclue à Blois. Dirigée contre les prétentions à l'hégémonie de la monarchie espagnole dont le souverain était aussi le chef de la maison de Habsbourg, l'entente franco-anglaise pouvait comporter une action concertée de la France et de l'Angleterre pour favoriser la révolte des Pays-Bas contre l'autorité de Philippe II, mais cette action elle-même devrait être désintéressée, au point de vue territorial, de la part des deux contractants. Si Élisabeth avait renoncé définitivement à Calais, c'était dans la pensée que la France elle-même renoncerait à toute ambition du côté des Pays-Bas. Ainsi se dessinait très nettement, dès 1572, la politique à laquelle l'Angleterre devait rester fidèle jusqu'à nos jours.

La France avait, en réalité, à cette politique, autant

1. John Robert Seeley, *Formation de la politique britannique*, I, p. 122.

d'intérêt que l'Angleterre. L'étendue des côtes françaises sur l'Atlantique, la Manche et la mer du Nord et les excellents ports que la France possédait sur ces mers, lui rendaient inutile la possession des Pays-Bas, dont les peuples manifestaient un très vif attachement à l'indépendance et dont les multiples petits souverains étaient jaloux de leurs pouvoirs féodaux au point de ne pouvoir supporter aucune autorité centralisée. L'Angleterre, de son côté, devait tenir essentiellement à ce qu'aucune grande puissance maritime ou militaire ne s'établît dans la mer du Nord en face d'elle, car cette puissance deviendrait inévitablement une rivale maritime et coloniale. Si elle possédait une marine importante, elle pourrait menacer d'une manière permanente les côtes orientales de l'Angleterre. Ne trouverait-elle même pas un concours dans cette Écosse qui était encore indépendante, en lutte constante avec l'Angleterre, et dont la reine, Marie Stuart, avait épousé un roi de France? Il y avait là pour l'Angleterre une source permanente d'inquiétudes.

Celles-ci devaient être partagées par la France. Ses côtes de la mer du Nord et de la Manche n'auraient jamais été en sûreté si les ports des Pays-Bas avaient été organisés militairement et pourvus d'une flotte puissante. La France avait donc un intérêt égal à celui de l'Angleterre à ce que les Pays-Bas fussent arrachés à la puissante monarchie espagnole et à la maison des Habsbourg.

Cet intérêt fut plus manifeste encore après la bataille de Lépante (1570) gagnée sur les Turcs par Don Juan, frère bâtard de Philippe II, car il en résultait la situation prépondérante de l'Espagne dans tout le bassin occidental de la Méditerranée. La situation devint en quelque sorte tragique lorsque Philippe II, en 1581, réunit le Portugal aux possessions de la monarchie espagnole. Celle-ci tint dès lors sous sa domination le plus grand empire qui eût encore existé

dans le monde. En Europe elle occupait, indépendamment de toute la péninsule ibérique, les deux Siciles, la Sardaigne, le royaume de Naples et le duché de Milan dans le sud, les Pays-Bas dans le Nord. Par son alliance avec le pape, Philippe II jouissait d'une autorité prépondérante en Italie, tandis qu'en sa qualité de chef de la maison de Habsbourg il tenait l'Autriche sous son hégémonie. Dans les Océans il se considérait comme maître absolu et monopolisait, au profit de la marine espagnole, tous les produits de toutes les colonies européennes.

A la suite de la première guerre religieuse, après qu'eut été signé « le traité de pacification » d'Amboise (1563), l'amiral Coligny écrivait : « Je regarde à trouver moyens par lesquels on pourra trafiquer et faire en sorte que nous ferons le plus beau trafic qui soit en la Chrétienté. » Joignant l'action à la parole, il tentait de créer une société de colonisation au Brésil. Une flottille portant des colons et des soldats, organisée sous son impulsion, était prête à sortir du Havre, lorsque l'ambassadeur d'Espagne se plaignit à Catherine de Médicis de la part de Philippe II et la mit en demeure d'arrêter l'expédition. En 1565, une petite colonie française s'étant établie au nord de la Floride, Philippe II envoya pour la détruire des bâtiments avec deux mille hommes de troupes. Tous les colons qui ne purent s'enfuir furent égorgés. Philippe II déclarait ne pas vouloir tolérer « que les Français nichent si près de ses conquestes, même que ses flottes en allant et venant à Neusve Espaigne, soient contraintes de passer devant eux ». Catherine de Médicis entra dans un vif mécontentement lorsqu'elle fut informée de ces faits, se plaignit à l'ambassadeur d'Espagne, mais n'osa pas pousser les choses plus loin. Elle craignait à la fois Philippe II et le pape.

La force principale de Philippe II résidait, en effet,

dans l'appui du pape. Au moment de l'occupation des colonies espagnoles et portugaises, le pape avait partagé en quelque sorte le globe entre l'Espagne et le Portugal. En Europe la papauté était l'inspiratrice de toutes les actions dirigées contre les nations protestantes et entretenait de ses deniers les troupes chargées des opérations militaires. En 1570, le pape avait prononcé l'excommunication contre la reine Élisabeth. Il imposait comme règle à toutes les populations catholiques de ne reconnaître pour souverain aucun prince qui ne fût très formellement et pratiquement catholique. A une époque où la foi était militante jusqu'à la guerre civile, de pareils actes avaient une importance tellement considérable qu'il y eut une heure, après la mort du duc d'Anjou (1584), dernier prince de la maison régnante française, où l'on se demanda, en Angleterre et en France, si Philippe II ne parviendrait pas à réunir la couronne des Valois et celle des Tudors sur la tête du chef de la maison de Habsbourg et de la monarchie espagnole. L'héritier légitime des Valois, Henri de Bourbon, roi de Navarre, étant hérétique et ne pouvant régner sur la France catholique, Philippe II, ne revendiquerait-il pas au nom de sa femme, fille de Catherine de Médicis et de Henri II, le trône de France ? Ne chercherait-il pas, en même temps, à chasser l'hérétique Élisabeth du trône d'Angleterre? « Ainsi, écrit non sans raison Seeley [1], les événements de 1584 semblaient conduire à une crise finale toutes les luttes de l'époque et menaçaient de célébrer le centenaire de la Réforme en livrant la France et l'Angleterre au grand représentant de la contre-Réforme, qui chasserait de France Henri de Navarre et réglerait la succession d'Élisabeth au gré du pape ».

En attendant que la mort de Henri III permît à

1. Seeley, *Formation de la politique britannique*, p. 158.

Philippe II de manifester ses ambitions suprêmes, il faisait fonctionner l'inquisition et ses bûchers, avec une extrême violence, dans tous les pays soumis à son autorité et fomentait partout des intrigues de toutes sortes. On l'accusait de favoriser tous les attentats contre la vie d'Élisabeth, de mettre à prix dans les Pays-Bas la tête du prince d'Orange, et de vouloir supprimer Henri III en le faisant enfermer dans un cloître.

Ces accusations étaient-elles légitimes? Voici la réponse des faits : Le 10 juillet 1584 le duc d'Orange est assassiné par un catholique désireux, affirme-t-il, de « venger Dieu et Philippe II ». En 1585, le pape Sixte-Quint, associé de Philippe II, excommunie les princes de Bourbon, les déclare déchus de leurs droits de princes du sang, indignes de succéder à la couronne de France et de posséder aucune souveraineté. Le trône de France étant ainsi débarrassé du prince qui en était l'héritier direct, un dominicain fanatique, dont le crime fut glorifié, dans toutes les églises, assassine Henri III et ouvre une succession que Philippe II réclame pour sa fille, après avoir fait proposer par les jésuites de le nommer lui-même « protecteur » du royaume.

En 1586, le chef de la monarchie espagnole et de la maison de Habsbourg lançait contre l'Angleterre la flotte la plus puissante qui eût jamais été réunie. Cent trente navires la composaient, avec huit mille hommes d'équipage, vingt mille hommes de troupes de débarquement et plus de deux mille six cents canons. Qualifiée par les Espagnols « d'invincible », cette armada, à laquelle devait se joindre l'armée de la Flandre, avait pour objectif de conquérir l'Angleterre, de détrôner Élisabeth et de mettre le trône devenu vacant à la discrétion de Philippe II et du pape. Le mauvais temps et la marine anglaise qui s'était formée, depuis quelques années, en faisant la course contre les bâtiments espagnols, firent échouer l'entreprise. Plus des deux tiers

des navires et des troupes de l'Espagne furent perdus dans la mer du Nord. L'Angleterre était préservée d'une invasion qu'il lui eût été impossible de repousser, car Élisabeth, malgré qu'elle eût déclaré la guerre à l'Espagne en 1585, n'avait fait aucun préparatif militaire.

Nous trouvons là un second caractère de la politique à laquelle l'Angleterre a toujours été attachée et dont Élisabeth doit être considérée comme l'initiatrice. Connaissant l'humeur pacifique de son peuple, Elisabeth s'était attachée à lui assurer les bienfaits de la paix. Pendant les vingt-six premières années de son règne, son royaume jouit de la tranquillité la plus absolue, tandis que tous les peuples de l'Europe étaient perpétuellement troublés et ruinés soit par les guerres internationales, soit par les guerres religieuses. En France, celles-ci étaient rapidement devenues des guerres politiques, engendrées par des conflits d'ambitions personnelles ou de castes dans lesquels la religion n'était qu'un instrument d'excitation.

Elisabeth avait maintes fois aidé les réformés des Pays-Bas contre la tyrannie de Philippe II, elle leur envoya même, en 1585, son favori Leicester avec une petite armée; mais elle évitait tout ce qui aurait pu la faire soupçonner d'avoir des ambitions continentales. En 1585, les États Généraux des Pays-Bas lui avaient adressé une pétition par laquelle ils lui offraient la couronne. « Reconnaissant, disaient-ils qu'il n'y a ni princes ni potentats auxquels nous ayons plus d'obligations qu'à Votre Majesté, nous venons vous demander très humblement d'accepter la souveraineté de ces provinces et de prendre nos peuples pour vos très humbles vassaux et sujets. » Elle refusa la couronne qui lui était offerte. Politique consommée, elle voulait probablement souligner par cet acte les indications qu'elle avait fait donner à Coligny en 1572. Refuser la royauté des Pays-Bas, c'était, évidemment, indiquer

la résolution du gouvernement et du peuple anglais de ne pas tolérer que cette même royauté fût recherchée par quelque autre puissant souverain.

Pour d'autres motifs que ceux d'Élisabeth, les gouvernements dirigés par Catherine de Médicis sous Charles IX et Henri III, s'opposèrent à la conquête des Pays-Bas par la France. Comme Élisabeth, ils encouragèrent constamment les révoltés et les aidèrent de diverses manières, mais jamais ils ne poussèrent les choses assez loin pour autoriser Philippe II à leur déclarer la guerre. Le 11 juillet 1571, Louis de Navarre disait à Charles IX : « Mon frère le prince d'Orange a reçu de Dieu la mission de nous délivrer du joug espagnol. Nous n'avons plus qu'à nous jeter aux pieds de votre Majesté et à vous prier de nous prendre sous votre protection. Toutes les villes vous ouvriront leurs portes ; le roi d'Espagne n'a que 4000 hommes à nous opposer, nous sommes les maitres de la mer et les princes d'Allemagne sont prêts à nous aider ; c'est à vous, sire, que reviendront la Flandre et l'Artois, anciennes possessions de la France ; à l'empire le Brabant, Gueldre et le Luxembourg ; à la reine d'Angleterre, la Zélande et le reste des États ; j'entends si elle nous vient en aide. » Le gouvernement français hésita, peut-on dire, devant ces offres plutôt qu'il ne les repoussa. Catherine de Médicis craignait non seulement Philippe II et le pape, mais aussi et par-dessus tout le peuple de France, qui, en très grande majorité, se montrait violemment hostile au protestantisme. Dans le Nord, particulièrement à Paris, la masse populaire détestait les huguenots, non point en raison d'une foi religieuse dont les Parisiens n'ont jamais été fortement animés, mais parce qu'elle considérait les huguenots, non sans raison, comme représentant une sorte d'aristocratie sociale et politique. C'est pour cela, plutôt que par des considérations religieuses, qu'elle réclamait, vers 1572, la suppression des chefs de la

Réforme et applaudit aux massacres de la Saint-Barthélémy. Elle n'aurait pas compris qu'à ce même moment la France fît la guerre au profit des protestants des Pays-Bas. Catherine, Charles IX et Henri III furent ainsi condamnés à n'encourager la rébellion des sujets de Philippe II que par des moyens détournés ou des secours secrets. En 1580, lorsque le duc d'Anjou lève une armée pour aller au secours des protestants des Pays-Bas et s'empare de Cambrai, Henri III s'en excuse auprès de Philippe II. Il lui affirme que son frère agit pour son propre compte, contre ses conseils et en dédaignant son autorité. D'Anjou était, en réalité, poussé par son ardent désir d'épouser la reine d'Angleterre et cherchait à lui plaire ; mais son mariage avec elle fut empêché par l'opposition du peuple anglais à l'union de sa reine avec un prince catholique.

En résumé, quels que fussent les motifs très divers qui inspirèrent la conduite des gouvernements de la France sous les règnes de Charles IX et de Henri III, l'article essentiel du programme politique d'Élisabeth était rempli, puisque la France aidait à la libération des Pays-Bas sans chercher à s'en emparer. La réalisation de cette condition rendait possible l'entente des deux pays contre la monarchie espagnole jusqu'à ce que celle-ci eût subi la ruine de ses ambitions et de sa puissance.

Cette entente, en effet, fut renouvelée par Henri IV, à qui Élisabeth fournit des secours pendant la période où il fut contraint de conquérir son trône. Il avait alors à lutter surtout contre Philippe II dont, grâce aux Ligueurs et aux passions catholiques, l'autorité était considérable dans toute la France. Philippe entretenait des armées en Provence, en Languedoc, en Bretagne, en Picardie, avait une garnison espagnole dans Paris, et, grâce à ces forces partout répandues, agissait en maître, au point que villes et

seigneurs ne faisaient rien sans prendre ses ordres. Cela lui coûtait des sommes énormes car tout ligueur de quelque influence frappait à sa caisse, mais cela le rendait presque tout-puissant. Il faisait ces sacrifices à la condition que « les Français reconnussent sa fille pour reyne, propriétaire de France ». Erreur grave de sa part, car elle conduisait les catholiques raisonnables à ne voir dans son zèle religieux qu'un instrument de ses ambitions.

Par la promesse faite aux seigneurs catholiques français de se convertir au catholicisme, Henri IV avait déterminé un grand nombre d'entre eux à reconnaître son autorité. La République de Venise, les ducs de Mantoue et de Ferrare lui avaient envoyé des ambassadeurs et lui fournissaient des subsides. Le pape Sixte-Quint lui-même commençait de se rebeller contre la tyrannie de la monarchie espagnole. On disait tout haut, dans son entourage et dans les cours des princes italiens, que la grandeur du roi de France était la garantie de l'indépendance de l'Italie. Au souverain espagnol qui le sommait d'excommunier de nouveau Henri et tous ses partisans « si non le roi catholique abandonnerait l'obédience du pape, ne pouvant souffrir que la cause du christ fût ruinée », Sixte-Quint se bornait à répondre : « Si le roi de Navarre était ici je le supplierais à genoux de se faire catholique. »

En réalité, l'Europe commençait à se diviser en deux groupes très distincts de nations : le groupe austro-espagnol ou groupe de la maison de Habsbourg, formé par l'Espagne et l'Autriche, imbu d'un catholicisme fanatique, cruel et excessivement ambitieux; le groupe anglo-français, caractérisé surtout par sa lutte contre l'hégémonie de la monarchie espagnole. L'Angleterre devait devenir de plus en plus protestante, tandis que la France s'attachait d'une manière irréductible au catholicisme, mais dans les

deux nations les intérêts politiques, sociaux, économiques étaient appelés à prendre la prépondérance sur les préoccupations d'ordre religieux et toutes les deux devaient fatalement aboutir à un régime de tolérance et de liberté qui s'accentuerait dans l'avenir. Vers la fin du XVI[e] siècle, Élisabeth et Henri IV représentent fort bien cette politique et ses tendances, et l'on voit se réunir au groupe franco-anglais tous les petits États désireux de conserver ou de conquérir leur indépendance, tels que les Pays-Bas et les principautés allemandes du Rhin.

L'autorité du pape sur laquelle s'appuyait le groupe austro-espagnol ne s'imposait plus aux catholiques comme autrefois. En 1590, lorsque Grégoire XIV, qui venait de succéder à Sixte-Quint, s'avisa, sur la demande des ligueurs, d'excommunier Henri IV et ses partisans, le parlement de Tours, exclusivement composé de catholiques, condamna les bulles pontificales. La monarchie espagnole, de son côté, perdait de son autorité sur les peuples. En 1593, lorsque Philippe II voulut faire offrir par les États Généraux de France dont il avait exigé la convocation, la royauté à sa fille, une véritable révolte de conscience nationale se produisit. Malgré les intrigues des politiciens ambitieux, en dépit des prédications des moines proclamant qu'il valait mieux avoir pour roi un catholique étranger qu'un Français hérétique, il y eut un sursaut d'indignation. L'un des plus ardents ligueurs, l'évêque de Senlis, déclara que « jamais la nation ne consentirait à donner la couronne à des femmes et encore moins à subir la domination des étrangers » et le parlement de Paris rendit le 28 juin 1593 un arrêt déclarant « tous faits faits ou qui se feront pour l'établissement d'une princesse ou d'un prince étranger nuls et de nul effet et valeur, comme faits au préjudice de la loi salique et autres lois fondamentales du royaume ». Un mois plus tard, le 23 juillet, Henri IV signait sa pro-

fession de foi catholique, déclarant, affirme la légende, que « Paris valait bien une messe ». Dans ce mot de gascon sceptique se trouvait la formule de la politique future de la France en matière religieuse : elle serait tolérante.

Si Henri IV peut, dès ce jour, se dire et se considérer comme roi de France, il ne le deviendra d'une manière efficace que grâce au concours de la reine d'Angleterre, des Pays-Bas dont les États Généraux lui prêtent de l'argent et un actif concours, des princes allemands qui lui fournissent des milliers de soldats, de tous les éléments, en un mot, du groupe protestant. Il put y avoir, ultérieurement, entre lui et Élisabeth, mécontente de sa conversion au catholicisme, quelques tiraillements; Élisabeth put se plaindre, notamment, qu'il eût signé le traité de Vervins avec Philippe II sans la consulter ainsi qu'il s'y était engagé, mais ils restèrent d'accord, en fait, sur les principes de désintéressement posés dès 1572.

Du reste, Henri IV aurait-il voulu suivre les conseils de Sully qui considérait les Pays-Bas comme une sorte d'annexe naturelle de la France, il ne l'aurait pas pu, trop occupé qu'il fut pendant tout son règne à établir la tranquillité dans son propre royaume et à lutter contre la monarchie espagnole ou les Habsbourg d'Autriche.

Élisabeth ne cessa pas un instant d'encourager la rébellion des Pays-Bas, mais quoique perpétuellement en guerre avec l'Espagne, elle ne faisait que peu d'actes militaires gouvernementaux. Elle se bornait à encourager la guerre de course que sa marine pratiquait contre les bâtiments espagnols et qui était extrêmement fructueuse aussi bien pour le trésor anglais que pour les particuliers. Il en était résulté un développement considérable de la marine britannique.

Imitant l'exemple des Anglais, les armateurs hollandais avaient aussi fait construire de nombreux navires

et coopéraient aux opérations dirigées contre l'Espagne. Pendant l'été de 1596, une flotte hollandaise pilla le port de Cadix qui servait à l'Espagne d'entrepôt pour son commerce avec les Indes. Elle enleva pour plus de vingt millions de ducats de marchandises. Philippe II organisa, pour venger cette injure, une flotte portant 14 000 hommes et dirigée contre la Hollande ; mais ses navires, dispersés par une tempête, ne purent même pas atteindre leur but. Élisabeth obtenait des succès contre son ennemi en faisant le minimum possible d'efforts et de dépenses.

En raison des difficultés particulières de sa situation, Henri IV ne pouvait également qu'encourager les rebelles des Pays-Bas et les aider d'une manière indirecte. Tolérant, dans le domaine religieux, parce qu'il était indifférent en religion, il était, en dépit de l'édit de Nantes, suspect aux protestants zélés qui ne lui pardonnaient pas ses avances au pape et détesté par les catholiques ardents malgré son abjuration publique de la Réforme, à cause de ses relations avec les protestants des Pays-Bas et d'Allemagne. Il ne pouvait donc compter sûrement ni sur les papistes, ni sur les antipapistes. D'autre part, héritier de la politique intérieure de Louis XI, de François Ier et de Catherine de Médicis, qui avait pour but l'institution d'une monarchie autocratique, il subissait comme ses prédécesseurs l'opposition de la noblesse qui n'avait encore renoncé ni à ses privilèges féodaux ni à sa prétention de dominer la royauté. Il n'était pas aimé du peuple parce qu'il lui était impossible de satisfaire ses aspirations, encore trop vagues d'ailleurs pour être nettement exprimées. Enfin, il avait contre lui les contribuables dont il devait accroître les charges pour faire face à ses guerres intérieures et extérieures et mettre quelque ordre dans les finances de l'État. Il résultait de tout cela l'impossibilité pour Henri IV de

suivre une politique extérieure bien définie; mais on peut dire que le caractère essentiel de sa conduite fut l'entente avec l'Angleterre, l'assistance aux protestants des Pays-Bas et l'accord avec les États Allemands en vue de continuer la lutte contre l'hégémonie croulante de la monarchie espagnole et les ambitions de la catholique maison de Habsbourg alliée à la papauté. Le peuple ne comprit l'excellence de cette politique qu'après l'assassinat du souverain (1610) dont il est permis de dire qu'il avait régné sans amis ni partisans sincères et ne devint populaire qu'après sa mort.

Par suite de la conduite équivoque tenue, après la mort de Henri IV, par la régente Catherine de Médicis et son fils Louis XIII, la France flotta, jusqu'à l'avènement au pouvoir de Richelieu, entre l'Espagne et les Habsbourg d'un côté, l'Angleterre, les Pays-Bas et les princes protestants de l'autre.

Dès le début du la régence, en 1611, Marie de Médicis obtient de Philippe III la main de l'aînée des infantes d'Espagne pour Louis XIII et la signature d'un traité d'alliance d'une durée de dix ans par lequel la France et l'Espagne se promettent de se secourir « mutuellement contre ceux qui entreprendraient quelque chose contre eux ou leurs États, de même que contre ceux qui se révolteraient contre leur autorité ». Le traité devait prendre fin en même temps que la trêve conclue, en 1609, sous la pression de Henri IV, entre les Provinces-Unies et l'Espagne, par laquelle Philippe II avait reconnu l'indépendance des Provinces-Unies. Mais, en dépit du mariage et du traité conclus par Marie de Médicis, l'opposition des intérêts subsistait entre l'Espagne, l'Autriche et la France, et cette dernière ne pouvait que se maintenir en accord avec l'Angleterre, les Pays-Bas et les princes allemands. Il en fut ainsi jusqu'à l'entrée de Richelieu dans les conseils du roi.

§ II. — LES RELATIONS DE LA FRANCE ET DE L'ANGLETERRE PENDANT LE GOUVERNEMENT DES CARDINAUX.

En 1622 Richelieu est promu cardinal; en 1624 il devient chef du conseil du roi. La même année, la France signe avec les Hollandais un traité d'alliance offensive et défensive et leur fournit de forts subsides en argent, tandis que Marie de Médicis marie sa fille Henriette avec le prince de Galles, héritier du trône d'Angleterre. Les premiers actes auxquels Richelieu prend part et qu'il avait conseillés sont, en conséquence, conformes à la politique d'Elisabeth, de Catherine de Médicis, de Charles IX et d'Henri IV : entente avec l'Angleterre, respect de l'indépendance des Pays-Bas, lutte contre l'hégémonie de la maison de Habsbourg alliée au pape.

Le cardinal devait, en principe, rester fidèle à cette politique pendant toute sa carrière, mais lui aussi eut à compter avec les passions religieuses, les ambitions de la noblesse et des princes du sang, les tergiversations des gouvernements étrangers. Pour abattre les dernières prétentions de la noblesse protestante, appuyée par l'Angleterre, il sera obligé de déclarer la guerre à cette dernière, tandis que pour avoir les mains libres sur le continent, il devra, en certaines circonstances, se rapprocher de l'Espagne. En son for intérieur il désirera peut-être conquérir les Pays-Bas, mais les ambitions des Habsbourg le ramèneront, lorsqu'il aura atteint l'apogée de son pouvoir, à la politique de ses prédécesseurs.

Dans le programme qu'il exposa le 13 janvier 1629 devant Louis XIII et Marie de Médicis, il déclara que la fin de l'action française devait être « un dessein perpétuel d'arrêter le cours du progrès de l'Espagne »,

de « bâtir et d'ouvrir des portes pour entrer dans tous les États de ses voisins et les pouvoir garantir de l'oppression des Espagnols, quand les occasions s'en présenteraient ». Il jugeait nécessaire dans ce but de « se rendre puissant sur la mer, qui donne entrée à tous les États du monde ». Après avoir indiqué les provinces qui font géographiquement partie de la France et qu'il conviendrait de lui adjoindre, comme la Lorraine, la Franche-Comté, l'Alsace, la Navarre, il affirmait la nécessité de conserver soigneusement l'alliance des Suisses, « tant parce qu'ils séparent l'Allemagne de l'Italie que parce que faisant profession de la guerre, ce n'est pas peu de les acquérir et en priver ses ennemis ». « Si, disent les historiens[1] il n'indiquait pas, parmi les conquêtes possibles de l'avenir, celles des provinces des Pays-Bas qui, un siècle auparavant, relevaient encore de la couronne de France, c'était probablement pour ne pas inquiéter l'Angleterre et la Hollande. » Ils ajoutent que « sa politique annonce moins le projet d'annexer des territoires que de refouler la puissance espagnole en Europe, et de prendre contre elle le patronage et la défense des autres États ». Il reculait devant la pensée de faire la guerre à l'Espagne, mais il ne laissait passer aucune occasion de lutter contre les ambitions de la monarchie espagnole et de la maison de Habsbourg. Il était aidé par le pape Urbain. Celui-ci redoutait pour l'indépendance de la papauté la pénétration des Impériaux en Italie.

En 1630, Richelieu renouvelle l'alliance de la France avec la Hollande, celle-ci s'engageant à ne traiter ni de paix ni de trêve avec les ennemis communs sans le consentement de la France. La même année un accord s'établit entre la France et le roi de Suède, Gustave-Adolphe, qu'émouvaient les persécutions dont

1. Lavisse, *Histoire de France*, VI, II, p. 291.

les princes protestants d'Allemagne étaient l'objet de la part de Ferdinand II, chef fanatiquement catholique de l'Empire germanique. En 1635, à la suite de gros succès obtenus en Allemagne par la Suède, un traité formel est conclu entre elle et la France et Louis XIII déclare la guerre à l'Espagne, avec l'intention de porter son effort militaire du côté des provinces méridionales des Pays-Bas. A cet effet il conclut avec la Hollande un traité par lequel les provinces espagnoles étaient d'avance partagées entre la France et la Hollande. La première prendrait le Luxembourg, les comtés de Namur et de Hainaut, l'Artois et la plus grande partie des Flandres ; les États s'annexeraient le marquisat d'Anvers, la seigneurie de Malines, le duché de Brabant, le reste des Flandres et le pays de Wacs. Les alliés invitaient le roi d'Angleterre à se joindre à leur ligue, mais Charles Ier était déjà aux prises avec une révolution qui devait l'emporter, tandis qu'une autre révolution, aidée par la France, rendait au Portugal son indépendance vis-à-vis de l'Espagne.

Au moment où Richelieu mourut (9 septembre 1642) la lutte contre la maison de Habsbourg avait donné de sérieux résultats : dans le sud, Perpignan et tout le Roussillon avaient été arrachés à l'Espagne et rattachés à la France ; dans le nord, Arras et l'Artois étaient également reconquis ; dans l'Est, l'Alsace avait été placée par les princes allemands sous la protection de la France. Les flottes espagnoles avaient été battues par celles de la Hollande. La monarchie espagnole était abattue ; les Habsbourg d'Autriche avaient aussi été fortement éprouvés.

Avant de mourir Richelieu avait désigné Mazarin pour recueillir sa succession. Elle se produisit aussitôt après la mort de Louis XIII qui eut lieu le 14 mai 1743. La régence revenait à sa femme Anne d'Autriche. L'enfant qui porte le nom de Louis XIV n'avait encore

que quatre ans et demi. Mazarin, devait, par une politique moins solennelle mais non moins habile que celle de Richelieu, présider successivement à la destruction définitive de l'hégémonie espagnole et à la ruine des ambitions de la maison de Habsbourg. Si le mérite des victoires remportées sur les Espagnols appartient tout entier à Turenne, à d'Enghien devenu prince de Condé, à Lamothe, au duc d'Orléans, et aux généraux opérant sous leurs ordres, c'est à Mazarin que revient l'honneur d'avoir préparé et imposé les traités de Westphalie à l'Autriche, le traité des Pyrénées à l'Espagne et d'avoir renouvelé avec l'Angleterre l'alliance qui donnait à la France les mains libres sur le continent.

Les traités de Westphalie (1648) furent particulièrement remarquables en ce que, pour la première fois depuis qu'il existait des nations organisées en Europe, un congrès recevait la mission d'établir en quelque sorte la charte de leurs situations réciproques, ce que l'on appela le *Code des nations*. L'Empire germanique cédait à la France les trois évêchés du Rhin (Metz, Toul et Verdun), les landgraviats de Haute et Basse-Alsace, sauf Strasbourg, et la ville de Brisach avec tous les droits de souveraineté que la maison de Habsbourg et l'empire avaient exercés sur ces territoires. Le droit de tenir garnison dans Philippsbourg, l'engagement de la part de l'empire de n'élever aucune forteresse sur la rive droite du Rhin depuis cette ville jusqu'à Bâle et la liberté de commerce sur les deux rives du fleuve, tenaient en outre la porte de l'Allemagne et de l'empire ouverte devant la France.

Enfin la France se constituait, en quelque mesure, la protectrice des États allemands, en faisant inscrire dans le traité une clause d'après laquelle les États (qui étaient au nombre d'environ 350) auraient « le libre exercice de la supériorité territoriale tant dans les choses ecclésiastiques que politiques », avec la condition que « personne jamais sous quelque prétexte

que ce soit ne doit les troubler ». C'était l'indépendance absolue, politique et religieuse, assurée à tous les souverains d'Allemagne vis-à-vis de la maison de Habsbourg et du Saint-Empire d'Allemagne dont cette maison était titulaire.

Afin de consolider la situation nouvelle d'autonomie où les États de l'Allemagne allaient se trouver, Mazarin provoqua ou favorisa la formation de la ligue du Rhin (août 1658) conclue par les électeurs de Mayence, de Cologne et de Trèves, le duc de Neubourg, les trois ducs de Brunswick, le landgrave de Hesse, le roi de Suède et le roi de France, qui s'engageaient à entretenir entre eux « une bonne amitié et une correspondance de défense mutuelle », la France recevant l'assurance que les États ligués ne laisseraient pas passer de troupes envoyées contre elle dans les Pays-Bas ou ailleurs. Enfin, l'empire s'engageait à ne pas intervenir dans la guerre qui continuait entre la France et l'Espagne.

Celle-ci avait, en effet, refusé de traiter avec la France; elle espérait pouvoir nous reprendre le Roussillon et surtout conserver les Pays-Bas. Elle avait été encouragée dans cette attitude par la Hollande qui, ayant vu nos armées se diriger vers les Flandres, redoutait que nous ne prissions possession des provinces méridionales des Pays-Bas et que, par suite de notre voisinage, leur propre indépendance fût menacée. Sous l'influence de cette préoccupation, les Hollandais avaient traité séparément avec l'Espagne et obtenu de son roi, Philippe IV, la reconnaissance de l'indépendance absolue des Provinces-Unies. L'Espagne reconnaissait aux Pays-Bas les conquêtes qu'ils avaient faites dans le Brabant septentrional et les colonies qu'ils avaient acquises en Asie et en Amérique. Elle consentait, d'autre part, à ce qu'ils fermassent le port d'Anvers au profit de ceux de Rotterdam et d'Amsterdam.

Les Hollandais tiraient de ce traité une puissance considérable. Comme ils s'étaient dotés d'une marine très importante, ils devenaient les rivaux de l'Angleterre. C'était plus que celle-ci n'avait pu souhaiter quand elle adoptait le principe de l'indépendance des Pays-Bas et la prenait comme base de son entente avec la France. La France elle-même ne pouvait que s'inquiéter en voyant se former dans le Nord une nouvelle puissance maritime. Aussi, du traité que l'Espagne venait de signer avec les Provinces-Unies devait sortir bientôt l'entente de l'Angleterre et de la France contre la Hollande.

Après la signature du traité de Westphalie, la guerre se prolongeant entre l'Espagne et la France, Mazarin se rapproche de l'Angleterre où Cromwell exerçait la dictature militaire et signe avec elle, en 1657, un traité d'alliance offensive et défensive contre l'Espagne. Cromwell qui avait dans ses projets, contrairement au programme tracé par Élisabeth, d'imposer à l'Angleterre une politique continentale, exigea l'engagement de lui livrer Dunkerque lorsque cette ville aurait été reprise aux Espagnols. On a beaucoup reproché à Mazarin de lui avoir cédé sur ce point. Il est probable que le fin cardinal croyait peu à la durée de la dictature de son partenaire et comptait qu'il serait facile à la France de remettre la main sur une ville qui était essentiellement française. L'avenir devait lui donner rapidement raison sur les deux points. En mai 1657 Dunkerque était pris par Turenne et abandonné aux Anglais; en 1658 Cromwell mourait. Son alliance avec Mazarin n'avait eu pour résultat que de provoquer la fin de la guerre en isolant l'Espagne. La même année, Philippe IV offrait la main de sa fille à Louis XIV et demandait à signer la paix Celle-ci fut consacrée, le 4 juin 1659, par le traité dit des Pyrénées, qui abandonnait à la France le Roussillon et la Cerdagne, la majeure partie de l'Artois,

Gravelines, Bourbourg et Saint-Venan dans la Flandre, Landrecies et le Quesnoy dans le Hainaut, Thionville, Montmédy et Damvillers dans le Luxembourg, avec des conditions qui nous assuraient la possession ultérieure de la Lorraine. Les historiens ont fait observer que les Pays-Bas étaient à peine entamés. On ne peut qu'en louer Mazarin, à qui n'avaient pas échappé les raisons pour lesquelles les États Généraux traitèrent avec l'Espagne avant la fin de la guerre de Trente ans.

Nul éloge de la politique suivie par les cardinaux de Richelieu et Mazarin ne peut valoir celui qu'en fait Louis XIV lui-même dans ses mémoires. Parlant de l'état de la France au moment où il prit la direction des affaires, il disait : « Tout était calme en tout lieu, ni mouvement, ni apparence de mouvement dans le royaume qui pût m'interrompre et s'opposer à mes projets; la paix était établie avec mes voisins vraisemblablement pour aussi longtemps que je le voudrais moi-même. » En s'accordant avec l'Angleterre et les Etats d'Allemagne et en respectant, encourageant même l'indépendance des Pays-Bas, la politique suivie depuis 1572 avait détruit l'hégémonie de la monarchie espagnole et ouvert les océans ainsi que les contrées colonisables à toutes les marines, éliminé presque la maison de Habsbourg de l'Allemagne et placé la France dans une situation d'autant plus respectable que les luttes religieuses y avaient été apaisées et que les ambitions de la noblesse y étaient réduites à une impuissance devenue volontaire. Le fier Condé lui-même, après s'être battu contre son roi pour le roi d'Espagne, servait Louis XIV avec la docilité d'un valet.

En Angleterre, la politique pacifique d'Élisabeth avait repris le dessus après la mort de Cromwell. L'un des premiers actes de Charles II fut la suppression de l'armée créée par le dictateur. Celui-ci avait

usé de l'omnipotence dont il s'était emparé pour rompre avec les traditions de l'Angleterre et la transformer en une nation guerrière et conquérante. Seeley fait justement observer que l'armée étant la maîtresse du gouvernement « faire la guerre était la politique naturelle ». Et comme « les triomphes répondaient aux espérances » le peuple applaudissait. « La victoire des Dunes, dit-il, utilisée comme Cromwell savait le faire, eût pu être un des points tournants de l'histoire anglaise et constituer la base d'une monarchie protestante et militaire de la Grande-Bretagne dont la maison de Cromwell aurait fourni les souverains. » La mort du dictateur prévint cette double éventualité. La bataille des Dunes fut livrée en août 1658. Cromwell mourait en septembre. Sa mort rompit le charme de l'impérialisme militaire sous lequel commençait à tomber, dans la griserie des victoires, l'esprit positif du peuple anglais. A peine Cromwell est-il enseveli, l'Angleterre cesse d'être un état militaire, au moment même où elle est en pleine période de victoire. Les sentiments de crainte et d'aversion envers les armées permanentes seront désormais implantés profondément dans l'esprit anglais.

Dès le milieu du XVIIe siècle, les idées de liberté avaient fait en Angleterre des progrès tels que la noblesse avait cessé d'être une caste militaire pour devenir une aristocratie purement terrienne et politique, tandis que la partie la plus active de la bourgeoisie s'était portée vers l'industrie, le commerce et la navigation. Le régime dictatorial et militariste de Cromwell ne pouvait être et ne fut, en réalité, dans ce milieu, qu'un accident historique. De toute l'œuvre du dictateur, on ne conserva que deux choses : l'Acte de navigation et la flotte de guerre, c'est-à-dire, selon le mot de Seeley, l'instrument qui « fondait l'empire commercial du peuple anglais » et l'organisme puissant qui devait protéger cet empire.

CHAPITRE III

La lutte de l'Angleterre contre les tentatives d'hégémonie de Louis XIV et de Napoléon.

§ I. — LES RELATIONS DE LA FRANCE ET DE L'ANGLETERRE PENDANT LE RÈGNE DE LOUIS XIV ET LA QUESTION DES PAYS-BAS.

En 1661, lorsque Louis XIV, âgé de vingt-deux ans, prit en main tous les pouvoirs de son royaume, avec l'intention de les exercer autocratiquement, il se trouva en face de deux politiques très distinctes : l'une, préconisée par Colbert, consistait à jouir de la paix créée par les cardinaux pour développer la France au quadruple point de vue maritime, colonial, industriel et commercial; l'autre, vers laquelle poussaient les courtisans, la noblesse, le tempérament et l'éducation du jeune roi était celle des guerres d'où sort la gloire... en attendant les ruines et les déboires : « Un roi, disait-il, doit se décider lui-même, parce que la décision a besoin d'un esprit de maître, et que dans le cas où sa raison ne donne plus de conseils, il doit s'en fier aux instincts que Dieu a mis dans tous les hommes et surtout dans les rois. » Ce fut donc dans la plénitude du sentiment de son omnipotence qu'il choisit entre les deux voies offertes par le destin à son attention.

Abandonnant à Colbert le soin de mettre de l'ordre dans les finances, de travailler au développement de

la marine, du commerce et de l'industrie, il prit pour sa part la direction de la politique extérieure et s'engagea tout de suite dans une entreprise belliqueuse contre l'Espagne, quoique celle-ci, selon le mot très juste du grand pensionnaire de la Hollande, Jean de Witt, fût « tellement affaiblie qu'elle ne se conservait plus que par sa faiblesse même ». S'appuyant sur la situation de la famille espagnole, il revendiquait pour sa femme Marie-Thérèse, fille aînée du roi d'Espagne Philippe IV, la monarchie espagnole tout entière ou au moins les Pays-Bas dont il rêvait la conquête immédiate. Au mois d'août 1667, les généraux Turenne, D'Aumont et Créquy sont déjà en possession de Charleroi, d'Armentières, de Tournay, de Douai, de Courtray, d'Oudenarde, de Lille. Mais alors la Hollande, qui s'était alliée avec le jeune roi dès 1662, s'inquiète; elle forme avec la Suède et l'Angleterre une ligue contre les ambitions de Louis XIV. Celui-ci consent à signer avec l'Espagne le traité d'Aix-la-Chapelle. Il gardait les villes de la Flandre prises par ses généraux, mais il était arrêté dans sa conquête des Pays-Bas.

Cette entreprise était, il faut bien le reconnaître, dans les traditions de la politique française. Sully l'avait recommandée, Richelieu ne s'en était abstenu que par prudence. Mazarin avait imité cette sage conduite, mais il avait donné une formule qui devait séduire, pendant plus de deux siècles, nos gouvernants et nos historiens. « L'acquisition des Pays-Bas, écrivait-il en 1646, forme à la ville de Paris un boulevard inexpugnable; et ce serait alors véritablement qu'on pourrait l'appeler le cœur de la France. » C'était, si je puis dire, de la « politique géographique », politique dont l'expression, extrêmement simple, consiste à dire : « les Pyrénées, les Alpes, le Rhin sont les frontières naturelles de la France, donc la France doit s'emparer par tous les moyens des territoires compris

entre ces frontières; sa destinée ne sera réalisée que le jour où elle aura accompli cette œuvre ». Avec cette façon de raisonner on semble considérer les territoires convoités comme vides d'habitants ou ces derniers comme indifférents à tout régime politique, administratif, économique, religieux, etc. Cela peut être vrai pour les contrées non encore civilisées; ce n'est pas applicable aux régions habitées par des populations parvenues à un certain degré de civilisation, à celles, par exemple, qui figurent entre ce que les historiens appellent les « frontières de l'ancienne Gaule ». Depuis les temps de la Gaule celtique ou romaine, de véritables nations se sont formées dans ces régions — nations plus ou moins distinctes par la langue, la religion, l'organisation politique et administrative, les intérêts économiques, les mœurs, l'éducation, la mentalité pour tout dire. Je ne parle pas de la race parce que je la considère comme n'ayant pas l'importance qu'on se plait souvent à lui attribuer. Des peuples de même race, par exemple les Polonais et les Russes, les Prussiens et les Hollandais, etc., ont formé des nations parfaitement distinctes au point de vue de la mentalité. A l'est et au nord, la France, précisément, est entourée de populations qui diffèrent plus ou moins entre elles et de la France par leur mentalité. Celles de l'Alsace, par exemple, quoique germaines par la race, ont une mentalité distincte de celle des Germains d'outre-Rhin. Ceux-ci diffèrent notablement des Germains de la Poméranie ou de la Prusse; les Luxembourgeois, les Flamands, les Wallons diffèrent les uns des autres et se distinguent nettement des Hollandais, etc. Et plus la civilisation s'est développée, plus les mentalités de tous ces peuples se sont différenciées les unes des autres, parce que l'éducation de chacun est devenue plus parfaite. En ne tenant pas compte de ces faits, la politique géographique expose celui qui s'y livre aux plus cruels déboires. La Pologne, par

exemple, a donné plus d'ennuis que d'avantages à la Russie, à la Prusse et à l'Autriche qui se la partagèrent au XVIII[e] siècle. On peut dire, sans exagération, qu'elle est plus polonaise aujourd'hui qu'au moment de son partage. L'Alsace est plus alsacienne actuellement qu'elle ne l'était au moment où l'Allemagne la conquit.

En pratiquant une politique purement géographique, Louis XIV se condamnait à voir ses conquêtes lui échapper tôt ou tard. Il disposait pour les faire de très grands moyens d'action. La conduite relativement pacifique de Mazarin et même de Richelieu ayant contribué au développement de la richesse dans notre pays, le jeune roi disposait de ressources financières que ses prédécesseurs n'avaient pas connues. Ainsi que le fait remarquer un de nos meilleurs historiens : « Henri IV, Richelieu, Mazarin, lui léguaient la France sortie glorieusement de la plus longue guerre des temps modernes, et ayant acquis par les traités une force d'opinion plus grande que par les armes, un état parfaitement paisible, la noblesse écrasée, le clergé soumis, la bourgeoisie ne désirant que l'ordre, enfin un pouvoir absolu qui disposait de vingt millions d'hommes, d'immenses richesses, d'une situation de progrès en tous genres [1]. »

Grâce à la richesse du pays, Louis XIV put, au début de son règne, payer largement les Français qu'enrolaient les sergents recruteurs et les étrangers qui s'engageaient individuellement ou qui étaient fournis par leurs souverains. Les soldats, en conséquence, ne faisaient pas défaut. Les Français eux-mêmes s'engageaient volontiers. « De tous les royaumes du monde, disait le marquis de Sourches, il n'y en a aucun où les peuples s'empressent de servir le roi comme la France. » Toute la partie de la jeu-

1. Lavallée, *Hist. des Français*, III, p. 221.

nesse à laquelle répugnait le travail régulier des champs ou des ateliers s'engageait dans l'armée. On y faisait entrer aussi, par une habile pression de police, les « déserteurs, vagabonds, gens sans aveu, capables de porter les armes. » En 1667, il fut facile de former l'armée de 72 000 hommes dont 35 000 firent campagne dans les Pays-Bas.

Malgré l'excellente situation dans laquelle se trouvait Louis XIV, l'échec relatif subi par sa politique dans la campagne de 1667 aurait dû lui inspirer de sages réflexions au sujet de ses ambitions sur les Pays-Bas. Ce fut le contraire qui se produisit. Ne voyant que les victoires gagnées par ses généraux et sensible seulement à la gloire qui en rejaillissait sur sa personne aux yeux des populations, sa passion belliqueuse et son humeur despotique s'accrurent considérablement à la suite de cette première guerre, en raison des résistances qu'il avait rencontrées. Il avait pris en haine les bourgeois libéraux de la Hollande et ce petit stathouder, ce principicule Guillaume d'Orange qui avait eu l'audace et l'habileté de liguer contre lui la Suède et l'Angleterre avec les Pays-Bas. Il se jura de conquérir ces provinces, autant par dépit de leur hostilité que par « politique géographique ». Puisque sa première entreprise avait été arrêtée par l'union des protestants, il forma le projet de s'instituer le protecteur du catholicisme contre la Réforme, et de créer, sous son autorité, un vaste royaume catholique. Il reprenait à son compte l'entreprise de Philippe II, mais sans le pape dont l'autorité spirituelle lui inspirait plus de jalousie et d'envie que de respect. On en pouvait juger par les efforts qu'il fit pour gallicaniser l'Église de France.

Sa haine des Hollandais était accrue par le fait que la Hollande républicaine donnait asile à tous les protestants français mécontents et permettait aux écrivains de tous les pays de dire à peu près ce qu'ils pen-

saient. Or Louis XIV était déjà fort maltraité dans les nombreux pamphlets imprimés à Leyde ou à Amsterdam. Les Hollandais n'allaient-ils pas jusqu'à prétendre, raillant sa devise, que « à leur aspect le soleil s'était arrêté »! Dans son orgueil blessé, il se plaisait à dire : « Mes pères les ont élevés, je saurai les détruire. »

Pour entreprendre cette tâche, il fallait d'abord dissoudre la ligue par laquelle les Pays-Bas avaient été sauvés. Louis XIV y parvint, en 1670, par un traité avec Charles II, si peu honorable pour le signataire anglais qu'on eut soin de le tenir absolument secret. Le roi d'Angleterre, qui était paresseux, viveur, débauché, toujours à court d'argent, se déclarait « convaincu de la vérité de la religion catholique », promettait « d'en faire la déclaration et de se réconcilier avec l'Église romaine, aussitôt que le bien des affaires de son royaume lui pourra permettre ». Il s'engageait à aider le roi de France sur terre et sur mer pour lui faciliter « l'acquisition de la monarchie espagnole ». Le roi de France s'engageait de son côté à assister Charles II de ses armes et de son argent pour réprimer les révoltes susceptibles de résulter de son adhésion au catholicisme. Tous les deux exprimaient la résolution de « mortifier l'orgueil des Provinces-Unies et d'abattre la puissance d'une nation qui s'est si souvent noircie d'une extrême ingratitude envers ses propres fondateurs et créateurs, laquelle même a l'audace de se vouloir ériger aujourd'hui en souverain arbitre et juge de tous les autres potentats ». Ils décidaient, en conséquence, de faire la guerre à la Hollande. Le roi de France se chargeait de l'armée de terre, à laquelle le roi d'Angleterre adjoindrait six mille hommes. Charles II fournirait l'armée de mer qui comprendrait cinquante vaisseaux et à laquelle la France adjoindrait trente navires. « Le roi d'Angleterre, était-il dit dans le traité, recevra annuellement du roi de France un subside de trois millions et il se contentera, dans les

conquêtes faites sur les Province-Unies, de l'île de Walcheren, de l'Ecluse et de Cassand, c'est-à-dire des bouches de l'Éscaut. » Par cet acte Charles II rompait avec la sage politique instituée par Élisabeth, car il abandonnait à la France les Pays-Bas.

Louis XIV obtint le concours de la Suède contre la Hollande par la promesse de territoires en Allemagne. Il comptait sur la neutralité de quelques princes allemands, de l'Autriche et de l'Espagne.

En 1672, il déclare la guerre aux Provinces-Unies. A partir de ce moment jusqu'en 1698, la France est constamment en guerre. Ses généraux gagnent des batailles, prennent des villes et conquièrent des provinces ; ses marins s'illustrent sur mer ; on cueille les lauriers à poignées. On dresse des statues et des arcs de triomphe au roi qui s'enivre de gloire et d'acclamations populaires. Après la signature du traité de Nimègue (1678) il est presque plus dieu que roi, il impose sa religion à ses sujets par la révocation de l'édit de Nantes et prétend faire courber l'Europe sous son hégémonie ; mais alors l'Europe se révolte.

Le nouveau roi d'Angleterre Jacques II s'était mis, comme son prédécesseur, à la solde de Louis XIV et l'autorisait à prendre le Brabant ou le Hainaut ; mais, en 1688, il était détrôné et remplacé par ce prince d'Orange que Louis XIV avait rencontré en travers de sa route dès 1667. A partir de l'avènement de Guillaume III au trône d'Angleterre, l'Europe entière est liguée contre le roi de France. Derrière l'Angleterre et les Pays-Bas se sont groupés l'Espagne, l'Empire, la Suède, une grande partie des États d'Allemagne et le pape lui-même.

Colbert se plaignait de la prodigalité du roi, des dépenses excessives du luxe, des plaisirs, de la guerre et de l'impossibilité d'augmenter les recettes du trésor. « L'excès des dépenses, disait-il, obligeant de consommer par avance l'année suivante pour les

dépenses courantes, on retombera infailliblement dans tous les désordres et toutes les nécessités des temps passés. » Il prévoit le moment où le peuple ne pourra plus payer les impôts. « Votre Majesté, écrit-il, pense dix fois plus à la guerre, qu'elle ne pense à ses finances. » A la veille de sa mort, en 1683, il mettait encore sous les yeux du roi la ruine des finances qu'il avait eu tant de peine à relever. Mais ses avertissements et ses plaintes ne faisaient qu'importuner son maître. Après sa mort, la marine devait être traitée par Louis XIV avec autant d'indifférence que les finances, le commerce ou l'industrie sur lesquels Colbert aurait voulu fonder la puissance de notre pays.

Le recrutement des armées devenait aussi difficile que le recouvrement des impôts. L'armée de 172 000 hommes que Louvois avait pu mettre à la disposition de Louis XIV en 1672 n'avait été formée qu'avec difficulté. La police avait dû multiplier et accentuer ses pressions en vue des engagements volontaires. Le roi avait dû augmenter ses subsides et adresser de véritables sommations aux princes étrangers pour obtenir des soldats. Les enrôlements furent, dès lors, accompagnés d'abus de toutes sortes. « Presque tous les enrôlements, écrit Vauban en 1696, sont devenus frauduleux et forcés. » Il ajoutait que « l'enrôlement forcé d'un nombre excessif d'hommes avait mis une infinité de femmes et de pauvres enfants hors d'état de pouvoir plus trouver de quoi vivre », au point qu'une « grande quantité sont morts de faim et de misère ». Et il ajoutait, faisant allusion aux désertions : « C'est encore ce qui a fait perdre une partie considérable des meilleurs sujets du royaume, qui ont passé chez les étrangers. »

Dans la marine, la désertion était également très fréquente ; un grand nombre de marins de la flotte royale fuyaient leurs navires où ils étaient mal nourris et

brutalisés, pour aller naviguer sur nos corsaires ou se mettre au service de la marine britannique.

La noblesse qui, naguère, rêvait sans cesse de guerres et de batailles, avait été tellement amollie par le régime de courtisanerie et de fêtes auquel le roi l'avait domestiquée qu'elle commençait de ne plus vouloir servir dans les armées et y tenait une conduite déplorable. Pendant la guerre de la succession d'Espagne, il fallut doubler et tripler la capitation des nobles qui ne servaient pas pour les contraindre à prendre du service. Aux armées, ils se tenaient si mal que Villars déclarait : « Jusqu'à présent je n'ai reconnu des hommes que dans le soldat... C'est une merveille que sa vertu et sa fermeté à souffrir la faim... Au contraire les officiers généraux tiennent de mauvais discours et fort propres à détruire l'audace qui est dans le soldat et que je fais tout mon possible pour réveiller dans l'officier. »

En 1697, la France était tellement épuisée que Louis XIV dut consentir à la paix. Par une sorte d'ironie du destin, les traités furent signés à Ryswick, petit village de Hollande, voisin de la Haye, et les conditions en furent dictées par le stathouder de ces Pays-Bas dont Louis XIV, depuis son avènement au pouvoir absolu, n'avait cessé de rêver la conquête. En 1697 comme en 1667 son vainqueur était Guillaume d'Orange, devenu roi d'Angleterre. Louis XIV dut abandonner toutes ses conquêtes des Pays-Bas et du Rhin, consentir à ce que les principales villes des Provinces-Unies fussent occupées par des garnisons hollandaises, reconnaître Guillaume III comme roi d'Angleterre et promettre de ne plus aider Jacques II à reconquérir le trône qui lui avait été arraché par le stathouder de Hollande. Par une véritable cruauté de la fortune, c'est encore Guillaume III d'Orange qui, en sa qualité de roi d'Angleterre, devait, au moment de la guerre de la succession d'Espagne, provoquer la

nouvelle coalition européenne sous laquelle s'effondrèrent définitivement les ambitions de Louis XIV et la popularité dont il avait joui tant que la victoire lui souriait. Par le traité signé, — encore sur le sol hollandais, — à Utrecht, en 1710, « Louis XIV cède aux États Généraux des Provinces-Unies, les Pays-Bas, qu'ils remettront à la maison d'Autriche quand ils se seront entendus avec elle sur la question de la barrière, « c'est-à-dire sur les villes qui seront occupées par des garnisons hollandaises et qui formeront une barrière fortifiée entre la France et les Provinces-Unies. Louis XIV cède encore à la maison de Habsbourg les droits « qu'il a eus ou pourrait avoir sur Menin, Tournay, Furnes, Ypres et leurs dépendances; et, dans l'avenir, aucune province, ville ou place des Pays-Bas ne pourra être cédée ou échoir à la couronne de France ni à aucun prince ou princesse de la maison de France. »

En somme, après quarante et quelques années de guerres à peu près incessantes, Louis XIV était obligé non seulement de renoncer aux Pays-Bas, mais encore de consentir à ce qu'ils restassent, au moins nominalement, la propriété de la maison de Habsbourg.

Pratiquement, ces États faisaient un grand pas vers leur indépendance, car par un traité spécial de 1715, les États Généraux obtenaient de l'Autriche la cession de divers territoires et le droit d'entretenir des garnisons hollandaises dans les places de Furnes, la Knocke, Ypres, Varnoton, Menin, Tournai et Namur, ces places constituant une barrière non seulement contre la France, mais encore contre la maison de Habsbourg. Lille était abandonnée à la France; mais Louis XIV s'engageait, sur la demande de l'Angleterre, à combler le port de Dunkerque. Comme, en même temps, les Anglais, imposaient à la Hollande la fermeture de l'Escaut, ils se trouvaient tout à fait maîtres de la mer du Nord.

Un autre résultat très fâcheux de la politique de Louis XIV consistait dans le relèvement de la maison de Habsbourg. Le traité d'Utrecht conservait, il est vrai, à la France, l'Alsace avec Strasbourg, mais Louis XIV rendait à l'empereur toutes les places situées sur la rive droite du Rhin, et s'engageait à ne pas lui contester la possession de Naples, du Milanais, de la Sardaigne, des présides de Toscane et des Pays-Bas. La maison de Habsbourg s'enrichissait des dépouilles de la monarchie espagnole, précisément à l'heure ou un prince de la famille de Bourbon, Philippe V, devenait roi d'Espagne.

Ce dernier voyait encore son royaume singulièrement diminué par la remise de Gibraltar et de Minorque à l'Angleterre qui avait eu soin d'en prendre possession pendant la dernière guerre. Le roi d'Espagne, du reste, renonçait pour lui-même et ses descendants à toute prétention au trône de France par un acte que les parlements français et les Cortès espagnoles enregistrèrent publiquement.

En Allemagne, une modification très profonde était apportée dans la situation des États par le fait que Louis XIV reconnaissait à l'électeur de Brandebourg le titre de roi de Prusse et la souveraineté de Neuchâtel et de Valensin. C'était le premier pas fait par la Prusse, avec la complicité du roi de France, vers l'hégémonie de l'Allemagne.

Par suite des dispositions que nous venons de rappeler, la situation de l'Europe n'était plus du tout la même qu'après le traité de Ryswick : la monarchie espagnole était, il est vrai, plus affaiblie, mais elle ne l'était qu'au profit de la maison de Habsbourg et de l'Angleterre, et elle l'était au moment où la présence d'un prince français à Madrid pouvait faire supposer que l'Espagne serait désormais alliée à la France. L'Italie passait sous l'hégémonie de la maison de Habsbourg et l'autorité de celle-ci se fortifiait par

la suppression des portes que le traité de Ryswick nous avait ouvertes sur les provinces du Rhin. Il est vrai que la Savoie et la Prusse, dressées sur les flancs de la maison de Habsbourg, devaient être pour elle une menace, dans l'avenir, mais de cette menace rien de favorable à la France ne pouvait sortir.

La puissance qui profitait le plus de toutes les guerres de Louis XIV, c'était, sans contredit, l'Angleterre, et c'était elle qui avait fait le moins de sacrifices. Fidèle à la politique d'Elisabeth, son gouvernement était aux aguets de toutes les fautes commises par les autres pour en profiter, en évitant lui-même les actes qui auraient compromis son commerce, engagé trop fortement ses finances ou déterminé un emploi de troupes qui aurait provoqué l'éclosion, dans les populations insulaires, de sentiments militaristes et guerriers.

§ II. — LE DÉVELOPPEMENT MARITIME ET COLONIAL DE LA FRANCE, DE L'ANGLETERRE ET DE LA HOLLANDE.

Au début du règne d'Élisabeth et de Charles IX l'Angleterre et la France n'avaient encore ni marine de guerre ni colonies. Elles faisaient la chasse aux bâtiments espagnols chargés de produits coloniaux, au moyen de bâtiments de commerce armés en corsaires. A cette époque-là, du reste, il n'existait, dans aucun pays, une véritable marine de guerre. On ne se battait sur mer qu'avec des navires de commerce auxquels on ajoutait des canons et sur lesquels on embarquait des soldats. Au combat de Ravallo, en 1494, sous Charles VIII, le dauphin, duc d'Orléans, montait un bâtiment de commerce semblable à tous les autres, mais portant des canons en fer qui tiraient des boulets en fer. Devenu roi, sous le nom de Louis XII, il fit construire des navires spécialement

disposés en vue du combat. L'un des premiers fut la *Charente*, vaisseau muni de châteaux sur l'avant et l'arrière. Elle portait 1 200 hommes et était armée de 200 canons.

Richelieu est le premier de nos dirigeants qui ait songé à la création en France d'une marine de Guerre. Il remontrait à Louis XIII « qu'il n'y avait royaume si bien situé que le nôtre et si riche de tous les moyens nécessaires pour se rendre maître de la mer ». Il ajoutait, visant les nations protestantes du nord, protectrices des réformés français : « de la puissance, de la mer dépend l'abaissement de l'orgueil d'Angleterre et de Hollande ». L'enquête qu'il ordonna en 1629 pour connaître l'état de notre marine établit que les côtes et les villes du littoral appartenaient encore beaucoup plus aux autorités locales qu'au roi; que tous nos ports étaient en fort mauvais état; que les navires de commerce susceptibles d'être transformés en vaisseaux de guerre étaient peu nombreux; qu'il n'existait sur la Manche et l'Atlantique aucun arsenal; que même les magasins pour la marine faisaient défaut presque partout; que le port de Toulon était envahi par les sables et les graviers; que les pirates barbaresques infestaient la Méditerranée et faisaient à chaque instant des descentes sur la côte à peine défendue; que la plupart de nos constructeurs de navires étaient fort inexpérimentés, etc.

Tout était donc à faire; il fallait supprimer l'indépendance des autorités du littoral, créer des ports militaires et des arsenaux, construire des bâtiments de guerre et assurer à ce matériel un personnel convenable. Cette triple opération fut conduite avec une grande rapidité. L'organisation de Toulon et de Brest en ports militaires fut commencée, tandis que l'on essayait en vain de faire de Brouage un port pour l'Atlantique où il était indispensable que Brest, facilement blocable, eût un auxiliaire.

La construction des navires fut poussée avec une telle activité qu'en 1636, la flotte de l'Océan et de la Manche ou flotte du Ponant comprenait 39 vaisseaux, montés par 5 530 hommes et jaugeant ensemble 11 800 tonneaux.

Dans la Méditerranée, il n'y avait, au moment de l'arrivée de Richelieu au pouvoir, que quelques galères à rames. Il résolut d'en faire construire immédiatement 30 et décida d'y ajouter 24 bâtiments à voiles. Il voyait dans ces derniers, le grand avantage de pouvoir les transférer au besoin dans le Nord.

Tandis que Richelieu et Colbert créaient la flotte militaire de la France, la Hollande et l'Angleterre développaient considérablement leur marine marchande et leurs corsaires, et construisaient des navires de guerre, la première pour assurer les relations de ses ports avec sa colonie de Batavia, la seconde pour s'enrichir aux dépens des navires qui transportaient les riches produits des colonies espagnoles d'Amérique.

Au moment où Louis XIV prit possession du pouvoir, la Hollande possédait une flotte nombreuse et toute sa bourgeoisie avait fait dans le commerce ou dans la banque des fortunes extraordinaires. Elle était parvenue à l'apogée de cet orgueil que Richelieu jugeait nécessaire « d'abattre ». Louis XIV le tenta, sans y réussir, par la campagne de 1667 dont il a été question plus haut. En 1670 il renouvelle l'entreprise avec le concours de l'Angleterre qui jalousait la marine hollandaise, de l'Espagne qui la redoutait et de la Suède. Alors a lieu le premier usage, fait à la guerre, de flottes spécialement armées pour le combat. La première bataille qui fut livrée fut celle de Southwoobay ou Solebay, le 6 juin 1672. La flotte française que commandait le comte d'Estrées, était représentée par 30 vaisseaux et 20 frégates ou flûtes. On se

battit bien, mais les résultats de la bataille furent indécis et l'on dut renoncer à l'opération projetée qui était une descente dans la Zélande. En 1676, Duquesne combat dans la Méditerranée une flotte hollandaise commandée par l'illustre amiral Ruyter et assistée par une flotte espagnole. Après avoir battu les Hollandais et les Espagnols, d'abord près de Stromboli, puis près d'Agosta où Ruyter fut tué, il détruisit leur flotte qui s'était réfugiée dans le port de Palerme.

En 1682 et 1683 Duquesne fait la chasse aux pirates barbaresques qui infestaient la Méditerranée. Il bombarde et détruit presque complètement Alger, obtient la soumission de Tunis, contraint le sultan du Maroc à solliciter du roi de France un traité d'alliance et de commerce, puis attaque Gênes qui avait fait alliance avec l'Espagne et fournissait des armes aux barbaresques. Il bombarde la ville et la détruit en partie. Les Génois n'obtiennent la cessation des hostilités qu'en abandonnant l'alliance espagnole et désarmant tous leurs navires. En 1690, Trouville bat les flottes alliées de Hollande et d'Angleterre près du cap Beachy ou Beveziers. La marine française organisée par Colbert et par son fils Seignelay avait alors la maîtrise de la Méditerranée et de l'Océan, mais Colbert était mort en 1683, Seignelay mourut en 1690; la victoire navale de Beveziers fut la dernière gagnée par la France sous le règne de Louis XIV.

Celui-ci ne tenait pas à la marine et n'en comprenait pas les besoins. En 1692, il force Trouville à livrer bataille dans le Nord aux flottes de la Hollande et de l'Angleterre, sans lui permettre d'attendre les navires de la Méditerranée qui devaient le rejoindre. Trouville, dont l'armée était numériquement beaucoup plus faible que celle de l'ennemi, fut obligé de battre en retraite après dix heures de combat. Sous la poursuite de l'ennemi, une partie de sa flotte se réfugie à Saint-Malo, l'autre se dirige vers Cherbourg où

trois navires seulement purent entrer. Douze autres conduits par Trouville dans la baie de Saint-Wast-la-Hougue, y furent cernés par l'ennemi et incendiés.

Découragé par cet insuccès qu'il avait lui-même provoqué en ne permettant pas à Trouville d'attendre la flotte de la Méditerranée, Louis XIV délaissa presque complètement notre marine, à la tête de laquelle il avait mis, après la mort de Seignelay, l'incapable Pontchartrain. Sur les avis de ce dernier, on ne forma plus guère d'escadres et l'on se contenta de faire la « guerre de course » contre les bâtiments de commerce de l'ennemi, avec les corsaires des armateurs de Saint-Malo, de Dunkerque, etc. Les armateurs gagnèrent beaucoup d'argent et les officiers qui commandaient les corsaires se couvrirent de gloire. « Jean-Bart, Cassart, Pointis, Nesmond, Ducasse, Duguay-Trouin, Forbin, y sèment leurs trésors d'héroïsme et d'habileté. Ils deviennent des demi-dieux dans l'opinion populaire. Leurs prouesses dépassent en portée la vulgaire flibuste. Elles ont une allure équivoque de grande guerre[1]. »

Mais, tandis que nos corsaires battaient les mers, notre marine de guerre s'était tellement affaiblie qu'elle ne pouvait opposer la moindre résistance aux opérations dirigées contre nos côtes et nos ports. Si la paix de Ryswick n'avait pas mis fin à la guerre, notre littoral fût devenu la proie de la flotte anglaise.

Pendant la guerre de la succession d'Espagne, notre flotte, toujours délaissée par Louis XIV, ne subit que des échecs. En 1702, la flotte anglo-hollandaise, forte de 200 voiles, essaie de s'emparer de Cadix, qui était alors le principal entrepôt du commerce des Indes; elle échoue dans son entreprise, mais se retourne contre la flotte française avec laquelle Château-Renault avait protégé un convoi de galions

1. Castex, *Les Idées militaires de la marine au XVIIIe siècle.*

espagnols chargés d'argent. Notre flotte est attaquée dans la baie de Vigo, 20 de ses bâtiments sont pris et Château-Renault se voit contraint de brûler 15 navires et 12 galères pour empêcher qu'ils ne tombent aux mains de l'ennemi. En 1704, la flotte anglaise, commandée par l'amiral Roocke, s'empare de Gibraltar. En 1706, une flotte anglo-hollandaise forte de 61 vaisseaux oblige à la retraite le comte de Toulouse qui bloquait Barcelone, et les Espagnols qui assiégeaient la ville par terre sont obligés de lever le siège. En 1707, une flotte anglaise menace Toulon. En 1708, Louis XIV tente d'organiser une expédition contre l'Ecosse, mais on ne peut réunir que 20 navires commandés par Forbin et cette trop faible flotte, à peine entrée dans le Forth, est obligée de se retirer devant une flotte anglaise deux fois plus forte.

En 1714, au moment de la signature du traité d'Utrecht, nous n'avions pour ainsi dire plus de marine, et par le seul fait que les forces navales dont nous aurions eu besoin nous avaient fait défaut, l'Angleterre devenait maîtresse de nos propres mers, en même temps qu'elle acquérait une influence prépondérante sur le continent.

Tandis que la guerre continentale absorbant toutes les ressources de la France et toutes les préoccupations de Louis XIV, déterminait l'abandon et la ruine de notre marine, l'Angleterre avait porté la sienne au plus haut degré de puissance. Elle avait profité de notre concours pour détruire la flotte hollandaise, et elle profitait du traité d'Utrecht pour nous affaiblir sur mer dans toute la mesure du possible. « L'Angleterre, dit Lavisse [1], a obtenu que l'Espagne ne fût pas unie à la France ni à l'Autriche. Elle a pour ainsi dire, isolé l'Espagne et son empire colonial. Elle a pris dans la Méditerranée Gibraltar et Port-Mahon. Le

1. Lavisse, *Loc. cit.*, VIII, I, 145.

privilège de l'introduction des nègres et celui du vaisseau de permission lui ont ouvert les colonies espagnoles. Elle s'est subordonné le Portugal, et ouvert ainsi le commerce du Brésil. D'autre part, elle a ruiné Dunkerque, dont la concurrence la gênait. L'acquisition de Terre-Neuve et de l'Acadie est une menace pour la colonie française du Canada. Ses colonies de l'Amérique du Nord se sont accrues en nombre et en force. Ces futurs États-Unis, ce sont ou des provinces de la couronne royale, ou bien des domaines privés. Une grande force anglaise est ainsi constituée dans l'Amérique du Nord. L'Angleterre qui, tout en s'attachant à ses intérêts directs, vient de diriger la politique générale, est la plus grande puissance du monde. Demeurée protestante, et en possession de libertés publiques, elle vit conformément à ses instincts et à ses volontés. »

Le 1er septembre 1715, lorsque Louis XIV mourut, âgé de soixante-dix-sept ans, la France était ruinée et irritée. La disparition de ce roi que l'on avait presque divinisé dans sa jeunesse, alors que sa tête était ceinte des lauriers cueillis par Turenne, ne provoqua que des manifestations de joie insolente en bas et de l'indifférence en haut. Son tort avait été de ne pas comprendre que la force appelle la force, que l'ambition appelle la coalition et que l'heure était passée où il serait possible à un roi quelconque d'établir son hégémonie sur l'Europe. Aveuglé par la politique géographique à laquelle il s'était attaché, il avait commis la faute que surent éviter Catherine de Médicis et Charles IX, Richelieu, Mazarin et Henri IV : pendant toute sa vie, il voulut conquérir les Pays-Bas et ce fut toujours des Pays-Bas que jaillit la cause principale de ses défaites. Il eut conscience de la nécessité de l'entente de la France avec l'Angleterre, mais il rendit cette entente impossible en se mêlant aux luttes religieuses des Anglais, en cherchant à s'emparer des

Pays-Bas et en essayant d'imposer son hégémonie à l'Europe. Cette triple erreur eut pour la France des conséquences d'autant plus graves qu'il ne vit pas l'inéluctable nécessité pour notre pays de posséder toujours une marine puissante.

§ III. — LES RELATIONS DE LA FRANCE ET DE L'ANGLETERRE PENDANT LES RÈGNES DE LOUIS XV ET DE LOUIS XVI.

La France avait trop souffert de la politique belliqueuse, autocratique et fanatiquement catholique de Louis XIV pour que sa mort ne fût pas nécessairement suivie d'un changement radical de direction. A l'intérieur, on alla jusqu'à l'anarchie; à l'extérieur, le Régent et le cardinal Dubois revinrent, en dépit d'une opposition très vive, à la politique du cardinal Mazarin, c'est-à-dire à l'entente de la France avec l'Angleterre et les Pays-Bas. Un traité entre les trois nations fut signé le 14 janvier 1717 par Dubois qui écrivit au régent : « vous voici hors de page et moi hors de mes frayeurs ». Ils avaient, l'un et l'autre craint une guerre avec l'Espagne, dont le roi, Philippe V, poussé par Albéroni, rêvait de conquérir le trône de France et de reprendre en Italie la situation prépondérante occupée jadis par la monarchie espagnole.

Le tsar offrit d'entrer dans cette triple alliance; sa présence aurait contrarié beaucoup le développement de l'Autriche et de la Prusse qui, étant les voisines de la France, auraient dû être plus redoutées par elle que la lointaine Russie. Au lieu et place de cette dernière on admit dans l'alliance l'Autriche. Il en résulta une longue période de désaccords et de guerres dans l'Europe continentele.

La seule chose qui survécut au cardinal Dubois, ce fut l'entente avec l'Angleterre que maintint son successeur, le cardinal Fleury. Mais, par une aberration

dont le spectacle fut souvent donné par la France, Dubois et Fleury déduisirent de leurs bonnes relations avec le gouvernement britannique la possibilité de négliger notre marine de guerre.

De 1617 à 1643 c'est-à-dire pendant la durée de notre entente avec l'Angleterre, celle-ci fut mêlée à toutes les querelles ou guerres qui se produisirent entre les puissances du continent, mais, fidèle à la politique d'Elisabeth, elle n'y prenait une part importante que sur mer. Elle laissait aux nations du continent le souci et la charge des grandes armées. Comme les dépenses de guerre absorbaient la majeure partie des ressources de ces nations et même presque toujours plus que leurs ressources normales, elles ne pouvaient guère se développer économiquement. L'Angleterre, par contre, voyait son commerce mondial s'accroître d'autant plus que celui des autres peuples périclitait davantage. Comme elle avait soin d'accroître sans cesse ses forces navales, l'ambition de son peuple grandissait avec sa richesse. Il avait commencé de fonder des colonies, il devenait envieux de celles des autres nations. Le fait était si « humain » qu'il aurait du être prévu par le gouvernement français.

Lancée, elle-même, depuis Richelieu et Colbert, dans la politique coloniale, la France aurait dû donner à sa marine de guerre une importance d'autant plus considérable que son domaine colonial prenait une plus grande extension. Colonies et marine sont deux éléments qui doivent toujours évoluer du même pas. La marine de guerre est la protectrice nécessaire de la navigation commerciale et des établissements d'outre-mer. Contrairement à l'armée de terre dont la seule raison d'être est de préparer ou de faire la guerre, la marine militaire trouve un emploi utile même pendant la paix et en vue de la paix. Elle forme des officiers et des équipages pour la marine marchande; elle répand dans les contrées lointaines la

renommée de la puissance dont elle porte le pavillon, elle n'a pas besoin de faire la guerre pour inspirer le respect de la nation dont elle incarne la force. Mais, si à une heure déterminée, l'usage de cette force devient nécessaire, elle est prête à l'exercer.

C'est sur ces principes que l'Angleterre a fondé sa marine. Il suffisait qu'elle possédât une flotte puissante pour que l'on recherchât son amitié ou son alliance. Elle a pu, en conséquence, jouer dans toutes les grandes crises européennes un rôle de premier ordre, sans qu'aucun trouble fût apporté dans son commerce et dans son industrie.

La situation insulaire de l'Angleterre lui permettait de pratiquer cette politique plus facilement que ne l'aurait pu faire une puissance continentale, la France par exemple, qu'entourent des nations belliqueuses et parfois menaçantes. Mais l'exemple de Richelieu et de Mazarin prouve que même pour la France une politique de paix est praticable. Et si l'on examine les guerres de Louis XIV et de Louis XV, de Napoléon, etc. on constate sans peine que la plupart d'entre elles auraient pu être évitées, car elles furent dues surtout aux ambitions personnelles ou aux erreurs de ceux qui les firent.

En raison de l'énorme étendue de ses côtes, la France était aussi bien placée que l'Angleterre pour faire une politique maritime, commerciale, industrielle et coloniale; mais pour cela deux conditions étaient nécessaires; il fallait qu'elle vécût en paix avec ses voisins du continent, en respectant leur indépendance et leurs intérêts, et qu'elle possédât une marine adéquate au développement de son commerce maritime et de ses colonies.

La première de ces conditions fut remplie pendant le gouvernement des cardinaux Richelieu et Mazarin. Par leur entente avec l'Angleterre et les Pays-Bas

d'une part, les États allemands d'autre part, ils avaient les mains libres pour combattre les prétentions à l'hégémonie de la monarchie espagnole ou de la maison de Habsbourg et pour étendre l'influence de la France dans le monde, ainsi que le fit Richelieu au moyen des compagnies de navigation et de colonisation.

La seconde condition fut réalisée surtout par Colbert et son fils Seignelay. A l'exemple de Richelieu, ils avaient compris qu'une puissante marine de guerre nous était indispensable pour appuyer notre développement commercial et colonial et le protéger, au besoin, contre les autres puissances maritimes.

L'entente de l'Angleterre et de la France n'a jamais été aussi étroite qu'à l'époque où Colbert, ayant doté la France d'une marine très puissante, Louis XIV pouvait se concerter avec le gouvernement britannique pour combattre les ambitions mondiales de la monarchie espagnole. Le tort de Louis XIV, après la mort de Colbert et de Seignelay, ainsi que celui de Dubois et de Fleury fut de ne pas comprendre que l'Angleterre ayant donné à ses ambitions maritimes et coloniales la première place dans ses préoccupations, la France ne pourrait vivre avec elle sur un pied d'égalité et d'amitié durable qu'à la condition d'être assez forte sur mer pour lui inspirer le respect de ses droits à la libre navigation et à la libre colonisation, la France elle-même, bien entendu, respectant ceux de l'Angleterre.

Au moment de la mort du cardinal Fleury (1743) aucune des deux conditions exposées ci-dessus n'était remplie : nous étions en conflit avec la plupart des États et notre marine n'existait pour ainsi dire pas. Aussi est-il à peu près impossible de comprendre par quelle raison, lorsqu'en 1739 l'Angleterre déclara la guerre à l'Espagne au nom de la liberté des mers et du commerce menacée par la monarchie espagnole, la France prit parti pour l'Espagne. C'était aller au-devant

d'une guerre avec l'Angleterre dans les conditions les plus défavorables pour nous au double point de vue moral et matériel : moral, car nous n'avions pas d'amis sur le continent, matériel car nous n'avions pas de marine.

Au moment où l'Angleterre nous déclara la guerre, en 1743, elle possédait 130 vaisseaux de 120 à 150 canons, 100 bâtiments de moindres dimensions et une quantité innombrable de corsaires. La France et l'Espagne ne disposaient ensemble que d'une cinquantaine de navires de tout rang, pour lesquels il était presque impossible de recruter des équipages. Dans de pareilles conditions, la guerre sur mer ne pouvait être que désastreuse pour la France ; elle le fut au point qu'en 1748, au moment de la signature du traité d'Aix-la-Chapelle, il ne nous restait plus que deux vaisseaux. Nous employâmes les corsaires contre les bâtiments de commerce anglais, mais les corsaires n'étant pas appuyés par des escadres, ne donnèrent pas de résultats sérieux. Sur le continent, nous avions gagné des batailles, conquis des villes et des provinces, inquiété la Hollande au point de lui faire demander la paix, mais nous étions obligés de renoncer à toutes nos conquêtes. Cette guerre n'avait profité qu'à la Prusse. Frédéric II, en s'emparant de la Silésie, avait diminué l'Autriche et fait le premier pas vers la constitution du futur empire d'Allemagne.

La guerre de sept ans (1756-1763) ne nous fut pas plus favorable. Quoique notre flotte eût été un peu relevée par Maurepas, elle était si faible par rapport à celle des Anglais qu'elle fut incapable d'empêcher l'explosion des sentiments d'envie provoqués de l'autre côté de la Manche par notre expansion coloniale, sentiments exploités par l'ambition politique de William Pitt. Tandis que celui-ci profitait de l'accord imprévu et illogique de notre gouvernement avec l'impératrice d'Autriche Marie-Thérèse pour lancer la Prusse contre

la France en lui fournissant des subsides, il employait les flottes et les armées britanniques contre nos colonies. Nous perdîmes ainsi tour à tour nos établissements de l'Inde orientale, le Canada, la Martinique, la Grenade, Saint-Vincent, Sainte-Lucie. L'Angleterre prit en même temps aux Espagnols les Philippines et Cuba. « Tandis que le commerce français était presque détruit, dit Mahan, les flottes marchandes anglaises couraient les mers. Chaque année voyait s'accroître le trafic de l'Angleterre ; l'argent dépensé pour la guerre lui revenait comme produit de son industrie. »

Au cours de la guerre, le duc de Choiseul, successeur de Maurepas, essaya de relever notre marine, y parvint dans quelque mesure grâce au concours des villes et des États provinciaux ; mais Louis XV restait indifférent à ses efforts : « Mon cher Choiseul, lui écrivait-il, vous êtes aussi fou que vos prédécesseurs ; ils m'ont tous dit qu'ils voulaient une marine ; il n'y aura jamais en France d'autre marine que celle du peintre Vernet. »

Mais, en excitant les passions belliqueuses et les cupidités qui sommeillent dans l'esprit de tous les peuples, Pitt avait préparé le mouvement d'intransigeance de l'Angleterre à l'égard de ses colonies d'où devait sortir la révolution de l'Amérique du Nord, et il avait fait naître chez ses compatriotes l'esprit de domination qui détermina, au même moment, la coalition de l'Europe contre l'Angleterre.

On assiste alors à ce spectacle singulier de colons anglais sollicitant le concours de la France contre l'Angleterre. Puis, bientôt on vit l'Europe entière se coaliser, au nom de la liberté des mers, contre l'Angleterre qui prétendait y dominer, comme l'Espagne l'avait prétendu autrefois. Si, à cette époque, la France avait possédé la marine dont Colbert avait voulu la doter, elle aurait pu aisément reconquérir les colonies perdues pendant la guerre de Sept ans,

car l'Angleterre était en proie à des troubles intérieurs qui l'affaiblissaient notablement. Mais au moment où éclata la guerre de l'Indépendance, en 1778, nous ne possédions encore que 32 vaisseaux et 11 frégates, corvettes ou bricks. En plaçant ces navires sous les ordres de l'amiral Dorvilliers, on avait eu soin de lui faire savoir qu'ils représentaient « toutes les forces maritimes dont la France pouvait disposer » et on l'invitait à ne livrer bataille que si les conditions lui paraissaient de nature à laisser espérer le succès. Il crut ces conditions réalisées dans un combat qu'il soutint, près de l'île d'Ouessant, contre une flotte anglaise commandée par Keppel. Quoique les résultats en fussent indécis, ce combat produisit en France un excellent effet moral, mais ce fut tout. L'année suivante, Dorvilliers était obligé de sortir de Brest avec une flotte « à peine armée, dépourvue de nombreux objets de matériel et à laquelle il manquait 4 000 matelots ». Dans ces conditions, la guerre ne pouvait nous procurer que de faibles avantages, malgré l'appui maritime que nous donnaient l'Espagne et la Hollande, la neutralité bienveillante de l'Allemagne et notre entente avec la Russie. Nous obtînmes quelques succès glorieux dans les Antilles et dans la mer des Indes, mais ces succès n'eurent pas de lendemains. Le traité de Versailles, qui garantit aux États-Unis leur indépendance, valut Minorque et la Floride aux Espagnols et restitua aux Hollandais toutes leurs colonies sauf Negapatam, ne nous rapporta que la restitution du Sénégal.

§. IV. — LES RELATIONS DE LA FRANCE ET DE L'ANGLETERRE PENDANT LA RÉVOLUTION ET L'EMPIRE.

Au moment où notre grande révolution se produisit, les relations de l'Angleterre et de la France étaient bonnes, sinon cordiales. Le gouvernement anglais,

dans les mains de Pitt, tenait au maintien de la paix européenne et se déclarait même publiquement favorable à la Révolution. Lorsqu'on lui représentait la France comme l'ennemie de l'Angleterre, en lui rappelant la haine que son père avait pour notre pays, Pitt se bornait à répondre : « Il serait absurde et puéril de supposer qu'une nation puisse rester éternellement l'ennemie d'une autre[1]. » De notre révolution il disait[2] en 1790 : « Mon pays veut persévérer dans la neutralité qu'il a jusqu'ici gardée devant les discussions intérieures de la France, et dont il ne se départira pas, à moins que la façon d'agir des Français ne la rende contraire à notre défense personnelle. » Il résistait avec une remarquable énergie aux attaques de ceux qui voulaient jeter l'Angleterre contre la France pour arrêter la marche de notre révolution. Même après la déclaration de guerre de la France à l'Autriche, il prônait la neutralité anglaise. Il allait plus loin : aux constitutionnels français qui sollicitaient son concours contre l'Autriche, il répondait qu'à la condition que « la Hollande ne fût pas molestée » il resterait neutre « même si l'armée française occupait la Belgique *pendant quelque temps* », et, en 1792 il proposa au Parlement britannique « un budget de paix basé sur une énorme diminution d'impôts[3] ».

Au mois de novembre 1792, lorsque la Convention, s'emparant de tous les pouvoirs avec la résolution de les exercer d'une manière autocratique, décréta que « tous les gouvernements étaient les ennemis de la France, et tous les peuples ses alliés », et donna l'ordre aux généraux français, déjà maîtres de la Belgique, de conquérir la Hollande, la guerre devint iné-

1. Green, *Hist. moderne du peuple anglais*, p. 252.
2. *Ibid.*, p. 268.
3. *Ibid.*, p. 270.

vitable avec l'Angleterre. Pitt, cependant, tenta au mois de décembre, un dernier effort en faveur de la paix. « Il offrit à l'Autriche de l'aider à s'emparer de la Bavière si elle voulait s'arranger avec la France et promit à celle-ci de s'abstenir de la guerre, si elle cessait de porter atteinte à l'indépendance des États voisins. » Il renouvelait, à plus de deux siècles de distance, les déclarations d'Élisabeth à l'amiral Coligny.

Au mois de février 1793, la Convention prit l'initiative de déclarer la guerre simultanément à l'Angleterre et à la Hollande chez lesquelles des inquiétudes très vives avaient été éveillées par la prise de la Belgique et l'ouverture de l'Escaut opérées par Dumouriez à la fin de l'année précédente. La guerre était déclarée en même temps à l'Espagne, à la Sardaigne, au royaume de Naples et à la Toscane. Une commission présidée par Danton était envoyée en Belgique pour procéder à son annexion, tandis que Dumouriez envahissait la Hollande. La Convention annexait en même temps toute la rive gauche du Rhin, de Landau à Mayence. Pitt répond à ces mesures par une coalition de la Russie, de la Prusse, de Hesse-Cassel, de la Sardaigne et de Naples. La Belgique se révolte contre les mesures prises à son égard. Lord Auckland déclare, dans une conférence tenue à Anvers le 7 avril, qu'il « faut réduire la France à un véritable néant politique » et les alliés se partagent déjà ses dépouilles tandis que la Vendée se révolte contre la Convention.

Alors apparaît en pleine lumière la mentalité française. La France se lève entière contre les étrangers qui menacent son indépendance. En 1794, elle est victorieuse sur tous les points, se débarrasse de la dictature de Robespierre qui ne peut plus être justifiée par rien et signe la paix, d'abord avec la Prusse, à Bâle le 5 avril 1794; à la Haye avec la Hollande

« République sœur » le 16 mai et avec l'Espagne à Bâle le 22 juillet ; tandis que la Saxe et la Hesse, le Portugal, Naples, la Toscane, Parme, le pape lui-même reconnaissent la République française.

Trois années plus tard (17 octobre 1797), par le traité de Campo-Formio imposé à l'Autriche, la France acquérait la Belgique. Il ne lui restait plus qu'un seul ennemi : l'Angleterre.

Celle-ci, font observer justement les historiens, ne voulait pas abandonner la Belgique à la France et pouvait continuer la lutte parce que, loin de souffrir de la guerre continentale, elle y avait trouvé, comme du temps de Louis XIV, des sources abondantes de profits et l'occasion d'un développement nouveau de ses forces maritimes.

Pour la vaincre, il aurait fallu à la France une marine puissante. Elle ne l'avait pas au moment où se produisit la Révolution et l'on ne sut pas la créer. En 1789, nous possédions une cinquantaine de vaisseaux et autant de frégates, mais les équipages nous faisaient toujours défaut. La Convention remplaça les officiers supérieurs, dans lesquels elle n'avait pas confiance ou qui avaient émigré, par leurs subordonnés et recruta les paysans des environs des ports pour armer les navires, mais cela ne donnait que des équipages sans valeur. Elle provoqua l'action des corsaires et ceux-ci obtinrent de notables résultats : en quelques mois, à la suite de la déclaration de guerre de février 1793, ils prirent 400 navires anglais ; mais c'était bien peu pour contre-balancer l'action des escadres que l'Angleterre entretenait dans les mers d'Europe, dans celles des Antilles et dans l'Océan Indien. Tandis que nos corsaires faisaient la chasse à ses bâtiments de commerce, elle s'emparait de nos établissements de l'Inde, de la Martinique et de la Guadeloupe et faisait croiser ses escadres devant nos ports. Le 1er juin 1794, Villaret-Joyeuse ayant reçu l'ordre de sortir de Brest à

la tête d'une trentaine de navires, pour protéger l'arrivée d'un convoi nous portant des grains d'Amérique, fut rencontré par une flotte anglaise et obligé de livrer bataille. Il perdit sept navires dont le *Vengeur*. A la suite de cette défaite la Corse se donna aux Anglais. En juin 1795, notre marine subit une nouvelle défaite près de Quiberon.

L'année suivante, Hoche, parti pour opérer un débarquement en Irlande, vit ses transports s'égarer dans la brume, la frégate qui le portait perdre sa route et dut rentrer sans avoir rien pu faire.

Le Directoire que cet échec n'avait pas découragé, reprit une idée que Hoche lui-même avait soumise au comité de salut public en 1793 et qui consistait à opérer un débarquement en Angleterre avec des petits bateaux. En 1796, on en réunit quelques-uns à Boulogne en vue de cette opération, mais on en fut détourné par l'expédition d'Égypte.

En 1797, lorsque Bonaparte prépara cette dernière, nous n'avions dans la Méditerranée qu'une quinzaine de bâtiments de guerre, et ceux-ci manquaient de canonniers au point que l'on dut, après le départ de Toulon, faire faire l'exercice du canon par des soldats. Bonaparte avait justement compté sur l'occupation de l'Égypte par la France pour combattre efficacement l'influence de l'Angleterre dans la Méditerranée, mais il oubliait que pour rester maître de l'Égypte, notre pays devait s'assurer la maîtrise de la Méditerranée occidentale. Pour que nous pussions entretenir des relations constantes, en tout temps, avec Alexandrie, il nous fallait des escadres puissantes. Nous ne les avions pas. Le transport des troupes de Bonaparte en Égypte aurait même été empêché si son expédition n'avait pas été tenue tout à fait secrète. Prévenu trop tard, Nelson n'arriva qu'après le débarquement de l'armée française; mais il détruisit l'escadre de Bruys dans la baie d'Aboukir.

Le Directoire persistait à vouloir combattre l'Angleterre, mais il ne paraissait pas songer au seul moyen qu'il eût été nécessaire d'employer pour réussir dans cette entreprise : il négligeait notre marine et abandonnait la maîtrise de la mer à la flotte britannique.

Devenu premier consul, Bonaparte commit la même erreur. L'heure était cependant favorable alors pour lutter sur mer contre l'Angleterre. Fière de sa domination des océans, la marine britannique considérait le « droit de visite » des bâtiments de commerce comme la consécration nécessaire de sa puissance et déclarait que « tous les neutres devaient se soumettre à la visite du dernier corsaire anglais ». Pitt lui-même disait : « Renoncer au droit de visite serait renoncer à l'empire. » En quelques mois, les navires de guerre anglais saisirent plus de 400 bâtiments danois ou suédois. Les nations maritimes étaient tellement indisposées par ces pratiques que les États-Unis signèrent avec la France une convention établissant la garantie des neutres. Une ligue se forma, dans le même but, entre le Danemark, la Suède, la Hollande et la Russie. Mais, tandis que l'Angleterre disposait de 195 vaisseaux de ligne, 250 frégates et 300 navires de guerre de moindre importance, nous n'avions ni vaisseaux, ni approvisionnements, ni équipages. En septembre 1800, l'Angleterre envoie une escadre de 25 navires menacer le Danemark ; une autre bombarde le Ferrol et Cadix ; une troisième reprend Malte ; une quatrième menace les côtes de la Hollande ; une cinquième porte des troupes en Égypte. En avril 1801, Nelson détruit en partie la flotte danoise dans le port de Copenhague. Alors la Russie se sépare de la ligue à laquelle notre marine ne peut donner aucun appui ; elle est imitée bientôt par la Suède et le Danemark et, en 1802, nous sommes obligés d'abandonner l'Égypte où il nous est impossible de porter les troupes nécessaires au maintien de notre occupation.

Bonaparte reprit alors l'idée du débarquement en Angleterre, mais il haussait les épaules lorsque l'amiral Decrès, ministre de la Marine, et d'autres amiraux lui conseillaient « une lente reconstitution de notre marine, en portant toute nos ressources sur nos arsenaux, en formant de petites divisions navales, en leur faisant courir les mers, jusqu'à ce qu'elles fussent assez habiles pour manœuvrer en grandes escadres ». Bonaparte ne croyait pas à la nécessité des flottes de haut bord; il voulait attaquer l'Angleterre avec des flottilles de petits bateaux armés de canons et portant des soldats.

Après la rupture de la paix d'Amiens dont le seul but avait été de se faire considérer par la France comme un dictateur pacifique et de se faire nommer empereur, il chercha tout de suite à réaliser le projet de débarquement en Angleterre. Les flottilles qu'il réunit à Boulogne, près du camp de la Grande Armée, comprenaient 350 chaloupes canonnières, 500 bateaux canonniers, 400 péniches, 900 transports; elles portaient 21 000 marins, non compris les 700 marins de la garde et avaient absorbé tous les canonniers de quelque valeur que l'on avait pu recruter dans nos ports de guerre.

Au même moment, La Touche-Tréville à qui venait d'être confié le commandement de la flotte de Toulon, n'avait à sa disposition que 7 vaisseaux et 7 frégates dont les équipages étaient incomplets. « Le port ne savait, dit le commandant Rouyer, comme il armerait les autres vaisseaux, à mesure qu'ils seraient réparés, et c'est dans ces circonstances que 250 nègres déportés furent embarqués comme matelots. Il avait été pourvu à l'insuffisance des gens de mer par l'augmentation du nombre de soldats embarqués sur les vaisseaux. » La Touche-Tréville étant mort, en août 1894, Villeneuve, qui lui succéda, écrivait au ministre de la Marine : « Je vous déclare que des vaisseaux équipés

ainsi, faibles en matelots, encombrés de troupes, ayant des gréements vieux et de mauvaise qualité sont hors d'état de rien entreprendre. »

Bonaparte avait fini par comprendre qu'il lui serait impossible de faire traverser la Manche par sa flottille, si la Manche n'était pas abandonnée par les escadres anglaises. Il donna l'ordre à Villeneuve de sortir pour attirer la flotte britannique dans le sud où nous avions le concours d'une escadre espagnole. Nelson, en effet, descendit au-devant des forces franco-espagnoles et les attaqua près de Trafalgar (1805). Il perdit la vie dans la bataille, mais celle-ci se termina par un affreux désastre pour l'armée navale franco-espagnole, à cause de l'insuffisance de nos canonniers. Quant aux flottilles de Boulogne, sur lesquelles Bonaparte avait réuni nos meilleurs marins et presque tous nos canonniers, elles ne purent jamais tenter la traversée de la Manche, parce que jamais la Manche ne fut libre devant elles. Une fois de plus et sous une forme nouvelle, il était démontré que la France ne pouvait rien contre l'Angleterre si elle ne possédait des forces navales proportionnées à l'énorme étendue des côtes françaises et à la puissance maritime de la Grande-Bretagne.

Une nouvelle démonstration de cette vérité résulta du blocus continental. Ne pouvant atteindre le commerce anglais sur la mer, puisque nous n'avions pas de flotte, Napoléon pensa pouvoir le ruiner en fermant aux navires, aux marchandises et aux nationaux de l'Angleterre les ports du continent. Le commerce et l'industrie anglais en souffrirent, mais tous les États de l'Europe virent augmenter considérablement le prix de la plupart des objets de consommation, des ruines se produisirent dans tous les ports du continent et la mesure prise contre l'Angleterre ne fit qu'ajouter une nouvelle cause de mécontentement à celles qui soulevaient déjà tous les peuples contre

la domination du despote et ses insatiables ambitions. Sous l'impulsion de l'Angleterre que rendaient intangible sa situation insulaire et l'absence de toute marine en France ou chez ses alliés, les coalitions se renouvelèrent et Napoléon vaincu, renié par la France qu'il avait ruinée, fut obligé de se remettre aux mains de l'Angleterre. Elle l'envoya finir ses jours dans le fond des océans, sur les rochers de Sainte-Hélène.

Après le règne de Napoléon comme après celui de Louis XIV la France perdait ses conquêtes et se trouvait ruinée, privée par les batailles de la partie la plus active de sa population, entourée d'ennemis et profondément désillusionnée.

Du congrès de Vienne, en 1815, sortirent trois faits capitaux où éclatait la vanité de la politique de Louis XIV et de Napoléon : sur le continent la constitution d'une Prusse assez puissante pour avoir le droit d'aspirer un jour à un empire allemand plus puissant que la France ; l'institution d'un royaume des Pays-Bas indépendant à la fois de la France et de la maison de Habsbourg ; le développement d'un empire britannique formidable, édifié avec les plus belles de nos anciennes colonies.

CHAPITRE IV

Les relations de la France et de l'Angleterre de 1815 à 1870.

Pendant le XIXe siècle les relations de la France et de l'Angleterre furent généralement courtoises, parfois amicales, tendues en quelques circonstances, mais la paix ne cessa pas de régner entre les deux nations. Elles étaient rapprochées par deux conditions : leurs tendances libérales et la similitude de leur politique orientale. Elles étaient exposées à des rivalités d'intérêts et même à des conflits parce que l'une et l'autre cherchaient à créer des établissements coloniaux dans les diverses parties du monde.

§ I. — LA FRANCE ET L'ANGLETERRE PENDANT LA PÉRIODE DE LA SAINTE-ALLIANCE.

La politique internationale européenne du premier tiers du XIXe siècle ne peut être bien comprise que si l'on tient compte de la mentalité créée dans les divers cours par la Révolution française et par les guerres qui se produisirent d'une façon presque continue depuis 1793 jusqu'à 1815. Pendant cette longue période de combats et de batailles, les armées françaises incarnent à la fois l'humeur traditionnellement chevaleresque du peuple de France et sa passion révo-

lutionnaire. C'est au son ou au chant de la *Marseillaise*, du *Ça ira*, de tous les hymnes de la Révolution que les armées françaises se battent et que les régiments défilent à travers les villes conquises; c'est en proclamant la fraternité des peuples qu'elles font la guerre aux rois, même lorsqu'elles obéissent aux ordres de l'empereur.

Napoléon était plus redouté des souverains en raison des éclairs révolutionnaires dont il avait soin de laisser auréoler son front, qu'à cause de son humeur guerrière et de son insatiable ambition. Après avoir abattu sa puissance militaire et s'être débarrassés de sa personne, les rois et les empereurs s'empressèrent de prendre des mesures pour faire disparaître l'esprit révolutionnaire que le prestige du génie napoléonien et le prosélytisme de ses armées avaient répandu dans toutes les parties de l'Europe. Ce fut le but de la Sainte-Alliance, dont le programme, tracé par le mystique tsar Alexandre Ier, fut adopté avec empressement par les souverains de la Prusse et de l'Autriche. Il s'agissait de faire respecter par la force les droits divins et l'absolutisme des rois ou empereurs, envisagés « comme délégués par la Providence pour gouverner trois branches d'une même famille », d'empêcher les petites nationalités de se soustraire à l'hégémonie exercée sur elles par leurs puissants voisins et de mettre un frein aux aspirations libérales des individus dans chacun des États grands ou petits de l'Europe.

La plupart des princes donnèrent leur adhésion à ce programme. Louis XVIII lui-même l'accepta. Seul, le régent d'Angleterre refusa d'y apposer sa signature en le déclarant contraire aux principes sur lesquels reposait la constitution britannique. Wellington, qui représentait la Grande-Bretagne dans les conseils tenus à Paris par les souverains de la Russie, de l'Autriche et de la Prusse et leurs ministres, s'opposa de son côté

à ce que la France subît les démembrements auxquels la Prusse voulait la soumettre, Louis XVIII ayant déclaré qu'il recommencerait la guerre plutôt que de subir les spoliations réclamées par la Prusse, Wellington fit savoir que si les hostilités reprenaient dans ces conditions, l'Angleterre s'abstiendrait d'y prendre part. Celle-ci tenait à ce que la France pût se relever, en vue du besoin que, plus tard, elle aurait de son concours dans les conflits dont l'Europe serait inévitablement le théâtre, en particulier du côté de l'Orient. La Russie appuya, dans cette circonstance, l'Angleterre, dans la pensée que la Prusse, dont les ambitions se manifestaient déjà très âpres, devrait avoir un contrepoids en occident. Mais les quatre puissances se montrèrent entièrement d'accord lorsqu'il s'agit d'arrêter les mesures au moyen desquelles on se proposait de rendre impossibles en France de nouveaux mouvements révolutionnaires. Toutes les quatre proclamaient leur droit et surtout leur intention d'intervenir dans la politique intérieure de notre pays. « Nos augustes souverains, était-il dit dans un document signé par tous les ministres, tout en répugnant à l'emploi de leurs troupes pour le maintien de la police et de l'administration intérieure du pays, ont cependant, en considération de l'intérêt majeur qui les porte à affermir le souverain légitime sur le trône de France, formellement promis au roi de le soutenir par leurs armes contre toute convulsion révolutionnaire. Leurs Majestés s'en remettent entièrement à votre discrétion pour juger quand et comment il sera convenable de faire agir les troupes sous vos ordres. »

Le 20 novembre 1815, la Russie, l'Autriche, la Prusse et l'Angleterre signaient une convention par laquelle, après avoir déclaré exclure pour toujours du gouvernement de la France Napoléon et sa famille, elles déclaraient : « Comme les principes révolutionnaires pourraient encore déchirer la France et menacer ainsi

le repos des autres États, les hautes parties contractantes reconnaissant solennellement le devoir de redoubler de soins pour veiller dans des circonstances pareilles, à la tranquillité et aux intérêts de leurs peuples, s'engagent, dans le cas qu'un aussi malheureux événement vînt à éclater de nouveau, à concerter entre elles et avec Sa Majesté très chrétienne les mesures qu'elles jugeront nécessaires pour la sûreté de leurs États respectifs et pour la tranquillité générale de l'Europe. » Elles proclamaient que leur alliance persisterait même après le retrait de leurs troupes du territoire français et décidaient « de renouveler à des époques déterminées, des réunions consacrées aux grands intérêts communs et à l'examen des mesures qui, dans chacune de ces époques, seraient jugées les plus salutaires pour le repos et la prospépérité des peuples et pour la paix de l'Europe ».

Non seulement la France, mais, encore toutes les autres nations européennes allaient se trouver soumises à la surveillance et à la direction des quatre grandes puissances, qui, elles-mêmes, devaient suivre les directions du plus réactionnaire des hommes d'État de l'Europe, le prince de Metternich, chancelier de l'empire d'Autriche. Il avait été la forte tête du congrès de Vienne; il prétendait rester le maître spirituel de l'Europe. Sous sa pression, le ministre de Prusse, Humboldt, fut écarté du gouvernement parce qu'il avait tenté de s'opposer à l'exécution des mesures despotiques prises par la diète allemande. Il empêcha le roi de Prusse lui-même d'accorder à ses sujets la constitution qu'il leur avait promise. Le roi de Wurtemberg reçut de l'empereur de Russie des reproches virulents pour avoir accordé à son peuple, en 1819, une constitution relativement libérale. Metternich alla jusqu'à faire en France, en 1825, un voyage dont le but, affirma-t-on, était la suppression de la liberté parlementaire. Dans les États allemands, les mesures les

plus rigoureuses furent appliquées en vue d'empêcher le développement des idées libérales; les universités étaient placées sous une surveillance rigoureuse et il était interdit aux ouvriers de voyager dans les États où les associations étaient tolérées. Quelques manifestations libérales se produisirent en Allemagne et en Italie, elles furent réprimées avec une extrême rigueur. L'Espagne s'étant agitée, Louis XVIII revendiqua l'honneur d'y combattre la révolution. La seule idée que celle-ci pourrait renaître faisait trembler tous les potentats sur leurs trônes, et si tous redoutaient les guerres, c'est qu'elles avaient été et seraient encore, sans nul doute, accompagnées de mouvements révolutionnaires.

§ II. — LE RÔLE DE LA FRANCE ET DE L'ANGLETERRE DANS L'ÉMANCIPATION DE LA GRÈCE ET LA NEUTRALISATION DES PAYS-BAS.

En 1821, lorsque la Grèce, sous l'impulsion de la société « l'Hétairie », se souleva contre les Turcs, de très vives sympathies s'éveillèrent en sa faveur chez tous les grands peuples, mais elle ne trouva aucun appui parmi les souverains. Malgré l'intérêt que la Russie avait à la dissolution de l'Empire ottoman, le tsar se montrait peu favorable aux Grecs, parce qu'il n'admettait pas qu'ils dussent leur indépendance à une révolution; la Prusse et l'Autriche étaient hostiles aux insurgés grecs; en France, Villèle déclarait ne pas comprendre l'intérêt qu'on leur portait; seul, le gouvernement britannique, malgré sa résolution de maintenir l'Empire ottoman, se montrait favorable aux insurgés grecs. Il finit par entraîner le gouvernement français et celui de la Russie. A Navarin des navires des trois pays détruisent la flotte turque (octobre 1827); puis un protocole signé à Londres établit l'autonomie de la Grèce sous l'hégémonie

turque, tandis que la France opère un débarquement de troupes en Morée et que la Russie fait la guerre à la Porte. Vaincue, celle-ci est obligée d'accepter les décisions de la conférence de Londres (3 février 1830) et de reconnaître l'indépendance absolue de la Grèce. C'était le premier acte contraire à la partie du programme de la Sainte-Alliance qui avait pour objet le maintien des petites nationalités sous la dépendance des grandes puissances. C'était aussi le premier pas fait vers la ruine de la Turquie d'Europe, c'est-à-dire un succès considérable pour la Russie et un échec à la politique orientale séculaire de l'Angleterre et de la France. Dans ces deux derniers pays les peuples, au nom du respect des nationalités et de la liberté, avaient poussé les gouvernements hors de leurs traditions.

La Révolution française de 1830 devait avoir pour conséquence le réveil des mêmes sentiments dans tous les États de l'Europe et provoquer une nouvelle éclosion de crainte dans toutes les cours. Après avoir triomphé en France, la Révolution ne gagnerait-elle pas l'Europe entière? Telle fut la question qui se posa partout lorsque Louis-Philippe fut porté au pouvoir par la Révolution de juillet. Le désir de dissiper les craintes des têtes couronnées devait inspirer toute la conduite du nouveau roi. « La Révolution de juillet disait Casimir-Perier en 1831, n'est pas venue faire une France ni une Europe; elle les a trouvées toutes faites. Elle devait sentir le besoin de s'adapter à l'une comme à l'autre. » Le gouvernement de Louis-Philippe était donc bien résolu à n'intervenir dans aucun des conflits intérieurs ou extérieurs qui se produiraient en Europe.

C'est en vertu de ce principe que, malgré des mouvements populaires très intenses, il refusa, d'accord avec l'Angleterre, de donner son concours aux révolutionnaires Polonais et d'intervenir dans les relations de la Russie avec la Pologne. Il aurait fallu déclarer

la guerre à la Russie assistée probablement par l'Autriche et la Prusse, copartageantes de la Pologne. Or une pareille guerre était impossible pour des raisons matérielles, en même temps qu'elle eût été contraire au principe de non « intervention ».

Vers le même temps, la Russie et les autres grandes puissances furent contraintes de s'incliner devant l'entente franco-anglaise. Je fais allusion à la question des Pays-Bas. Dans ceux-ci se déroulait en pleine lumière un fait dont j'ai parlé plus haut : celui de deux peuples qui, malgré la communauté de leur origine ethnique, ont acquis, sous l'influence de conditions propres à chacun d'eux, des mentalités différentes. A peine eurent-elles été réunies par le congrès de Vienne en un royaume unique sous l'autorité de Guillaume IV de Nassau, la Hollande et la Belgique entrèrent en des conflits qui, maintes fois, menacèrent de se terminer par la guerre. N'ayant ni la même religion, ni les mêmes mœurs, ni les mêmes besoins économiques, ces deux parties des Pays-Bas ne pouvaient s'entendre sur rien.

Le 18 novembre 1830, un congrès national tenu à Bruxelles proclamait l'indépendance de la Belgique et déclarait « les membres de la famille Orange-Nassau à jamais exclus de tout pouvoir ».

En France la révolution belge fut suivie d'un mouvement d'opinion très énergique. Le « parti ardent », formé de catholiques et de révolutionnaires, allait jusqu'à réclamer l'annexion de la Belgique à la France. D'autre part, une intrigue se nouait pour mettre sur le trône de Belgique un prince français. L'une et l'autre opérations mettaient gravement en péril l'entente franco-anglaise, car l'Angleterre, fidèle à ses traditions, tenait absolument à ce que la Belgique restât indépendante de la France. Lorsque nos troupes, à la demande des Belges, intervinrent contre la Hollande, « il fallut, disent les historiens que notre armée sortît

vite, son œuvre accomplie » car, à Londres, un très vif mécontentement s'était produit. « Il y a, disait Talleyrand, notre ambassadeur en Angleterre, une fibre anglaise qui, depuis si longtemps, appartient à la question des Pays-Bas qu'on ne peut la faire vibrer impunément. » Pour éviter le conflit redouté par Talleyrand, il fallut que le gouvernement français acceptât le prince Léopold que l'Angleterre proposait pour le trône belge et qu'il réduisît au minimum l'intervention de notre armée. Un désaccord entre la France et l'Angleterre sur cette question eût été d'autant plus grave que la Russie soutenait énergiquement le prince d'Orange et menaçait d'intervenir par la force pour assurer le maintien de son autorité sur la Belgique. De la question belge pouvait naître, comme de la question polonaise, une guerre où toute l'Europe eût été engagée et où la France se serait trouvée seule, si elle avait manifesté des ambitions sur la Belgique.

Le conflit fut évité grâce au désintéressement de la France et à la conférence de Londres, d'où sortit le 15 novembre 1831, le Traité des XXIV articles par lequel l'Angleterre, la France. la Russie, l'Autriche et la Prusse instituaient l'indépendance de la Belgique et sa neutralité. D'après l'article 7 : « La Belgique, dans les limites indiquées aux articles 1, 2 et 4 formera un état indépendant et perpétuellement neutre. Elle sera tenue d'observer cette même neutralité envers les autres États. » Plus tard, la conférence de la paix, à la Haye, précisa nettement les droits des puissances neutres et, par conséquent, de la Belgique en cas de guerre. La convention du 18 octobre 1907 prescrit : « Art. I : Le territoire des puissances neutres est inviolable. — Art II : Il est interdit aux belligérants de faire passer à travers le territoire d'une puissance neutre des troupes ou des convois, soit de munitions, soit d'approvisionnements. — Art. X. Ne peut être

considéré comme un acte hostile le fait, pour une puissance neutre, de repousser, même par la force, les atteintes à la neutralité ! » La Prusse, l'Angleterre, la France, etc. ; signèrent cette convention. Si plus tard, le gouvernement britannique conseilla à la Belgique de prendre des mesures en vue de la défense de sa neutralité, on ne saurait l'en blâmer. On le peut d'autant moins qu'il s'engageait à protéger lui-même cette neutralité dont il était le principal créateur.

On a publié récemment, en Allemagne, un rapport adressé en 1906 au ministre de la Guerre de Belgique par le général Ducarne, chef d'État-major de l'armée belge, qui fait le plus grand honneur à la fois au gouvernement belge et à l'Angleterre[1]. Un agent militaire anglais ayant demandé au général Ducarne si la Belgique avait pris des mesures pour la défense de sa neutralité, « je répondis, écrivait le général, que les places de Namur et de Liége étaient à l'abri d'un coup de main et que, en quatre jours, notre armée, forte de cent mille hommes, serait en état d'intervenir ». Le général Ducarne avait soin de noter d'une manière spéciale que, d'après les déclarations de l'attaché militaire anglais, « l'entrée des Anglais en Belgique ne se ferait qu'après la violation de notre neutralité par l'Allemagne ». Dès cette époque, en effet, la Belgique redoutait, non sans raison, que l'armée allemande, en cas de guerre avec la France, traversât la Belgique pour atteindre plus facilement les armées françaises. Le gouvernement belge avait pris des mesures d'ordre militaire en vue de la défense de sa neutralité et devait plus tard renforcer considérablement son armée. Le roi Léopold II y tenait tellement qu'il voulut avant de mourir approuver la loi militaire belge. D'un autre côté, l'Angleterre avait prévu, sans nul doute, dès le même temps, son accord avec la

1. Voy., Henri Charriaut, *La Belgique terre d'héroïsme*, p. 39.

France, car l'attaché militaire anglais disait au général Ducarne que « le débarquement des troupes anglaises se ferait sur la côte de France, vers Dunkerque et Calais, de façon à hâter le plus tôt possible le mouvement ». Un pareil langage ne pouvait être tenu par un représentant officiel de l'Angleterre que si déjà l'entente était faite entre l'Angleterre et la France pour défendre conjointement la neutralité belge.

La conférence de Londres de 1831 et la convention des XXIV articles avaient fait disparaître la principale cause des conflits et des guerres qui éclatèrent au XVII[e] et au XVIII[e] siècles, entre la France et l'Angleterre. Elles avaient eu aussi pour conséquence d'assurer la paix de l'Europe. Casimir-Perier pouvait justement dire de l'alliance franco-anglaise : « L'Europe apprendra ce que l'union de ces deux nations peut donner de garanties à la paix du monde et de gages à la vraie liberté. »

L'entente relative aux Pays-Bas s'était produite aisément parce que la France, renonçant à ses traditionnelles ambitions « géographiques », permettait à l'Angleterre de réaliser la politique à laquelle les gouvernements britanniques étaient restés fidèles depuis la reine Élisabeth. Il n'y aurait, désormais, en face des Iles britanniques, dans la mer du Nord, que des États assez faibles pour ne porter aucun ombrage à la puissance maritime anglaise.

§ III. — LES RIVALITÉS MÉDITERRANÉENNES ET COLONIALES DE LA FRANCE ET DE L'ANGLETERRE (1832-1848)

L'entente devint moins facile lorsque furent soulevées les questions méditerranéennes. Si les deux puissances étaient d'accord pour maintenir l'Empire ottoman à Constantinople, afin d'écarter la Russie de

la Méditerranée, elles se trouvaient en concurrence, au point de vue de la place que l'une et l'autre prétendaient occuper dans cette mer et dans les pays qui la bordent. Déjà l'Angleterre s'était montrée assez mécontente de notre établissement à Alger pour que Louis-Philippe crût devoir ralentir l'expédition africaine. Un sentiment analogue se manifesta, de l'autre côté de la Manche, avec beaucoup plus d'acuité, quand, en 1832, le vice-roi d'Égypte Mehemet-Ali se mit en tête de s'approprier les possessions turques de la Syrie et de l'Égypte pour en faire un royaume indépendant du sultan de Constantinople. Tandis que le gouvernement français appuyait sa rébellion, en vue surtout de l'émancipation de la Syrie et des Lieux-Saints, celui de Londres s'y montrait hostile au point de se rapprocher de la Russie dont l'opposition allait jusqu'à menacer Mehemet-Ali de lui faire la guerre.

Se voyant arrêté à la fois par l'Angleterre, par la Russie et par l'Autriche, Mehemet-Ali, sur les conseils de la France, fit la paix avec son suzerain (6 mai 1833), se réservant de reprendre son entreprise plus tard, lorsque les circonstances paraîtraient plus favorables.

Pour prix du concours qu'elle avait donné à la Turquie contre le vice-roi d'Égypte la Russie obtenait du Sultan la signature d'un traité d'alliance (Traité de Unkiar-Skélessi) dont une clause secrète comportait l'engagement pris par la Porte de fermer, en cas de guerre, le détroit des Dardanelles à tout bâtiment de guerre étranger. Des ingénieurs russes s'occupèrent ensuite à fortifier les Détroits.

Le gouvernement anglais aurait dû comprendre alors qu'il avait eu tort de se séparer de la France dans cette circonstance; mais il était aux mains d'un homme, lord Palmerston, dont la plus vive préoccupation était de se maintenir au pouvoir en excitant le nationalisme britannique et les appétits maritimes ou coloniaux des marchands et industriels anglais.

Comme la réforme électorale anglaise de 1832 avait introduit dans la Chambre des communes des éléments nouveaux, empruntés à la bourgeoisie industrielle et commerçante des grandes villes, ambitieux et désireux d'obtenir des résultats matériels immédiats, dans le domaine économique, la politique de Palmerston répondait à l'état d'esprit des classes dirigeantes. Elle donnait satisfaction aux appétits de la bourgeoisie, en augmentant le travail dans les usines, le trafic commercial, la navigation maritime, etc. Elle contribuait aussi à l'amélioration du sort des ouvriers et calmait les revendications qu'ils commençaient de formuler avec une énergie adéquate au développement des industries. La politique extérieure de Palmerston était donc unanimement approuvée en Angleterre, mais elle était égoïste, envahissante et envieuse. C'était la doctrine napoléonienne appliquée dans le domaine maritime et colonial.

En France, soit comme réplique à l'attitude de l'Angleterre, soit à titre de réaction contre la politique systématiquement effacée de Louis-Philippe, l'opinion publique se montrait à peu près unanime dans la critique de la conduite du gouvernement. On aurait voulu qu'il fût ferme dans ses relations avec la Grande-Bretagne, on allait même plus loin, car les passions belliqueuses de l'époque napoléonienne et révolutionnaire s'étaient réveillées. « Quiconque, depuis quinze ans, dit avec raison M. Émile Bourgeois[1], avait combattu la Restauration, lui reprochait l'abandon de la gloire française et ses relations avec les souverains de la Sainte-Alliance, autant et plus peut-être que ses tentatives de retour à l'ancien régime, et ses complaisances envers la congrégation. Depuis quinze ans, libéraux, bonapartistes, légitimistes parfois du parti de Chateaubriand s'étaient associés pour maudire les

1. Emile Bourgeois, *Manuel hist. et polit.*, III, p. 6.

conditions de la paix fondée par les traités de Vienne, pour pousser la nation à une guerre qui réveillerait « les échos des membres de la Convention et de l'empire » selon les paroles de Quinet. Les uns regardaient du côté du Rhin qu'ils voulaient reconquérir, les autres songeaient à se venger des humiliations imposées à Napoléon par l'Angleterre. »

Beaucoup de gens n'hésitaient pas à souhaiter la guerre sans, du reste, réfléchir que la France n'avait ni l'armée ni la flotte qui eussent été nécessaires pour agir soit contre l'Angleterre, soit contre les puissances continentales, et sans demander au gouvernement de créer cette armée ou cette flotte.

Le parlementarisme, d'un autre côté, commençait à produire ses inévitables effets parmi les membres des deux chambres. La conquête du pouvoir devenait, pour les ambitieux, un but beaucoup plus facile à atteindre que la solution des grands problèmes politiques, sociaux, économiques soulevés par l'évolution rapide que le mécanisme commençait de déterminer. Contre les ministères pacifiques l'opposition se faisait volontiers belliqueuse ou tout au moins *nationale*, selon le terme alors à la mode. Elle réchauffait les passions populaires pour s'imposer à un monarque qu'elle savait résolument pacifique, sauf à devenir pacifique elle-même lorsqu'elle se serait emparée des portefeuilles convoités. N'avait-on pas vu, dès le premier jour de la Révolution de 1830, les partisans les plus ardents de la politique guerrière et conquérante de l'Empire et de la Révolution, les Laffitte, les Béranger, les Thiers, les Armand Carrel, les Mignet, etc., passer au parti de la paix? Après avoir célébré les gloires et les victoires du passé, le *National* lançait, le 30 juillet, une proclamation dans laquelle il promettait la paix, assurée par l'avènement d'un prince qui la préserverait « des élans d'une nation enflammée de guerre, de propagande et de conquête. »

Plus tard, pour accéder au pouvoir, les mêmes hommes accuseront les ministres pacifiques, les Molé, les Guizot, les Casimir-Perier de sacrifier les intérêts de la France et son honneur à leur repos; mais lorsqu'ils seront eux-mêmes aux prises avec les responsabilités du gouvernement, ils seront non moins pacifiques que leurs prédécesseurs. Ils iront même, comme Thiers, jusqu'à renoncer, pour s'attirer les sympathies de l'Angleterre, à la politique maritime et coloniale que la nature impose à la France.

En 1839, lorsque la lutte reprit entre le vice-roi d'Égypte et le sultan Mohamed, le gouvernement français présidé par le maréchal Soult eut à choisir entre deux politiques : ou bien se désintéresser de la querelle des deux chefs musulmans et se borner, comme le demandait l'Angleterre, à proclamer le maintien de l'intégrité de l'Empire ottoman; ou bien prendre très nettement le parti de Mehemet-Ali et l'assister dans la conquête de la Syrie. Dans la première éventualité, la France restait fidèle à sa politique traditionnelle et comme elle se trouvait entièrement d'accord avec l'Angleterre, la Russie était écartée de Constantinople. Dans la seconde éventualité, il y avait désaccord entre la France et l'Angleterre et il était à craindre que celle-ci s'inspirât surtout dans sa conduite du désir qu'elle avait d'empêcher notre influence de devenir prépondérante en Syrie et en Égypte. Le ministère Soult ne sut adopter nettement ni l'une ni l'autre de ces décisions. Par des notes du 17 et du 27 juillet 1739 il remettait à l'Europe le soin de régler la question, en s'exposant à ce qu'elle le fût contrairement aux intérêts que nous avions dans la Méditerranée orientale. C'est ce qui se produisit. L'Angleterre se rapprocha de la Russie, de l'Autriche et de la Prusse pour arrêter les entreprises de Mehemet-Ali.

A ce moment, le ministère Soult fut renversé par

une opposition dont le programme fut tracé à la tribune de la Chambre par un discours de Thiers. Celui-ci se prononçait en faveur de l'alliance anglaise dans des conditions qu'il importe de rappeler en raison de leur gravité : « Je suis, je l'avoue, dit-il, partisan de l'alliance, partisan comme un homme qui n'oublie jamais la fierté de son pays. Non, je ne puis pas encore renoncer à cette belle et noble alliance, qui est fondée non seulement sur la puissance matérielle, mais encore sur la force morale des principes. Car, lorsque nous sommes avec l'Angleterre nous ne sommes pas obligés de cacher notre drapeau. D'accord avec l'Angleterre, nous pouvons élever nos deux drapeaux; ils portent pour devise : liberté modérée et paix du monde. » Il rappelait que l'Angleterre et la France n'avaient été divisées que par les violences de la Révolution et les ambitions de Napoléon, que la Révolution et Napoléon n'avaient été combattus que par l'aristocratie anglaise et son représentant Pitt, que les éléments anglais démocratiques étaient, avec Fox, favorables à la Révolution et il citait ce mot de Napoléon : « Il y a eu une erreur dans ma vie, erreur commune à l'Angleterre et à moi : nous pouvions être alliés et faire beaucoup de bien au monde; je l'aurais pu si Fox eût été aux affaires. » Dans son désir de flatter les bonapartistes, Thiers n'ajoutait pas que l'entente de la France et de l'Angleterre avait été rendue impossible par les ambitions de l'empereur; mais, afin de faire sa cour à Palmerston et au parti nationaliste anglais, il ajoutait : « La France alors n'avait pas renoncé à être une puissance maritime et coloniale de premier ordre; elle n'avait pas renoncé au rêve brillant des possessions lointaines; elle avait voulu prendre la Louisiane, Saint-Domingue et même essayer sur l'Égypte une tentative merveilleuse, moins solide qu'éclatante, mais dont le but avoué était de menacer les Anglais dans l'Inde. Il y avait là des raisons d'une

lutte acharnée. Mais, heureusement, plus rien de cela n'existe. C'est la révolution modérée qui gouverne la France; c'est la révolution modérée qui gouverne l'Angleterre. Et la lutte d'intérêt est aussi impossible que la lutte de principe. La France s'est éclairée sur la véritable voie de sa grandeur. Qui songe, aujourd'hui, parmi nous, à des possessions lointaines? C'est que l'esprit de la France a changé, c'est que tout le monde sent que notre grandeur véritable est sur le continent. » En résumé, selon Thiers, la France pouvait être l'alliée de l'Angleterre parce que sa politique intérieure était modérée et parce qu'elle éliminait de sa politique extérieure les éléments maritimes et coloniaux. A quoi Louis Blanc répondait : « De quel droit M. Thiers condamne-t-il son pays à cette humble et honteuse attitude? Appuyée sur l'Océan, appuyée sur la Méditerranée, la France est une nation maritime. » Rappelant qu'elle est douée en outre d'un « génie cosmopolite » qui la pousse à s'étendre à travers le globe, Louis Blanc disait justement, après Richelieu et Colbert, de l'expansion maritime et coloniale de la France[1] : « Il y va de l'accomplissement de son rôle historique; il y va peut-être de son existence comme puissance de premier ordre. » Puis, faisant allusion au développement de l'industrie française, il ajoutait avec non moins de justesse : « Comment M. Thiers ne comprenait-il pas qu'à cette bourgeoisie produisant outre mesure il fallait des débouchés, des comptoirs, des consommateurs au visage inconnu, un marché mouvant; et qu'à moins d'une révolution sociale profonde, incommensurable, il ne nous resterait bientôt plus qu'à posséder l'Océan ou à périr? » « Mais, faisait avec raison observer l'éminent historien, la classe moyenne était, en général, trop peu éclairée pour sentir jusqu'à quel point le système qu'on exposait

1. Louis Blanc, *Hist. de dix ans*, V, p. 443 (Paris, F. Alcan).

devant elle manquait de portée et de profondeur. Elle se répandit en applaudissements. Le *Constitutionnel* appela le discours de M. Thiers un *discours ministre.* Et, en réalité, M. Thiers venait de poser sa candidature du haut de la tribune. » Dans ce but, il avait fait sa cour au roi en proclamant son attachement à l'alliance anglaise, et à Palmerston en déclarant que la France renonçait à être une puissance maritime et coloniale ; mais de ces déclarations il ne devait rien rester quand il aurait conquis le pouvoir.

Il y fut appelé par Louis-Philippe à la suite du vote par lequel la Chambre refusa au ministère Soult la dotation demandée pour le duc de Nemours. Son premier acte fut le transfert en France des restes de Napoléon Ier ; il eut pour conséquence le réveil, des deux côtés de la Manche, des passions qui avaient troublé l'Europe pendant plus de vingt ans. C'était évidemment aller à l'encontre de la politique d'alliance franco-anglaise qu'il avait préconisée à la tribune du Parlement pour atteindre le pouvoir. Son deuxième acte ne fut pas moins contraire aux déclarations faites devant la Chambre. Dans la question d'Égypte, il prit tout de suite parti pour Mehemet-Ali, en demandant que la Syrie lui fût attribuée. Par là il tenait à plaire aux ultramontains désireux d'arracher la Palestine au Sultan, comme il avait cherché les sufffrages des bonapartistes en faisant revenir avec de grands honneurs les restes de Napoléon. C'était de la politique personnelle et non de la politique française. Mais chez un peuple aveuglé par les passions, cela lui valait d'être qualifié de « ministre national ».

Suivant une remarque de nos historiens, M. Thiers « ne prenait plus guère la peine de dissimuler les allures révolutionnaires et napoléoniennes qu'il avait toujours aimé à se donner [1] » et que Louis-Philippe

1. Debidour, *Hist. diplom. de l'Europe*, I, p. 375 (Paris, F. Alcan).

cherchait à imiter pour complaire aux masses. Par là le roi et son ministre donnaient beau jeu à Palmerston. Celui-ci réprésentait à la Russie, à la Prusse, à l'Autriche « le patriotisme français surchauffé, prêt à déchirer les traités de 1815, à se ruer sur l'Allemagne, à bouleverser l'Europe » et il parvenait à créer, en dehors de la France, contre la France, une coalition qui résoudrait sans elle la question Egyptienne.

Tandis que Thiers manœuvrait secrètement à Constantinople pour déterminer entre le sultan et Mehemet-Ali une entente favorable à ce dernier, lord Palmerston concluait, le 15 juillet 1840, avec la Russie, la Prusse et l'Autriche, un accord d'après lequel les détroits de Constantinople et des Dardanelles seraient placés sous la sauvegarde collective des quatre puissances et sommation serait faite à Mehemet-Ali par le sultan de restituer à la Turquie Candie, les villes saintes, Adana et le nord de la Syrie, en lui offrant « l'administration héréditaire de l'Égypte et la possession viagère du Pachalik d'Acre. » Si dans les dix jours il n'acceptait pas ces conditions, on ne lui concéderait plus que l'Égypte; après un nouveau délai de dix jours, on ne lui promettait plus rien. Par un protocole réservé, les quatre puissances contractantes convenaient de procéder à l'exécution du traité sans en attendre les ratifications. A la connaissance de cet acte, Thiers et Louis-Philippe furent pris d'une violente colère et menacèrent de faire la guerre. Thiers en commença même les préparatifs ; mais l'Europe entière avait été liguée par l'Angleterre contre la France, comme sous le règne de Napoléon, et déjà les convoitises s'étaient allumées [1]. » « Sur tout le sol de la confédération germanique, l'on n'entendait que des cris de guerre. De Vienne à Berlin, de Hambourg à Munich on répétait avec un emportement farouche le *Rhin allemand* de

1. Debidour, *Ibid.*, p. 385.

Becker. Les convoitises mal assouvies de 1815 réclamaient leur proie : l'Alsace et la Lorraine. »

Entreprendre une guerre dans ces conditions contre l'Europe continentale et l'Angleterre eût été d'autant moins raisonnable que nous avions négligé notre armée et notre marine. Il importe de noter, en effet, que les élus du régime électoral censitaire, tous ou presque tous issus de la classe aristocratique ou de la haute bourgeoisie, s'étaient fort peu occupés de la défense nationale. Par réaction contre le militarisme de la période bonapartiste et le patriotisme révolutionnaire de la Convention, ils étaient systématiquement pacifistes, comme l'avaient été l'aristocratie et la bourgeoisie anglaises après la dictature militaire de Cromwell.

Mais, en imitant sous ce rapport l'Angleterre, nos bourgeois oubliaient ou ignoraient que les Anglais avaient toujours été et étaient encore unanimes à réclamer une augmentation incessante des forces navales britanniques et, par là, maintenaient la puissance de l'Angleterre.

Comme les représentants, dans les Chambres, du parti radical imitaient la conduite des conservateurs et comme le roi était lui-même le plus pacifique des habitants de son royaume, on ne s'était guère occupé ni de l'armée ni de la marine. Lorsqu'on vit l'Angleterre coaliser l'Europe contre la France on prit quelques mesures : on décida l'augmentation des effectifs des troupes, on fit voter par les Chambres la construction des forts et des remparts de Paris, on se préoccupa de mettre les ports en état de défense, etc., mais il était trop tard. Notre marine particulièrement se trouvait dans le plus défavorable état. Dédaignée par Napoléon, délaissée par Louis XVIII, Charles X et Louis-Philippe, elle n'existait pour ainsi dire pas. Au moment où les relations diplomatiques se tendirent avec l'Angleterre au point de rendre la guerre inévitable si la France ne

cédait pas sur la question de Mehemet-Ali, nous ne possédions que 21 vaisseaux de ligne et la levée permanente établie dans tous les quartiers ne suffisait pas à fournir les équipages nécessaires. Cela n'empêcha pas, du reste, la masse de la population de réclamer la guerre à grands cris, lorsque fut mise à exécution l'entente conclue le 15 juillet entre l'Angleterre, la Russie, l'Autriche et la Prusse pour réduire Mehemet-Ali à l'impuissance.

Le 9 septembre 1840, après que le vice-roi eut rejeté les deux sommations prévues dans cette entente, une escadre anglaise bombarda Beyrouth et opéra dans son voisinage un débarquement de troupes, tandis que les navires égyptiens et ceux de la Turquie qui s'étaient ralliés au pavillon de Mehemet étaient bloqués dans la baie d'Alexandrie. Thiers craignit alors qu'un conflit éclatât, de fait, en Orient, entre l'Angleterre et la France, par la rencontre des escadres des deux pays et il rappela en France les navires que nous avions en Grèce, sous le prétexte de les tenir plus directement à la porté du télégraphe. Le 8 octobre Thiers adressait à l'Angleterre un mémorandum qu'il savait devoir mettre fin à l'affaire, car il donnait son acquiescement aux mesures décidées contre Mehemet-Ali, à la seule condition que le sultan lui accorderait l'investiture héréditaire de l'Égypte.

Louis-Philippe avait, dans cette circonstance, maintenu la paix en Europe et préservé la France d'une guerre où elle aurait été seule, sans forces, contre toutes les puissances; mais il avait sacrifié son trône et l'avenir de sa dynastie. « Lorsque, dit un des historiens de cette époque [1], retentirent au loin les échos du canon de Beyrouth, lorsqu'on vit que la France ne comptait plus dans les conseils européens, on oublia aussitôt et les difficultés du moment et les complications

1. Regnault, *Hist. de huit ans*, I, p. 357.

des affaires, on ne songea qu'à l'affront, on n'eut d'idée que pour la vengeance, et le cri de guerre courut dans tous les rangs de la population. Ouvriers, gardes nationaux, citoyens de tout rang et de tout âge, élevèrent la voix pour protester contre l'abaissement de la France. Dans les réunions, dans les banquets, dans les spectacles, on appelait la guerre, on accusait le ministère, on accusait la couronne. Chaque soir, au théâtre, soit dans la capitale, soit dans les provinces, le parterre et les galeries demandaient la *Marseillaise*, qui s'exécutait, tantôt avec la permission des autorités, tantôt malgré leur défense. La Cour alarmée voyait l'agitation se répandre, se multiplier et préparer aux passions des occasions redoutables. »

La garde nationale elle-même se mit de la partie. Dans une pétition adressée aux Chambres, elle affirmait le « droit qu'ont les citoyens de protester publiquement contre la conduite du gouvernement »; après avoir qualifié celle du ministère de « lâche au dehors », elle déclarait : « Les officiers, gardes nationaux et citoyens croient qu'il est de leur devoir de faire entendre au gouvernement, comme à l'étranger, le cri d'indignation de toute la population parisienne contre la politique déshonorante que l'on suit envers la coalition. »

Pour sortir d'embarras, Louis-Philippe rendit nécessaire la démission de Thiers et, dans le but de se rapprocher de l'Angleterre, mit à la tête du nouveau cabinet de Broglie, avec Guizot aux Affaires étrangères. Il comptait sur ces deux hommes pour changer l'orientation de sa politique. Puisque les avances qu'il avait faites à l'Autriche et à la Prusse n'avaient abouti à aucun résultat utile, il revenait à l'Angleterre; mais le charme des premières années de son règne était rompu. Palmerston avait voulu donner à l'Angleterre une situation prépondérante en Europe; ayant atteint son but, il n'était pas disposé à s'en éloigner. Recher-

cher désormais son amitié c'était l'encourager à se montrer de plus en plus hautain.

Le 13 juillet 1841, il imposait à la Russie, avec le concours de toutes les puissances y compris la France, la Convention des détroits qui affirmait « le respect des puissances pour les *droits souverains* de sa *Hautesse* le Sultan » et, par là, faisait tomber l'influence prépondérante que la Russie s'était attribuée en Turquie par le traité d'Unkar Skelessi. Il était, en outre, décidé que les Dardanelles et le Bosphore seraient fermés en temps de paix aux navires de guerre de toutes les puissances, une seule exception étant faite pour les bâtiments légers au service des ambassades. C'était la Russie éliminée de la Méditerranée où l'Angleterre se proposait de prendre une situation aussi importante que possible, en y contrariant notre propre expansion.

En 1841, une nouvelle cause de désaccord surgit entre la France et l'Angleterre. Elle avait sa source dans les ambitions maritimes du ministère Tory présidé par Sir Robert Peel et dans lequel lord Aberdeen était ministre des Affaires étrangères en remplacement de Palmerston.

Dans le but de faire cesser le trafic des nègres de la côte occidentale d'Afrique — trafic interdit par le congrès de Vienne mais auquel se livraient des armateurs de toutes nationalités, — l'Angleterre avait proposé, dès 1817, d'établir le droit de visite des navires qui transportaient cette marchandise humaine de la côte africaine dans les Antilles et les États-Unis. D'après le principe qu'elle posait, tout bâtiment de guerre rencontrant un navire soupçonné d'être un négrier pouvait l'arrêter, quel que fut son pavillon, le visiter et le confisquer s'il portait des nègres. L'Espagne, le Portugal et les Pays-Bas avaient accepté cette proposition. La France, pendant le gouvernement de la Restauration, avait, à plusieurs reprises refusé son

adhésion. Le duc de Richelieu, ministre de Louis XVIII, disait fort justement, au congrès de Vérone, que « la France reconnaissait la liberté des mers pour tous les pavillons et ne réclamait pour elle que l'indépendance qu'elle respectait dans les autres et qui était nécessaire à sa dignité ».

Après l'avènement au trône de Louis-Philippe l'Angleterre renouvela ses démarches et les vit aboutir sous une forme qui respectait la dignité de la France. Par deux conventions du 30 novembre 1831 et du 22 mars 1833, les deux gouvernements de France et d'Angleterre s'accordaient réciproquement le droit de visite dans les latitudes que devaient traverser les négriers. Chacune des deux nations consacrerait à ce service des bâtiments légers dont le nombre serait fixé chaque année et qui seraient spécialement commissionnés par les deux gouvernements. Tout bâtiment reconnu suspect devait être conduit dans une des colonies de la nation qui aurait opéré la capture et jugé conformément aux lois de cette nation. Aucun des deux contractants ne pouvait avoir plus du double de croiseurs commissionnés que l'autre.

En 1838, le gouvernement britannique tenta d'obtenir plus que cela. D'après un projet de convention qu'il soumit à la Russie, à la Prusse et à l'Autriche, et qui fut accepté par elles : la zone de la visite embrassait toute la partie de l'Atlantique étendue entre l'Amérique septentrionale et l'Europe et le nombre des croiseurs de chasse de chaque nation n'était pas limité. Comme l'Angleterre possédait beaucoup plus de navires de guerre que toutes les autres puissances, c'est elle évidemment qui exercerait avec plus de facilité le droit de visite et il en pourrait résulter de graves embarras pour les marines marchandes des divers pays. Néanmoins, pour être agréable à l'Angleterre, Guizot autorisa notre ambassadeur à Londres à signer cette nouvelle convention.

Il se produisit, en France, un mécontentement général d'autant plus vif que les États-Unis avaient refusé leur signature et s'étaient efforcés d'empêcher celle de la France. Le 13 janvier 1842, l'opposition profita de la discussion de l'adresse pour attaquer très vivement Guizot. Il fut présenté des amendements qui, tout en approuvant les mesures à prendre contre la traite des nègres, invitaient le gouvernement « à mettre à l'abri de toute atteinte les légitimes intérêts de notre commerce maritime et la complète indépendance de notre pavillon ». Un vote presque unanime de la Chambre consacra le blâme indirect contenu dans ces textes et mit Guizot dans l'impossibilité de ratifier la convention. Son autorité, à partir de ce jour, n'exista plus en Angleterre et l'on ne cessa de railler, des deux côtés de la Manche, jusqu'à la fin du règne de Louis-Philippe et du gouvernement de Guizot, ce que celui-ci avait qualifié « d'entente cordiale ». Ce dont Sir Robert Peel disait que c'était « une politique de paix hostile ».

Au reproche d'avoir consenti au droit de visite que l'opinion publique française adressait, avec une remarquable unanimité, à Guizot, s'en ajoutèrent bientôt d'autres plus violents encore. Sous l'influence de la politique mégalomane de Palmerston il s'était développé, de l'autre côté de la Manche un état d'esprit analogue à celui que la France avait présenté pendant les périodes de victoires de Louis XIV et de Napoléon, mais orienté d'une façon particulière. L'Angleterre pouvait être dite pacifique en ce sens qu'elle ne cherchait pas la guerre et même ne la voulait pas ; mais ses appétits maritimes, commerciaux et coloniaux s'étaient aiguisés au point que tout progrès de nature à concurrencer les siens la blessait jusqu'à l'exaspération. Celle-ci se manifestait dans les actes du gouvernement avec d'autant plus de facilité qu'on savait Louis-Philippe résolu à ne jamais faire la guerre. Au moment

où le gouvernement de Thiers et le roi lui-même faisaient de bruyantes manifestations patriotiques pour se mettre en harmonie avec l'opinion publique française, lord Palmerston disait à notre chargé d'affaires à Londres : « Je connais votre roi mieux que vous, il ne fera jamais la guerre. » Et Palmerston en profitait pour n'apporter aucune modération ni dans la raideur de son attitude ni dans l'égoïsme de sa politique.

Vers 1840, le gouvernement français ayant conçu la pensée d'acquérir dans les mers lointaines des stations navales ou des établissements coloniaux et donné des instructions à nos officiers de marine en vue de la découverte de terres encore libres, propres à jouer ce rôle, il ne tarda pas à en résulter des difficultés avec le gouvernement britannique. En 1841, nos marins s'emparent de Nossibé. En 1842, ils établissent la sousouveraineté de la France sur l'île de Mayotte. Vers le même temps, le gouvernement français cherche à créer un établissement pour nos baleiniers sur la côte de la Nouvelle-Zélande, mais l'Angleterre, prévenue de ses intentions, prend les devants et fait occuper tout l'archipel. En 1842, l'amiral Dupetit-Thouars, sur la demande des principaux chefs des îles Marquises, établit la souveraineté de la France sur ce petit archipel. Le 9 septembre de la même année, d'accord avec les chefs des îles de la Société qui désiraient se soustraire à la tyrannie de la reine Pomaré et à celle des méthodistes anglais, il proclame le protectorat de la France sur Tahiti et les autres îles du groupe. Le gouvernement anglais n'y fit aucune objection, mais lord Aberdeen écrivait à son ambassadeur à Paris que le gouvernement anglais avait la ferme intention de « soutenir les missionnaires protestants des îles de la Société » et il engageait un de ces missionnaires, le consul Pritchard, à « surveiller avec une vigilance incessante la conduite des Français ». Par là, il inci-

tait ce personnage, d'humeur brouillonne et batailleuse, à combattre l'autorité française.

Pritchard, commerçant en même temps que missionnaire, apothicaire et accoucheur de la reine Pomaré, se crut autorisé par ces instructions et par les encouragements des commandants des navires anglais à provoquer une véritable rébellion des indigènes contre le protectorat français. « Il faut arracher, leur disait-il, le pavillon du protectorat ! » et, en attendant, il poussait la reine à hisser sur sa demeure une sorte de drapeau royal, tandis que lui-même couvrait du pavillon anglais un petit hôpital pour les marins britanniques. La situation devint assez grave pour que l'amiral Dupetit-Thouars jugeât nécessaire de substituer à l'autorité de la reine celle de la France et au régime du protectorat, celui de la souveraineté. Sa conduite pouvait être louée ou blâmée, mais il semble bien que le gouvernement français seul avait qualité pour prononcer l'éloge ou le blâme. S'il eût existé entre la France et l'Angleterre l'entente cordiale dont Guizot se plaisait à parler, l'acte de l'amiral français n'eût fait l'objet que d'observations amicales entre les deux gouvernements. Mais le gouvernement britannique prétendait intervenir dans tous les actes accomplis sur les mers et en avait inculqué l'idée au peuple anglais, tandis que le gouvernement de la France montrait une humilité excessive dans tous ses rapports avec l'Angleterre. De l'autre côté de la Manche, la presse et le parlement accordèrent à l'acte de l'amiral Dupetit-Thouars une importance qu'il était loin d'avoir. On n'avait accepté notre protectorat sur Tahiti qu'avec résignation ; on n'admettait pas qu'il pût être transformé en souveraineté.

Le gouvernement et le roi de France encourageaient par leur faiblesse cette attitude. « Approuver l'amiral, déclarait le roi en conseil des ministres, serait se faire une affaire de plus avec l'Angleterre, et c'est

déjà bien assez du droit de visite. La paix du monde, voilà le grand, le véritable intérêt national. Il serait absurde de troubler la paix du monde pour quelques îles de l'Océanie. » Le raisonnement était juste, mais, il prêtait à l'Angleterre de bien détestables sentiments, en supposant qu'elle ferait la guerre à la France, pour la seule raison que celle-ci avait, dans quelques îles lointaines et sauvages, transformé un protectorat en souveraineté. Quoi qu'il en soit, une note officielle que l'on supposa, non sans raison, avoir été imposée par Lord Aberdeen, blâma l'amiral Dupetit-Thouars et annonça que « le roi, de l'avis de son conseil, ne trouvant pas dans les faits rapportés de motifs suffisants pour déroger au traité du 9 septembre 1842, a ordonné l'exécution pure et simple de ce traité, et l'établissement du protectorat français dans l'île de Tahiti ».

Ce blâme produisit dans la Chambre et dans le public une très vive émotion. Une souscription fut organisée et très rapidement couverte pour offrir à l'amiral Dupetit-Thouars une épée d'honneur. Dans la presse, le gouvernement fut accablé de reproches.

En dépit des pressions de l'opinion publique, M. Guizot fut « absous » par la majorité parlementaire qui tenait au maintien de sa politique intérieure, mais il fut traité durement par les orateurs les plus éminents de l'opposition. Sans parler du jeune Billaut qui se montra fort dur, Dufaure et Lamartine attaquèrent vivement sa faiblesse.

Faisant allusion au désaveu infligé à l'amiral Dupetit-Thouars, Dufaure disait : « Il y a une sorte d'humiliation lorsqu'on peut croire que ce désaveu est une satisfaction accordée à l'étranger. » Lamartine, à propos de la discussion de l'adresse, disait : « Ce qui m'alarme, ce qui ne se corrige pas à volonté, c'est une situation mal prise au dehors. C'est le sentiment de la subalternité de la France. »

Dufaure avait dit : « Le protectorat était difficile avant le désaveu, après ce qui s'est fait, à mon avis, il deviendra impossible. » Les faits ne tardèrent pas à lui donner raison. Les autorités françaises ayant ouvert les îles de la Société aux missionnaires catholiques, Pritchard et ses collègues méthodistes poussèrent les indigènes à une nouvelle rébellion. Les choses allèrent si loin que le gouverneur français de Tahiti fut obligé de faire arrêter Pritchard, qui n'était plus consul, et de l'expulser de l'île. En Angleterre, il y eut une levée générale de boucliers contre notre politique coloniale. A la Chambre des communes, le premier ministre, sir Robert Peel, interpellé, prit une attitude nettement hostile : « Je n'hésite pas à déclarer, dit-il, qu'une grossière insulte, accompagnée d'une grossière indignité, a été commise. Je pense que le gouvernement français fera la réparation qu'à notre avis l'Angleterre a le droit de demander. » Lord Aberdeen disait, à son tour, à la Chambre des lords : « Il y a une insulte commise. Peu importe que M. Pritchard fût ou non encore consul d'Angleterre; je le regarde comme sujet anglais, ayant droit à la protection de son gouvernement et je considère le traitement qu'il a subi comme exigeant l'intervention du gouvernement. » En France, le ministère Guizot et le roi affectaient de ne pas entendre les paroles insolentes prononcées de l'autre côté de la Manche et consentaient à payer l'indemnité réclamée au profit de Pritchard par le gouvernement britannique. L'opinion publique s'indignait et s'irritait contre Guizot et le roi, l'opposition parlementaire attaquait sévèrement la politique du cabinet, mais celui-ci obtenait encore une majorité de quelques voix. L'existence du ministère était prolongée, mais celle de la dynastie était définitivement compromise, et, chose plus grave à tous les égards, surtout au point de vue de l'avenir, « l'entente cordiale » à laquelle Guizot et Louis-Phi-

lippe avaient fait de si gros sacrifices était compromise aux yeux de la France.

Le peuple ne comprenait pas que le gouvernement français cédât, en toutes circonstances, au gouvernement britannique, qu'il supportât les insolences de la presse, du parlement et des ministres d'Angleterre, qu'il sacrifiât, aux intérêts et à l'orgueil anglais, les intérêts et la dignité de la France. Certes, les Français n'étaient, au fond, pas moins désireux que Louis-Philippe ou Guizot de conserver la paix, mais ils la voulaient entourée de prestige et d'honneur. Aussi peut-on dire sans exagération que la politique anglophile de Louis-Philippe souleva contre l'Angleterre, dans notre pays, plus de haine que la politique anglophobe de Napoléon et que les guerres incessantes entre les deux pays par lesquelles l'époque napoléonienne fut marquée. La raison en est évidente : L'orgueil national français fut constamment froissé, sous la monarchie constitutionnelle, par la prétention de l'Angleterre à régner seule sur les mers comme l'avait fait, au XVIe siècle, la monarchie espagnole et à revendiquer pour elle seule tous les coins du globe où la colonisation européenne était susceptible de s'étendre. Napoléon obligeait la France à se battre, Louis-Philippe la contraignait à s'humilier. Le tempérament et l'éducation du peuple français le rendaient capable de supporter la première obligation; ils lui rendaient la seconde intolérable.

Le gouvernement républicain qui prit, en 1848, à la suite d'une révolution populaire, la place de la monarchie constitutionnelle fut, comme cette dernière, essentiellement pacifique. Il adopta comme base de sa politique étrangère, le principe de « non intervention » de la France dans les mouvements qui se produiraient autour de nos frontières. Lamartine, au nom du gouvernement, déclarait que la France ne serait ni conquérante ni violente, qu'elle souhaitait à tous les

peuples « l'indépendance dans la paix » et qu'elle s'abstiendrait de tout acte susceptible de provoquer des mouvements insurrectionnels. « La France, écrivait-il le 7 mars 1848, exercera par la lueur de ses idées, par le spectacle d'ordre et de paix qu'elle espère donner au monde, le seul et honnête prosélytisme, celui de l'estime et de la sympathie. Ce n'est point incendier le monde, c'est briller de sa place sur l'horizon des peuples pour les devancer et les guider à la fois. » Conformant ses actes à ces déclarations, il repoussait les demandes de concours adressées à la République par les Tchèques, les Polonais, les Milanais, les Hongrois révoltés contre la maison de Habsbourg, car partout, en Europe, les peuples opprimés s'inspiraient de la Révolution française pour réclamer des libertés ou leur autonomie.

On ne saurait dire ce qui serait advenu de l'empire d'Autriche si, à ce moment, la République française, au lieu de pratiquer une politique de non-intervention imitée de celle de la monarchie constitutionnelle, avait mis ses armées au service des peuples désireux de s'émanciper, ainsi que le réclamait tout le parti radical avec Ledru-Rollin, Louis Blanc, Marrast, Blanqui, Barbès, etc. Il ne faut pas oublier que l'insurrection du 15 mai et celle du mois de juin se firent, à Paris, au cri de « Vive la Pologne! » Il faut se rappeler aussi que l'élection du prince Bonaparte eut lieu à la suite d'une proclamation où il se présentait comme incarnant les idées de « nationalisme et de gloire » en même temps que celle « d'ordre ». La République de 1848 succomba, en réalité, comme la monarchie constitutionnelle, beaucoup plus à cause de sa politique extérieure pacifique, qu'à cause des fautes commises dans sa politique intérieure.

§ IV. — LA POLITIQUE DES NATIONALITÉS DE NAPOLÉON III

L'arrivée au pouvoir du prince Louis-Napoléon fut marquée par un changement radical dans l'orientation de la politique étrangère de la France. Le prince promettait la paix au peuple français pour gagner ses suffrages, mais, dans son for intérieur et au milieu de ses amis, il ne dissimulait pas son ambition de restaurer la politique napoléonienne, en prenant pour base la destruction de l'œuvre du congrès de Vienne et des traités de 1815 et l'encouragement à toutes les nationalités qui tenteraient de se rendre indépendantes ou de se renforcer par la réunion de leurs divers éléments. « Avec Fleury ou le maréchal Bugeaud il s'entretenait de l'armée qui lui permettrait de faire le tour de l'Europe; avec Persigny, il disait la nécessité où il serait peut-être de lancer le grand cri de guerre qui retentirait jusqu'aux extrémités du monde. Avec Malmesbury, en mars 1849, il discutait les avantages d'un congrès pour annuler les traités de 1815 et refaire au gré des peuples les frontières des États [1]. » Cependant par une aberration commune à la plupart de ses prédécesseurs, il n'attachait qu'une importance secondaire à la marine, et parlait plus de l'armée qu'il ne se préoccupait de la fortifier, ce qui le plaça toujours dans l'impossibilité de réaliser ses ambitions et condamna son règne à prendre fin dans un désastre.

La première question qu'il eut à régler, en tant que Président de la République, mit en lumière l'impossibilité où il se trouvait de satisfaire les deux éléments par lesquels il avait été porté au pouvoir, c'est-à-dire les nationalistes et les révolutionnaires d'une part, les catholiques de l'autre. Le gouvernement provisoire

1. Bourgeois, *loc. cit.* p. 343.

avait sagement concilié les intérêts de la papauté et ceux des Républicains romains, par le traité qu'obtint M. de Lesseps le 31 mai 1849, en vertu duquel les troupes françaises seraient maintenues dans les États pontificaux pour empêcher les Autrichiens de s'approcher de Rome, tandis que le peuple attribuerait lui-même la souveraineté soit au pape soit à la République. La première intervention des catholiques auprès du prince-président eut pour objet de le contraindre à détruire la République romaine et à rétablir le trône du pape. Pris entre sa théorie des nationalités, qui exigeait le respect de la République romaine, et l'ultramontanisme qui réclamait la destruction de cette même république au profit du pape, il sacrifia sa théorie. Il assura ainsi son avènement à l'empire, mais il créa des difficultés insolubles par lesquelles son règne devait être constamment troublé, et d'où résulterait, en 1870, l'isolement de la France, les défaites des armées françaises et la chute de son trône.

Tandis qu'il s'efforçait de plaire aux ultramontains en rétablissant le pape sur un trône où il serait protégé par les troupes françaises, le prince Napoléon rêvait de satisfaire les nationalistes et les révolutionnaires par une politique d'action extérieure basée sur le développement des nationalités. En mars 1850, il parlait d'un remaniement de l'Europe fondé sur une alliance de la France, de l'Angleterre et de la Prusse. « Dès cette époque, écrit un de nos historiens [1], plus d'un homme d'État, Tocqueville, l'ambassadeur de Prusse, M. de Hatzfeld, ont entendu les confidences de ce grand projet qui avait pour pivot l'agrandissement de la Prusse et l'alliance avec elle de la France intéressée à sa grandeur. »

C'était, à cette époque, une idée fort répandue parmi

1. Bourgeois, *loc. cit.*, p. 349.

les libéraux français que les ambitions de la Prusse devaient être favorisées, en raison de ses idées libérales. Celles-ci, avaient, en effet, pendant toute la première moitié du XIXe siècle, été publiquement exposées par les professeurs et les écrivains allemands, même en Prusse. Elles avaient été répandues dans toutes les parties de l'Allemagne par les livres, les cours, les conférences, les journaux et avaient pénétré assez profondément dans les esprits pour déterminer en 1848 de véritables révolutions. Mais, derrière le libéralisme des intellectuels, les Hohenzollern continuaient de pratiquer une politique féodale et autocratique, tandis que le peuple conservait la mentalité des serfs du moyen âge et les appétits sanguinaires des soldats que les princes allemands avaient vendus, pendant des siècles, à tous les rois pour toutes les guerres. Détourner ce peuple de la liberté était chose facile : il suffisait d'exciter ses appétits.

Après la Révolution de 1848, le roi de Prusse n'eut qu'à promettre à ses sujets la domination de l'Allemagne pour leur faire oublier les manifestations libérales de la veille. « La faiblesse du peuple de Prusse, a dit avec raison l'un de ses historiens[1], c'est ce patriotisme grossier, qui se repaît d'annexions et qui mesure au mètre la grandeur des nations. C'est par là qu'il offre une prise facile à ses rois. Quand il parle de liberté, il suffit, pour détourner ses regards, de faire miroiter à ses yeux les rêves de l'orgueil national. » C'est ce que n'allaient pas tarder à faire Guillaume Ier et Otto de Bismarck, le premier affirmant (1861) son autocratie de droit divin, le second déclarant que « ce qui importe à l'Allemagne, ce n'est pas le libéralisme de la Prusse, c'est sa force », tous les deux consacrant leurs soins les plus empressés à créer cette force et Bismarck annonçant que « les grandes questions

1. Eugène Véron, *Hist. de la Prusse*, p. 314 (Paris, F. Alcan).

seraient décidées non par des discours et des votes, ainsi qu'on le crut par erreur en 1848, mais par le fer et le sang. » Dans les écoles et les universités, l'enseignement libéral fut, dès lors, remplacé par celui des doctrines autocratiques les plus absolues ; à l'idéalisme mystique de Kant succéda le mysticisme brutal de la Force[1].

En 1850, cette transformation de l'Allemagne idéaliste et libérale en une Germanie adoratrice de la seule force et en proie à des appétits inextinguibles n'était pas encore opérée. En France et en Angleterre, on croyait au libéralisme de la Prusse. Lord Palmerston n'y avait pas moins confiance que le prince Louis-Napoléon; il déclarait « qu'une union allemande sous la direction de la Prusse serait un excellent arrangement européen. » Les gouvernements de France et d'Angleterre se trouvaient ainsi d'accord pour favoriser les ambitions et les appétits de la Prusse, le premier au nom du principe idéal des nationalités, le second, sans doute, parce qu'il voyait dans l'Allemagne unifiée sous l'hégémonie de la Prusse un contrepoids à la Russie dont il redoutait les ambitions orientales et à la France dont la politique maritime et coloniale avait toujours inquiété les Anglais.

Le prince-président espérait en outre, non sans raison, obtenir les suffrages du peuple de France en lui laissant entendre qu'un Napoléon réparerait les humiliations auxquelles, en 1815, la France avait été condamnée par les défaites d'un autre Napoléon-Persigny, confident et conseiller le plus écouté du prince-président écrivait : « Heureuses les nations qui ont une idée, car elles ne s'agitent pas comme nous dans des convulsions sans issue! Heureuse la Russie, qui a l'Asie et la Turquie en perspective ; la Prusse, la domi-

1. (Voy. J.-L. de Lanessan, *Les Empires germaniques et la politique de la force.* Introd. à la guerre de 1914) (Paris, F. Alcan).

nation de l'Allemagne; l'Angleterre, le commerce du monde... En France, le sentiment national est le seul moyen de combattre les mauvaises passions. » La pensée était juste, mais encore eût-il fallu donner au « sentiment national » de la France un objectif bien déterminé, avec des moyens d'action efficaces. C'est ce que ni Persigny ni son maître ne surent faire. Aussi, le règne de Napoléon III fut-il marqué par une politique extérieure profitable à toutes les nations sauf à la France.

La guerre faite à la Russie en 1854 par l'Angleterre et la France, auxquelles se joignit le Piémont, assura momentanément l'indépendance de la Turquie au profit de laquelle on la fit, écarta la Russie des provinces balkaniques, établit la neutralité de la mer Noire et la libre navigation du Danube, mais ne rapporta rien à la France dont l'action militaire avait été prépondérante, tandis qu'elle lui coûta plus de deux cent mille hommes sur les trois cent mille qu'elle avait envoyés en Crimée et lui infligea une dette d'un milliard et demi. D'un autre côté, aveuglé par sa théorie des nationalités, Napoléon III était intervenu pour faire admettre au congrès de Paris (1856) la Prusse dont l'action avait été constamment hostile aux puissances occidentales pendant le cours de la guerre, et il avait posé lui-même devant l'Europe la question de l'unification de l'Italie.

Les deux bénéficiaires de cette guerre ruineuse, très impopulaire en France à cause de sa longueur et des sacrifices en hommes et en argent qu'elle avait nécessités, étaient Bismarck et Cavour. L'un et l'autre avaient, grâce à Napoléon III, posé les bases de deux grandes puissances qui, un jour, s'allieraient contre la France. Quant à l'Angleterre, elle n'avait pour la France que des rancunes, parce que l'empereur avait refusé, non sans raison d'ailleurs, de la suivre dans une entreprise qu'elle aurait voulu pousser jusqu'à

l'élimination de la Russie de la mer Noire et de la mer Baltique.

De 1857 à 1862 ce furent les principautés balkaniques qui bénéficièrent des idées de Napoléon III sur les nationalités. Il avait été convenu au congrès de Paris que ces principautés pourraient émettre officiellement, en vue de leur organisation, des vœux qui seraient examinés par les puissances et auxquels celles-ci pourraient donner suite. Les représentants de la France avaient même soulevé devant le même congrès la question de la réunion de la Moldavie et de la Valachie en une principauté unique sous le nom de Roumanie parce qu'elles étaient l'une et l'autre peuplées en majorité de Roumains. Ce projet avait été appuyé par la Russie qui y voyait un moyen de dislocation de l'Empire ottoman; il était, au contraire, combattu par l'Autriche qui voulait établir son hégémonie sur les Balkans et par l'Angleterre qui entendait maintenir l'intégrité de la Turquie.

En dépit de ces deux dernières puissances, la France et la Russie, agissant d'accord, parvinrent, en 1858, à réaliser l'autonomie de la Roumanie. Elles ne prévoyaient pas alors que le nouvel État deviendrait bientôt et pour une période qui s'est prolongée jusqu'à nos jours, le vassal de l'Autriche et de la Prusse. Plus tard, grâce à leur accord, la France et la Russie obtinrent que les deux gouvernements de Bucarest et de Jassy fussent réunis et fondus dans la Roumanie.

Les deux puissances travaillaient aussi à créer l'indépendance de la Serbie et protégeaient le Monténégro; puis elles favorisaient les mouvements insurrectionnels de la Grèce, la déposition du roi Othon à qui les Grecs reprochaient son inertie et amenaient l'Angleterre à céder les îles Ioniennes à la Grèce en échange de l'acceptation de son candidat, le prince Georges de Danemark, au trône hellénique.

L'entente de la France et de la Russie ne cessa

qu'en 1862, lors de l'insurrection polonaise. Le tsar fut très irrité par les déclarations de Napoléon III favorables aux révoltés polonais et par les démarches, stériles d'ailleurs, qu'il fit auprès des puissances pour les déterminer à s'unir en vue de la reconstitution du royaume de Pologne. Le tsar devait garder à l'empereur des Français et à la France une profonde rancune de leur attitude dans cette circonstance.

En 1859, ce fut le tour de l'Italie de bénéficier de la théorie des nationalités. Ancien membre des sociétés secrètes italiennes, Napoléon III rêvait avec ces sociétés d'arracher l'Italie à l'Autriche et même au pape, mais il était gêné par l'attachement des catholiques français au maintien de l'indépendance des États pontificaux et du pouvoir temporel de la papauté. Pour éviter les difficultés de l'entreprise, il avait songé à la création d'une confédération italienne qui serait placée sous la présidence d'honneur du pape maintenu en possession de ses États, et sous la direction effective de la Sardaigne.

Les républicains et révolutionnaires italiens avaient espéré que dès son arrivée à l'Empire il les aiderait à réaliser leurs apirations. Celles-ci visaient, non point une confédération italienne, mais l'unification de l'Italie. Bientôt ils s'impatientèrent; Garibaldi et Mazzini agitaient la péninsule tandis que la Sardaigne s'y faisait des partisans, et tous attendaient l'entrée en action de l'empereur des Français. Le 14 janvier 1858, un ancien membre de l'assemblée républicaine de Rome, Orsini, aidé par quelques complices, lançait des bombes sur la voiture de l'empereur et de l'impératrice et tuait un certain nombre de personnes. Les souverains avaient échappé au danger; peut-être même n'avaient-ils pas été spécialement visés; car avant de monter sur l'échafaud Orsini écrivait à l'empereur une lettre qui fut publiée par le *Moniteur officiel* et dans laquelle il disait : « Les sentiments de sympathie de

Votre Majesté pour l'Italie ne sont pas pour moi un mince réconfort avant de mourir;... que mes compatriotes, au lieu de compter sur ce moyen de l'assassinat apprennent de la bouche d'un patriote prêt à mourir que leur abnégation, leur dévouement, leur union, leur vertu peuvent seuls assurer la délivrance de l'Italie, la rendre libre, indépendante et digne de la gloire de nos aïeux. » Sur la demande de l'empereur cette même lettre fut publiée en Italie par les soins du gouvernement piémontais, comme une sorte de témoignage des sentiments de l'empereur.

Le 20 juillet 1858, dans une entrevue qui eut lieu entre Napoléon III et Cavour à Plombières, on arrêta le plan d'une guerre que le Piémont, appuyé par la France, ferait à l'Autriche pour libérer l'Italie. Le conflit éclata, en effet, en 1859, malgré les efforts que fit l'Angleterre pour l'empêcher. En France, tous les libéraux approuvaient une entreprise d'où ils espéraient voir l'Italie sortir libérée à la fois de l'Autriche et de la papauté. L'empereur fut acclamé, le 10 mai, lorsqu'il quitta Paris pour aller se mettre à la tête de l'armée. Il avait déclaré, dans une proclamation au peuple français, qu'il affranchirait l'Italie « jusqu'à l'Adriatique ». Il avait obtenu de Palmerston la neutralité anglaise moyennant la promesse d'un traité de commerce qui serait avantageux pour l'Angleterre. Celles de la Russie et de la Prusse étaient garanties par le désir que l'une et l'autre avaient de voir diminuer la puissance de l'Autriche. Les échecs de celle-ci furent tels que le 8 juin, après la victoire de Magenta, l'empereur et le roi du Piémont entrèrent triomphalement dans Milan. Le même jour l'empereur adressait à tous les habitants de la péninsule une proclamation dans laquelle il les invitait à s'unir « sous les drapeaux du roi Victor-Emmanuel », et leur disait : « ne soyez aujourd'hui que soldats; demain vous serez citoyens libres d'un grand pays ». L'Italie entière,

grisée par les victoires des Français et des Piémontais, enthousiasmée par la promesse de son émancipation et de son unification, se précipita vers le Piémont, réclama la suppression de toutes les principautés et leur soumission au roi Victor-Emmanuel. Cavour établissait, avec la complicité des populations, des agents piémontais à Florence, à Bologne et à Modène où ils exerçaient tous les pouvoirs. Les sujets du roi de Naples réclamaient leur indépendance et leur rattachement au Piémont. Ceux du pape faisaient entendre la même demande. La révolution était triomphante dans toute la péninsule.

En France, les catholiques et les conservateurs manifestaient très haut leur mécontentement de cet état révolutionnaire et protestaient bruyamment contre les menaces dont le pouvoir du pape était l'objet. La Russie, de son côté, connaissant les relations de Napoléon III avec Kossuth et leur entente en vue d'une insurrection de la Hongrie qui aurait, sans nul doute, gagné la Pologne, commençait de montrer des inquiétudes. La Prusse en faisait autant. L'empereur dut s'avouer qu'il avait commis une faute en provoquant la révolution italienne et, tout à coup, s'empressa de signer la paix avec l'Autriche. Les traités de Villafranca et de Zurich, en conservant la Vénétie à la maison de Habsbourg assuraient encore à cette dernière une situation prépondérante dans la péninsule. Quant au pape, il restait maître de Rome et des États pontificaux. Le traité de Zurich prévoyait la constitution de cette confédération des États italiens sur laquelle l'empereur avait compté pour satisfaire tout le monde; mais ce n'était pas cela que voulaient les Italiens. Ce qu'ils exigeaient maintenant, c'était l'unification de l'Italie sous l'autorité du roi du Piémont, c'est-à-dire la création d'une puissance assez forte pour résister à l'Autriche et en imposer au pape. La convention de Villafranca, mettant fin à la guerre en

pleine victoire, irritait la population, mécontentait Victor-Emmanuel et exaspérait Cavour qui se retira du pouvoir afin d'être libre de continuer sa politique d'unification.

Très difficile en France même, la situation de Napoléon III le devenait d'autant plus au dehors que Palmerston se montrait maintenant fort ardent à pousser les Italiens vers la réalisation de leur idéal. Il pensait, non sans raison, qu'une Italie unifiée constituerait, dans la Méditerranée, un contrepoids important à la puissance maritime de la France. En fait, depuis cette époque, l'Angleterre a toujours entretenu avec les souverains d'Italie les relations les plus cordiales.

Pour bien marquer ses sentiments en faveur de l'unification italienne, le gouvernement de Londres proposa, en janvier 1860, une entente de la France et de l'Angleterre sur les bases suivantes : la France et l'Autriche renonceraient à intervenir désormais dans les affaires intérieures de la péninsule sans y être autorisées par les autres grandes puissances ; la France retirerait tout de suite les troupes qu'elle avait alors dans la Lombardie, elle rappellerait également les bataillons qu'elle entretenait à Rome pour protéger le pape, dès que celui-ci aurait organisé une armée suffisante pour sa défense ; le roi du Piémont n'enverrait pas de troupes dans l'Italie centrale avant que celle-ci eût demandé son annexion par la voix d'assemblées régulièrement élues. L'Angleterre s'érigeait ainsi en protectrice de la révolution italienne et en initiatrice de sa libération au moment même où les Italiens accusaient Napoléon III de les trahir.

Celui-ci releva, dans une certaine mesure, son prestige aux yeux de la France, en se faisant concéder Nice et la Savoie par le gouvernement de Victor-Emmanuel ; mais cet acte provoqua de l'autre côté de la Manche une si vive opposition et de telles inquiétudes que Palmerston lui-même abandonna l'empereur.

Comme on faisait courir le bruit que Napoléon III avait projeté d'annexer la Belgique, le gouvernement britannique recommanda au roi Léopold de mettre le territoire belge en état de défense et fit lui-même, ostensiblement, armer le littoral de la Grande-Bretagne.

En même temps, Palmerston encourageait publiquement les entreprises de Cavour et de Garibaldi en vue de l'annexion du royaume de Naples au Piémont et obligeait l'empereur à retirer les navires par lesquels il faisait protéger le port de Gaète contre les Garibaldiens. Tout l'honneur de l'unification de l'Italie revenait ainsi à l'Angleterre, en même temps que celui de défendre l'indépendance de la Belgique. L'empereur lui-même contribuait à faire cette situation à l'Angleterre en faisant publier une note où son ministre des Affaires étrangères, Thouvenel, rejetait sur le gouvernement britannique la responsabilité des mouvements révolutionnaires de l'Italie et celle de leurs conséquences.

Le pape, de son côté, excommuniait Victor-Emmanuel, ameutait l'épiscopat français et les catholiques contre Napoléon III et organisait, sous le commandement du général Lamoricière, une armée où affluait la jeunesse légitimiste de France. Mais cette troupe se faisait battre et détruire, à Castelfidardo, par les Piémontais.

Le 18 février 1861, le premier parlement italien, réuni à Turin, proclamait Victor-Emmanuel roi d'Italie. Le nouveau roi avait déclaré qu'il ne toucherait ni à la Vénétie, province autrichienne, ni à la Rome pontificale; mais le peuple n'avait pas renoncé à incorporer ces deux États au royaume d'Italie.

Rome était la capitale naturelle du nouveau royaume. Victor-Emmanuel, Cavour et le peuple italien lui attribuaient cette destination; mais tout le monde était d'accord pour y conserver le siège de la papauté,

en raison du prestige de cette dernière. Afin d'atteindre ce but, Cavour préconisait publiquement la théorie de « l'Église libre dans l'État libre » et fit proposer au pape, par l'intermédiaire de la France, de consentir à un accord qui « associerait la papauté au triomphe du patriotisme italien ». Le pape Pie IX répondit par un *non possumus* absolu. Il faillit en résulter une nouvelle révolution. Mais ni Victor-Emmanuel ni surtout Napoléon III ne tenaient à ce que de pareils mouvements se produisissent. Le premier attendait une occasion favorable pour entrer à Rome sans trop mécontenter les catholiques; le second promettait aux Italiens de retirer ses troupes de Rome, mais il en était empêché par le parti conservateur français qui tenait absolument au maintien du pouvoir temporel. Pris entre ce parti et le roi d'Italie qu'appuyaient tous ses sujets et qu'encourageait directement l'Angleterre, Napoléon se trouvait dans un cruel embarras. En 1860, il avait fait une tentative secrète auprès de l'Autriche pour l'engager à « exécuter *manu militari* les traités de Villafranca et de Zurich, » c'est-à-dire à prendre la défense du pape, mais le gouvernement de François-Joseph, sur les conseils de l'Angleterre, s'était récusé. Comme les autres nations catholiques, l'Autriche restait indifférente, officiellement, au sort de la papauté.

A bout de ressources, Napoléon III dut se décider à négocier avec la cour italienne en vue de la solution de la question romaine. A la suite de pourparlers qui se prolongèrent pendant plusieurs années, les diplomates aboutirent à la convention du 15 septembre 1864, d'après laquelle la France s'engageait à retirer ses troupes de Rome dans un délai de deux années qui serait employé par le pape à la création d'une armée défensive. L'Italie, de son côté, prenait l'engagement de ne pas attaquer le territoire pontifical et d'empêcher, même par la force, toute attaque venue de l'extérieur contre le dit territoire. Lorsque Pie IX eut con-

naissance de cette convention, il se plaignit amèrement « d'avoir été traité comme un mineur ou un interdit ». Quant aux catholiques français, ils se lancèrent dans une opposition violente contre Napoléon III qu'ils traitaient de « Judas ». Ni la papauté, ni les évêques de France, ni le parti catholique ne lui tenaient compte des services qu'il avait rendus au catholicisme par les expéditions de Chine en 1858 et 1860-61, et par l'expédition du Mexique en 1861, toutes entreprises où la France n'avait agi que sur la demande des missionnaires et du pape. Tout cela avait disparu devant la question romaine dont la solution définitive ne se trouvait évidemment pas dans la convention de septembre 1864.

§ V. — LA FRANCE ET L'ANGLETERRE EN FACE DU CONFLIT DES DUCHÉS

Tandis que l'Italie restait hostile à la France malgré cette convention, un conflit avait surgi entre la France et la Prusse. Je fais allusion à l'affaire dite « des Duchés ». Les intérêts de l'Angleterre n'y étaient pas moins en jeu que ceux de la France. Les gouvernements des deux pays purent alors commencer de se rendre compte de l'erreur qu'ils avaient commise en favorisant le développement de la Prusse. Les duchés de Holstein, de Lauenbourg et de Slesvig étaient convoités depuis longtemps par la Prusse, sous le prétexte qu'ils étaient peuplés en partie de Germains, en réalité parce qu'ils contenaient des ports importants sur la mer du Nord, aux embouchures du Weser, de l'Elbe et de l'Eder. En 1853, ils devinrent la cause d'une querelle grave entre la Prusse et l'Autriche. Le Holstein faisait partie, depuis le moyen âge, de la confédération germanique mais se trouvait placé sous la suzeraineté du Danemark. Le Lauenbourg était en partie indépendant, en partie placé sous l'hégé-

monie du Holstein. Quant au Slesvig, il n'avait jamais fait partie de la Confédération germanique et se trouvait uni au Holstein par une constitution commune. Tous les trois tenaient beaucoup, comme tous les États féodaux, à leur indépendance et s'étaient révoltés lorsque, en 1846, le roi de Danemark, Christian VIII, avait proclamé leur rattachement à son royaume.

Sous le prétexte de les arracher au Danemark, la Prusse et l'Autriche, celle-ci en sa qualité de présidente de la diète germanique, celle-là par ambition pure, décidèrent l'occupation des duchés, non par les troupes de la Confédération, mais par une armée austro-prussienne. Bismarck, qui conduisait l'affaire, montrait à la diète qu'il ne tenait aucun compte de son autorité et déconsidérait l'Autriche aux yeux de cette même diète en la rendant complice de son acte de rébellion contre un pouvoir dont elle avait la présidence.

L'occupation austro-prussienne des duchés eut lieu en 1863. L'année suivante Bismarck faisait déclarer par les juristes de la couronne que le roi de Danemark seul avait des droits légitimes sur les duchés, que la Confédération germanique n'avait rien à voir dans leurs destinées et que la Prusse et l'Autriche en étaient seules propriétaires par droit de conquête. Puis, il se tourna vers l'Autriche et lui proposa de céder ses droits de copropriété à la Prusse, moyennant finances. L'Autriche ayant rejeté cette proposition, il la menaça de la guerre. Au mois d'août 1865, il prononçait devant le premier ministre bavarois, cette parole qu'il savait devoir être répétée : « L'Autriche n'est ni armée ni en état de s'armer et il suffirait à la Prusse de porter un seul coup, de livrer une seule grande bataille du côté de la Silésie, pour dicter la paix au gouvernement de Vienne. » Celui-ci céda. Le 14 août il signa, à Gastein, une convention par laquelle François-Joseph cédait à la Prusse le duché

de Lauenbourg pour 12 500 000 francs et acceptait que la Prusse administrât seule, désormais, le Slesvig, tandis que l'Autriche administrerait le Holstein. Il n'était pas question de la diète qui avait attribué le Holstein au duc d'Augustenbourg ; elle était censée ne plus exister même aux yeux de l'Autriche, sa présidente perpétuelle.

Tous les États secondaires allemands se montrèrent indignés de la conduite du gouvernement autrichien ; ils l'accusaient d'être disposé à les vendre tous comme il avait vendu le Lauenbourg. Le 1er octobre eut lieu à Francfort une manifestation solennelle où les députés des diverses Chambres allemandes déclarèrent la convention de Gastein « attentatoire au droit et à la sécurité de l'Allemagne ». Bismarck avait atteint son premier objectif : il avait soulevé tous les États allemands contre l'Autriche.

L'Angleterre, dès le début de l'affaire des Duchés, s'était montrée inquiète des progrès que la Prusse allait faire du côté de la mer du Nord ; mais elle ne croyait pas, alors, à la possibilité pour cette puissance de constituer, tout de suite, un grand empire allemand. Elle prévoyait encore moins que cet empire, placé au centre de l'Europe, aurait des ambitions maritimes et coloniales. Néanmoins, le gouvernement anglais avait proposé à celui de Napoléon III une entente pour protéger le Danemark contre les ambitions prussiennes. Après bien des hésitations, l'empereur avait laissé entendre que son concours devrait être payé par une assistance contre la Prusse en vue de la prise de possession des Provinces du Rhin ; c'était plus que ne pouvait ni voulait faire le gouvernement britannique. Celui-ci reculait devant l'idée d'une guerre qui aurait été profitable à la France. Il ne croyait pas, du reste, comme il a été dit plus haut, à l'évolution de la Prusse qui allait bientôt se produire. La Russie ne s'était pas, de son côté, opposée à la

prise de possession des Duchés par la Prusse, parce qu'elle y voyait un échec pour l'Angleterre et la France et une sorte de revanche de l'attitude que ces puissances avaient eue en face de l'insurrection polonaise.

A l'affaire des Duchés, Bismarck ne tarda pas à en faire succéder une autre beaucoup plus grave encore. Dès 1864, il se mit en tête d'éliminer l'Autriche de la Confédération germanique. Il lui fallait pour cela des complicités et des concours. Il obtint la neutralité de Napoléon III au cours d'une visite qu'il lui fit à Biarritz, et l'appui armé de l'Italie en lui promettant la Vénétie après la défaite de l'Autriche. Dès ce moment, il se produisit en France, sous l'impulsion non douteuse du gouvernement et de Bismarck, une campagne de presse très active en faveur d'une entente de la France, de l'Italie et de la Prusse contre l'Autriche. Celle-ci était représentée comme seule responsable des traités de 1815 par lesquels nous avions été si durement frappés, tandis qu'on attribuait à la Prusse le mérite d'incarner en Allemagne les principes de notre révolution. Allant lui-même plus loin que la presse, l'empereur prononça, le 6 mai 1866, à Auxerre, un discours où il attaquait violemment les traités de 1815 « dont on voulait faire l'unique base de notre politique extérieure ». Dans toutes les parties de l'Europe, ces paroles furent interprétées comme une déclaration plus ou moins nette d'alliance de la France avec la Prusse et l'Italie contre l'Autriche. Bismarck profita de l'effet qu'elles avaient produit pour accentuer les manœuvres d'où la guerre entre la Prusse et l'Autriche devait nécessairement sortir.

Prétendant que le Holstein était mal administré par le représentant de l'Autriche, il fit prendre par le roi Guillaume I[er] un édit qui prononçait des peines sévères contre toute personne coupable de porter atteinte aux droits souverains de la Prusse « dans les duchés ou

dans l'un des duchés ». C'était intervenir dans l'administration du duché que la convention de Gastein avait attribué à l'Autriche. Celle-ci fit des préparatifs militaires et soumit la question à la diète de la Confédération germanique. Bismarck répondit par une circulaire aux États allemands dans laquelle il déclarait que la Confédération germanique n'existait plus; puis il fit occuper militairement, du 15 au 18 juin, la Saxe, le Hanovre et la Hesse, tandis que l'armée prussienne pénétrait en Autriche où eut lieu, le 25 juin, à Liebman, le premier combat dans lequel fut employé le fusil à aiguille. Le 4 juillet 1866 eut lieu la grande bataille de Sadowa, dans laquelle les Prussiens firent 20 000 prisonniers, prirent 7 drapeaux et 160 canons, tuèrent 4 861 hommes et en mirent 19 020 hors de combat. L'Autriche sollicita immédiatement la médiation de Napoléon III, en lui remettant la Vénétie. Guillaume Ier accepta la médiation de la France, en faisant ses conditions et les préliminaires de paix furent signés le 26, à Nikolsbourg, à dix milles seulement de Vienne. Les États allemands qui, avec le concours de troupes autrichiennes et au nom de la diète de Francfort, avaient pris parti pour l'Autriche furent battus et très durement traités. Quant à l'Italie, quoiqu'elle eût été vaincue sur terre et sur mer, elle gagna la Vénétie par le traité de paix qui fut signé à Prague le 23 août 1866.

L'Autriche reconnaissait non seulement la dissolution de la Confédération germanique, mais encore sa propre exclusion de l'Union fédérale qui la remplacerait sous la présidence du roi de Prusse et qui devrait être formée avec les États situés au nord du Mein. Elle reconnaissait aussi la formation d'une union particulière des États du sud dont elle serait exclue et qui, sous la direction militaire de la Prusse, s'entendrait avec la Confédération du nord. Elle renonçait formellement au Holstein et au Slesvig qui devenaient exclu-

sivement prussiens et acceptait d'avance les modifications territoriales qui seraient opérées par la Prusse dans le nord de l'Allemagne.

L'Autriche, en un mot, était entièrement éliminée de l'Allemagne. Comme elle l'était aussi de la péninsule italique, son double rêve d'hégémonie sur l'Allemagne et de domination en Italie était évanoui. La Prusse, au contraire, voyait ses territoires s'agrandir et sa situation en Allemagne devenir prépondérante. Enfin, par l'entrée en possession des duchés, elle atteignait la mer du Nord.

Il ne restait plus à Bismarck qu'à créer l'empire d'Allemagne, en plaçant la Prusse à sa tête. Ce fut l'objet de la guerre de 1870.

§ IV. — LA POLITIQUE DE NAPOLÉON III ET LA GUERRE DE 1870

On a souvent reproché à Napoléon III d'être resté neutre dans la guerre que fit la Prusse à l'Autriche. Il pouvait invoquer l'insuffisance, à cette époque, de notre armée et la probabilité sinon la certitude d'une intervention de la Russie en faveur de la Prusse si nous avions pris le parti de l'Autriche. Mais à ces raisons, indiscutablement valables, il faut ajouter l'influence exercée sur son esprit par sa théorie des nationalités et la confiance très injustifiée qu'il avait dans le libéralisme de la Prusse — confiance partagée par la presque totalité des éléments radicaux et révolutionnaires français.

Pendant les pourparlers diplomatiques qui précédèrent la signature du traité de paix entre la Prusse et l'Autriche il se produisit des incidents qui devaient avoir une très grande importance au point de vue de nos rapports avec l'Angleterre.

Napoléon III tenait beaucoup, pour relever sa popularité chancelante, à ce que sa médiation lui rapportât

quelque chose. Il commença par faire demander à Bismarck le rattachement à la France de la Bavière rhénane et de la Hesse rhénane ; la seule réponse, très brutale dans la forme, qu'il obtint, fut que « Guillaume était trop allemand pour céder à la France un seul pouce de terre germanique et qu'il ferait plutôt la guerre ». Puis le chancelier révéla la demande de l'empereur aux cours intéressées afin de les lui rendre hostiles. Napoléon fit proposer alors par son ambassadeur Benedetti, sans en informer les ministres, un projet de conventions secrètes en vertu desquelles la France serait autorisée par la Prusse à s'annexer le Luxembourg et la Belgique, tandis que la Prusse s'étendrait elle-même dans le sud de l'Allemagne. Bismarck affecta d'accepter cette proposition [1]. « Il se contenta de proposer quelques modifications de détail au projet français que l'ambassadeur ratura devant lui ; puis il pria ce diplomate de le mettre au net et eut l'art de s'en faire remettre le texte, écrit tout entier de la main de Benedetti (20 août)... Le trop confiant ambassadeur expédia son brouillon à Napoléon III, qui le surchargea d'annotations et le transmit à Rouher en lui demandant son avis. » Bismarck devait mettre plus tard ce projet de convention sous les yeux du gouvernement britannique, mais sans ajouter qu'il avait, lui-même, en diverses circonstances, notamment au cours de son ambassade à Paris et probablement dans les conversations de Biarritz, pris l'initiative d'offrir la Belgique à la France, tandis que la Prusse s'annexerait diverses principautés allemandes.

En 1866, il entraîna d'autant plus facilement Napoléon III dans cette voie coupée de chausse-trapes que l'empereur et ses ministres tenaient beaucoup à donner quelque satisfaction aux Français [2] : « Ne rien

1. Debidour, *loc. cit.*, II, 317.
2. Bourgeois, *loc. cit.*, 691.

obtenir, disait Rouher, ce serait laisser en grande souffrance l'opinion publique. » De son côté Napoléon III, pensant toujours à la Belgique, écrivait à Rouher : « Il importe d'établir dès à présent qu'il n'existe point de nationalité belge et de fixer ce point essentiel avec la Prusse. » Son ministre des Affaires étrangères par intérim, Lavalette, déclarait dans une circulaire du 12 septembre, que les États secondaires doivent disparaître au profit des grandes puissances et promettait d'assurer l'unité française « par des annexions que commande une nécessité absolue ». Mais tout cela n'était que verbiage dangereux; la Prusse ne voulait rien donner du côté du Rhin et l'Angleterre, fidèle à sa politique séculaire, n'aurait permis de rien prendre sur la mer du Nord. La circulaire de Lavalette ne produisit qu'un seul effet : elle passa aux yeux de l'Europe entière pour une approbation des annexions auxquelles la Prusse se livrait et fut considérée comme une humiliation imposée à Napoléon III par Bismarck. Elle n'était point, en somme, autre chose, car le document se terminait par l'aveu que la France, en présence de la situation nouvelle de l'Allemagne, devait réorganiser son armée. C'était l'opinion de l'empereur.

Le 14 janvier 1867, il affirma devant le corps législatif la nécessité « d'augmenter nos forces défensives », et de « nous organiser de manière à être invulnérables ». Il avait lui-même préparé un projet qui fut déposé sur le bureau de la Chambre des députés par le maréchal Niel, ministre de la Guerre, le 21 juin 1867. Devant l'opposition qui se manifesta sur tous les bancs de la Chambre, le gouvernement crut devoir remplacer ce projet par un autre moins étendu, mais qui cependant dotait la France d'une armée active de 400 000 hommes, d'une armée de réservistes de 400 000 hommes et d'une territoriale comprenant également 400 000 hommes. Ce nouveau

projet fut voté par la majorité gouvernementale; mais les députés les plus ministériels eux-mêmes se montrèrent ensuite rebelles aux augmentations de crédits qui auraient été nécessaires pour réaliser la nouvelle organisation.

L'armée permanente était condamnée, en principe, par les républicains. Les autres partis reconnaissaient sa nécessité; mais, pour être agréables aux électeurs, s'efforçaient d'en réduire le plus possible les effectifs. Tous, en outre, étaient hostiles au principe du service militaire obligatoire que Napoléon III et le maréchal Niel voulaient introduire dans notre législation.

La conséquence de leur conduite fut que le jour où la guerre éclata notre armée active se trouva très inférieure à ce qu'elle aurait dû être pour que nous pussions résister à l'attaque brusquée de l'Allemagne, car celle-ci disposait d'un million d'hommes.

Le conflit fut sur le point d'éclater en 1867, à propos du Luxembourg. Le grand-duché était une propriété personnelle du roi de Hollande; mais la Prusse avait, depuis 1815, le droit d'y entretenir une garnison et il avait été introduit dans la Confédération germanique. Après Sadowa, le roi de Hollande, désireux de le soustraire à l'absorption par la Prusse, le fit offrir à la France contre une indemnité. Le gouvernement français accepta la proposition, mais les Hollandais, ayant sollicité l'approbation de la Prusse, celle-ci la refusa. Au moment où l'acte allait être signé, une interpellation fut adressée à Bismarck au Reichstag et le gouvernement prussien formula une opposition absolue à la convention projetée. Ce fut une telle humiliation pour le gouvernement de Napoléon III que l'on se demanda si Bismarck n'avait pas voulu obliger l'empereur à déclarer la guerre à la Prusse. Le chancelier s'en est défendu, en donnant pour raison que la Prusse en 1867 n'était pas encore prête au point de vue militaire à faire la guerre. Mais il

s'arrangea de manière à surexciter l'opinion en France et en Prusse en vue de provoquer, à une heure donnée, le conflit sur lequel il comptait pour amener la France à prendre l'initiative de la guerre.

En juillet 1867, l'empereur ayant, à la sollicitation du roi de Danemark, insisté auprès de Bismarck pour que les populations des Duchés danois fussent consultées sur leur annexion à la Prusse ou au Danemark, ainsi que le prescrivait le traité de Prague, le chancelier eut soin de faire publier la demande de l'empereur avec le refus de la Prusse et sa résolution « de ne pas permettre à la France d'intervenir dans les affaires de l'Allemagne ». Il en résulta une très vive émotion en France et une excitation des populations prussiennes contre notre pays.

L'empereur alors se préoccupa de chercher des alliances. Il se tourna tout d'abord vers l'Autriche qui, elle même, se montrait aimable envers lui. En 1867 François-Joseph et l'impératrice d'Autriche lui firent à Salzbourg, ainsi qu'à l'impératrice Eugénie, une réception brillante. Puis François-Joseph tint à visiter l'exposition et Paris dont la population lui fit un accueil enthousiaste. En 1866, le chancelier de l'Empire austro-hongrois Beust, essaya même de former une entente de l'Autriche, de l'Italie et de la France, contre la Prusse, mais ce projet « fut contrecarré par l'attitude de la Russie dont Bismarck avait assidûment cultivé la bienveillance. »

En même temps l'Autriche entretenait avec les États du sud de l'Allemagne des relations amicales. En juillet et en août 1868, des fêtes de tir qui eurent lieu à Vienne servirent de prétexte à des manifestations bruyantes en faveur de l'Autriche et contre la Prusse, de la part des représentants de Francfort et de Heidelberg. L'Autriche et Napoléon se berçaient alors de l'idée qu'il serait possible de détacher de la Prusse les États de l'Allemagne du sud. Et cette idée

paraissait si peu fausse à Bismarck qu'il déclarait, en 1868, à ceux qui réclamaient la guerre : « Rien ne presse,... le sud ne désire pas encore l'union avec le nord. » Il disait encore : « J'étais convaincu que l'abîme qu'avaient creusé au cours de l'histoire entre le sud et le nord de la patrie, la divergence des sentiments, de race, de dynastie et la différence du genre de vie ne pouvait être plus heureusement comblé que par une guerre nationale contre le peuple voisin qui était notre séculaire agresseur. » Cette guerre ardemment souhaitée, il la faisait préparer par de Moltke, auquel les généraux de la Bavière, de la Saxe, etc. se réunissaient pour dresser des plans de campagne contre la France. De Moltke leur affirmait que leurs troupes « seraient à Paris avant que les Français fussent à Munich ».

Tandis que l'Allemagne entière s'armait et s'entraînait contre la France, Napoléon III, désireux de donner à ses peuples les illusions de quelques succès sinon les succès eux-mêmes, continuait ses démarches à Berlin en vue de la Belgique. En 1868 et 1869 il y envoyait son cousin Jérôme négocier la création d'un zollverein franco-belge d'où aurait résulté une sorte de mainmise de la France sur la Belgique. Comme, à Berlin, on faisait la sourde oreille, Napoléon en venait à souhaiter lui-même, par moments, la guerre et laissait sa presse publier des articles belliqueux contre la Prusse.

Des deux côtés du Rhin on était fort surexcité, lorsque surgit la question de la succession au trône d'Espagne. Bismarck en profita déloyalement pour amener Napoléon III à prendre l'initiative de la déclaration de guerre. Émile Ollivier avait dit « qu'il lui fallait deux choses pour rétablir le prestige de l'empire, le plébiscite et la guerre ». Il avait triomphé au plébiscite ; il espérait triompher encore par la guerre. Il y comptait d'autant plus qu'il se trompait ou était

trompé par ses agents sur l'état d'esprit de l'Autriche, de l'Italie et de l'Angleterre.

L'Autriche avait peut-être réellement le désir de prêter un concours plus ou moins actif à la France afin de prendre une revanche de Sadowa et elle aurait pu entraîner peut-être à sa suite la Bavière qui supportait avec peine l'hégémonie de la Prusse; mais notre ministre des Affaires étrangères exagérait les sympathies autrichiennes lorsqu'il déclarait, à la veille de la déclaration de guerre, que la France pouvait compter sur le concours de Vienne. Le fait que le gouvernement de Napoléon III et le parlement français prenaient l'initiative de la déclaration de guerre mettait les États du sud dans l'impossibilité de se séparer de la Prusse et l'attitude de ces États devait nécessairement déterminer celle de l'Autriche. Le ministre de la Bavière n'eut qu'à déclarer, devant les particularistes bavarois : « c'est la France qui a déclaré la guerre » pour que les plus ardents acclamassent l'union germanique. Dans le conseil des princes tenu le 16 juillet, l'unanimité se prononça pour « une guerre nationale » sous le prétexte que la France l'avait provoquée.

En réalité, il n'est point contestable que le parti de l'impératrice et Émile Ollivier l'avaient voulue, dans l'espoir que la France serait victorieuse, car ils ne croyaient pas à la puissante organisation militaire de la Prusse. Seul, ou presque seul, Napoléon III en avait la connaissance plus ou moins exacte, mais de même qu'il n'avait pas eu assez de volonté pour exiger du parlement l'augmentation de nos forces militaires, il n'eut pas assez d'énergie pour opposer son désir de conserver la paix à l'impératrice et aux ministres qui, dans le conseil du 14 juillet 1870, se prononcèrent pour la déclaration de guerre. Le ministre Gramont, toujours confiant dans l'Autriche, envoyait, le 19, à Vienne, un de ses agents, avec une demande pressante

de concours. Le chancelier d'Autriche-Hongrie Beust y était, peut-être, personnellement favorable; mais le ministère hongrois, inféodé à la Prusse, s'y montra très hostile. La Russie dont le tsar était lié avec Guillaume I[er] menaçait d'intervenir en faveur de la Prusse si l'Autriche se prononçait contre cette dernière. L'Angleterre elle-même conseillait à l'Autriche de s'abstenir. Aussi, le 19 juillet, François-Joseph proclamait-il la neutralité de l'Empire austro-hongrois.

Napoléon III et Gramont comptaient aussi sur le concours de l'Italie, mais celle-ci était en défiance. La France avait retiré ses troupes de Rome en 1866, conformément à la convention de septembre 1864; mais, en 1867, elle était de nouveau intervenue par la force pour arrêter les bandes de Garibaldi en marche vers Rome. Les troupes françaises, commandées par le général de Failly avaient appuyé, à Mentana, l'armée pontificale contre Garibaldi dont les volontaires avaient été battus. Puis la France avait rétabli son occupation armée de la capitale pontificale à la suite d'une séance de la Chambre dans laquelle Berryer au nom des monarchistes, Thiers au nom de l'opposition modérée et Rouher au nom du gouvernement avaient très vigoureusement affirmé la nécessité du maintien du pouvoir temporel du pape. « Nous le déclarons au nom du gouvernement français, avait dit Rouher le 5 décembre 1867, l'Italie ne s'emparera pas de Rome. Jamais, jamais la France ne supportera cette violence à son honneur et à la catholicité. » Ces paroles et le télégramme du général de Failly, après la bataille de Mentana : « les chassepots ont fait merveille », avaient eu dans toute la péninsule un retentissement si douloureux qu'il était impossible de songer, en 1870, au concours de Victor-Emmanuel, si la demande de ce concours n'était pas accompagnée du retrait des troupes françaises de Rome.

Napoléon III y était disposé, mais il se heurtait

encore à l'opposition du parti conservateur, des catholiques et de l'impératrice. Le 18 juillet, ne pouvant pas offrir Rome au roi d'Italie, il lui offrait le Tyrol, sans réfléchir que l'Autriche ne consentirait jamais à le détacher de son empire. L'agent italien Vimercati faisait preuve de plus d'habileté en affirmant au gouvernement italien que Rome lui serait livrée s'il décidait l'Autriche à donner son concours armé à la France. Il avait peut-être réussi, car le 20 juillet le chancelier d'Autriche-Hongrie Beust télégraphiait à son ambassadeur à Paris la décision de l'Autriche de transformer en une alliance favorable à la France, l'entente qu'elle avait conclue avec l'Italie pour la neutralité.

En même temps l'Autriche et l'Italie faisaient des préparatifs militaires, Mais, alors, Gramont et le parti de l'impératrice se révoltent. Gramont télégraphie à Vienne le 25 juillet : « Nous ne pouvons adhérer à cette proposition... L'empereur est engagé et ne peut se dégager. La France ne peut pas défendre son honneur sur le Rhin et le sacrifier sur le Tibre. » Le 26 et le 27 juillet, affectant de croire que l'Italie et l'Autriche abusaient simplement des embarras de la France pour lui arracher l'abandon de Rome, il télégraphiait : « C'est un sentiment de révolte et de répulsion que nous inspire la conduite du comte de Beust. S'il croit que nous faiblirons sous la pression des circonstances, il ne connaît ni notre caractère ni notre position qui n'est pas de nature à nous imposer cette nécessité. » Il n'avait été que trop bien servi par son agent à Vienne, l'ultramontain prince de la Tour-d'Auvergne. La seule préoccupation de ce dernier étant de travailler au maintien du pouvoir temporel du pape, il avait contrecarré de toutes ses forces l'action de Vimercati.

Le 3 août ce dernier rejoignait l'empereur à Metz avec un projet de traité qui promettait le concours

de l'Autriche « aussitôt que possible » à la condition que les troupes françaises abandonneraient Rome. Le prince Napoléon ayant insisté pour que l'empereur donnât sa signature, ce dernier s'y refusait absolument et écrivait à l'impératrice : « Malgré les efforts de Napoléon, je ne cède par sur Rome. » Il comptait encore sur la victoire. Or, le 6 août, les armées françaises, surprises en voie de formation, commençaient à subir de très graves défaites. Huit jours après, les Allemands occupaient la majeure partie de l'Alsace et le roi Victor-Emmanuel, en apprenant cette catastrophe, se bornait à dire : « Pauvre empereur; mais je l'ai échappé belle[1]. »

Le 24 août l'empereur, ne désespérant pas encore du concours de l'Italie, envoyait le prince Napoléon à Florence pour le solliciter. Le prince n'obtint qu'un refus et l'annonce de l'occupation de Rome par l'Italie qui devait avoir lieu le 28 août.

Napoléon III avait aussi fondé quelque espoir sur le concours moral sinon matériel de l'Angleterre; mais il oubliait que son humeur tracassière et ses ambitions avaient provoqué, depuis longtemps, de l'autre côté de la Manche, de très graves préventions contre sa personne et son gouvernement. A propos des expéditions de Syrie et de la Chine, qui avaient été provoquées par le parti catholique et que l'Angleterre n'avait pas vues sans défiance, un de nos historiens écrit[2] : « Ce protectorat onéreux du catholicisme obligeait l'empire à des armements qui faillirent nous brouiller avec l'Angleterre. Il excitait les jalousies de Palmerston, provoquait à Paris des colères contre les résistances de l'Angleterre, et à Londres des défiances sur cette action extérieure de la France. Les traités de commerce en 1860 ne parvinrent pas à

1. Debidour, *loc. cit.*, II, 399.
2. Bourgeois, *loc. cit.*, p. 634.

dissiper, à cette époque, le malentendu entre les deux nations qui peu à peu avait pris la place, malgré les complaisances de l'empereur, de la cordialité des premières années. » A la suite de l'annexion de Nice et de la Savoie à la France, Palmerston avait déclaré « qu'entre l'empereur et lui, désormais, c'était fini. Il appelait Napoléon III le souverain complotant. »

Quoique le creusement du canal de Suez eût été exécuté par M. de Lesseps avec le concours d'une société privée, il avait excité en Angleterre un très vif mécontentement. On avait vu derrière cette entreprise l'intention de la France de s'emparer de la route de l'Inde en mettant la main sur l'Egypte. Palmerston avait affirmé devant le Parlement anglais que le projet était « impraticable » et ne constituait « qu'un piège tendu à la crédulité des capitalistes gobe-mouches ». Les Anglais ne prirent qu'une part insignifiante à la souscription de 200 millions qui permit d'exécuter les travaux. En France, il avait été pris 220 000 titres de 500 francs; le trésor égyptien en avait pris 176 000. Le 17 novembre 1869, lorsqu'eut lieu l'inauguration du canal en présence de l'impératrice Eugénie, de l'empereur d'Autriche et du prince royal de Prusse, l'Angleterre n'était pas représentée, elle avait tenu à manifester publiquement sa réprobation de l'entreprise.

Malgré le déplaisir non douteux que manifestait l'opinion publique anglaise chaque fois que la France procédait à quelque extension de son domaine colonial, Napoléon III avait pu accroître considérablement l'étendue de notre domaine sénégalais, occuper la Cochinchine, consolider notre domination en Algérie, sans se heurter à aucune opposition formelle du gouvernement britannique. Celui-ci comprenait que l'entente de la France et de l'Angleterre ne pouvait exister que si le génie cosmopolite français n'en était pas gêné.

En 1870, lorsque surgit l'incident du trône d'Espagne, lord Granville s'efforça de limiter l'affaire à la France et à l'Espagne. Comme il voyait Gramont la transformer en une querelle d'amour propre vis-à-vis de la Prusse, il écrivait le 13 juillet à son ambassadeur à Paris : « Le gouvernement de la reine est tenu de déclarer au gouvernement impérial l'immense responsabilité qui pèserait sur la France si elle cherchait à élargir les causes de la querelle[1]. » Le chancelier d'Autriche avait donné un conseil semblable : « Gramont [2] veut-il ma recette? La voici : ne pas s'attaquer au roi de Prusse, traiter la question en question espagnole et, si, à Madrid, on ne tient pas compte des réclamations, si on envoie la flottille qui prendra le prince de Hohenzollern dans un port de la mer du Nord, faire sortir une escadre de Brest ou de Cherbourg et l'empoigner. Si la Prusse se fâche pour cela elle aura de la peine à faire marcher le midi (les Etats allemands du sud). Si, au contraire, vous vous attaquez à elle, le midi lui appartient. »

En Angleterre on redoutait beaucoup la guerre parce que l'on s'imaginait que si la France était victorieuse elle ferait porter ses ambitions à la fois sur le Rhin et sur la Belgique. Lorsque Napoléon III eut pris l'initiative de la déclaration de guerre, il semble bien que l'on fit, de l'autre côté de la Manche, plus de vœux pour le succès de la Prusse que pour celui de la France.

La reine Victoria, fille d'un Allemand, femme d'un Allemand et belle-mère du prince royal de Prusse, était entièrement dévouée à la Prusse. Le ministère, Gladstone avait peu de sympathies pour Napoléon III. Le peuple anglais, toujours sous l'impression des luttes anciennes, était plutôt hostile que favorable à la

1. Bourgeois et Clermont, *Napoléon III et Rome*, p. 243.
2. *Ibid.*, p. 246.

France. Il ne prévoyait pas la puissance que prendrait l'Allemagne unifiée, tandis qu'il redoutait celle dont jouirait une France victorieuse de la Prusse entre les mains d'un Napoléon. Le 19 juillet, le gouvernement britannique fit une déclaration de neutralité. Le 25 juillet le *Times* publiait le projet de convention rédigé en 1866 par l'ambassadeur Benedetti, dans lequel Napoléon sollicitait l'autorisation d'occuper le Luxembourg et la Belgique.

L'Angleterre entière se tourna alors contre la France. Le gouvernement britannique « commença par exiger des belligérants le respect de la neutralité belge (11 août 1870), puis il « négocia avec l'Italie une entente qui décida cette puissance à nous abandonner. La plupart des ministres de Victor-Emmanuel inclinaient à la neutralité ; l'influence du roi et l'espoir de régler la question romaine avaient paru les en détourner[1] » mais les défaites subies par les armées françaises leur avaient inspiré de graves inquiétudes ; « la crainte les prit que Bismarck pour se venger ne jetât les armées autrichiennes sur l'Italie et le Mincio. Par les soins de Minghetti, l'Italie accepta la protection de l'Angleterre et promit en retour de ne pas aider Napoléon III. Tranquille alors elle songea à s'emparer de Rome que les dernières troupes françaises évacuèrent le 12 août. »

Par l'initiative du gouvernement britannique, il se forma une véritable ligue des neutres, à laquelle adhérèrent successivement, avec l'Italie, le Danemark auprès duquel cependant Napoléon III avait fait faire des démarches, l'Autriche-Hongrie et enfin la Russie (31 août). Chacune de ces puissances s'engageait à ne pas changer d'attitude jusqu'à la fin de la guerre, sans l'assentissement de toutes les autres. La Russie aurait voulu que la ligue se fît représenter

1. Bourgeois, *loc. cit.*, p. 729-730.

par une conférence qui, dans sa pensée, aurait pu « sanctionner sa politique à l'égard de l'Empire ottoman et peut-être de l'Autriche-Hongrie ». Mais le gouvernement de Londres n'accepta pas cette proposition. « Il tenait à ce que la ligue existât, mais à ce qu'elle fût aussi lâche que possible et laissât à ses membres une certaine liberté d'action. Dans sa pensée, il suffisait pour la constituer d'un « échange de lettres par lesquelles les puissances s'engageraient à ne se départir de la neutralité qu'après s'être communiqué réciproquement leurs idées et s'être averti de leur changement de politique ». La Grande-Bretagne, sans porter le moindre intérêt à la France, se réservait la possibilité de se rapprocher d'elle si elle le jugeait nécessaire, par exemple pour contrecarrer les projets de la Russie [1].

Napoléon III subissait les conséquences de la politique tortueuse et incertaine à laquelle il avait été condamné par ses origines familiales et par les conditions dans lesquelles il avait conquis le pouvoir. Lorsqu'il sollicita les suffrages des électeurs il avait dit fort justement que « son nom était tout un programme » et c'est en vue de ce programme, pour sortir de l'attitude humiliée à laquelle Louis-Philippe avec Thiers et Guizot l'avaient condamné pendant dix-huit ans que le pays avait porté un Napoléon au pouvoir. Il pardonnait au neveu du grand empereur de ne pas lui avoir assuré « la paix », mais il en attendait des succès qui ne s'étaient pas produits. La guerre du Mexique s'était terminée par une humiliation ; celle de l'Italie avait été interrompue en plein succès sans que l'on en connût les raisons ; celle de Crimée n'avait rapporté à la France que de très lourds sacrifices en hommes et en argent. Le Napoléon n'ayant pas encore donné ce que l'on attendait, on comptait sur la nouvelle guerre pour

1. Debidour, *loc. cit.*, II, 400.

réparer les désillusions laissées par les précédentes. Cela explique les mouvements qui se produisirent dans presque toutes les parties du pays lorsque surgit le conflit déterminé par la question du trône d'Espagne. Cela fait comprendre les manifestations de la rue et du Parlement pour la guerre et contre Thiers qui avait tenté d'attirer l'attention de la Chambre et de l'opinion publique sur les dangers de l'aventure vers laquelle les gouvernants se précipitaient.

Ceux-ci, malheureusement, n'avaient à peu près rien fait pour préparer cette guerre. Les partis avancés ne voulaient pas d'armées permanentes; les partis conservateurs étaient hostiles au service obligatoire; tous se montraient d'accord pour réduire les dépenses militaires afin de ne pas augmenter les charges des électeurs; et l'on avait assisté pendant dix-huit années au spectacle paradoxal d'un gouvernement belliqueux qui délaissait les armées et les flottes sans lesquelles aucune opération militaire ou maritime sérieuse n'était possible. Le 14 juillet 1870, lorsque le gouvernement de Napoléon déclara la guerre à la Prusse, le président du Conseil Émile Ollivier en prenait la responsabilité, d'un cœur léger, le ministre de la Guerre Lebœuf déclarait qu'il ne manquait pas à notre armée un seul bouton de guêtre; mais le lendemain, c'est à peine si nous pouvions mettre en ligne 300 000 hommes contre le million de soldats que l'Allemagne, commandée par la Prusse, jetait sur nos frontières. La conséquence inévitable de la conduite tenue par le gouvernement du second Empire ne pouvait être que la chute de cet empire et le démembrement de la France par un peuple qui attendait depuis plus de soixante ans la revanche d'Iéna.

CHAPITRE V

Les relations de la France et de l'Angleterre de 1870 à 1890.

Le 18 janvier 1871, lorsque Guillaume Ier, roi de Prusse, fut proclamé, à Versailles, par les princes de l'Allemagne « empereur allemand », il est probable que l'Angleterre et la Russie commencèrent de se rendre compte de l'erreur qu'elles avaient commise en ne mettant pas empêchement au triomphe de la Prusse, car dès les premières occasions qui se présentèrent elles eurent soin de faire connaître leurs sympathies pour notre pays.

§ I. — L'ANGLETERRE ET LA RUSSIE DÉJOUENT LES MANŒUVRES DE BISMARCK CONTRE LA FRANCE

En 1872, lorsque l'empereur de Russie, Alexandre II et l'empereur d'Autriche-Hongrie, François-Joseph visitèrent, à Berlin, le nouvel empereur d'Allemagne, notre ambassadeur, M. de Gontaut-Biron, entendit des déclarations quelque peu contradictoires avec la conduite que les deux souverains avaient tenue en 1870. Bismarck avait provoqué cette sorte de congrès des trois empereurs dans le but non douteux de faire consacrer par la Russie et par l'Autriche les remaniements profonds que le nouvel empire avait introduits dans l'Europe occidentale et de faire éclater

aux yeux de tous les peuples l'isolement de la France. Or, ce double but ne fut pas atteint. Dans l'audience privée qu'il accorda à M. de Gontaut-Biron, le tsar lui dit : « J'ai pour M. Thiers la plus grande estime ; veuillez l'assurer de ma part qu'il n'a rien à redouter de ce qui se passe ici : la France pouvait être certaine d'avance que je n'aurais participé à rien de ce qui pourrait être tenté contre elle[1]. » Gortchakof, chancelier de Russie, qui avait accompagné le tsar, précisait la pensée de ce dernier dans les termes suivants : « Nous avons intérêt et sympathie pour la France. Il faut que la France soit forte et sage. » Le terme de « sage » avait, à cette époque, dans la bouche des gouvernants étrangers, une signification très précise : ils désiraient que la France revînt à la monarchie ou du moins ne se laissât pas choir dans les doctrines et les pratiques révolutionnaires. « Il importe, disait Gortchakof, qu'elle soit forte pour qu'elle puisse jouer ce rôle avec autorité et pour que son action soit bienfaisante. Soyez rassuré et rassurez aussi M. Thiers ; si vous remplissez vos engagements, rien de plus ne vous sera demandé. On parle de votre armée et de son organisation, il est naturel qu'ici on n'y demeure pas indifférent, mais sur ce point l'Allemagne n'a le droit de vous adresser aucune réclamation. Vous faites ce que vous jugez convenable et vous avez raison... Entre nous il a pu y avoir ici échange de vues et d'idées, mais point de protocole tenu ; nous nous séparons sans qu'il y ait rien d'écrit entre nous. Ne manquez pas de le faire savoir à votre gouvernement. » Un agent russe précisant encore la pensée du tsar, dit à M. de Gontaut-Biron : « La Russie et l'Autriche ne veulent pas intervenir dans la question des annexions accomplies par l'Allemagne... Ce que la guerre lui a donné, la guerre peut le lui ôter ; elle a

1. Voir Duc de Broglie, *La mission de Gontaut-Biron à Berlin.*

conquis, qu'elle soit conquise à son tour, cela ne nous regarde pas. » En faisant part de ces conversations au gouvernement de la République, M. de Gontaut-Biron ajoutait : « La Russie et l'Autriche estiment que la France est nécessaire à l'Europe... Elles tiennent à l'encourager dans les efforts heureux qu'elle fait pour se relever, témoins les éloges donnés par Alexandre et François-Joseph et par le chancelier de l'Empire russe à la réorganisation de notre armée. La Russie et l'Autriche veulent donc une France forte, et l'Allemagne voudrait garder une France faible. Voilà une différence capitale entre la politique des trois puissances, dont l'Allemagne, quoi qu'elle fasse, sera bien obligée de tenir compte. »

L'échec de M. de Bismarck n'avait fait que l'irriter. Les tentatives de restauration de la monarchie dans notre pays, en 1873, et la lutte contre la papauté ouverte en Allemagne vers le même temps lui fournirent des prétextes et des occasions de montrer l'esprit de domination universelle dont était animé le nouvel Empire germanique.

En Russie, en Autriche et dans la plupart des millieux allemands on aurait vu avec plaisir restaurer la monarchie en France, parce que l'on redoutait l'esprit révolutionnaire de notre pays. Bismarck, au contraire, manifestait ses préférences pour la République parce qu'il croyait qu'elle serait incapable de donner à la France les forces dont elle a besoin. Au moment où M. Thiers fut remplacé par le maréchal Mac-Mahon, M. de Gontaut-Biron écrivait de Berlin au nouveau ministre des Affaires étrangères, M. de Broglie : « Le roi, je crois pouvoir l'affirmer, a favorablement accueilli le 24 mai ; il est particulièrement très sympathique à M. de Mac-Mahon et tout ce qui est conservateur à Berlin partage la manière de voir du roi... On a vu avec plaisir l'arrêt mis au progrès du radicalisme par l'avènement du nouveau gouverne-

ment, mais on veut que la convalescence se prolonge bien longtemps et on redoute le rétablissement. C'est le sentiment de M. de Bismarck, et son esprit hardi autant qu'ingénieux ne négligera pas les occasions de nous empêcher de nous relever. »

Dès le 20 décembre 1872, Bismarck écrivait à son ambassadeur d'Allemagne à Paris, M. d'Arnim, qui était un ami personnel de Thiers : « Nous n'avons assurément pas pour devoir de rendre la France puissante en consolidant sa situation intérieure et, en y rétablissant une monarchie en règle, de rendre ce pays capable de conclure des alliances avec les puissances qui ont jusqu'à présent avec nous des relations d'amitié. La France est pour nous un salutaire épouvantail. Tant que les monarchies marcheront d'accord, la République ne pourra rien leur faire. Telle est ma conviction et elle m'empêche de conseiller à Sa Majesté de soutenir en France les droits monarchiques. »

En lutte avec la papauté, il craignait que l'établissement de la monarchie fut suivi en France d'un réveil des sentiments religieux. « Il croit, écrivait Gontaut-Biron, que M. le comte de Chambord, nommé roi, adoptera avant tout une politique de réaction religieuse, papale, etc. » En Italie, on éprouvait des craintes analogues et c'est dans ces sentiments que résida la cause la plus importante du rapprochement de l'Italie et de l'Allemagne. « La crainte que le rétablissement de la monarchie française ne fût le signal d'une agression contre l'unité italienne, avoue M. de Broglie, s'empara rapidement, dans la péninsule, des imaginations épeurées... Les commentaires allant leur train peu s'en fallut qu'on ne nous vît préparer une grande réaction en faveur de l'autorité catholique et du dogme de la légitimité poursuivie à la fois pour rétablir Don Carlos à Madrid, l'héritier proscrit de la maison de Bourbon à Naples et tous les princes dépossédés, aussi bien en Allemagne qu'en Italie. Ce fut

pour dénoncer et prévenir en même temps ce danger imaginaire que Victor-Emmanuel vint avec un certain appareil faire visite, dès les premiers jours de septembre, à Berlin puis à Vienne, afin de montrer aux populations tous les grands pouvoirs unis et, la main dans la main, prêts à les défendre contre l'agitation cléricale. »

Bismarck tirait profit des craintes que l'Italie éprouvait au sujet de son unité pour l'attirer dans la sphère d'influence de l'Allemagne. En même temps, il faisait sentir à tous les gouvernements ses tendances à l'hégémonie de l'Europe. Irrité par l'opposition que lui faisaient les catholiques allemands, il exigeait du gouvernement de la République un blâme aux évêques de France, pressait sur la Belgique pour qu'elle limitât la liberté de sa presse à cause du concours qu'elle donnait aux catholiques allemands et essayait d'agir dans la même direction auprès des grandes puissances. M. de Broglie affirme « qu'il avait plusieurs fois exprimé la pensée de réclamer une législation internationale contre la presse qui l'offensait » et qu'il en était résulté « une impatience générale ». « Je ne le suivrai pas dans cette voie, crut devoir dire l'empereur d'Autriche à notre ambassadeur. » Le prince Gortchakof disait au général Leflô : « Il a voulu nous entraîner dans sa malheureuse campagne religieuse, mais nous lui avons formellement déclaré que nous ne le suivrions pas. » Un ambassadeur d'une grande puissance disait à M. de Gontaut-Biron : « Que veut donc cet homme? Il faudra que quelque jour toutes les puissances s'entendent pour mettre un terme à ses empiétements sur la liberté d'autrui. » La reine Victoria écrivit une lettre personnelle à l'empereur Guillaume Ier pour protester contre les prétentions de Bismarck.

En 1875 l'Angleterre eut une autre occasion de montrer les sentiments que lui faisait éprouver l'esprit

autocratique de Bismarck et de fournir la preuve de sa résolution d'encourager le relèvement militaire de la France. Le gouvernement de Thiers ayant décidé et obtenu de la Chambre la création de quatrièmes bataillons dans notre armée, Bismarck en manifesta un très vif mécontentement et se laissa entraîner jusqu'à parler d'une nouvelle guerre. Il disait au prince Orloff, ambassadeur de Russie à Berlin : « La France se relève trop vite; nous lui prendrons Nancy » et il écrivait à son ambassadeur à Paris : « Nous sommes toujours prêts à faire la guerre dès que de nouveaux actes présomptueux de la France nous y contraindront : *oderint Dum metuant.* » Il avait, en somme, la prétention d'intervenir dans la réorganisation de notre armée pour en empêcher le renforcement. Un de ses agents officieux, M. de Radovitz, disait à notre ambassadeur à Berlin en réponse à des déclarations pacifiques : « Pouvez-vous assurer que la France, regagnant son ancienne prospérité, ayant réorganisé ses forces militaires, ne trouvera pas alors des alliances qui lui manquent aujourd'hui, et que les ressentiments qu'elle conserve très naturellement pour la prise de deux provinces ne la pousseront pas inévitablement à déclarer la guerre à l'Allemagne? Et si nous avons alors laissé la France ressusciter et grandir, n'avons nous pas tout à craindre? Et si la revanche est la pensée intime de la France (et elle ne peut être autre) pourquoi attendre pour l'attaquer qu'elle ait contracté des alliances? »

La théorie était simple : afin d'empêcher la France de se relever et de contracter des alliances, il fallait l'attaquer tout de suite.

Notre ambassadeur apprenait en même temps que Radovitz avait été chargé par Bismarck d'une mission secrète à Saint-Pétersbourg, au cours de laquelle[1] il

1. Rambaud, *Hist. de la Russie*, p. 713.

avait dit : « N'est-ce pas un devoir d'humanité, du moment que la France ne peut pas arracher de son cœur les provinces perdues et se prépare en secret à les reconquérir, de prévenir une nouvelle guerre en lui imposant un désarmement nécessaire ou, du moins, de réduire autant que possible les effets désastreux de la guerre en l'attaquant alors qu'elle n'a pas encore complété l'organisation de ses forces? » Il avait prétendu établir qu'agir de la sorte c'était servir l'intérêt de la paix européenne et celui de la France elle-même. Ses conclusions étaient : que la Russie laisse l'Allemagne faire en Europe tout ce que l'Allemagne croira devoir faire et l'Allemagne laissera la Russie faire en Orient tout ce qu'elle voudra. Mais la Russie, fait observer M. de Broglie, « avait fait semblant de ne pas comprendre ».

Le duc Decazes, ministre des Affaires étrangères, ayant attiré l'attention de nos représentants à l'étranger sur les propos tenus par Radovitz, le général Leflô, notre ambassadeur en Russie, en entretint le tsar Alexandre II qui lui répondit : « Soyez tranquille si vous étiez sérieusement menacés, vous le sauriez bien vite : vous le sauriez par moi. » L'empereur ayant demandé au général Leflô : « Que peuvent-ils vous reprocher à Berlin », et le général lui ayant répondu « l'unique grief qu'on fait valoir est l'opiniâtre espoir que nous conservons de recouvrer un jour l'Alsace et la Lorraine », le tsar ajouta : « Ah! quant à cela, ils n'ont pas le droit de se plaindre; on ne saurait vraiment vous reprocher de nourrir au fond de vos cœurs une semblable espérance, et si j'étais Français, je la garderais comme vous[1]. » Informé de cet entretien, M. Decazes écrivit au général Leflô qu'il croyait à la sincérité et à la loyauté du tsar, mais que celui-ci pourrait être trompé, ou surpris, et il ajoutait : « Je n'au-

1. Rambaud, *loc. cit.*, p. 714.

rais plus cette crainte et ma sécurité serait absolue le jour où elle (Sa Majesté le tsar) aurait déclaré qu'elle considérerait une surprise comme une injure, et qu'elle ne laisserait pas cette iniquité s'accomplir. Avec ce mot la paix du monde serait assurée, et il est bien digne de l'empereur Alexandre de le prononcer. Sa Majesté a daigné vous dire qu'au jour du danger nous serions prévenus et prévenus par elle... Mais si elle-même n'avait pas été prévenue à temps, elle devra comprendre et reconnaître qu'elle aussi aura été trompée et surprise, qu'elle se trouvera pour ainsi dire la complice involontaire du piège qui nous aura été tendu, et je dois avoir cette confiance qu'elle vengera ce qui sera son injure propre et couvrira de son épée ceux qui se sont reposés sur son appui[1]. » Le général Leflô ayant lu cette lettre au chancelier de Russie, celui-ci le pria de la lui confier pour qu'elle fût mise sous les yeux de l'empereur. Deux jours après, il la renvoyait à notre ambassadeur avec ce mot : « Général, l'empereur m'a remis ce matin les pièces que vous m'avez confiées; il m'a chargé de vous remercier de cette marque de confiance. Sa Majesté a ajouté qu'elle vous confirmait tout ce qu'elle vous a dit de vive voix. » A ce moment, Alexandre se disposait à partir pour Ems, en passant par Berlin.

Cependant, le duc Decazes était à peine au courant de ces faits qu'il reçut la visite inopinée de l'ambassadeur d'Allemagne, prince de Hohenlohe. Celui-ci lui tint un langage d'où il résultait que le gouvernement allemand ne tarderait pas à réclamer une diminution de nos armements : « Je suis averti par M. de Bülow, dit l'ambassadeur allemand, que M. de Gontaut-Biron, dans les rapports qu'il vous a faits s'est montré trop optimiste. M. de Bülow n'est pas si satisfait que M. de Gontaut l'a dit des explications du gouverne-

1. Duc de Broglie, *loc. cit.*, p. 220.

ment français sur ses armements. M. de Bülow lui-même croit que la France n'a pas d'intentions hostiles et ajoute foi à la sincérité de vos intentions pacifiques, mais l'état-major allemand considère toujours que la guerre contre l'Allemagne est le but final de votre organisation militaire. Un autre grief dont on trouve à Berlin qu'il y a lieu de s'inquiéter, c'est l'entassement dans les caisses de la banque de six cent millions de billets retirés de la circulation, qui paraissent de nature à constituer un véritable trésor de guerre. Enfin, aucun apaisement ne sera possible tant que les journaux français continueront à dénoncer les intentions de l'Allemagne. » Le prince de Hohenlohe, qui se disposait à prendre un congé, ayant affirmé qu'il ne faisait pas « officiellement » cette communication, le duc Decazes en profita pour lui dire simplement : « Au revoir; nous en causerons à votre retour ». Mais il s'empressa d'informer nos représentants, et il recommanda à M. de Gontaut-Biron de ne laisser ouvrir à Berlin aucune conversation sur nos armements militaires. Notre chargé d'affaires à Londres, M. Gavard, eut l'heureuse pensée de faire part à lord Derby de la communication du prince de Hohenlohe et obtint « la promesse que le gouvernement anglais ne manquerait pas à ce qu'il devait à la paix du monde et à l'humanité ». Le lendemain le *Times* publiait un article où la théorie de M. de Radovitz et les projets du parti militaire allemand étaient mis en pleine lumière. Toute l'Europe était avertie, et ce fut partout un mouvement d'indignation contre la politique bismarckienne.

Bismarck, voyant son piège éventé, faisait déclarer, le 10 mai, jour de l'arrivée à Berlin de l'empereur de Russie, par l'officieuse *Gazette de l'Allemagne du Nord*, que l'émotion de l'Europe était incompréhensible, « attendu qu'entre les gouvernements français et allemand il n'était pas survenu le moindre incident

inquiétant ». Le même jour, le prince Gortchakof disait à M. de Gontaut : « Vous avez été inquiets; rassurez-vous. » Le tsar lui-même dit à M. de Gontaut, à la fin d'un long entretien : « La paix est nécessaire au monde, chacun a assez à faire chez soi. Comptez sur moi et soyez tranquille... J'espère que nos relations seront de plus en plus cordiales; nous avons des intérêts communs; nous devons rester unis. » A la Chambre des communes de Londres, Lord Derby ayant été interpellé sur le rôle de l'Angleterre, déclara qu'il était intervenu parce que « il avait été dit par des personnes ayant l'autorité et la position la plus haute que, pour éviter une guerre, l'interruption des armements français était nécessaire, et il y avait de bonnes raisons de craindre que le premier pas fût une invitation formelle faite par l'Allemagne à la France de discontinuer ses armements. Si cette demande eût été faite, il eut été difficile de maintenir la paix. » Et Lord Derby laissait entendre qu'il avait agi pour prévenir cette demande.

Bismarck fit donner à Lord Derby un démenti par ses journaux. Il se livrait sans aucune réserve aux attaques les plus insolentes contre les ministres d'Angleterre et de Russie, mais il ne pouvait effacer la communication faite par le prince de Hohenlohe au duc Decazes, car on la connaissait dans les milieux diplomatiques. « Pour la première fois, fait observer le duc de Broglie, sur le théâtre où il régnait en maître, M. de Bismarck avait paru, devant un public railleur, convaincu de duplicité et d'impuissance. »

Dans cette circonstance l'Angleterre et la Russie s'étaient comportées de manière à mériter la reconnaissance de la France et n'avaient pas caché les craintes que l'Empire germanique commençait de leur inspirer. Ce sentiment devait aller sans cesse en se renforçant sous l'influence des prétentions croissantes de l'Allemagne à dominer l'Europe.

§ II. — L'ANGLETERRE ET LA FRANCE DANS LA GUERRE RUSSO-TURQUE ET LEURS RAPPORTS AVEC LA RUSSIE.

Tandis que, dans ce but, Bismarck cherchait, sans du reste y parvenir, à empêcher la France de se relever, il agissait de manière à créer des embarras à la Russie afin de l'affaiblir et de l'écarter des affaires européennes. Le conflit qui, en 1877, éclata entre la Turquie et les grandes puissances lui en fournit une première occasion.

M. de Broglie, très bien renseigné par Gontaut-Biron, dit à ce sujet : « Rien ne parut, dans le temps, plus obscur et plus énigmatique que l'attitude de M. de Bismarck dans cette première phase de la question orientale (celle où les puissances tentèrent de se mettre d'accord pour imposer au sultan les réformes nécessitées par l'état profondément troublé de la Turquie d'Europe) et les explications qu'on essaya de tirer de lui à la tribune du Reichstag ne contribuèrent nullement à l'éclaircir. Ce qu'on peut affirmer aujourd'hui avec certitude, surtout à la lumière des événements qui ont suivi, c'est qu'il avait vu la crise éclater sans regret, c'est qu'il en suivit le développement avec moins de regret encore, et que ce fut lui qui, en définitive, à la dernière heure, fit échouer toutes les tentatives d'où aurait pu sortir une solution pacifique. » Tandis que Guillaume Ier se montrait « très favorable aux vœux formés par la Russie », mais désirait qu'ils fussent réalisés « sans recourir à des extrémités belliqueuses dont il redoutait toujours pour l'Europe et pour son propre voisinage l'influence contagieuse », Bismarck n'était préoccupé que « de donner à la Russie assez d'occupation en Orient pour lui faire perdre le goût de renouveler, dans les affaires de l'Europe occidentale, l'ingérence qu'elle venait

d'exercer contre lui d'une manière impérieuse et dont il lui gardait rancune. Une guerre sur le Bosphore, — qu'elle fut heureuse ou malheureuse, c'était la Russie écartée pour longtemps du chemin de l'Allemagne; c'était réaliser en fait, de gré ou de force, ce partage entre l'Orient abandonné aux tsars et l'Occident aux Hohenzollern, dont la proposition avait été refusée quand M. de Radovitz l'avait portée à Saint-Pétersbourg, mais qu'il faudrait bien subir quand toutes les forces moscovites auraient leur emploi sur la mer Noire. Ainsi, le conflit redouté par l'empereur était, au contraire, tout à fait à la convenance du chancelier et toutes les fois qu'un rapprochement s'opérant entre les esprits, les chances de lutte paraissaient s'éloigner, il trouvait sous main quelque moyen pour lès faire renaître et pour mêler de nouveau les cartes. »

Lorsque les chanceliers des Empires allemand, autrichien et russe se réunirent à Berlin pour rédiger le memorandum à imposer au gouvernement ottoman, Bismarck eut soin d'y faire introduire des menaces telles que l'Angleterre fut conduite à refuser de le signer. Plus tard, lorsque l'Angleterre eut fait accepter l'idée d'une conférence qui, à Constantinople même, dresserait le tableau des volontés des puissances, l'envoyé prussien empêcha la conférence d'aboutir, en « traitant toutes les tentatives pacifiques avec un dédain presque insultant, et déclarant qu'il n'était pas digne de grands gouvernements de se contenter, dans de si graves questions, d'impuissants compromis... A partir de ce moment tout espoir d'accord fut perdu, l'appel aux armes fut inévitable. Un des collègues à Berlin de M. de Gontaut-Biron lui disait, faisant allusion aux sentiments de Bismarck, qu'il connaissait à fond : « Ici, on ne cache pas sa joie.. »

La guerre dura moins longtemps que Bismarck ne l'avait espéré et se termina par des victoires telles que la Russie put, dans le traité de San-Stephano, le

3 mars 1878, imposer ses volontés au gouvernement ottoman. C'était un énorme succès non seulement pour la Russie, mais encore et surtout pour les clients de l'Empire russe. Le Monténégro voyait doubler son territoire et recevait les deux ports d'Antivari et de Spizza. La Serbie et la Roumanie étaient agrandies et reconnues indépendantes. La Bulgarie, étendue du Danube à la mer Noire et à l'archipel, coupait devant l'Autriche la route de Salonique. « La puissance du tsar, fait justement observer M. Rambaud [1], se substituait à celle du sultan dans la péninsule des Balkans. L'État ottoman, réduit aux proportions de l'Etat byzantin à la veille de sa destruction totale, surchargé d'une lourde contribution de guerre, devenait une principauté de la Russie. Les rêves ambitieux de Pierre le Grand, de Catherine II et de Nicolas semblaient réalisés. »

Ils ne l'étaient que provisoirement. L'Autriche ne voulait pas admettre que la Russie substituât son influence à la sienne dans les Balkans; l'Allemagne ne voulait pas que la marche des Germains vers l'Orient fût arrêtée et que la Russie attirât à elle tous les Slaves des Balkans; l'Angleterre, fidèle à ses traditions, ne voulait pas que la Russie étendît son hégémonie sur Constantinople. La France, par tradition plutôt que par raison, tenait à l'intégrité de l'Empire ottoman. Bismarck profita fort habilement de ces dispositions pour obtenir la revision du traité de San-Stefano dans un sens favorable aux intérêts germaniques.

En vue de la conférence qui se réunit à Berlin le 13 juin 1878, le gouvernement britannique obtint de la Turquie, par un traité particulier, la cession de l'île de Chypre à l'Angleterre. La Russie, de son côté, essaya de s'entendre avec l'Autriche. Déjà, en 1876,

1. Rambaud, *Hist. de la Russie*, p. 734.

dans une entrevue qu'il eut à Reichtat avec François-Joseph, le tsar avait consenti à l'occupation de la Bosnie et de l'Herzégovine par l'Autriche. En 1877 et le 13 juillet 1878 des conventions précisèrent ce consentement. L'Autriche obtint également de l'Angleterre une convention par laquelle le gouvernement de Sa Majesté britannique s'engageait à soutenir toute proposition concernant la Bosnie que le gouvernement austro-hongrois jugerait à propos de faire au congrès.

Dans la conférence de Berlin, les plénipotentiaires russes, Gortchakof et Schouwaloff ne purent obtenir le maintien des conditions du traité de San-Stefano auxquelles ils tenaient le plus, c'est-à-dire la création d'une grande Bulgarie qui aurait coupé la route de Salonique à l'Autriche; aussi hésitèrent-ils à autoriser l'occupation de la Bosnie et de l'Herzégovine par cette dernière, mais ils durent céder devant la pression de l'Allemagne et de l'Angleterre, celle-ci appuyée par la France. Waddington, qui avait succédé au duc Decazes, ne voulait pas entendre parler d'un accord avec la Russie. Aussi s'était-il, au congrès de Berlin, attaché uniquement à plaire à l'Angleterre. Nous faisions ainsi inconsciemment le jeu de Bismarck, dont le but était d'affaiblir autant que possible la Russie et nous mécontentions cette dernière alors qu'elle désirait se rapprocher de la France.

M. de Freycinet a raconté[1] une conversation qu'il eut en décembre 1879, avec le prince Orloff, ambassadeur de Russie à Paris, fort significative à ce double point de vue. M. de Freycinet venait d'accepter la présidence du Conseil avec le portefeuille des Affaires étrangères. « L'une des premières visites que je reçus au quai d'Orsay, dit-il, fut celle du prince Orloff, ambassadeur de Russie... A ce moment de l'entrevue il me dit : « Maintenant que je me suis

1. De Freycinet, *Souvenirs (1878-1893)*, p. 109.

« acquitté de mes communications officielles, voulez-« vous que nous causions à titre privé?... Il est con-« venu, n'est-ce pas, que nos gouvernements ne nous « entendent pas et que ces propos ne laisseront aucune « trace. Une chose m'a toujours étonné, c'est que vous « soyez allés au congrès de Berlin pour vous associer « à ceux qui nous ont dépouillés. N'était-ce point votre « intérêt de vous rapprocher de nous, au lieu de favo-« riser les intrigues du prince de Bismarck? Il ne vous « aime pas plus que nous. » Je lui exposai, ajoute M. de Freycinet, les raisons multiples qui nous avaient amenés à Berlin et je protestai de nos bons sentiments pour la Russie. — « Soit, dit le prince qui ne parut pas « convaincu. Mais laissez cela, c'est le passé. Pour « l'avenir, qu'est-ce que vous comptez faire? — Cul-« tiver avec soin, répondis-je, toutes les occasions qui « peuvent développer les sympathies entre les deux « gouvernements. Ne le crions pas sur les toits, car « il faut marcher prudemment; nous sommes entourés « de mauvaises volontés qui pourraient amener l'échec « de nos tentatives. » Le prince Orloff manifesta sa satisfaction de voir que M. de Freycinet était « personnellement dans un état d'esprit qui permettait, à un moment donné, d'en reparler d'une manière plus précise » et les deux interlocuteurs se séparèrent enchantés l'un de l'autre.

M. de Freycinet avait parlé *des* « mauvaises volontés » qui « pourraient amener l'échec des tentatives » sur lesquelles il était d'accord avec le prince Orloff, mais il ne mentionne dans ses souvenirs qu'une seule de ces « mauvaises volontés », celle de Bismarck. Il raconte que son prédécesseur, M. Waddington, avait attiré son attention sur le fait que « la menace d'un traité entre la Russie et la France pourrait décider Bismarck à ouvrir les hostilités » contre la France; et il cite une lettre de M. de Saint-Vallier, ambassadeur à Berlin, dans laquelle était

signalée la crainte du chancelier de fer qu'une alliance pût lier la France et la Russie. M. de Freycinet rappelle le mot de Bismarck « je ne veux pas être attaqué à la fois à l'est et à l'ouest » et il ajoute : « Il nous importait donc de procéder avec circonspection ; d'autant plus que l'ancienne amitié entre la Russie et l'Allemagne pouvait après tout renaître. » Il note que le conseil des ministres approuva sa conduite et que Gambetta « l'engagea à la poursuivre », mais il ne fait aucune allusion aux autres « mauvaises volontés » dont il redoutait l'opposition.

Il me paraît nécessaire, pour bien éclairer la politique extérieure des gouvernements de la France depuis 1870, de suppléer au silence de l'auteur des *Souvenirs*. Il existait, vers 1880, dans le parti radical français et en général dans les masses ouvrières, c'est-à-dire dans les éléments les plus actifs de la nation, une hostilité très vive contre la Russie. Comme les nihilistes s'agitaient violemment dans l'Empire moscovite, le gouvernement de Saint-Pétersbourg s'était cru obligé de traiter les révolutionnaires avec une extrême rigueur et par des moyens purement arbitraires qui provoquaient, en Russie même, de très vives protestations. En France, l'opinion publique se montrait fort surexcitée contre le gouvernement d'Alexandre II ; on avait oublié les nombreuses mesures libérales qui marquèrent les débuts de son règne et l'on aurait fort mal accueilli tout acte ayant l'apparence d'un accord de la République avec le tsarisme.

Il y avait là une des « mauvaises volontés » auxquelles M. de Freycinet avait fait allusion dans sa conversation avec le prince Orloff ; et c'était sans doute la plus importanfe de toutes à ses yeux, car il était peu disposé à braver l'opinion publique. Il le prouva dans l'affaire du nihiliste russe Nicolaïeff Hartman accusé d'avoir fait sauter avec la dynamite un train dans lequel les nihilistes croyaient que se trouvait le

tsar. Hartman s'étant réfugié en France, le gouvernement russe demanda son extradition comme criminel de droit commun. Le cabinet français refusa de le livrer, en raison de l'insuffisance des preuves de la culpabilité; puis, dit M. Freycinet lui-même (*Souvenirs*, p. 113) « comme il était impossible de prolonger une détention qui devenait arbitraire et soulevait, à ce titre, des protestations, le prisonnier fut dirigé sur l'Angleterre ». Le gouvernement français, en d'autres termes, le fit évader de France. Le gouvernement russe, en éprouva un si vif mécontentement que son ambassadeur à Paris fut invité à s'éloigner de son poste : « Heureusement, dit M. de Freycinet, la force des choses devait l'emporter sur des incidents en somme secondaires. » Pour nous, en effet et en raison de notre mentalité, ces incidents n'étaient que secondaires; mais ils l'étaient d'autant moins pour la Russie que le tsar Alexandre II ne tarda pas à être assassiné par les nihilistes (12 mars 1881). Alors se produisit un rapprochement de la Russie et de l'Allemagne. Dès son accession au trône le tsar Alexandre III fit des manifestations publiques d'amitié envers Guillaume Ier. Ce n'était pas, comme le dit M. de Freycinet, un « refroidissement passager » qui s'était produit entre la France et la Russie, c'était une véritable brouille dont la durée devait être d'une quinzaine d'années.

§ III. — RIVALITÉS FRANCO-ANGLAISES AU SUJET DE LA TUNISIE ET DE L'ÉGYPTE.

Vers le même temps se produisirent deux événements importants au point de vue des relations de la France avec l'Angleterre : l'établissement du protectorat français sur la Tunisie et l'affaire de l'Egypte. Les « coloniaux » français, c'est-à-dire le parti peu nombreux mais très actif qui poussait le gouvernement

de la République vers l'expansion coloniale, s'agitait fort depuis que l'Angleterre s'était fait concéder l'île de Chypre par la Turquie et qu'elle s'était officiellement établie en Égypte à côté de la France en vue de la défense des intérêts des créanciers du Khédive.

Les coloniaux réclamaient une compensation pour la France dans la Méditerranée et avaient jeté leur dévolu sur la Régence de Tunis. Celle-ci avait été soumise en 1870 au contrôle financier de la France, de l'Angleterre et de l'Italie qui bientôt y furent en concurrence pour l'établissement de leur hégémonie. La France se fit d'abord concéder le chemin de fer de Tunis à la frontière algérienne, puis l'Italie obtint la concession de celui de Tunis à la Marsa tandis que ses nationaux se portaient en assez grand nombre dans la Régence. Plus tard, des Français achetaient l'immense propriété de l'Enfida et se faisaient accorder divers monopoles, tel que celui de la récolte de l'alfa, malgré une opposition très vive des agents italiens et anglais. Vers 1880, il devenait évident que si la France ne faisait pas un acte décisif, celui-ci serait accompli par l'Italie. L'arrivée de Jules Ferry à la présidence du Conseil fut bientôt suivie de l'opération préparée par le parti colonial. J. Ferry voulant éviter une nouvelle guerre avec l'Allemagne, s'était donné comme programme l'expansion coloniale de la France. Il était en cela d'accord avec Gambetta et ses amis, parmi lesquels figuraient, avec les députés de l'Algérie, les coloniaux les plus ardents. Les tribus de la Kroumirie ayant, à la fin de 1880, commis des actes de piraterie sur le territoire de l'Algérie, une expédition militaire fut dirigée contre eux. Comme le gouvernement de la Régence paraissait les soutenir, notre flotte imposa au Bey le traité du Bardo qui donnait à la France le protectorat de la Tunisie. Une insurrection qui surgit dans le centre et le sud du pays fut aisément réprimée, mais la France avait gravement mécontenté l'Italie.

Elle avait aussi provoqué des inquiétudes en Angleterre en raison de la possibilité d'établir à Bizerte un port susceptible de concurrencer commercialement celui de Malte et de dominer, au point de vue militaire, la route de Gibraltar à Suez. Je ne rappellerai ici ni l'opposition que fit l'Angleterre à la création du port de Bizerte, ni les mesures que Ferry dut prendre pour le faire organiser par une société privée afin de déjouer cette opposition. Mais il me paraît utile de rapprocher les trois dates suivantes : le traité du Bardo est de 1881; en 1882, l'Italie entre dans l'alliance germano-autrichienne qui devient la Triple-Alliance; en 1882 également, l'Angleterre occupe militairement l'Égypte.

Ainsi que je l'ai rappelé précédemment, l'Angleterre avait fait au creusement du canal du Suez par de Lesseps toute l'opposition possible et avait évité de se faire représenter à son inauguration en 1869. Mais elle avait conçu le désir de ne pas laisser tomber l'Egypte entre les mains de la France. Le gouvernement de cette dernière fut, à une heure donnée, assez mal avisé pour lui fournir lui-même les moyens de réaliser ses secrets desseins.

Le Khédive d'Égypte s'était livré à de telles dépenses qu'en 1875 il se trouvait en face d'une dette de plus de deux milliards et demi. Ne pouvant contracter de nouveaux emprunts, il proposa au ministère français du 24 mai de lui vendre ses 176 000 actions du canal de Suez. Le ministère ayant refusé cette offre, il est probable qu'il la fit à l'Angleterre. Celle-ci, le 25 novembre 1875, achetait secrètement pour cent millions de francs les actions du Khédive. Prenant alors en mains la défense des intérêts des créanciers de l'Égypte elle proposa à la France ou se fit proposer par cette dernière la création d'un contrôle des finances égyptiennes qui serait confié à deux agents, l'un anglais, l'autre français. C'est ce que l'on appela le *condominium* de

l'Égypte. Fort justement M. de Freycinet en a dit[1] : « Quand on remonte à son origine... on demeure convaincu que cette association a été plus profitable à l'Angleterre qu'à la France et qu'il eût mieux valu nous maintenir dans une situation indépendante. Car à cette époque, le développement de notre colonie nous donnait sur les bords du Nil une suprématie indiscutable. » « Je crois d'ailleurs, ajoute non sans raison l'auteur des *Souvenirs*, étant donné le caractère et la façon d'agir des deux peuples que dans toute association de cette nature la France trouvera moins d'avantages que sa voisine d'outre-Manche. » En fait, il n'est point douteux que l'Angleterre profita de sa situation officielle pour favoriser par tous les moyens ses nationaux, tandis que l'agent français se bornait à administrer les finances de l'Égypte, sans autre souci que de faire des économies au profit des créanciers et sans se préoccuper des mécontentements qui se produisaient dans toutes les classes du pays, particulièrement dans celles qui, ayant la direction, avaient profité de tous les abus et de tous les gaspillages.

En 1879, les officiers qui avaient été, par économie, soumis au régime de la demi-solde provoquèrent une émeute dont le Khédive parut être le complice, car il accueillit avec bienveillance toutes les pétitions de pachas et de fonctionnaires qui protestaient contre le contrôle « étranger ». Il élimina lui-même ensuite du conseil des ministres les deux contrôleurs, sous le prétexte que « l'adjonction de l'élément étranger au cabinet était de nature à blesser la nation dans ses sentiments les plus chers ». Le 25 juin 1879 « à la suggestion de M. Waddington et nonobstant, dit M. de Freycinet, une certaine répugnance de l'Angleterre, le khédive Ismaël fut destitué par le sultan, comme ayant manqué gravement à ses engagements

1. *Souvenirs*, 1878-1893, p. 217.

internationaux ». Le sultan profita de l'appel fait à son autorité pour tenter de limiter les pouvoirs du nouveau Khédive Tewfik-pacha et même pour supprimer le droit de succession reconnu au souverain de l'Égypte en 1841. Il fallut l'opposition de la France pour empêcher Abdul-Hamid de prendre cette mesure. Les contrôleurs anglais et français reprirent leurs fonctions sous le khédivat de Tewfik, mais les troubles ne tardèrent pas à se renouveler parce que leurs causes déterminantes n'avaient pas disparu. En 1881, plusieurs insurrections, toujours provoquées par les officiers, se produisirent. Elles réussirent à intimider le khédive au point qu'en février 1882 il confia le pouvoir au chef des rebelles, le colonel Arabi-bey.

Le 7 janvier 1882, Gambetta, qui était devenu président du Conseil, préparait l'intervention militaire de la France et de l'Angleterre. Dans une note adressée aux cours européennes il annonçait l'intention des deux gouvernements de Paris et de Londres de marcher d'accord dans la protection de l'ordre en Égypte et déclarait que si quelques « périls » surgissaient, ils « trouveraient certainement la France et l'Angleterre unies pour y faire face ». En même temps, il faisait des préparatifs militaires. Au moment où il quitta le pouvoir, vers la fin de janvier 1882, il dit à son successeur M. de Freycinet : « Je suis d'accord avec l'Angleterre. L'Europe est indifférente et nous laisse agir. J'ai préparé sur les côtes de Provence un corps de débarquement de six mille hommes d'infanterie de marine, qu'on peut jeter en Egypte en quelques jours. Il n'en faut pas davantage pour mettre fin aux fantaisies d'Arabi. Si j'étais resté au pouvoir ce n'eût pas été long ; Gougeard était prêt. Ne tardez pas, je vous le conseille. » M. de Freycinet ajoute : « Je lui promis que si je lui succédais, ce serait le premier objet dont je m'occuperais. »

Au moment où Gambetta croyait être d'accord avec

l'Angleterre pour une action destinée à rétablir l'ordre en Égypte, l'Europe n'était déjà plus indifférente à cette action. La note du 7 janvier avait fait naître la crainte que la France et l'Angleterre missent la main sur l'Égypte. On se rappela les conventions de 1841 qui plaçaient l'Égypte sous l'autorité du sultan avec le contrôle de toutes les grandes puissances et celles-ci manifestèrent leur désir d'en faire assurer le respect. Dès le 10 janvier le représentant de la France à Berlin faisait savoir que l'Allemagne, la Russie, l'Autriche et l'Italie seraient « unanimes, bien qu'à des degrés divers, à repousser l'hypothèse de la descente sur les bords du Nil, des forces anglo-françaises ». Le 17 janvier il informait le gouvernement français que l'Angleterre ayant consulté le prince de Bismarck, celui-ci avait donné « le conseil d'éviter à tout prix une action militaire combinée de l'Angleterre et de la France en Égypte ». Comme la préoccupation dominante de Bismarck était d'isoler la France, il restait fidèle à sa politique en mettant obstacle à une entente franco-anglaise. Le 2 février, il prenait l'initiative d'une démarche collective des puissances à Constantinople. Toutes déclaraient être « d'avis que le *statu quo* en Égypte, tel qu'il a été établi par les firmans des sultans et par les arrangements européens, doit être maintenu et que ce *statu quo* ne saurait être modifié sans une entente préalable entre les grandes puissances et la puissance suzeraine ». C'était la condamnation officielle, par avance, de toute action politique isolée d'une puissance quelconque en Egypte.

L'Angleterre, de son côté, était beaucoup moins d'accord avec Gambetta, en vue d'une pareille action, que celui-ci ne l'avait cru et affirmé à son successeur. Le 6 janvier, avant même que sa note eût été expédiée, notre représentant à Londres, Challemel-Lacour l'informait que d'après Lord Granville « les instructions communes n'entraîneraient aucun engagement

d'action effective et qu'elles avaient pour unique but d'exercer une action morale sur le khédive en l'assurant une fois de plus de l'accord des deux puissances. Le 17 janvier, après une nouvelle conversation avec le ministre anglais, Challemel-Lacour disait de nouveau : « Lord Granville entendait que la note collective ne devait être considérée que comme un engagement purement platonique, qui n'impliquait la promesse d'aucune sanction. » Le 3 février l'ambassadeur d'Angleterre en France, Lord Lyons disait à M. de Freycinet que : « Lord Granville avait entendu expressément réserver non seulement le mode d'action, si une action ultérieure était jugée nécessaire, mais le principe même de toute action; en d'autres termes, le gouvernement anglais n'avait pas voulu s'engager à une action matérielle quelconque. Et même, le gouvernement anglais répugnait à toute action militaire. » Il y avait loin de ce langage au mot de Gambetta : « Je suis d'accord avec l'Angleterre ». Le 7 février, conformant sa conduite aux déclarations reproduites plus haut, Lord Granville saisissait le gouvernement français de la motion suivante : « Le gouvernement britannique est informé que la réponse de l'Autriche-Hongrie, de l'Allemagne, de l'Italie et de la Russie aux observations du sultan est fondée sur la reconnaissance des arrangements existant en Égypte. Il propose donc que les gouvernements anglais et français entrent en communication avec les autres puissances pour s'assurer si elles seraient disposées à échanger leurs idées en ce qui concerne la meilleure conduite à tenir dans les affaires d'Égypte. » Prévoyant le cas où une opération militaire serait indispensable, Lord Granville ajoutait : « Le désir du gouvernement britannique serait que l'intervention représentât l'action collective de l'Europe et il est d'avis que dès lors le sultan devrait être partie dans toute mesure ou discussion. » C'était la condamnation formelle des

projets militaires de Gambetta et de son mot : « si j'étais resté au pouvoir, ce n'eût pas été long ». Ou bien, en effet, il aurait dû se séparer de l'Angleterre pour agir seul, ou bien il aurait dû attendre l'autorisation de l'Europe. Or, celle-ci était fort peu disposée à la donner, soit à la France, soit à l'Angleterre.

Cette dernière en avait si nettement conscience qu'elle proposa elle-même de faire résoudre la question égyptienne par une conférence internationale. M. de Bismarck émit aussitôt l'avis que si une intervention en Egypte était nécessaire, le soin en devrait être laissé à la Turquie. L'Italie, l'Autriche, la Russie avec des hésitations, l'Angleterre elle-même acceptèrent cette façon de voir ; la France dût s'y rallier avec la réserve que l'intervention turque serait placée sous le contrôle des puissances. La Chambre française adopta, le 1er juin 1882, l'avis des puissances qui se trouvaient alors toutes d'accord. La question égyptienne étant donc internationalisée et elle l'était avec le consentement de l'Angleterre et de la France.

Pendant que l'on préparait la conférence de Constantinople, qui s'ouvrit le 23 juin 1882, le désordre continuait de régner en Egypte où le khédive se montrait incapable de résister aux prétentions du parti nationaliste. Arabi-bey, devenu tout-puissant, excitait la population indigène contre les Européens et prenait lui-même des mesures contre eux. Au début du mois de mai tous les employés européens furent destitués. Le 20 mai, en réponse à cet acte, les flottes de l'Angleterre et de la France vinrent mouiller devant Alexandrie. Le 25 mai, les gouvernements des deux pays adressèrent au khédive une note réclamant l'éloignement d'Arabi et de quelques colonels ; mais le khédive n'avait plus d'autorité. Le 26 mai, au lieu de se rendre à l'invitation qui lui était adressée, il accepta la démission du cabinet modéré présidé par Mahmoud-pacha et confia le pouvoir à Arabi. Le 11 juin, à

Alexandrie, une querelle de Maltais, de Grecs et d'Arabes fut suivie d'une émeute violente dans laquelle 40 Européens furent tués et plus de 70 blessés. La troupe n'intervint que tardivement et « le préfet de police resta chez lui se disant malade[1] ». Les consuls par crainte de nouvelles émeutes prièrent les amiraux de ne faire aucune démonstration. La Porte envoya alors une mission d'études en Égypte et refusa de prendre part à la conférence. Celle-ci fut saisie, le 28 juillet, d'une proposition de l'ambassadeur britannique tendant à ce que « le sultan soit invité à envoyer en Égypte un corps d'armée suffisant pour dominer la situation et abattre la faction militaire usurpatrice, sous des conditions qui déterminent l'étendue et le but de cette intervention ». La conférence adressa le 6 juillet à la Porte une note consacrant le principe de cette motion, limitant la durée de l'intervention militaire de la Turquie et précisant qu'aucune atteinte ne devait être portée au statut égyptien.

Tandis que la conférence délibérait, Arabi continuait de combattre en Égypte les Européens. Vers la fin de juin, il fit exécuter des travaux pour fortifier Alexandrie du côté de la mer et se proposait, dit-on, d'obturer les passes du port. L'amiral anglais menaça de bombarder les forts si les travaux n'étaient pas immédiatement arrêtés.

La question alors se posa de savoir si la flotte française devrait prendre part au bombardement. Le gouvernement présidé par M. de Freycinet se prononça pour l'abstention. « D'une part, a écrit M. de Freycinet, ne serait-ce pas manquer aux engagements pris au sein de la conférence, d'après lesquels était exclue toute action isolée, à moins que la vie des nationaux ne se trouvât en danger ? Or ici rien ne les menaçait encore, et loin de les garantir on risquait de les

1. Freycinet, *La question d'Égypte*, p. 272.

exposer en surexcitant le fanatisme musulman par une agression injustifiée. D'autre part, la prudence la plus élémentaire voulait, si l'on se lançait dans une telle aventure, qu'on fût pourvu de troupes de débarquement afin de réprimer les excès que la soldatesque égyptienne ou les Bédouins seraient tentés de commettre. Malheureusement ces troupes manquaient. Les escadres, formées pour une simple démonstration navale, s'en trouvaient démunies et même les derniers navires expédiés de Gibraltar n'en avaient pas amené aux Anglais. Dans ces conditions le bombardement médité par le cabinet britannique était gros de dangers pour les Européens. » Le 4 juillet M. de Freycinet informa Lord Lyons que « si l'amiral Seymour procédait au bombardement, nous ne pourrions pas nous y associer. Notre escadre, en ce cas, quitterait Alexandrie, tout en restant dans les eaux égyptiennes. » Nous l'envoyâmes en effet à Port-Saïd d'où elle pourrait être utilisée éventuellement pour la garde du canal de Suez. Les vaisseaux de guerre des autres nations quittèrent également le port. La colonie française d'Alexandrie partit en même temps sur des transports français.

Après de nouvelles sommations, les navires anglais ouvrirent, le 11 juillet au matin, le feu contre les forts d'Alexandrie qui furent très vite réduits au silence. Mais le lendemain, aucun débarquement de troupes n'ayant eu lieu, les plus graves désordres surgirent dans la ville. Beaucoup de maisons du quartier européen furent pillées et incendiées et de nombreux Européens furent massacrés. Ce fut seulement le 15 que les Anglais purent débarquer quelques troupes en vue de rétablir l'ordre. Le consul de France, télégraphiait le 16 : « Le quartier européen est en grande partie brûlé. Sur la place des Consuls une seule maison a été épargnée. Isiman-bey, colonel d'un régiment égyptien, a lui-même donné le signal du pillage. »

Le 17 il télégraphiait que l'amiral Seymour avait annoncé sa résolution de maintenir l'ordre au nom du khédive, mais « il n'y a encore, disait-il, aucune sécurité parce qu'on n'a encore pu établir aucune police régulière. »

L'acte de l'Angleterre produisit dans toute l'Europe une très vive émotion. Il n'était guère permis de douter qu'elle eût voulu donner à la question égyptienne une solution fort différente de celle qui avait triomphé dans la conférence sous l'impulsion de l'Allemagne et à laquelle les représentants officiels anglais s'étaient ralliés. Les Chambres de commerce et la presse de la Grande-Bretagne réclamaient maintenant impérieusement la protection du canal de Suez et l'amiral Seymour le faisait parcourir par des bâtiments de guerre légers. L'amiral français reçut l'ordre d'agir de la même façon. En France, les coloniaux et les amis de Gambetta menaient une campagne violente contre le cabinet. Ils l'accusaient d'avoir « livré l'Egypte à l'Angleterre » en refusant de prendre part au bombardement d'Alexandrie et au débarquement des troupes sur le sol égyptien. Par contre, le parti radical, tout en approuvant la conduite du gouvernement, se montrait violemment hostile à l'Angleterre. L'Allemagne et l'Autriche paraissaient indifférentes. L'Italie se plaignait avec amertune ; la Russie et la Turquie se montraient indignées de la violation par le gouvernement britannique des décisions déjà prises par la conférence.

En somme, dans tous les milieux et dans tous les pays, on envisageait l'acte de l'Angleterre comme la première manifestation de son désir de s'emparer de l'Égypte. Le gouvernement britannique ne pouvait manquer de comprendre le danger de sa situation. Il se mit facilement d'accord avec le gouvernement français pour demander à la conférence « de désigner les puissances qui seraient chargées, le cas échéant,

de prendre les mesures spécialement nécessaires à la protection du canal ». Les deux gouvernements ajoutaient que « cette action s'exercerait, en tout cas, sur la base du protocole de désintéressement » par lequel la conférence avait été ouverte. « Nous ne réclamions pas, dit M. de Freycinet, expressément le mandat pour nous-mêmes, afin de ne pas blesser les susceptibilités des puissances, engagées toutes au même titre quoique à des degrés divers, dans la liberté de navigation du canal. Mais nos ambassadeurs eurent ordre de déclarer que nous étions prêts à accepter le mandat, ce qui donnait à la démarche sa signification. »

Afin d'être prêt à exercer la mission qui lui pourrait être confiée par la conférence, le gouvernement français déposa, le 8 juillet, sur le bureau de la Chambre, une demande de crédits de près de huit millions de francs pour l'accroissement de nos forces navales de la Méditerranée. Il n'en obtint le vote que difficilement. Les partisans de l'intervention trouvaient la demande insuffisante; les adversaires craignaient qu'elle ne marquât un premier pas dans la voie où ils ne voulaient pas entrer. M. de Freycinet dut s'engager à consulter la Chambre avant de prendre une décision au sujet des actes qui pourraient devenir nécessaires.

La conférence de Constantinople n'envisageait, de son côté, qu'avec une extrême défiance la proposition faite par la France et l'Angleterre en vue de la protection du canal de Suez. Ni l'Allemagne, ni l'Autriche ne voulaient confier cette protection aux puissances maritimes. Leur point de vue fut nettement exposé par le représentant de l'Allemagne. Il ne discutait pas l'acte déjà exécuté par l'Angleterre, il se bornait à le constater et il ajoutait : « Si l'Angleterre et aussi la France prennent l'initiative d'autres actes considérés par elles comme indispensables pour la sauvegarde de leurs intérêts en Égypte, nous les laisserons de

même agir d'après leurs inspirations et nous nous abstiendrons d'émettre une opinion. Nous ne voulons pas accepter la responsabilité de faits qui pourront être très bien justifiés en eux-mêmes, mais que nous ne saurions prendre à notre compte, en les ratifiant d'avance par notre assentiment, sans risquer de nous trouver en opposition avec l'une ou l'autre des puissances européennes. » Les représentants de la France et de l'Angleterre ayant insisté pour obtenir « un mandat explicite », l'Allemagne, l'Autriche et la Russie s'y opposèrent de la façon la plus absolue. « Elles prétendirent que la conférence n'avait eu d'autre objet que de réglementer l'intervention turque, et que la protection du canal sortait de sa compétence. Elles ajoutaient d'ailleurs que notre liberté d'action restait entière. »

M. de Freycinet raconte que Lord Granville lui proposa « de prendre acte des déclarations des puissances et d'assurer nous-mêmes la protection du canal qu'on n'osait nous confier ouvertement ». Après s'être mis d'accord sur ce principe les gouvernements de Londres et de Paris adressèrent à la conférence, le 24 juillet, le télégramme suivant : « La France et l'Angleterre ayant saisi la conférence de leurs vues, qui ont été également communiquées aux différents cabinets, et leurs propositions n'ayant pas rencontré d'objection soit de la part des cabinets, soit de la part de leurs représentants à la conférence, les deux puissances sont, quant à présent, convenues que, dans l'état actuel des choses, elles seront prêtes, si la nécessité se produit, à s'employer pour protéger le canal de Suez, soit seules, soit avec l'adjonction de toute puissance qui voudra prêter son concours. »

Avant l'expédition de ce télégramme, le 23 juillet, M. de Freycinet avait, au nom du gouvernement français, précisé très nettement les conditions dans lesquelles la France agirait : « 1° nous étions très

résolus à séparer (comme l'Angleterre le faisait elle-même) la protection du canal de l'intervention proprement dite, et par conséquent à nous renfermer strictement dans les actes nécessaires au premier objet; 2° pour nous, la protection du canal se résumait, indépendamment de la circulation des navires de guerre, à l'occupation solide de certains points (un ou deux en ce qui nous concerne) le long du canal; 3° nous nous abstiendrions, sauf pour repousser les agressions immédiates — de toute opération vers l'intérieur de l'Égypte. Si donc les troupes anglaises croyaient devoir entreprendre de telles opérations, elles n'auraient pas à compter sur notre coopération... » — « Si plus tard, ajoutai-je, nous étions amenés à élargir ce plan, ce serait l'objet d'une nouvelle et formelle entente avec le gouvernement anglais. »

Le ministère présidé par M. de Freycinet avait soin de distinguer l'occupation du canal, pour laquelle il était prêt à intervenir à côté de l'Angleterre, et les autres opérations auxquelles il pourrait être nécessaire de procéder. Ces dernières ne pouvaient alors être précisées, car la Turquie, après s'être fait représenter dans la conférence, annonçait son intention d'envoyer des troupes en Égypte : « Si, dit M. de Freycinet, ces troupes partaient, un champ nouveau s'ouvrait aux délibérations des puissances. Si elles ne partaient pas, nous aurions à solliciter, de concert avec l'Angleterre, un mandat européen qui nous amènerait à d'autres opérations que la simple occupation du canal. C'est à cette éventualité que se rapportait « l'élargissement du plan » prévu dans ma conversation avec Lord Lyons. »

Le 24 juillet les gouvernements britannique et français déposèrent devant les chambres de Londres et de Paris des demandes de crédits. « Celle du cabinet anglais s'élevait à 57 500 000 francs et avait pour but

d'obtenir l'autorisation de « faire des préparatifs mili- « taires qui le mettent à même d'intervenir en Egypte ». La nôtre, beaucoup plus modeste, ne dépassait pas le chiffre de 9 410 000 francs. Elle était strictement limitée à la protection du canal. » M. de Freycinet ne cache pas que s'il avait ainsi réduit l'action de la France et le chiffre des crédits demandés par le gouvernement, c'est qu'il redoutait l'opinion parlementaire.

A la Chambre il existait une majorité non douteuse contre la demande de crédits du gouvernement. Les amis de Gambetta, les coloniaux et les autres interventionnistes reprochaient à M. de Freycinet de limiter l'action de la France à la protection du canal et d'abandonner par là implicitement l'Égypte elle-même à l'Angleterre; les radicaux ne voulaient pas d'intervention du tout. Ils accusaient le gouvernement d'entrer dans une voie où il lui serait impossible de s'arrêter, montraient l'Europe hostile à l'action de l'Angleterre et de la France et voyaient déjà celle-ci attaquée en Champagne par les Allemands tandis qu'une partie de son armée serait occupée en Egypte. D'autres, peu nombreux mais non dépourvus d'influence, considéraient l'affaire d'Égypte comme mal engagée par la France. Ils auraient compris que la flotte française s'associât à celle de l'Angleterre le 11 juillet; ils n'admettaient pas qu'ayant alors abandonné aux Anglais les risques de l'action avec les avantages qui en résulteraient, la France rentrât en scène par une porte dérobée. En Égypte, sa situation serait, désormais, constamment subordonnée à celle de l'Angleterre. Il était à craindre que les ambitions anglaises ne déterminassent, à une heure donnée, une rupture de l'amitié plus ou moins sincère qui existait entre les deux gouvernements et qui n'était ratifiée par le peuple ni d'un côté ni de l'autre de la Manche. Les antipathies créées par la différence des caractères et les souvenirs historiques rendaient fort difficiles

une entente réelle entre les deux pays. La juxtaposition de leurs intérêts dans le condominium financier avait déjà produit bien des heurts entre leurs gouvernements; qu'arriverait-il lorsque leurs troupes seraient en contact sur le sol égyptien dans des conditions manifestes d'inégalité?

Ils estimaient, d'autre part, qu'une protection armée du canal par les diverses puissances était inutile. Toutes avaient un trop grand intérêt au maintien de sa libre circulation pour que l'Angleterre, alors même qu'elle serait seule en Égypte, osât l'interrompre. La mesure proposée était donc grosse de périls sans présenter aucun avantage sérieux.

Parmi les amis les plus sincères de M. de Freycinet cette opinion était générale et ceux-là redoutaient la discussion des crédits demandés par le gouvernement. Ils auraient voulu que sa date, fixée au 29 juillet, pût être reculée, afin de donner à l'Europe le temps de la réflexion. Le 28 juillet, les membres du groupe le plus modéré du parti radical prièrent leur président M. Jullien d'aller voir dans ce but le président du Conseil. Jullien avec qui j'étais personnellement lié et qui connaissait mes sympathies pour la politique libérale de M. de Freycinet, me pria de l'accompagner au quai d'Orsay. Le président du Conseil était absent et ne devait rentrer que tard. Nous fûmes reçus par son chef de cabinet et homme de confiance, M. Delaroche-Vernet à qui nous fîmes part de notre démarche. Il nous objecta que si le gouvernement demandait l'ajournement de la discussion, il serait interpellé par quelque membre de l'opposition et pourrait être battu sans avoir eu les moyens d'exposer sa politique égyptienne. Nous avions prévu le cas et nous estimions qu'à la suite d'une interpellation le gouvernement aurait la majorité. Il devait bénéficier des voix de tous les députés, fort nombreux, qui hésitaient à prendre une décision ferme et définitive au sujet du rôle de la

France en Égypte et des voix des partisans de sa politique intérieure. Après une heure de conversation et en présence du décompte très minutieux des voix, M. Delaroche-Vernet nous promit de transmettre très exactement à M. de Freycinet notre opinion, à laquelle il déclarait se rallier. J'ignore ce qu'il fit ensuite. Nous eûmes lieu de penser que les amis de Gambetta furent informés de la tactique proposée au président du Conseil, car, pour la déjouer, ils eurent recours à une manœuvre dont je ne connus tous les détails qu'après la mort de Gambetta. Afin de donner confiance au gouvernement, le groupe que ce dernier dirigeait, tint le 29 juillet une séance matinale, dans laquelle il fut décidé que l'on voterait les crédits pour la protection du canal de Suez. Mais, au moment de l'ouverture de la séance publique, le mot d'ordre fut donné, de bouche à oreille, aux membres du groupe, de repousser les demandes du gouvernement. Un député de la Dordogne, mon ami Garrigat, qui avait pris au sérieux la délibération du matin et qui faisait de la propagande dans les couloirs en faveur du vote des crédits fut appelé par Gambetta. « Il était, me raconta-t-il lui-même, à demi étendu sur un canapé de la buvette et dès mon arrivée m'interpella fort durement. « Qui vous « a dit, monsieur, de travailler pour le cabinet? — « Notre groupe, répliquai-je très ému, a décidé ce « matin de voter pour lui ; je me conforme à cette déci- « sion; ce n'est pas, du reste, pour M. de Freycinet « qu'il s'agit de voter, mais pour que la France n'aban- « donne pas l'Égypte en ce moment. — Allez vite dire « à vos amis de repousser les crédits. » Tout cela, d'après mon ami Garrigat, avait été dit d'un ton bourru, impérieux, qui n'admettait pas la réplique.

M. de Freycinet a écrit dans ses souvenirs au sujet de cette séance mémorable : « Notre cabinet se trouvait en présence de deux sortes d'adversaires : ceux qui craignaient de faire un pas, et ceux qui voulaient

aller trop loin. Nous nous flattions de convaincre les uns et les autres par l'exposé clair et sincère de la situation diplomatique. Comment aurais-je douté de l'excellence de notre thèse quand je constatais l'absolue unanimité de mes collègues? Des hommes résolus comme Jules Ferry, avisés comme Léon Say, clairvoyants comme Goblet, braves et chatouilleux comme le général Billot et l'amiral Jauréguiberry, merveilleusement pondérés comme Jules Grévy se rencontraient dans l'approbation de la ligne suivie. Il n'est pas possible, me disais-je, que tous se trompent. Cette unanimité était, à mes yeux, la garantie certaine de notre entente avec la Chambre et j'attendis la discussion avec confiance. »

La « confiance » qu'avait M. de Freycinet n'était en réalité qu'une illusion, d'abord parce que le projet de loi comptait des adversaires aussi bien parmi les partisans de l'intervention que parmi les anti-coloniaux, et surtout parce que le caractère de la proposition gouvernementale était tel que tous les ennemis du cabinet pouvaient se coaliser contre lui, en se réservant de reprendre plus tard la question égyptienne d'une autre façon. Le désir que montra M. de Freycinet de satisfaire à la fois les partisans et les adversaires de l'intervention contribua, du reste, puissamment, à favoriser, au moment du vote, la coalition qui déjà s'était dessinée dans les couloirs. M. de Freycinet a lui-même analysé son discours mieux que je ne pourrais le faire et la lecture de son analyse suffit pour expliquer les résultats du débat : « Je m'appliquai, dit-il, à démontrer que l'occupation du canal, telle que nous l'avions conçue et stipulée vis-à-vis de nos alliés, resterait limitée à son objet et qu'elle ne risquait point de nous imposer, à un moment donné, des responsabilités imprévues. Le conflit avec les grandes puissances n'est pas à craindre car celles-ci ne se préoccupent que du règlement politique, auquel elles ne

veulent pas rester étrangères, mais elles ne prennent point ombrage de la protection du canal, qui ne lèse aucun intérêt et au regard de laquelle chaque État conserve sa liberté d'action. J'en appelai enfin au sentiment chevaleresque toujours si vivace dans une assemblée française : Allons nous laisser, notre amie, notre alliée, l'Angleterre, seule aux prises avec les difficultés de l'intervention, alors qu'elle nous demande de montrer notre drapeau à côté du sien sur le canal? Elle ne réclame pas notre appui matériel; elle n'en a pas besoin pour vaincre la révolte. Elle réclame uniquement notre appui moral. Elle veut prouver à l'Europe qu'elle ne poursuit pas en Égypte un but égoïste, qu'elle agit au nom de la civilisation et de l'ordre, qu'elle représente l'intérêt de tous. Notre présence lui sert en quelque sorte de caution et prévient les défiances. Repousserons-nous la main qu'elle nous tend à cette heure décisive? »

Après avoir constaté que « la Chambre demeurait insensible » à son argumentation, par « patriotisme inquiet », il ajoute : « Nous nous sommes toujours heurtés à cette interrogation tacite ou formulée : « Pouvez-vous nous donner la certitude que nous ne « serons pas entraînés et qu'à un certain moment les « puissances n'entreront pas en ligne? » Cette certitude nous l'avions, mais nous pouvions difficilement la communiquer, car elle était plutôt morale que matérielle; elle ne résultait pas d'un texte formel, elle ressortait d'un ensemble, d'une situation diplomatique sainement interprétée, à laquelle la preuve écrite manquait. Des auditeurs de sang-froid se seraient laissés convaincre, nous parlions dans une atmosphère enfièvrée, où la raison n'avait guère d'accès. » Il rappelle, en témoignage de ce jugement, le mot de M. Clemenceau : « Messieurs, la conclusion de tout ce qui se passe en ce moment est celle-ci : l'Europe est couverte de soldats; tout le monde attend, toutes

les puissances réservent leur liberté d'action pour l'avenir, réservez la liberté de la France. » M. Clemenceau ayant la certitude que le cabinet allait être renversé tenait, selon sa coutume, à se donner le mérite de sa chute. Il avait, dans ce but, cherché l'argument sentimental qui pouvait avoir le plus de poids sur l'esprit de l'assemblée et sur celui des masses hostiles à toute expansion coloniale ; mais si les crédits demandés par le cabinet n'obtinrent que 75 voix, ce n'est point parce que la majorité ne voulait rien faire en Égypte, c'est parce que les partisans de l'intervention, désireux avant tout de renverser un ministère abhorré, votèrent contre lui, tandis que ses partisans politiques, en majorité adversaires de toute expansion coloniale, votaient contre notre intervention. Ce vote, comme la plupart de ceux que les Chambres françaises émettent dans les époques de crises, visait beaucoup plus la politique intérieure que la politique extérieure de la France. En sortant de la salle des séances. Gambetta, qui avait gardé le silence le plus absolu, aurait prononcé ce mot significatif : « J'ai fait aujourd'hui mon meilleur discours ».

M. de Freycinet a raconté que Gambetta s'était efforcé de convertir à sa thèse de l'intervention intégrale divers membres du cabinet, tels que Jules Ferry, Léon Say et le général Billot, les accusant de « pusillanisme », mais il ajoute : « Mes collègues, tenus au courant de tous les détails des négociations, étaient en complète communauté de vues avec moi. Pour qui connaît l'ardent patriotisme de M. Gambetta et l'influence que, d'un mot, il exerçait d'ordinaire sur les ministres, son irritation paraîtra naturelle. Il ne s'expliquait pas ce dédain subit de ses avis, toujours si haut prisés, ni l'oubli où semblaient être tombées les recommandations qu'il m'avait adressées en me transmettant le service. » Après avoir rappelé que la santé de Gambetta était déjà, alors, très altérée et devait agir sur son esprit, M. de Freycinet ajoute :

« Il se laissait impressionner par les bruits qu'on lui rapportait... Son amertume à mon sujet allait croissant. J'en avais la preuve dans les attaques dont j'étais l'objet de la part de ses amis, au parlement et dans la presse. Il la manifesta lui-même dans le dernier discours qu'il prononça à la Chambre peu de jours avant ma chute... Le ton méprisant avec lequel il accordait au gouvernement les subsides demandés, ne montrait que trop ses sentiments intimes. Ce fut une des plus dures épreuves de ma carrière parlementaire. »

Pour comprendre toute la portée de cette dernière phrase, il faut se rappeler que M. de Freycinet avait été introduit dans les milieux politiques en 1870 par Gambetta, que les deux hommes avaient intimement collaboré à la défense nationale pendant toute la durée de la guerre, que M. de Freycinet n'était entré dans le cabinet Dufaure, en décembre 1877, qu'avec l'assentiment de Gambetta et pour y représenter en quelque mesure son influence [1], que M. de Freycinet enfin était très respectueux de l'autorité parlementaire et

1. Il me paraît utile de reproduire ici ce qu'a dit M. de Freycinet lui-même au sujet de sa première entrée dans les conseils du gouvernement. Après la chute du ministère du 24 mai 1877, lorsque M. Dufaure fut chargé par le président de la République de former un nouveau ministère, il y eut entre lui et M. de Freycinet une conversation que le dernier rapporte de la manière suivante : « M. Dufaure me dit : « J'ai pensé à vous associer à notre « tâche, parce que j'avais remarqué votre intervention dans la « discussion de la loi sur l'administration de l'armée : vous y avez « tenu un langage d'un homme de gouvernement. Je sais de plus « que vous avez été le collaborateur de M. Gambetta en 1870 et « que vous êtes resté son ami ; vous pourrez donc au besoin nous « faire connaître son opinion. Je ne suis pas sa politique, mais je « serai heureux toutes les fois que je pourrai tenir compte de ses « idées. » Je m'applaudis intérieurement de cette rencontre avec le propos même de M. Gambetta ; j'en pouvais conclure que ma présence dans le ministère ne serait pas inutile. Je répondis donc à M. Dufaure que j'avais consulté M. Gambetta et que je me trouvais libre de suivre mon penchant, que j'acceptais dès lors son offre flatteuse. »

populaire dont jouissait le grand tribun. Mais leur tempérament, leur caractère, leur éducation, leur mentalité les séparaient autant que les circonstances de la vie politique tendaient à les rapprocher. Au pouvoir ils représentaient deux politiques absolument opposées, aussi bien à l'extérieur qu'à l'intérieur. L'autoritarisme quasi dictatorial de Gambetta ne pouvait comprendre le libéralisme quelque peu timoré de M. de Freycinet. Le premier prétendait conduire les foules et les majorités à sa guise, au besoin en les violentant; le second était timide au parlement et quelque peu craintif devant les masses dont l'énergie impulsive choquait ses délicatesses. Gambetta, plus tribun que penseur, exerçait son action par la puissance du verbe; M. de Freycinet, plus savant et philosophe qu'homme d'action, cherchait ses moyens dans la science, dans la persuasion et dans la conciliation. Le premier flattait ses auditeurs ou les vitupérait; le second s'efforçait de les convaincre. En politique intérieure, Gambetta était radical dans les mots, conservateur et bourgeois dans les actes; M. de Freycinet se faisait volontiers radical ou modéré suivant la nature du milieu dans lequel les circonstances le plaçaient. Dans le domaine de la politique extérieure, Gambetta cherchait surtout les effets à produire. Ardent patriote, il menaçait l'Allemagne de la « justice immanente » tandis qu'il songeait à occuper militairement l'Égypte en se berçant de l'illusion qu'il aurait, pour cette entreprise, le concours de l'Angleterre et l'adhésion de l'Europe. M. de Freycinet, qui ne voulait déplaire ni à l'Allemagne ni à l'Angleterre, avait peut-être l'espoir de concilier leurs intérêts avec les nôtres. Gambetta et M. de Freycinet échouèrent également dans la conduite de l'affaire d'Égypte, parce qu'ils n'osèrent pas adopter la seule solution qui fût possible au moment de leur arrivée au pouvoir : l'abandon de l'Égypte à la Grande-Bretagne.

Cet abandon s'était produit, en fait, le jour où, sous le gouvernement personnel de Mac-Mahon, le ministère du 24 mai, présidé par le duc de Broglie, avait refusé les actions du canal de Suez que le khédive offrait de lui vendre. Par l'achat de ces titres l'Angleterre devint en Egypte une rivale contre laquelle, en raison de l'esprit bureaucratique du gouvernement français, il était impossible que nous pussions lutter. Parlant du condominium financier, M. de Freycinet a dit justement [1] : « Considéré comme une victoire par le ministre français de l'époque, il contenait en germe toutes les complications, tous les périls qui ont abouti à la crise de 1882. En s'y attachant outre mesure la France a diminué son prestige, elle s'est aliéné en partie les sympathies que lui avait values son rôle séculaire, elle a cessé d'être dans la vallée du Nil la protectrice naturelle vers laquelle ce peuple enfant était accoutumé à tourner les yeux. La part trop grande qu'elle a prise dans la déposition d'Ismaël ne lui a pas ramené les esprits... Les ministres français ont eu l'illusion de croire qu'ils seraient les maîtres des événements dont ils venaient de précipiter le cours. Ils n'ont pas assez vu qu'à suivre la voie dans laquelle on s'était engagé, l'emploi de la force deviendrait un jour nécessaire et qu'à ce moment les conditions faites à la France par la politique générale ne lui permettraient peut-être pas de jouer le rôle prépondérant. »

Dans la seconde partie de ses *Souvenirs* M. de Freycinet a précisé la pensée exprimée dans cette dernière phrase. Faisant allusion au conflit qui aurait pu surgir de l'entreprise militaire conçue par Gambetta et à la situation dans laquelle se seraient trouvées la France et l'Angleterre, il dit justement : « Au regard d'un conflit possible, les deux puissances occidentales se trouvaient dans des conditions fort

1. *La question d'Egypte*, p. 322.

différentes. L'Angleterre, grâce aux flots qui l'environnent, pouvait attendre les événements avec sérénité. Elle n'avait, à cette époque, à compter avec aucune marine ennemie, ni dans la Manche et la mer du Nord, ni dans la Méditerranée. La France, au contraire, vulnérable sur ses frontières de l'Est, pouvait être brusquement rappelée à la réalité. »

Les écrivains et les parlementaires qui ont reproché au ministère de M. de Freycinet de n'avoir pas pris part au bombardement d'Alexandrie et d'avoir par là livré l'Egypte aux Anglais, n'ont pas tenu compte de ce fait capital : qu'au moment où se produisirent les événements d'Alexandrie ni notre armée ni notre marine n'étaient en état, soit de supporter une guerre contre l'Allemagne et les puissances qu'elle avait entraînées dans sa sphère d'influence, soit contre l'Angleterre si quelque rivalité d'intérêts avait surgi, comme il était permis de le craindre, entre elle et la France à propos de cette même Egypte. La France se trouvait, en 1882, en face d'une situation analogue à celle de 1840 : si elle agissait contrairement à l'opinion ou aux intérêts des puissances continentales elle voyait se former une coalition assez forte pour qu'elle ne pût même pas songer à une lutte armée. Elle était, il est vrai, en 1882, d'accord avec l'Angleterre ; mais on a vu plus haut que l'Angleterre s'était tout de suite inclinée devant le désir de l'Europe d'internationaliser la question égyptienne. Si donc, Gambetta était resté au pouvoir en janvier 1882 et qu'il eût mis à exécution son projet d'expédition militaire, il aurait vu, comme Soult en 1840, se former contre son entreprise une entente générale des puissances européennes. « M. Gambetta, s'il fut resté au pouvoir, écrit M. de Freycinet, n'aurait probablement pas conseillé une intervention armée, car « l'indifférence » européenne, sur laquelle il se reposait, faisait place à une ingérence des plus caractérisées. » La vérité est que Gambetta,

comme Thiers quand il jouait au ministre « national », comme Napoléon III, faisait une politique étrangère en vue de laquelle ni notre armée ni notre marine n'étaient organisées. La faiblesse de notre armée nous obligeait à nous incliner devant les puissances continentales; l'insuffisance de notre flotte, que tous les ministères depuis 1870 avaient négligée, mettait la France dans l'impossibilité de tenir, en face de l'Angleterre, le rang que le chiffre de sa population, ses richesses naturelles et industrielles, son développement intellectuel et moral, etc., lui assignent.

Le parti de l'intervention, tout en accusant ses adversaires de sacrifier les intérêts de la France en Égypte n'osa, ni dans la discussion parlementaire du 29 juillet ni plus tard, proposer la moindre mesure interventionniste. Il savait fort bien qu'il se heurterait à l'opposition des puissances et même à celle de l'Angleterre.

L'Allemagne, l'Autriche, l'Italie, la Russie et même la Turquie avaient, il est vrai, fini par se mettre d'accord en vue d'une occupation collective du canal de Suez. Le 30 juillet, raconte M. de Freycinet, je reçus la visite du prince de Hohenloe (ambassadeur d'Allemagne à Paris). Il venait m'annoncer que le cabinet de Berlin, se rangeant à mon point de vue « était prêt, si je le désirais, à proposer une protection collective du canal dans la forme que je jugerais la plus praticable. » Cette communication justifiait entièrement la confiance que j'avais exprimée la veille sur les dispositions conciliantes des puissances. Si je l'avais reçue vingt-quatre heures plus tôt, j'aurais pu fournir à la Chambre cette preuve positive qu'elle réclamait et l'issue du débat eût été tout autre... Mon seul tort fut de ne pas solliciter un délai plus long, qui m'aurait été facilement accordé. Muni de toutes ces adhésions j'aurais triomphé des scrupules de la Chambre. Le drapeau de la France flotterait aujour-

d'hui en Égypte, à moins que l'Angleterre n'eût retiré le sien. » Je doute fort que même en présence des adhésions de toutes les puissances la Chambre eût voté les crédits demandés pour la protection du canal de Suez. Les partisans de l'intervention auraient continué de soutenir que le fait de limiter l'action de la France à cette protection, constituait un abandon définitif de l'Égypte elle-même; les adversaires de toute expansion coloniale n'auraient pas renoncé à leur hostilité; les adversaires de la politique intérieure du cabinet n'en seraient pas devenus partisans; seuls quelques esprits pondérés auraient pu modifier leurs votes et grossir la minorité du ministère, mais cette minorité ne se serait certainement pas transformée en majorité. Je n'en veux d'autre preuve que le silence fait autour de la question d'Égypte dans le parlement français après la chute du cabinet présidé par M. de Freycinet. La question politique étant résolue, combien étaient-ils ceux qui continuaient de penser à l'autre?

Quant à l'Angleterre, on jugera des sentiments que lui faisait éprouver notre séparation d'avec elle par cette observation de M. de Freycinet « l'Angleterre, écrit-il, *n'étant plus retenue par ses accords avec la France*, élargit son programme et se mit en devoir non seulement de protéger le canal, mais d'abattre la rébellion. Ses troupes débarquèrent à la fois à Suez et à Alexandrie. De ce dernier point, le gros de l'armée se dirigea vers le Caire. » Le 13 septembre les Anglais battaient Arabi. Deux jours plus tard, ils entraient triomphalement au Caire. « Dès ce jour, observe M. de Freycinet, non sans raison, les Anglais se trouvaient maîtres de l'Égypte et nous-mêmes en étions exclus. » « Les cabinets, note-t-il, acceptèrent le fait accompli et se contentèrent des assurances fournies par Lord Granville sur le caractère essentiellement temporaire de l'occupation et sur le règlement final qui demeurait réservé à l'Europe. »

A cette époque, le gouvernement britannique se défendait de vouloir occuper l'Égypte à titre définitif; il reconnaissait la situation faite à l'Égypte par le traité du 30 mars 1856, en vertu duquel les puissances garantissent l'intégrité de l'Empire ottoman et les conventions de 1841 qui ont institué l'hérédité du khédivat sous la suzeraineté de la Porte. Il se présentait comme simple garant de l'ordre en Égypte au profit de toutes les nations et ne laissait passer aucune occasion d'affirmer qu'il retirerait ses troupes lorsque la tranquillité et la bonne marche des affaires seraient assurées. Le 10 août 1882, M. Gladstone, premier ministre, se défendait, à la Chambre des communes, d'avoir formé le projet d'une occupation définitive : « S'il y a une chose que nous ne ferons pas, disait-il, c'est bien celle-là; ce serait un désaccord absolu avec les principes professés par le gouvernement de Sa Majesté, avec les promesses qu'il a faites à l'Europe, et ajouterai-je, avec la manière de voir de l'Europe elle-même. » Le 3 janvier 1883, dans une circulaire aux puissances, Lord Granville disait : « Bien que les forces britanniques soient, quant à présent, maintenues en Égypte pour assurer la tranquillité, le gouvernement de Sa Majesté est désireux de les rappeler aussitôt que l'état du pays et l'organisation de ses propres moyens pour le maintien de l'autorité du khédive permettront de le faire. » Et il annonçait des propositions pour la neutralité et la liberté du canal. En 1884, au moment où le gouvernement français renonça au condominium financier, en s'engageant à ne point occuper l'Egypte lorsque les troupes anglaises auraient été retirées, lord Granville fit la très importante déclaration suivante : « Le gouvernement de Sa Majesté proposera, à la fin de l'occupation anglaise ou avant, aux Puissances et à la Porte, un projet de neutralisation de l'Égypte sur la base des principes appliqués à la Belgique, et fera, en ce qui concerne le

canal de Suez, des propositions conformes à celles contenues dans une dépêche circulaire du 3 janvier 1883. » Le 23 juin 1884, Jules Ferry, président du Conseil des ministres de France, en déposant sur le bureau de la Chambre les documents relatifs à cette affaire, disait : « L'Égypte n'est ni chose anglaise, ni chose française ; c'est une terre essentiellement nationale et européenne. C'est l'Europe qui l'a fécondée ; c'est l'Europe qui a réorganisé sa justice ; c'est l'Europe qui lui a donné de bonnes finances, la question d'Egypte n'a jamais cessé et ne cessera jamais d'être, avant tout et par-dessus tout, une question européenne. »

Le 18 mars 1885, une convention internationale, signée à Londres, régla la question financière, en autorisant l'Egypte à faire un emprunt garanti par toutes les puissances et visa la neutralisation du canal. Celle-ci fut préparée par une commission qui se réunit à Paris le 30 mars 1885 ; mais la convention définitive qui est encore en vigueur ne fut signée que le 29 octobre 1888, à Constantinople. Son article premier décide : « Le canal maritime de Suez sera toujours libre et ouvert, en temps de guerre comme en temps de paix, à tout navire de commerce et de guerre sans distinction de pavillon. En conséquence, les hautes parties contractantes conviennent de ne porter aucune atteinte au libre usage du canal, en temps de guerre comme en temps de paix. Le canal ne sera jamais assujetti à l'exercice du droit de blocus. »

Dans les pourparlers qui avaient précédé cette convention il n'avait pas été question de l'évacuation de l'Egypte. On n'en reparla qu'en 1886, dans un projet de convention entre l'Angleterre et la Turquie dont le but était de substituer un accord de ces deux puissances à ceux qui avaient soumis l'Egypte au contrôle de toute l'Europe. D'après ce projet, l'Angleterre devait retirer ses troupes de l'Egypte dans le

délai de trois ans, à moins que « l'apparition d'un danger à l'intérieur ou à l'extérieur ne nécessitât l'ajournement de l'évacuation ». C'était, grâce à cette réserve, l'occupation indéfinie de l'Égypte consentie par la Porte. La France fit opposition à ce projet que l'Angleterre elle-même laissa tomber, le jugeant sans doute plus dangereux par l'allusion faite à l'évacuation que profitable en raison de l'accord qu'il établissait entre l'Angleterre et la Turquie.

La question de l'évacuation ne fut plus envisagée qu'en 1889, lorsque l'Angleterre demanda au gouvernement français son adhésion à la conversion de la dette égyptienne privilégiée. M. Spuller, ministre des Affaires étrangères, dit alors, à la tribune de la Chambre : « Nous pensons que précisément au moment où la prospérité de l'Égypte, sa sécurité, sa tranquillité sont affirmées par une demande de conversion, le moment est venu de rechercher si l'évacuation de l'Égypte n'est pas devenue possible dans les prévisions de l'Angleterre qui l'avait tant de fois annoncée. » Il tenta d'ouvrir des conversations sur ce sujet avec Lord Salisbury, mais ce dernier s'y déroba. A partir de ce moment, il y eut quelques démarches faites par nos ministres, notamment par M. Ribot et M. de Freycinet pour reprendre la question d'un règlement définitif de l'affaire égyptienne, mais on n'aboutit à aucun résultat.

Pendant la période écoulée depuis le bombardement d'Alexandrie et le débarquement des troupes anglaises, le gouvernement britannique avait fait réaliser à l'Égypte, sous tous les rapports, des progrès considérables, sans entraver par aucune mesure les relations commerciales des autres nations avec ce pays; elle avait donc acquis des droits à la reconnaissance des nations civilisées et sa conduite ne soulevait d'objection de la part d'aucune puissance. Elle avait même obtenu une sorte d'adhésion positive

à ce protectorat de la part de l'Allemagne, car l'Empire germanique, avait signé avec elle, en 1890 et 1893, deux traités délimitant les zones respectives d'influence des deux pays dans la région du Haut-Nil.

En France l'opinion publique était, en général, indifférente à la question égyptienne. Quelques personnalités parlementaires la posaient de temps à autre à la tribune de la Chambre ou du Sénat, mais les deux assemblées se contentaient toujours des déclarations plus ou moins vagues des ministres. Quant à la presse, elle était surtout portée à défendre les intérêts des créanciers de l'Égypte, et comme ceux-ci se trouvaient fort bien de l'administration anglaise, rares étaient les journaux qui, de temps à autre, réclamaient l'évacuation de l'Égypte. Cela n'empêchait pas, du reste, l'opinion publique d'être très hostile à l'Angleterre. Les adversaires de l'expansion coloniale française eux-mêmes ne pouvaient entendre parler de l'Égypte sans se livrer aux récriminations les plus violentes contre la « perfide Albion ».

La politique coloniale de Jules Ferry avait suscité en Angleterre des sentiments de défiance, voire d'hostilité à l'égard de la France qui contribuaient encore à séparer les deux pays. Des deux côtés de la Manche les journaux nationalistes excitaient sans cesse les passions et transformaient les moindres incidents en causes de conflit. Dès que la France faisait une nouvelle acquisition ou manifestait quelque ambition sur un point quelconque du globe, il se produisait en Angleterre une manifestation de mauvaise humeur à laquelle le gouvernement de Londres se croyait obligé de donner une satisfaction plus ou moins accentuée. L'occupation de la Tunisie et les mesures commerciales ou judiciaires que nous dûmes prendre pour y consolider notre autorité, notre établissement à Djibouti et nos relations avec l'Abyssinie, le passage, à Madagascar, du régime du protectorat à celui de

l'administration directe, notre extension en Indochine du côté du Siam, voire nos relations avec la Chine, notre extension au Dahomey et du côté du Niger, etc., furent l'occasion de longues discussions diplomatiques dont le ton n'était pas toujours amical et qui, plus ou moins relevées par la presse anglaise ou française, servaient de point de départ à de véritables querelles nationalistes.

En présence de ce mauvais vouloir, Jules Ferry manifesta quelques tendances à se rapprocher de l'Allemagne. Il y avait trouvé des encouragements lors de l'établissement du protectorat français sur la Régence de Tunis, mais le but de Bismarck en les lui donnant était simplement d'exciter les jalousies de l'Angleterre et de l'Italie; il ne se détournait pas du but principal de sa politique extérieure qui était l'isolement de la France.

En France, les sentiments d'hostilité à l'égard de l'Angleterre étaient encore avivés par le spectacle de la bienveillance relative avec laquelle le gouvernement britannique traitait les questions coloniales posées par l'Allemagne ou l'Italie. Il avait manifestement encouragé l'établissement des Italiens à Massaouah et sur la côte de la mer Rouge, tandis qu'il voyait d'un mauvais œil notre présence à Obock. Il n'avait soulevé aucune protestation sérieuse lorsque l'Allemagne s'était établie au Togo et au Cameroun, puis sur la côte orientale de l'Afrique, etc., ce qui permettait à Bismarck de dire en 1885, non sans une pointe de raillerie : « Avec l'Angleterre nous vivons en bonne entente; que l'Angleterre, avec la conviction qu'elle a de dominer les mers, éprouve quelque surprise de voir tout à coup ces rats de terre de cousins, comme elle nous appelle, se mettre à naviguer, ce n'est pas étonnant; mais nous avons avec l'Angleterre de vieilles relations d'amitié, et les deux pays tiennent à les conserver. »

§ IV. — L'ENTENTE DE LA FRANCE ET DE LA RUSSIE PRÉPARE CELLE DE LA FRANCE ET DE L'ANGLETERRE

Ainsi que je l'ai rappelé plus haut, l'accroissement très rapide que prit l'Empire germanique sous la direction de Bismarck et les tentatives faites à diverses reprises par ce dernier pour imposer l'autorité de l'Allemagne aux diverses puissances avaient de bonne heure préoccupé la Russie. En 1872, Alexandre II avait refusé de consacrer officiellement les conquêtes allemandes. En 1875, il avait empêché la réussite du coup préparé par le chancelier contre notre pays, mais l'attitude du gouvernement français dans la question des nihilistes l'avait beaucoup indisposé à notre égard. En 1881, au moment de son accession au trône, le tsar Alexandre III prodigua des manifestations amicales à Guillaume I[er] et, en 1884, il signa avec lui la convention secrète qui devait protéger l'Allemagne contre une attaque éventuelle de la France.

On s'inquiétait pourtant, à Saint-Pétersbourg, de l'attitude toujours arrogante de Bismarck. Alexandre III lui-même comprit la nécessité de faire sortir la Russie de son isolement. On colportait à sa cour les propos insolents que Bismarck tenait, quasi-publiquement, à l'adresse de la Russie. « Elle n'a rien à faire se plaisait-il à dire, en Occident; elle n'y peut gagner que le nihilisme et d'autres maladies; sa mission est en Asie; là elle représente la civilisation. » Pendant l'hiver de 1885 le tsar, voulant manifester les sympathies qu'il commençait de ressentir pour la France, se rendit avec tous les princes et princesses de la famille impériale à une soirée de notre ambassadeur, le général Appert, dont la femme était danoise comme la tsarine et qui avait su s'attirer les sympathies géné-

rales. « C'était la première fois qu'un empereur de Russie franchissait le seuil d'un ambassadeur de la République. Ce fut presque un événement européen. » En même temps, la Russie se faisait représenter à Paris par le baron de Morenheim qui était très favorable à un rapprochement des deux pays.

Mais la question des nihilistes continuait de provoquer en France, parmi les radicaux dont l'importance parlementaire s'accroissait sans cesse, un mouvement très hostile à la Russie et qui avait ses répercussions dans le gouvernement français. M. de Freycinet ayant rappelé le général Appert précisément après les marques de sympathie que le tsar lui avait données, Alexandre III en éprouva un si vif mécontentement qu'il ordonna au baron de Morenheim de s'éloigner de Paris. Quand on lui proposa le remplaçant du général Appert, il répondit : « ni celui-là, ni personne ». Cette demi-rupture se prolongea jusqu'à l'automne de 1886. M. de Morenheim fut alors autorisé à reprendre son poste et le tsar accepta comme ambassadeur de France M. Paul de Laboulaye. Lorsque celui-ci, au moment de son départ pour Saint-Pétersbourg, prit congé du président Grévy et lui demanda s'il avait quelque chose à faire dire au tsar : il n'obtint que cette réponse : « Absolument rien, nous n'avons rien à en attendre ». Plus tard, ajoute M. Rambaud [1], on l'entendait dire : « Vous n'aurez pas plus la Russie que vous n'avez eu l'Allemagne. Personne ne veut de nous, ni l'Angleterre, ni l'Italie, ni l'Autriche, et c'est tant mieux puisque nous n'avons besoin de personne... Si nous restons tranquilles chez nous, on ne viendra pas nous attaquer. » Nos radicaux, allant plus loin que Grévy, auraient préféré un rapprochement avec l'Allemagne à une entente avec la Russie. Ils vantaient le « libéralisme » de la première et critiquaient vio-

1. *Hist. de la Russie*, p. 820.

lemment « l'autocratisme » de la seconde. Cependant, M. de Laboulaye fut assez habile pour gagner les sympathies du tsar et de la cour, et des relations amicales s'établirent dès lors entre les deux gouvernements.

Bismarck manifesta le dépit que lui faisait éprouver le rapprochement de la Russie et de la France par le coup de 1887. Alors, sous son impulsion, commença dans toute l'Allemagne une campagne de presse contre la France qui était accusée de vouloir la guerre. Alors aussi un vaste service d'espionnage fut organisé dans notre pays pendant que l'on nous accusait de couvrir l'Allemagne d'espions. Alors encore furent prises de multiples mesures de vexation pour mécontenter l'Alsace-Lorraine. Puis, surgit, sur la frontière de Lorraine, le 20 avril 1887, l'incident Schnæbelé : un agent français des douanes arrêté contre tout droit, dans la pensée que notre gouvernement perdrait la tête et provoquerait un conflit armé. Bismarck crut alors, pour la seconde fois, qu'il aurait cette guerre dont il disait le 11 janvier 1887 au Reichstag : « Si la prochaine guerre nous ramène en vainqueurs dans Paris nous nous appliquerons à mettre la France, pour trente ans, hors d'état de nous être dangereuse. La guerre de 1870 n'aura été qu'un jeu d'enfants en comparaison de celle de 1890 (ou de celle qui éclatera à toute autre date) dans ses résultats pour la France; car de part et d'autre on n'aura qu'un but : se saigner à blanc. »

Grâce à Grévy, président de la République, l'incident Schnæbelé ne provoqua pas l'effet que Bismarck en attendait. Le gouvernement et la France conservèrent leur sang-froid. Le tsar Alexandre III, dont l'attention était déjà éveillée sur les dangers de la politique bismarckienne, écrivit à l'empereur Guillaume Ier une lettre autographe, à la suite de laquelle ordre fut donné de remettre Schnæbelé en liberté.

L'incident se terminait, comme en 1875, à la confusion de Bismarck.

L'arrivée de M. Carnot à la présidence de la République, le 3 décembre 1887, ouvrit véritablement l'ère des bons rapports avec la Russie. En 1888 le grand duc Vladimir demande à M. de Freycinet, ministre de la Guerre, un exemplaire de notre fusil Lebel avec quelques cartouches, tandis que le général baron Freedericksz, attaché militaire russe le prie de faire étudier par l'artillerie française un nouveau modèle de fusil qui pourrait être fabriqué en France pour le gouvernement russe. « Un jour, raconte M. de Freycinet dans ses *Souvenirs*, le général baron Freedericksz vint me voir familièrement à mon cabinet et me demanda — les études sur le nouveau fusil étant faites — si nous étions prêts à accepter une commande de 500 000 armes, qui serait suivie sans doute d'une commande égale. Je lui répondis : « très volon-« tiers » et j'ajoutai moitié riant, « seulement nous vou-« drions bien être assurés que ces fusils ne tireront « jamais sur nous ». Il me répliqua sur le même ton : « nous l'entendons bien et nous vous donnerons toute « garantie à cet égard ». Notre ministre des Affaires étrangères sut donner à ce propos toute l'extension nécessaire. »

A la fin de 1887, la Russie avait été autorisée à faire en France un premier emprunt de 500 millions de francs. En mars 1889, elle en émettait un second de 700 millions. En mai de la même année elle en faisait un troisième de 1 242 millions. En 1890 et 1891 elle en faisait d'autres qui étaient couverts plusieurs fois. En mai 1890, le grand-duc Nicolas, dans une conversation privée, déclare à M. de Freycinet, président du Conseil des ministres et ministre de la Guerre : « Si j'ai voix au chapitre, les deux armées n'en feront qu'une en temps de guerre. Et cela étant bien connu, empêchera la guerre, car personne ne se souciera d'affronter la

France et la Russie réunies. C'est ce que je répète dans ma famille... La France a en moi un ami. » A la même époque, Constans, ministre de l'Intérieur en France, procure à la Russie une vive satisfaction en faisant arrêter à Paris des nihilistes qui ourdissaient un complot contre le tsar. En même temps M. Barbey, ministre de la Marine, prépare l'envoi d'une escadre française dans la Baltique. Les deux gouvernements évoluent vers une entente.

Celle-ci fut singulièrement facilitée par la politique de Guillaume II qui, en 1890, mit brutalement Bismarck à la retraite et refusa, malgré le désir de la Russie, de renouveler le traité de 1884. Le voyage de l'impératrice reine d'Allemagne à Paris en 1891 ayant été marqué par des maladresses de sa part et des manifestations hostiles de la presse, Guillaume II avait menacé la France d'un conflit armé. La Russie et la France sentirent alors, simultanément et pour des motifs analogues, la nécessité d'une véritable alliance.

Le 21 juillet 1891, l'escadre française cuirassée du nord, commandée par le vice-amiral Gervais, entrait dans le port de Cronstadt où elle était reçue et fêtée par le peuple russe comme par son gouvernement. A la fin du banquet de Péterhof, le tsar se levait pour entendre la *Marseillaise* jouée par la musique de l'escadre française. « Quand l'escadre leva l'ancre le 4 août, dit M. de Freycinet, le rapprochement était fait. Il ne s'agissait plus que de le traduire en langage diplomatique. L'empereur venait de se compromettre publiquement, il ne reculerait pas, du reste il n'en avait pas le désir... L'entente entre les cabinets s'étant complètement établie, les déclarations définitives furent échangées le 27 août... Cette convention, uniquement défensive, ne cache aucune pensée inamicale à l'égard d'une puissance quelconque. » Quoique cet acte dut rester entièrement secret, M. de Freycinet y fit allusion dans un repas offert aux officiers français

et étrangers le 9 septembre 1891, à la suite des grandes manœuvres. Quelques jours plus tard, M. Ribot, ministre des Affaires étrangères, constatait dans un discours, à Bapaume, les sympathies qui venaient de se manifester entre la Russie et la France. Les deux ministres s'étaient servis de la même expression pour en indiquer la signification : « Il en résulte pour nous une situation nouvelle ». Le 8 octobre, M. de Freycinet disait, à Marseille, à la suite d'un banquet offert par la municipalité et où il était accompagné par plusieurs ministres : « La France isolée et presque obligée de se désintéresser de ce qui se passait autour d'elle est devenue, grâce à la réorganisation de son armée et à la sagesse de sa diplomatie, un facteur important de l'équilibre européen. La paix n'est plus seulement dans les mains des autres, elle est aussi dans les nôtres et n'en est, par suite, que mieux assurée. » A la condition, sous-entendait sans nul doute l'orateur, que les forces militaires et maritimes de la France soient toujours assez grandes pour garantir le maintien de la paix.

Il n'était point douteux, en effet, que l'alliance franco-russe aurait pour résultat un accroissement du militarisme déjà très développé de l'Allemagne. En sortant de son isolement, la France s'obligeait elle-même à développer ses forces suffisamment pour que son alliance eût du prix et pour que la Triple-Alliance germanique fût tenue en respect.

Dès ce moment M. de Freycinet s'occupa de compléter la convention du 27 juillet par un accord militaire, auquel l'empereur de Russie se montra tout de suite favorable, mais qui fut signé seulement sous le ministère de Casimir-Perier, en 1894.

Pendant ce temps, diverses manifestations publiques de l'entente des deux pays s'étaient produites. Le 13 octobre 1891, une escadre russe visitait Toulon. Son commandant et son état-major faisaient une

visite à notre gouvernement et le président du Conseil municipal de Paris portait un toast à « la patrie russe sœur de la patrie française ». Le 27 octobre, le président de la République passait en revue, à Toulon, l'escadre russe. En 1896, le tsar Nicolas II vint en France où des discours caractéristiques furent échangés entre lui et le président de la République, Félix Faure. Après une revue à Châlons, celui-ci disait : « A Paris, Vos Majestés ont été acclamées par la nation tout entière; à Cherbourg et à Châlons elles ont été reçues par ce qui tient le plus au cœur de la France : son armée et sa marine. » Et le tsar répondait : « Les deux pays sont liés par une inaltérable amitié; de même il existe entre nos deux armées un profond sentiment de confraternité d'armes. » En 1897, le président Félix Faure, faisant visite au tsar à Saint-Pétersbourg, recevait un accueil enthousiaste de la population russe. Dans les toasts échangés à bord du *Pothuau*, les deux chefs d'État prononçaient les mots de « nations amies et alliées », en affirmant qu'elles étaient « également résolues à contribuer par toute leur puissance au maintien de la paix du monde dans un esprit de droit et d'équité ». L'alliance de la France et de la Russie était affirmée devant le monde entier.

Le *Times* fit observer que les déclarations du président de la République et du tsar « mettaient fin à la primauté et pour ainsi dire à la puissance dictatoriale que l'Allemagne, depuis un quart de siècle, veut exercer en Europe ». Les journaux allemands, faisant contre mauvaise fortune bon cœur, se plurent à souligner le caractère pacifique de l'alliance, disant que « auparavant la France était liée à la paix sans alliance et qu'elle y était liée maintenant par l'alliance ». En France, les nationalistes outranciers voulaient voir dans les toasts du *Pothuau*, l'annonce de la revanche, mais la masse saine de la nation comprit que son but

réel était de nous assurer contre les menaces incessantes de l'Allemagne. M. Rambaud a dit fort justement : « Chez les deux peuples (russe et français) se dégageait le sentiment que l'entente avait et devait avoir pour objet non l'agression contre une autre nation, mais le maintien de la paix, auquel le peuple français concourrait avec d'autant plus de bonne volonté qu'il ne lui serait plus imposé par la conscience douloureuse de son isolement, mais qu'il y apporterait son libre consentement, conscient en sa propre force et dans celle qu'y ajouterait une « pré-« cieuse amitié ». A la Russie également le maintien de la paix ne pourrait plus apparaître commandé ni par les armements comminatoires des puissances rivales, ni par les boutades menaçantes d'un Bismarck, ni par les manœuvres tendant à ruiner sa situation financière. Si elle restait pacifique, c'était par la même raison que la France, parce qu'il ne s'agissait plus d'une paix, suivant l'expression du journal *Le Nord* « imposée et pour ainsi dire coercitive[1]. »

L'homme qui comprit le mieux les conséquences de l'alliance franco-russe fut celui qui avait le plus travaillé pour l'empêcher. J'ai nommé Bismarck. A la suite des toasts de Châlons, en 1896, il fit publier par son journal officieux, les *Hamburger Nachrichten* un article qui révélait l'existence jusqu'alors inconnue du traité secret germano-russe de 1884 et les conditions dans lesquelles il avait été dénoncé. « Peu de temps après l'avènement au trône de Russie d'Alexandre III et la retraite de Gortchakof, disait le journal de Hambourg, un accord s'établit entre la politique allemande et la politique russe et dura jusqu'en 1890. Jusqu'à cette époque il fut entendu entre les deux empires que si l'un d'eux était attaqué, l'autre garderait une neutralité bienveillante. Par exemple, si l'Allemagne

1. *Hist. de la Russie*, p. 827.

était attaquée par la France, elle serait en droit de compter sur la bienveillante neutralité de la Russie qui, de son côté, serait assurée de la neutralité bienveillante de l'Allemagne si c'était elle qui était attaquée sans provocation. Après la retraite du prince de Bismarck (mars 1890) cet accord ne fut pas renouvelé et si nous sommes bien informés en ce qui concerne les événements de Berlin, ce ne fut pas la Russie, mal disposée par la retraite du prince de Bismarck, mais le comte Caprivi, son successeur, qui déclina de continuer l'assurance réciproque, comme la Russie en avait le désir. »

Ces révélations produisirent en Europe, et plus encore en Allemagne qu'ailleurs, une émotion considérable. Elles mettaient en évidence la différence profonde qui existait entre la politique suivie par Bismarck et celle de Guillaume II. La situation internationale au moment de la retraite du chancelier de fer était la suivante : Par la Triple-Alliance germano-austro-italiennne, l'Allemagne dirigeait à peu près souverainement la politique de l'Autriche et de l'Italie, exerçait une influence considérable dans les Balkans et en Turquie et rivalisait, dans la Méditerranée, au moyen de ses alliées, avec la France et l'Angleterre.

Par le concours donné aux Anglais en Égypte Bismarck avait rapproché l'Angleterre de l'Allemagne et suscité la mésentente de l'Angleterre et de la France.

Par son hostilité pour la politique coloniale et sa prudence dans le développement de la flotte de guerre allemande, il avait gagné les sympathies de l'Angleterre au point que vers la fin de son gouvernement celle-ci penchait vers la Triple-Alliance germanique.

Par le concours donné à la France en Tunisie, il avait créé une hostilité très vive de l'Italie et de l'Angleterre à l'égard de la France.

Par l'ensemble de ces actes il avait isolé la France, tandis qu'au moyen de l'entente secrète de 1884, il

avait lié la Russie à l'Allemagne. Mais les expériences de 1875 et de 1887 lui avaient appris que l'Empire germanique ne pourrait pas impunément prendre l'initiative d'attaquer notre pays.

En février 1888, comme le Reichstag discutait une loi ayant pour objet l'augmentation des effectifs de l'armée allemande, il déclara : « La force que nous voulons nous donner nous rendra pacifiques... Si nous en venions à attaquer, tout le poids des impondérables, qui pèsent beaucoup plus que le poids matériel, serait du côté de nos adversaires attaqués par nous. La « Sainte-Russie » serait exaspérée de nos attaques. La France juxqu'aux Pyrénées se dresserait en armes... Je ne suis donc point pour une guerre agressive, quelle qu'elle soit. »

En ne renouvelant pas le traité secret de 1884, malgré le désir qu'en avait la Russie, Guillaume II avait contribué dans une certaine mesure au rapprochement de la France et de la Russie. Sa conduite déloyale et ses insatiables ambitions ne devaient pas tarder à rapprocher la France de l'Angleterre et celle-ci de la Russie.

CHAPITRE VI

Les relations de la France et de l'Angleterre de 1890 à 1915.

§ I. — LES PREMIERS PAS VERS L'ENTENTE CORDIALE.

L'alliance signée, en 1891, entre la France et la Russie ne devait pas avoir pour unique conséquence la fin de l'isolement dans lequel la France vivait depuis 1870 ; elle marqua l'entrée de l'Europe dans une phase nouvelle de son évolution historique. Ce fut le début d'un groupement de grandes puissances tout à fait distinct de celui qui existait depuis le XVIe siècle et l'inauguration d'une politique internationale dans laquelle le principe du respect des petites nationalités se substituerait à celui de leur absorption par les grands Etats. Le spectacle d'un Empire germanique où la doctrine de la force guidait tous les actes des gouvernants et inspirait toutes les pensées des peuples en excitant leurs appétits, faisait comprendre à tous les gouvernements la nécessité de se garantir contre l'hégémonie ou l'absorption dont ils étaient menacés. Ce que la Russie redoutait et qui la fit se rapprocher de la France, devait être redouté par l'Angleterre.

Après sa visite à Cronstadt, l'escadre française avait reçu l'ordre de se rendre à Portsmouth. Le gouvernement français en lui prescrivant cette visite tenait à démontrer que le rapprochement de la Russie et de la

France ne pouvait exercer aucune influence fâcheuse sur les relations que la dernière entretenait avec l'Angleterre. La reine Victoria, touchée par cette manifestation, tint à recevoir nos marins et, à l'exemple de l'empereur de Russie, elle se leva pour entendre la *Marseillaise*. C'était le premier pas vers l'Entente cordiale.

La nouvelle attitude du gouvernement britannique s'expliquait par le caractère que Guillaume II assigna, dès la retraite de Bismarck, à la politique maritime et coloniale de l'Empire germanique. Tant que le chancelier de fer avait dirigé l'empire, il n'avait considéré la marine de guerre que comme une protectrice de la marine marchande allemande, et une protectrice dont il ne développait la puissance que lentement, soit parce qu'il n'attachait aux flottes de guerre qu'une valeur de second ordre au point de vue de la force militaire de l'empire, soit parce que ne jugeant pas nécessaire de doter l'Allemagne de colonies, il en déduisait l'inutilité d'une grande puissance maritime ; soit encore parce qu'il tenait à éviter de provoquer des inquiétudes en Angleterre. Si le gouvernement britannique, vers la fin de la carrière du chancelier, penchait vers la Triple-Alliance germanique c'est, sans nul doute, parce que la politique coloniale et maritime de Bismarck n'allait à l'encontre d'aucun de ses intérêts. Au contraire, la France et la Russie l'inquiétaient; la première en raison de son caractère de grande puissance maritime et coloniale, la seconde à cause de ses ambitions orientales et extrême-orientales.

Il était impossible que les sentiments de l'Angleterre ne se modifiassent pas lorsqu'elle vit Guillaume II tourner ses préoccupations vers la mer, en proclamant sa résolution de donner à l'Allemagne, à la fois, une flotte de guerre qui serait la rivale de celle de l'Angleterre et des colonies que l'empire acquerrait dans toutes les parties du monde.

§ II. — LE CONFLIT PROVOQUÉ PAR LA QUESTION D'ÉGYPTE.

Le rapprochement franco-anglais fut, néanmoins, retardé pendant plusieurs années par le mouvement impérialiste que Chamberlain provoqua dans la Grande-Bretagne et par la question égyptienne. Le 1er mars 1893, Chamberlain déclarait devant les membres du « Royal colonial institut » : « On dit que notre empire est assez grand, que nous avons assez de territoires. Ce serait vrai si le monde était élastique, malheureusement il ne l'est pas. Nous devons considérer non ce dont nous avons besoin à présent, mais ce dont nous aurons besoin dans l'avenir. Nous devons nous rappeler que c'est une partie de notre devoir et de notre héritage de veiller à ce que le monde reçoive notre empreinte, et non celle d'un autre peuple. »

Inspirée par de telles conceptions, la politique anglaise devait être non seulement envahissante, mais hostile à toute nation susceptible de rivaliser avec l'Angleterre dans le domaine maritime et commercial. Comme la France marche en tête de ces nations, Chamberlain et son parti ne pouvaient qu'être hostiles à notre pays. Cela fut très manifeste pendant les ministères impérialistes de Salisbury et de Rosebery. [sic]

La question d'Égypte favorisa, si l'on peut dire, les manifestations de cette hostilité, en raison de la conduite que tint le ministère des Affaires étrangères français. Sans cesse poussé par les coloniaux et les disciples de Gambetta il ne pouvait se résigner à voir l'Angleterre s'établir en Egypte. Il ne laissait passer aucune occasion de rappeler au ministre des Affaires étrangères de Londres la promesse du gouvernement britannique d'évacuer l'Egypte lorsque la tranquillité

y serait rétablie et chaque fois qu'une pareille démarche se produisait les polémiques de presse surexcitaient, des deux côtés de la Manche, les passions non apaisées.

Les moindres incidents servaient de prétexte aux manifestations de presse les plus violentes. Le gouvernement de la République ayant fait rendre des honneurs par l'escadre française au nouveau khédive, Abbas, qui était venu à Paris et montrait quelque esprit d'indépendance vis-à-vis de ses protecteurs, il se produisit dans la presse anglaise une explosion de mauvaise humeur à laquelle le gouvernement de Londres ne sut pas résister. Lord Roseberry adressait, le 16 février 1893, au représentant de l'Angleterre en Égypte une longue dépêche dans laquelle, faisant allusion au renvoi par Abbas de plusieurs de ses ministres, il disait : « Il serait malaisé et probablement de peu d'intérêt de rechercher jusqu'à quel point cette décision était due à une impulsion personnelle seule ou si elle n'avait pas été *suggérée* et *provoquée* par d'*autres*. » Le voyage à Paris d'Abbas et les honneurs que le gouvernement français lui avait rendus étaient considérés en Angleterre comme des encouragements à se rebeller contre le protectorat anglais. Et peut-être cette pensée avait-elle germé en effet dans l'esprit de quelques-uns de nos gouvernants.

En 1896, une cause sérieuse de désaccord surgit entre les deux pays à propos du Soudan égyptien. Depuis une vingtaine d'années le khédive d'Egypte exerçait d'une manière effective son autorité sur tous les territoires traversés par le Nil depuis son embouchure jusqu'à sa sortie du lac Victoria-Nyanza. Son autorité se couvrait, d'ailleurs, comme dans la Haute et la Basse Égypte, de la suzeraineté du sultan de Constantinople. La tranquillité y avait été absolue jusqu'au jour où l'Angleterre débarqua en Égypte et commença d'y appliquer son protectorat. A partir de ce moment,

le Soudan fut le théâtre d'agitations presque incessantes, déterminées par le fanatisme musulman, l'abolition de l'esclavage décidée par l'Angleterre et les exactions des fonctionnaires égyptiens. La situation y devint bientôt si mauvaise que l'Angleterre parut vouloir renoncer à l'améliorer. Le 11 mai 1885, Gladstone annonça officiellement que la frontière d'Égypte était ramenée à la deuxième cataracte du Nil. Le gouvernement anglais ne voulait pas assumer la responsabilité de ce qui se passait au delà de cette frontière ; mais il n'en conservait pas moins tout le domaine du khédive, puisqu'en 1890 et 1893 il traitait avec l'Allemagne au sujet du partage des zones d'influence de l'Empire germanique et de la Grande-Bretagne dans les régions du Nil supérieur, c'est-à-dire dans celles que Gladstone avait paru abandonner en 1885.

Les intentions véritables de l'Angleterre se manifestèrent encore par la convention qu'elle signa le 12 mai 1894, avec le roi des Belges agissant comme chef de l'État indépendant du Congo. Cet acte lui assurait un passage à travers le Congo belge pour le chemin de fer qu'elle se proposait d'établir entre l'Égypte et le sud de l'Afrique. En France, il fut l'objet de discussions passionnées dans la presse et d'interpellations dans les Chambres. M. Hanotaux, alors ministre des Affaires étrangères, fit la déclaration suivante dont l'effet devait être considérable en Angleterre : « La France s'appuyant sur le fait que la convention anglo-congolaise est en contradiction manifeste avec les principes, les doctrines, le texte de l'acte de Berlin, qu'elle atteint ou menace l'intégrité de l'Empire ottoman, la France, dis-je, considère cette convention comme contraire au droit et, jusqu'à plus ample informé, comme nulle et de nulle portée à ses yeux. »

La Chambre appuya ces déclarations par un ordre du jour voté à une très forte majorité et M. Hanotaux

adressa au gouvernement britannique une protestation accompagnée de réserves expresses ; puis il conclut avec le Congo indépendant un traité qui nous substituait à lui sur la rive gauche du Nil, dans les conditions de la convention du 12 mai.

Mais si le Congo et l'Angleterre n'avaient aucun droit sur ces régions parce qu'elles faisaient partie du domaine du sultan, il est de toute évidence que le Congo n'avait rien à nous céder. M. Hanotaux exécutait donc un acte analogue à celui qu'il venait de reprocher à l'Angleterre. Il y ajouta bientôt le projet de faire occuper la région que le Congo venait de nous céder. Il pensait qu'elle appartiendrait, en fait sinon en droit, à celui qui l'occuperait le premier. Le gouvernement français du haut Oubangui reçut, en conséquence, l'ordre d'établir des postes dans le Bahr-el-Ghazal.

Ce fut le point de départ d'un conflit d'où faillit, quelques années plus tard, sortir une grande guerre. Le 28 mars 1895, Sir Edward Grey, sous-secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères dans le gouvernement britannique, interrogé à la Chambre des communes, au sujet des « empiétements de la France sur le haut Nil », commença par rappeler que « les sphères d'influence anglaise et égyptienne couvrent ensemble tout le cours du Nil ». Il mit en doute l'existence d'une expédition française ayant pour but le haut Nil et termina par une déclaration contenant une sorte d'avertissement à la France, non dépourvu de quelque menace : « La marche en avant d'une expédition française partie d'Afrique occidentale et pénétrant en vertu d'instructions secrètes dans un territoire sur lequel nos droits sont notoires depuis si longtemps, ne serait pas seulement un acte inconsistant et inattendu ; mais il doit être parfaitement entendu du gouvernement français que ce serait un acte non amical (unfriendly) et qu'il serait considéré comme tel par l'Angleterre. »

Questionné au Sénat, le 5 avril 1895, sur ses intentions, M. Hanotaux répondit : « La position prise par la France est la suivante : Les régions dont il s'agit sont sous la haute autorité du sultan. Elles ont un maître légitime le khédive... quand l'heure sera venue de fixer les destinées définitives de ces contrées lointaines, je suis de ceux qui pensent qu'en assurant le respect des droits du sultan et du khédive, en réservant à chacun ce qui lui appartiendra *suivant ses œuvres,* deux grandes nations sauront trouver les formules propres à concilier leurs intérêts et à satisfaire leurs communes aspirations vers la civilisation et le progrès. » Les sénateurs applaudirent ces paroles sans paraître voir la contradiction des idées exprimées. Dire que la France et l'Angleterre se partageraient les régions envisagées, chacune « suivant ses œuvres », c'était annoncer l'occupation de territoires dont le ministre venait de dire qu'ils étaient « placés sous la haute souveraineté du sultan » et avaient « un maître légitime, le khédive ». C'était, en un mot, avouer qu'il se proposait d'être « premier occupant » dans une région où il reconnaissait n'avoir aucun droit d'occupation.

Les paroles de M. Hanotaux et l'action qu'elles annonçaient auraient suffi pour provoquer en Angleterre une très vive irritation. Celle-ci fut encore accrue par les commentaires qu'une grande partie de la presse française ajouta au discours ministériel. On y indiquait sans la moindre réserve que le but de notre gouvernement était d'arrêter la marche de l'Angleterre vers le haut Nil et de couper la route par laquelle devait passer le chemin de fer du Caire au Cap. Si quelque écrivain français s'avisait de présenter des objections aux projets du ministre des Affaires étrangères, les coloniaux n'hésitaient guère à l'accuser d'être dépourvu de patriotisme. C'est dans ces conditions qu'au mois de juillet 1896, le capitaine de l'infan-

terie coloniale Marchand, partit de Loango pour aller occuper Fachoda sur le Nil. Pour cette gigantesque expédition, il ne disposait que de 250 hommes. On était persuadé, dans les sphères gouvernementales et coloniales françaises, qu'il ne rencontrerait nulle part ni à aucun moment le moindre obstacle.

Tandis qu'il se mettait en route pour une traversée de l'Afrique équatoriale, qui devait durer deux ans, l'Angleterre entreprenait la conquête du Soudan et de tout le bassin du Nil.

Cette opération avait été préparée dès la fin de 1895. Au mois de mars 1896, Sir Herbert Kitchener (aujourd'hui Lord Kitchener) qui devait la commander, disposait de plus de 20 000 hommes dont 5 000 Anglais. Pour couvrir les frais de l'expédition, le gouvernement britannique demanda à la commission de la Dette égyptienne l'autorisation de prélever 12 500 000 francs sur la réserve de la caisse.

La France et la Russie étaient opposées à ce prélèvement. Le 19 mars 1896, M. Berthelot, ministre des Affaires étrangères, exposait devant le Sénat les objections faites par la France. Après avoir dit que les frais de l'expédition seraient certainement supérieurs à la somme demandée et pourraient absorber toute la réserve de la caisse égyptienne, en compromettant les intérêts des porteurs de titres de la dette dont les trois quarts étaient Français, il combattit l'idée même de l'expédition « à cause de la modification profonde que celle-ci apporterait nécessairement aux conditions actuelles de l'occupation de l'Égypte » et des dangers qui en résulteraient. « Les dangers, disait-il, résultant de l'exaltation du fanatisme, pourraient même s'étendre aux possessions de la France et des autres nations en Afrique. En tout cas, elle tendrait à prolonger indéfiniment une occupation dont le gouvernement britannique a constamment reconnu le caractère provisoire. » Il terminait en déclarant que le gouvernement

français avait demandé des explications sur ces divers points. Il fut, comme l'avaient été tous ses prédécesseurs, vivement applaudi. Ni le gouvernement ni le parlement ne se doutaient alors de la gravité du conflit que tous ces inutiles discours préparaient en échauffant les esprits.

Malgré l'opposition du gouvernement français, la commission de la dette vota l'autorisation demandée par l'Angleterre. Les représentants de la France et de la Russie, prétendant que pour une question aussi grave l'unanimité des commissaires était indispensable, refusèrent de sanctionner la décision prise. Les créanciers, de leur côté, intentèrent à la commission un procès qu'ils gagnèrent. La Grande-Bretagne prit alors tous les frais de l'expédition à sa charge. On n'avait pas prévu qu'elle se créait ainsi un titre nouveau au protectorat de l'Egypte.

Le 22 septembre 1896, le corps expéditionnaire commandé par le général Kitchener s'emparait de Dongola et lançait des détachements en avant sur le Nil, tandis que des préparatifs étaient faits en vue de la marche ultérieure de toute l'armée renforcée. Le 7 septembre 1897, celle-ci atteignait Berber déjà évacuée. Le 10 décembre, profitant de pourparlers relatifs à la région du Tchad, l'ambassadeur d'Angleterre à Paris, Sir Edmund Monson, écrivait au ministre des Affaires étrangères de la France, en reconnaissant les droits de cette dernière sur les rives septentrionales et orientales du lac Tchad : « Le gouvernement britannique ne peut oublier que la possession de ce territoire peut, dans l'avenir, ouvrir une route vers le Nil; et il ne faut pas comprendre que le gouvernement de Sa Majesté puisse admettre qu'aucune autre puissance européenne que la Grande-Bretagne ait un droit quelconque d'occuper aucune portion de la vallée du Nil. Les vues du gouvernement britannique sur ce point ont été exposées nettement devant le Parlement

par Sir Edward Grey, il y a quelques années, pendant l'administration du comte de Roseberry et ont été communiquées en due forme au gouvernement français à cette époque. Le gouvernement actuel de Sa Majesté adhère pleinement au langage employé à cette occasion par ses prédécesseurs. » Le 24 décembre, M. Hanotaux répondait : « Le gouvernement français ne saurait, en la circonstance présente, se dispenser de reproduire les réserves qu'il n'a jamais manqué d'exprimer toutes les fois que les questions afférentes à la vallée du Nil ont pu être mises en cause. C'est ainsi notamment que les déclarations de Sir Edward Grey, auxquelles vient de se reporter le gouvernement britannique, ont motivé de la part de notre représentant à Londres une protestation immédiate, dont il a repris et développé les termes dans les entretiens ultérieurs qu'il a eus ensuite sur ce sujet au Foreign Office. J'ai eu moi-même occasion, au cours de la séance du Sénat du 5 avril 1895, de faire, au nom du gouvernement, des déclarations auxquelles je crois être d'autant plus fondé à me référer qu'elles n'ont amené aucune réponse du gouvernement britannique. »

Tandis que ces lettres s'échangeaient, le capitaine Marchand continuait sa route vers le Nil, à travers l'Afrique, et finissait par atteindre Fachoda le 10 juillet 1897. Il hissait le drapeau français sur les bords du Nil et s'y installait avec sa petite troupe.

Pendant ce temps, Kitchener continuait sa marche le long du Nil. Le 8 avril 1898, il s'emparait de Metemmeh. Le 2 septembre, il livrait aux bandes du Mahdi, près d'Omdurman, une bataille où périrent un grand nombre de rebelles. Le 19 septembre il arrivait devant Fachoda avec 2000 hommes et y arborait le drapeau anglo-égyptien à côté de celui de la France. Il évita d'user de la force dont il disposait pour obliger Marchand et sa petite troupe à se retirer. Les

deux chefs décidèrent fort sagement de laisser à leurs gouvernements respectifs le soin de terminer l'affaire.

Les pourparlers que ce règlement exigea durèrent du mois de septembre 1898 au mois de mars 1899. Des deux côtés de la Manche, des polémiques de presse violentes se produisirent pendant toute cette période, excitant les passions au nom du patriotisme, créant de très grosses difficultés aux deux gouvernements et les conduisant jusqu'à un conflit d'où faillit sortir la guerre. Celle-ci ne fut évitée que grâce au rappel de la mission Marchand par le ministère que présidait M. Charles Dupuy et dans lequel M. Delcassé avait conservé le portefeuille des Affaires étrangères.

Ainsi que l'a fait justement observer M. de Freycinet, « dès le lendemain de la prise de Khartoum, nous ne devions plus nous faire d'illusions. Il était évident que le Soudan tout entier s'ouvrait aux armées anglo-égyptiennes... Nous ne pouvions raisonnablement demander à l'Angleterre de nous laisser une enclave sur le Nil ou même dans le Bahr-el-Ghazal. Elle aurait été en droit de nous répondre qu'il ne lui appartenait pas de disposer des domaines du sultan... Nous qui, depuis 1890, ne cessions de déclarer que les arrangements de l'Angleterre avec l'Allemagne et avec l'État du Congo étaient sans valeur parce qu'elle y disposait de domaines appartenant au sultan, tout à coup, en 1898, nous nous serions retournés contre cette même thèse et nous aurions dénié au sultan les droits que naguère nous réclamions pour lui! Nous aurions soutenu cette nouvelle opinion jusqu'au point de nous mettre en guerre avec l'Angleterre! car c'était bien de la guerre qu'il s'agissait. »

Je ne veux pas insister sur la pensée que M. de Freycinet se borne à traduire par des points d'exclamation, mais je crois nécessaire de noter que cette guerre, vers laquelle la politique de M. Hanotaux avait conduit la France n'avait été prévue que par un

très petit nombre de nos compatriotes et n'avait pas du tout été préparée par le gouvernement.

Tandis que se déroulaient les divers événements que je viens de rappeler, l'opinion publique anglaise restait fixée sur un but immuable : la conquête de l'Égypte et du Nil que le gouvernement britannique était bien décidé à réaliser, sans se laisser arrêter par aucun obstacle. En France, la presse coloniale, les journaux systématiquement hostiles à l'Angleterre et les ministres contribuaient à dissimuler cette situation. Aucun ministre ne prenait la parole à la Chambre ou au Sénat sans laisser entrevoir l'évacuation de l'Égypte par l'Angleterre. Les coloniaux et la presse, développant et commentant les discours ministériels, représentaient cette évacuation comme prochaine ou se livraient aux attaques les plus violentes contre la félonie du gouvernement britannique qui, après avoir représenté son occupation de l'Egypte comme essentiellement provisoire, s'y obstinait, l'étendait à tout le Soudan que traverse le Nil.

De tout cela résultait une hostilité à l'égard de la Grande-Bretagne d'autant plus fâcheuse qu'elle ne pouvait conduire à aucun résultat pratique, car n'ayant pas une flotte assez puissante pour appuyer nos revendications, nous étions condamnés à céder le jour où l'Angleterre croirait nécessaire de nous imposer cette humiliation. C'est ce qui se produisit en 1898, au moment où la mission Marchand atteignit Fachoda. Alors, ceux-mêmes qui avaient rendu le conflit inévitable par leur « politique de coups d'épingle », n'eurent pas de critiques assez sévères pour le gouvernement qui rappela la mission Marchand.

Ce rappel cependant était inévitable, non seulement parce que l'expédition elle-même ne pouvait être justifiée, mais encore parce que ceux qui, en l'ordonnant, préparèrent le conflit, n'avaient rien fait pour permettre à la France de tenir tête à la Grande-Bretagne.

Renouvelant la faute déjà commise par Louis XIV, Napoléon Ier et Napoléon III, ils prétendaient pratiquer une politique désagréable à l'Angleterre sans doter la France d'une marine capable d'appuyer cette politique. Le 3 décembre 1898, alors que la guerre pouvait sortir un jour ou l'autre de l'affaire de Fachoda, M. Lockroy, mon prédécesseur au ministère de la Marine, disait dans une note officielle : « Quand on envisage le cas d'une guerre avec l'Angleterre, une nécessité s'impose avec force : celle de n'accepter avec elle aucune bataille rangée. La disproportion écrasante des forces en présence est telle que toute lutte est impossible. Le combat d'escadre ne peut être envisagé et il faut l'éviter à tout prix. » Les commandants de nos escadres protestèrent contre cette opinion, mais ils le firent beaucoup plus pour l'honneur du pavillon que dans l'espoir de vaincre.

Garder la défensive paraissait, du reste, impossible à la plupart de nos officiers. Comme tous nos grands ports de commerce et même nos ports militaires étaient hors d'état de se défendre contre les cuirassés et les croiseurs cuirassés anglais, l'opinion publique n'aurait pas compris que nos escadres restassent enfermées à Toulon et à Brest. Les plus autorisés de nos officiers en concluaient qu'il serait préférable de livrer des batailles avec nos escadres, malgré la certitude d'être battus, que de les laisser au fond des ports jusqu'à ce que l'indignation publique les contraignît d'en sortir.

Quelques-uns recommandaient la guerre de course contre les bâtiments de commerce de l'Angleterre. M. Lockroy lui-même écrivait : « Le seul point vulnérable de l'Angleterre est cet immense mouvement commercial qui constitue sa vie même, car s'il pouvait être arrêté quelques jours seulement, c'en serait fait de la puissance anglaise elle-même. » A cela les marins les plus compétents répondaient que même

dans une mer étroite comme la Manche, la chasse aux bâtiments de commerce anglais serait peu fructueuse, parce que l'Angleterre disposait de croiseurs beaucoup plus nombreux, plus puissants et plus rapides que les nôtres. Ceux-ci, en conséquence, seraient rapidement détruits ou obligés de se mettre à l'abri dans leurs ports. Ce qui s'est passé pour les corsaires allemands, dans la guerre actuelle, prouve la justesse du raisonnement que tenaient en 1898 nos meilleurs officiers.

Dans un rapport adressé en 1899 au président de la République sur la situation de notre flotte, je rappelais que son extrême faiblesse résultait en grande partie de ce que l'on avait renoncé, depuis longtemps, à l'organiser en vue d'un conflit possible avec la Grande-Bretagne. On ne s'était préoccupé que du développement donné par l'Italie à sa marine et comme l'Allemagne n'était pas encore entrée dans la voie de son expansion maritime et coloniale, on avait construit notre flotte à peu près exclusivement en vue de l'Italie. Or, dès les premiers jours du conflit diplomatique de Fachoda, l'escadre anglaise de la Méditerranée avait pris position entre Malte et Gibraltar, menaçant Toulon d'un blocus et d'un bombardement et Bizerte d'un débarquement pour lequel les troupes étaient prêtes à Malte. En même temps, l'amirauté anglaise envoyait son escadre de la Manche prendre position devant le détroit de Gibraltar dans le but d'empêcher, soit notre escadre du Nord d'aller au secours de celle de Toulon, soit cette dernière de se porter vers le Nord, comme le proposaient les partisans de la guerre de course. Si, à ce moment, la guerre avait éclaté, l'avis de la plupart de nos officiers est que notre escadre de la Méditerranée n'aurait eu qu'à choisir entre se laisser bombarder dans Toulon ou se faire écraser, en sortant de ce port, par des forces très supérieures. « Alors, disais-je dans le rapport auquel j'ai fait allusion plus haut, apparut à tous les yeux la

faute que l'on avait commise en ne songeant qu'à la Méditerranée comme théâtre de nos opérations militaires. » Je profitai de la leçon reçue pour préparer et faire voter par les Chambres un programme de constructions navales qui, dans ma pensée, devait, par ses compléments ultérieurs, mettre la France en état de pratiquer sa politique maritime et coloniale sans avoir à redouter aucun conflit, pourvu qu'elle-même respectât les intérêts de ses rivaux. Malheureusement, on devait revenir bientôt à la conception ancienne d'une marine française à peu près exclusivement méditerranéenne.

§ III. — LES PRÉLIMINAIRES DE L'ENTENTE CORDIALE

Tandis que se déroulaient les événements rappelés plus haut, quelques personnalités des deux côtés de la Manche se préoccupaient de prévenir les conflits dont ils prévoyaient l'éclosion, en provoquant une entente sérieuse et vraiment cordiale de la France et de l'Angleterre. Le prince de Galles d'une part, le président de la République Félix Faure de l'autre, y étaient favorables et il est permis de penser qu'ils ne furent pas étrangers à la terminaison pacifique du conflit de Fachoda.

Il n'est point inutile de noter, en outre, que le conflit diplomatique de Fachoda coïncida avec l'époque où Guillaume II établit le grand programme maritime de l'Empire germanique. Il eût été facile, en 1898, au gouvernement britannique de provoquer une guerre dont la France aurait supporté tous les frais car, ainsi que je l'ai rappelé plus haut, notre flotte et nos ports étaient incapables de tenir tête aux escadres anglaises. Quant à nos colonies, elles étaient toutes à peu près entièrement dépourvues de défenses. Étant donné le caractère essentiellement pratique de la politique anglaise, il est probable que ce ne fut point pour des

motifs de pur sentiment que l'Angleterre renonça à profiter des avantages de la situation favorable où elle se trouvait, en face d'un conflit provoqué par l'outrecuidance maladroite de notre ministère des Affaires étrangères. Mais, une guerre avec la France, même si l'Angleterre en sortait victorieuse, ne serait-elle pas inopportune à l'heure où l'Allemagne manifestait sa résolution de devenir la rivale maritime et coloniale de la Grande-Bretagne?

Il faut rappeler aussi qu'au moment où surgit l'incident diplomatique de Fachoda, la Russie s'affaiblissait en Europe en mettant la main sur la Mandchourie et en se faisant céder à bail Port-Arthur par la Chine. Ce n'était pas au moment où la Russie semblait se détourner de ses intérêts européens qu'il convenait à l'Angleterre de se mettre en guerre avec la France; n'eût-ce pas été faire complètement le jeu de l'Allemagne?

Je suppose que ces réflexions ne furent pas étrangères à la terminaison pacifique du conflit diplomatique de Fachoda; je le pense d'autant plus volontiers que les premiers pas vers un rapprochement de la France et de l'Angleterre furent faits aussitôt après ce conflit et que l'initiative en fut prise plutôt par le gouvernement de la Grande-Bretagne que par celui de la République.

Déjà, en 1896, pendant la guerre des Boers, l'empereur Guillaume avait déterminé un très vif mécontentement en Angleterre, en adressant au président de la République transvaalienne un télégramme qui, par son caractère, constituait un acte d'hostilité à l'égard de la Grande-Bretagne. « Je vous exprime, disait-il à Kruger, mes sincères félicitations de ce que, sans faire appel au secours de puissances étrangères, vous avez réussi avec votre peuple et par vos propres forces, à repousser les bandes armées qui venaient troubler la paix dans votre pays, à établir l'ordre et à

défendre l'indépendance de votre peuple contre les attaques du dehors. » Plus tard, au cours de la lutte des troupes anglaises contre les Boers, il avait fait faire à notre gouvernement « des propositions d'intervention que la France déclina » parce qu'clles étaient dirigées contre l'Angleterre.

En 1898 même, les défiances de l'Angleterre à l'égard de l'Allemagne furent beaucoup accrues par la visite tapageuse de Guillaume II au sultan Abd-ul-Hamid, par l'attitude qu'il prit en Asie Mineure où il alla jusqu'à revêtir le burnous des Arabes et par les entreprises de haute envergure qu'il provoqua, de la part de ses sujets, dans toutes les régions de l'Orient où l'influence britannique avait été jusqu'alors prédominante. Dans un discours prononcé le 8 novembre 1898 à Damas, il déclare : « Puisse le sultan, puissent les 300 millions de musulmans qui, dispersés sur la terre le vénèrent comme leur calife, être assurés qu'en tout temps l'empereur allemand sera leur ami. » Il cherchait à établir son hégémonie sur la Turquie et y parvenait dans une très large mesure. Or, un pareil fait devait avoir pour conséquence inévitable la suppression de l'influence anglaise dans cet Empire ottoman, pour le maintien duquel l'Angleterre avait fait, depuis plus d'un siècle, des efforts et des sacrifices sans nombre.

A la suite de son voyage à Constantinople et dans l'Asie Mineure, Guillaume II usa de moyens de toutes sortes pour persuader aux musulmans des colonies anglaises et françaises qu'il était désigné par Allah pour rendre l'indépendance à tous les peuples « opprimés ». En Tunisie, en Algérie, dans l'Inde, on répandit des images représentant Abd-ul-Hamid et Guillaume II unis pour la libération des sectateurs de Mahomet.

Le prince de Galles avait de très bonne heure prévu la nécessité pour l'Angleterre de sortir du « splendid

isolation » auquel son gouvernement l'avait condamnée depuis un grand nombre d'années. On a souvent parlé de ses relations avec Gambetta en attribuant à son influence les idées que celui-ci exprima, dans diverses circonstances, au sujet d'un rapprochement avec l'Angleterre, dont le point de départ aurait été un traité de commerce destiné à remplacer celui de 1860.

Ce dernier traité était violemment combattu, depuis l'institution de la République surtout, par les protectionnistes français. Ils lui reprochaient de favoriser les industries anglaises au préjudice de celles de la France et avaient obtenu que le gouvernement français le dénonçât. Gambetta, dont l'esprit était beaucoup plus large que celui de la plupart des politiciens, se prononçait pour une revision libérale. Au mois d'octobre 1881, dans un discours prononcé à Honfleur, il y fit une très claire allusion. S'adressant aux industriels français, il leur disait : « Je crois que vous êtes assez forts, assez ingénieux, assez audacieux et en même temps assez expérimentés et prudents pour faire face à la concurrence avec les nations qui nous entourent. »

Le mois suivant il devenait président du Conseil des ministres avec, sans doute, l'intention de mettre en pratique ses idées économiques, en même temps qu'il cherchait à s'entendre avec l'Angleterre au sujet de la question égyptienne; mais le renversement de son cabinet dès le mois de janvier 1882, l'empêcha de réaliser aucun de ses projets. Ses idées sur la liberté commerciale et l'entente avec l'Angleterre ne furent peut-être pas étrangères à sa chute, car elles provoquaient, depuis plusieurs années, une violente opposition dans certains milieux industriels. En 1889, dans une réunion des protectionnistes français, Pouyer-Quertier, qui avait eu le temps revenir de son enthousiasme pour l'insertion dans le traité de Francfort de la clause relative au traitement de la nation la plus

favorisée, se livra aux attaques les plus violentes contre l'Angleterre et ses ambitions économiques : « Toutes les jérémiades, dit un témoin, Sir Thomas Barclay, sur le déclin du commerce français furent exhalées contre « messieurs les Anglais ». C'étaient « messieurs les « Anglais » qui avaient leurré la France en l'amenant à sa politique commerciale erronée en 1860. « C'étaient eux qui avaient amadoué et enjolé d'autres nations pour obtenir ces traités dont ils profitaient toujours. C'était à eux que toute l'Europe et leurs propres colonies entendaient fermer leurs frontières. L'Angleterre avait protégé ses manufactures et sa marine marchande jusqu'à ce qu'elle les eût préparées à écraser le reste du monde et alors seulement elle avait institué le libre-échange (Acclamations). » « L'Angleterre faisait tout le commerce de transport pour la France. On voyait rarement le pavillon français sur un navire entrant dans le port... les Anglais buvaient-ils du vin de France en retour? » Et au milieu des rires il calculait que chaque Anglais ne buvait dans l'année qu'une bouteille de vin! D'autres orateurs suivirent le même courant. L'Angleterre était la cause de tous les malaises industriels dont la France souffrait. » Par ces manifestations publiques, les partisans de la protection contribuaient à entretenir, voire à exciter les sentiments d'hostilité réciproques déjà trop ardents qui existaient des deux côtés de la Manche.

En opposition avec les attaques dirigées par les protectionnistes contre l'Angleterre, beaucoup de commerçants désiraient voir la France se rapprocher de sa rivale maritime et commerciale et les relations économiques entre les deux pays devenir plus étroites encore que dans le passé. C'est sous l'influence de ces sentiments que se produisit la première manifestation de ce que l'on a nommé depuis l'*Entente cordiale*.

§ IV. — LE VOYAGE DU LORD-MAIRE DE LONDRES EN FRANCE

En 1895, à l'occasion d'une exposition internationale ayant lieu à Bordeaux, quelques personnalités politiques et commerciales de la Gironde eurent l'idée d'inviter le lord-maire de Londres à visiter la capitale de l'Aquitaine et les magnifiques vignobles qui l'entourent. Les hommes qui jouèrent en cette circonstance les rôles les plus importants furent M. Trarieux, député de la Gironde et alors ministre de la Justice dans le cabinet présidé par M. Ribot; M. Dutrénit, négociant-propriétaire de Bordeaux, le major Roper Parkington, aujourd'hui Sir Roper Parkington, dont les relations avec le prince de Galles permettent d'affirmer qu'il agissait d'accord avec lui; M. Farman, correspondant du *Standard* à Paris et M. Mercardier, représentant de l'agence Havas à Londres.

A M. Dutrénit revient l'honneur des premières démarches faites en vue de la réalisation de ce projet. Dans une lettre qu'il écrivait le 4 août 1895 au major Roper Parkington, il exposait les conséquences avantageuses pour les deux pays qui résulteraient de la visite du lord-maire, Sir John Renals, à l'exposition de Bordeaux. « Nul n'ignore, disait-il, qu'il existe entre les deux pays de petits malentendus qui amènent de l'aigreur et un état d'esprit regrettable qui dans le fond n'a pas sa raison d'être. Modifier cette situation est l'impérieux devoir des amis des deux pays comme nous en comptons tant à Bordeaux et aussi de tous les patriotes... La France et l'Angleterre doivent rester unies et marcher la main dans la main... Que les commerçants surtout travaillent à rendre plus cordiales et plus intimes les relations. Les échanges de

sympathies publiquement manifestées entre les commerçants français et anglais agiront sur l'esprit public des deux pays plus que tous les actes des diplomates. L'exposition de Bordeaux offre pour une manifestation de ce genre une occasion unique, car le terrain bordelais est propice pour cet échange d'amitiés anglo-françaises. Le retentissement... sera immense, car ce sera la première fois depuis de longues années que les deux peuples auront fraternisé publiquement par l'intermédiaire de représentants autorisés sortis des rangs du peuple. Il y a là un devoir à remplir pour le lord-maire de Londres, en même temps qu'il y a pour lui un grand honneur à recevoir. » Enfin, M. Dutrénit rappelait « les manifestations imposantes faites à Bordeaux, sous la direction de M. Léon Say et de M. Charles Roux, député de Marseille... en faveur des traités de commerce et du *free trade* modéré ». Après avoir parlé des avantages que l'Angleterre y trouverait comme la France, il terminait en priant le major Roper Parkington d'intervenir le plus tôt possible auprès du lord-maire afin que sa visite pût avoir lieu dans le commencement de septembre.

Le lord-maire, avec l'assentiment discret des gouvernements de Londres et de Paris, accepta l'invitation qui lui fut adressée par le comité organisateur de l'exposition de Bordeaux et par la municipalité bordelaise. Il débarqua le 6 septembre 1895 à Calais avec lady Mayoresse, son fils, le major Roper Parkington et lady Parkington. Une foule considérable lui fit, à sa descente du bateau, un chaleureux accueil. Au passage à Amiens du train qui l'amenait à Paris, il fut également salué par une foule nombreuse. Il en fut de même à Paris où, à sa sortie de la gare du Nord on cria : « Vive le lord-maire ! » A son arrivée au Grand-Hôtel où il devait loger, un orchestre joua le *God save the Queen* et la *Marseillaise*.

Le lendemain matin, il recevait la visite des membres de la Chambre de commerce anglaise ayant à leur tête le président, M. Sydney Arnold, et celle d'une délégation du Conseil municipal de Paris. Dans l'après-midi, il fut reçu par le président de la République, Félix Faure. Au cours d'une entrevue très cordiale, le lord-maire informa le président qu'il « était chargé par la corporation de la cité de lui faire connaître que si jamais il venait à Londres, la corporation se sentirait grandement honorée de le recevoir et que les sentiments d'estime et de sympathie pour la France qu'elle nourrissait unanimement étaient un sûr garant que l'éclat de cette réception ne saurait être dépassé ». Le lord-maire fut ensuite reçu par l'ambassadeur d'Angleterre désireux de marquer par là que le voyage de ce haut personnage était vu d'un œil favorable par le gouvernement britannique. Le lendemain, il était invité à déjeuner par le ministre des Affaires étrangères, M. Hanotaux, avec les ambassadeurs d'Angleterre et des Etats-Unis, et le président du Conseil municipal de Paris. En réponse au toast par lequel le lord-maire proposa la santé du Président de la République, en disant la vive satisfaction que lui avait fait éprouver la réception « véritablement bienveillante et généreuse » dont il avait été l'objet à l'Elysée, le ministre des Affaires étrangères déclara que « les deux grandes nations voisines saisissent toujours avec empressement les circonstances qui leur permettent d'affirmer leurs relations amicales, leur féconde émulation pour le progrès par la paix et la liberté ».

Après un éloge de la cité de Londres, M. Hanotaux dit encore au lord-maire : « La France entière, aussi bien dans les provinces que vous allez parcourir que dans la capitale, vous adresse un salut cordial. »

Et comme pour marquer le caractère à demi officiel de la réception, le ministre porta un toast à Sa Majesté la reine d'Angleterre.

Le 9 septembre, le lord-maire et sa suite partaient pour Bordeaux où ils arrivaient à 6 heures du soir. Le carrosse de gala, de style Louis XV, du premier magistrat de la cité londonienne, attendait à la gare avec son cocher et ses valets à perruque poudrée; il était attelé de quatre chevaux splendidement harnachés. Le maire de Bordeaux, le préfet de la Gironde, le président du Conseil général et celui de la Chambre de commerce, le président de la Société philomatique par laquelle l'exposition avait été organisée et le consul d'Angleterre étaient venus saluer le lord-maire à sa descente du train. Ils l'accompagnèrent jusqu'à l'hôtel de France où il devait habiter. Une foule énorme, à la fois curieuse et sympathique, se pressait sur tout le parcours du cortège.

Le soir, un banquet était offert au lord-maire à l'Hôtel de Ville par la municipalité. Il s'y rendit dans la traditionnelle grande tenue de sa charge : un vaste manteau en velours orné de broderies d'or. Tous les discours prononcés à la fin du banquet furent animés du même esprit de liberté économique et d'entente cordiale entre les deux peuples d'Angleterre et de France. Cet esprit se manifesta particulièrement dans le toast de M. Trarieux, ministre de la Justice : « J'attache, dit-il, un haut intérêt à cette grande manifestation locale, et vous me permettrez d'exprimer ce que j'en attends, non seulement comme élu de la Gironde, mais comme ministre de la République. Bordeaux ouvrant ses portes et faisant les honneurs de son exposition au lord-maire de Londres et au bourgmestre de Bruxelles, c'est, il me semble, le travail national, le commerce français fraternisant avec les grands marchés des deux peuples amis qui comptent parmi les nations les plus industrieuses du monde. Derrière Bordeaux, j'entends, acclamant son heureuse initiative, Marseille, le Havre, Nantes, Rouen, Calais. Derrière Londres et Bruxelles, je vois les villes sœurs

de Liverpool, Manchester, Glasgow, Anvers, Gand, Liége, et c'est un symbole d'alliance entre des pays de langues différentes, mais d'intérêts égaux que nous avons sous les yeux.

« Cette alliance n'est pas, il est vrai, confirmée sur parchemin dans les chancelleries, mais ses effets n'en seront pas moins durables car ses racines sont plus profondes. La diplomatie a pour mission officielle de réfréner les égoïsmes internationaux, de préparer la solution pacifique des conflits de voisinage, mais son œuvre est aux trois quarts accomplie quand le sentiment des peuples a parlé et que les sympathies naturelles qui les rapprochent ont rendu inutile le recours à la justice.

« L'avantage inappréciable de cet échange à ciel ouvert de cordiaux procédés, c'est de faire tomber les défiances artificielles qu'entretiennent des partis pris intéressés d'antagonisme ; c'est de contraindre à juger les faits sur ce qui se voit et ce qui s'affirme, et non pas sur ce qu'une ignorance routinière peut enseigner.

« J'applaudis, Messieurs, à ce gage d'union et de bonne volonté que se donnent, de leur propre mouvement, des hommes autorisés à parler au nom d'une partie considérable des pays dont ils incarnent les grands intérêts. Je considère qu'il doit naître, des preuves d'amitié qu'ils se donnent, un bien réel pour leur patrie, et au-dessus d'elle — car tout se tient — pour l'humanité elle-même.

« Je résume toute ma pensée dans ce toast : Je bois à ceux qui, en se tendant la main, et en allant ainsi spontanément au-devant les uns des autres, sont les bon messagers, entre les peuples, des idées fécondes de paix, de concorde et de travail. »

S'il se fût trouvé là quelque convive malicieux, au courant de la politique essentiellement inamicale à l'égard de la Grande-Bretagne pratiquée par M. Hanotaux, il eût pu voir, non sans raison, dans quelques-

unes des phrases du discours du ministre de la Justice une critique indirecte des actes de son collègue des Affaires étrangères. M. Trarieux était nettement favorable à l'entente des deux nations et avait fortement contribué au voyage dont il affirmait l'utilité, je dirai volontiers la nécessité, en raison des profonds dissentiments que des politiciens plus jingoïstes que patriotes avaient fait naître entre les deux nations.

Un autre discours mérite d'être cité : celui que prononça, au cours de la visite de l'exposition, le président de la Société philomatique, M. Hausser. Les événements qui se sont déroulés depuis cette époque en soulignent la portée. Dans la cité de Londres, il voyait non sans raison « le berceau des libertés et des qualités anglaises » et il ajoutait : « c'est comme une famille agrandie où germèrent, pour la gloire de l'Angleterre, les mâles vertus qui font les grandes nations : la hardiesse de la conception, le sens pratique, l'invariabilité de l'action malgré les changements des hommes, l'indépendance virile, le respect du droit né de l'amour du devoir qui se résument en un seul mot : la volonté. C'est parce que notre ville renferme des hommes amoureux du même idéal que nous avons tenté cette œuvre avec le concours de toutes les bonnes volontés. » Faisant ensuite allusion aux entreprises coloniales de la France et de l'Angleterre, il indiquait discrètement la nécessité de les envisager non comme des sources de discorde entre les deux nations, mais comme un but commun de progrès humain dont toutes les deux doivent tirer une égale gloire et des avantages équivalents. « La terre s'ouvre à nous, disait-il, puissent l'Angleterre et la France marcher toujours côte à côte et rester unies dans cette œuvre de la colonisation surtout, qui sera la gloire du XXe siècle. Quelle mission plus noble et plus digne de notre nation et de la vôtre que celle qui consiste à faire passer tant de peuples

barbares des ténèbres à la lumière et de la servitude à la liberté ! Votre venue à Bordeaux et votre présence à l'exposition sont pour nous un gage que nos vœux seront exaucés et que l'amité de la France et de l'Angleterre, que chacun de nous doit consolider, sera féconde sur la terre entière pour le progrès et la civilisation, dans le travail et la paix. »

Notons aussi la réponse du lord-maire à ces paroles : « Certes, mes sentiments d'amitié pour la France étaient déjà bien vifs, mais après ce voyage, j'ai pu voir combien la sympathie du peuple bordelais pour l'Angleterre était profonde ; aussi je retourne en Angleterre encore plus ami de la France que lorsque j'y suis arrivé et plus enclin à faire triompher les sentiments d'amitié qui doivent unir les deux nations. »

L'excursion à travers les vignobles du Bordelais fut pour le lord-maire une sorte de marche triomphale au milieu de populations qui lui faisaient l'accueil le plus sympathique. Il entendit des toasts dont la chaleur semblait s'accroître au fur et à mesure que les excursionnistes passaient de la région du Médoc où domine la finesse des saveurs, dans celle de Sauterne et de Saint-Émilion où la force est masquée par la délicatesse.

Je me garderais bien d'oublier la présence dans la Gironde, auprès du lord-maire de Londres, du premier échevin de Bruxelles, M. de Potter. M. Trarieux eut soin d'associer les deux hauts personnages étrangers dans le discours qu'il prononça au banquet de la municipalité et c'est M. de Potter qui se chargea de lui répondre en rappelant les services rendus par la France à la Belgique lors de l'établissement de ses libertés et de sa neutralité. La Belgique trouva ensuite sa place entre la France et l'Angleterre dans tous les toasts et discours prononcés en vue de la paix, de la liberté commerciale et de l'entente des peuples. Il y avait, sans aucun doute, plus qu'un effet du hasard

dans la représentation, pendant ces fêtes, des trois peuples qui luttent aujourd'hui, alliés et amis jusqu'à la mort, pour le triomphe de leur commun idéal.

Les esprits sceptiques ne manquèrent pas de chercher l'explication des témoignages de sympathie prodigués par les Bordelais à leurs hôtes étrangers dans l'importance des intérêts en jeu. « En fêtant le lord-maire et le premier échevin de Bruxelles, disait-on volontiers, Bordeaux songe au profit à tirer de la vente de ses vins. » Le président de la Chambre de commerce ne dissimulait pas cette préoccupation lorsqu'il disait, à la fin du banquet offert par sa société à l'éminent hôte anglais : « Vous concevez, mieux que nous ne saurions l'exprimer, que la prospérité des nations résulte de la possibilité de relations dont des restrictions irrationnelles seraient susceptibles de compromettre la sage et féconde liberté... nous serrons avec effusion la main que vous voulez bien nous tendre aujourd'hui et nous ne formons qu'un vœu : c'est que cette étreinte produise tous les heureux résultats que nous souhaitons pour l'extension de nos rapports commerciaux et pour le bonheur de nos pays. » Fort loyalement M. Brunet avouait que du rapprochement de l'Angleterre et de la France il attendait des avantages pour le commerce de la région dont il représentait les intérêts ; qui donc pourrait l'en blâmer? N'est-il pas certain que pour être solide, l'amitié des peuples comme celle des individus doit être profitable à ceux qu'elle unit? L'amitié ne résulte-t-elle pas de l'échange des bons procédés? N'est-elle pas d'autant plus étroite et durable que sont plus grands et plus constants les services échangés?

Tant que les intérêts particuliers et égoïstes des familles régnantes ou leurs passions, ont dirigé la politique extérieure des nations, les peuples se rapprochaient ou se séparaient pour se combattre, suivant qu'il plaisait à leurs rois de les laisser vivre en paix ou

de les jeter les uns contre les autres. Cette ère de l'histoire de l'humanité n'est malheureusement pas encore franchie ; l'affreuse guerre actuelle prouve que les plus horribles crimes contre la civilisation, contre le bonheur des peuples, contre la paix des nations peuvent être provoqués par la volonté d'une seule ou de quelques têtes couronnées ; mais elle a eu aussi pour résultat de renverser les barrières établies naguère entre certains peuples par de simples préjugés ou par la méconnaissance de leurs propres intérêts. Ce sont ces derniers auxquels faisaient justement appel les Bordelais quand ils parlaient des avantages que les deux peuples d'Angleterre et de France retireraient d'un régime de commerce assez libéral pour que chacun puisse aisément fournir à l'autre ce qu'il est le plus apte à produire. En admettant, ce qui du reste n'était pas, que le voyage en France du lord-maire de Londres eût été provoqué par le souci d'intérêts purement matériels, on devait se féliciter de ce qu'il se fût accompli dans les excellentes conditions rappelées ci-dessus. Il inaugura le rapprochement de deux grands et puissants peuples, rendus par la nature rivaux et concurrents dans le domaine maritime et commercial, mais qui n'ont jamais pu se combattre sans qu'il en résultât de grands maux pour l'ensemble de l'humanité.

Le voyage en France du lord-maire se termina par un déjeuner que lui offrit, à son retour de la Gironde, le Conseil municipal de Paris. Sir Arnold Reynals exprima tout le plaisir que lui avait procuré son séjour en France et formula le désir que « son amicale visite contribue à ajouter ne fût-ce qu'un anneau à la chaîne qui devrait toujours unir nos deux pays dans l'amitié et dans la paix ». A la sortie de l'Hôtel de Ville, une foule importante lui adressa un dernier adieu sympathique.

Des deux côtés de la Manche, le voyage demi-officiel

du lord-maire de Londres en France avait été l'occasion d'articles de presse où l'information tenait plus de place que les commentaires politiques et où l'on s'efforçait plutôt de satisfaire la curiosité du public que de lui suggérer des idées, mais qui, cependant, avaient leur utilité au point de vue du rapprochement des deux peuples. Elles faisaient oublier, au moins temporairement, les polémiques provoquées par les questions de l'Égypte, de Madagascar, de Terre-Neuve, etc.

§. V. — L'ASSOCIATION DE L'ENTENTE CORDIALE

En Angleterre, les personnes qui s'étaient plus particulièrement occupées de ce voyage et, à leur tête, le major Parkington, pensèrent que le moment était venu de travailler à une entente non plus seulement économique, mais aussi politique des deux pays. Il se forma à Londres, avec les encouragements du prince de Galles, une société qui prit le titre de « Entente cordiale, association for the development of more cordial relations between the united-kingdom and France. »

Le but de l'association était indiqué de la manière suivante sur une feuille imprimée qui me fut adressée en novembre 1896 : « 1° To cooperate in maintaining and perpetuating the friendly relations that now happily exist between the two Nations. 2° To use its influence to develop a better knowledge and higher appreciation of the French Nation in England, as also of the English Nation in France, by the organization of Public Meetings, Conferences, and the circulation of Literature, etc. 3° To promote friendly intercourse and common action between the representatives of the two peoples, socially and commercially. 4° To ensure a more accurate knowledge of the respective feelings

and opinions of the two Nations in all questions affecting their common interests[1]. »

Les premiers membres de l'association qui autorisèrent la publication de leurs noms furent : Sir F. Seager Hunt, Bart., M. P.; Sir Wilfred Lawson, Bart., M. P.; Sir W. Wedderburn, Bart., M. P.; col. Sir T. T. Gourley, M. P.; Hon. Philip Stanhope, M. P.; Dr. G. B. Clark, M. P.; captain Cecil Vorton, M. P.; T. Skeues-Cox, M. P.; J. W. Maclure, M. P.; H. Fell Pease, M. P.; C. P. Scott, M. P.; H. C. Richards, M. P.; Ernest Gray, M. P.; The marquis of Ailesbury, Sir J. Sebag-Montefiore. W. Curling Anderson, G. P.; R. Keating Clay., P. P.; The O'clery, M. J. Fredk. Green, Major de Winton, M. Frederick Horner, M. W. H. Sands, M. H. Gielgud, Major Roper-Pakington, J. P., etc.

En France, quelques personnalités politiques se montrèrent favorables à l'idée d'où était née l'association anglaise, mais celles qui osaient la préconiser publiquement étaient fort rares.

Cependant, cette idée avait pris une importance capitale à la suite du voyage du tsar en France et des toasts qui avaient été échangés entre lui et le Président de la République à Cherbourg d'abord, à Châlons ensuite. L'alliance franco-russe était connue ; elle était discutée à divers point de vue, notamment à celui de l'attitude que l'Angleterre prendrait en face d'elle. Le

1. 1° Coopérer au maintien et à la perpétuation des relations amicales qui existent heureusement aujourd'hui entre les deux nations; 2° employer son influence à développer une connaissance plus parfaite et une plus haute appréciation de la nation française en Angleterre et de la nation anglaise en France par l'organisation de réunions et de conférences et par la circulation des deux littératures; 3° provoquer des relations réciproques et une action commune des représentants des deux peuples, socialement et commercialement; 4° assurer une connaissance parfaite des sentiments respectifs et des opinions des deux peuples sur toutes les questions affectant leurs intérêts communs.

gouvernement britannique persisterait-il dans le « splendid isolation » où semblait se complaire le cabinet présidé par Lord Salisbury, ou bien pencherait-ilsoit vers la Triple-Alliance germanique, soit vers l'alliance franco-russe?

Le comte de Chaudordy avait, dès 1895, publié dans le *Figaro* un article où il préconisait l'entente de l'Angleterre et de la France, en invitant cette dernière à se détourner de la politique coloniale afin de faire disparaître toute cause de dissentiment avec l'Angleterre. Il reprit cette thèse en novembre 1896, dans une brochure sur *la politique extérieure et coloniale de la France* qui eut un grand retentissement. A la même époque, M. Trarieux sénateur, ancien ministre de la Justice, publia dans le *Matin* du 25 novembre 1896, un article où, sous le titre un peu hésitant de *Pourquoi pas?* il invitait les Français et les Anglais à écarter les susceptibilités d'où résultait la division de leurs pays et à se rapprocher sans que les premiers s'écartassent de la Russie. Moi-même, le 13 novembre 1896 j'indiquais, dans le *XIXe siècle*, la possibilité d'une entente de la France, de la Russie et de l'Angleterre.

Faisant allusion au prétendu antagonisme des intérêts russes et anglais que la presse allemande se plaisait à signaler et à grossir, Lord Salisbury formulait dans un discours prononcé au Guildhal, la déclaration suivante : « Je ne connais rien de cet antagonisme ni des raisons qui justifient son existence. Les intérêts des deux pays ne semblent pas contenir des divergences aussi graves. Nous avons des discussions avec toutes les puissances ; celles que nous avons avec la Russie ne sont pas des plus considérables ; c'est donc, je crois, à la superstition d'une diplomatie vieillie que revient cette idée d'un antagonisme nécessaire. » Il avait indiqué, d'autre part, qu'il « ne voyait rien dans l'attitude de la France qui empêchât le concert euro-

péen », mais il avait nettement affirmé l'intention de l'Angleterre « de ne pas renoncer à son œuvre égyptienne ». Prenant acte de ses diverses déclarations, je montrais la Russie indifférente à la question d'Egypte ; j'en concluais que cette question serait facile à résoudre si « nous obéissions un peu moins que nous n'en avons l'habitude au pur sentimentalisme » et j'envisageais l'entente de la France avec l'Angleterre comme le corollaire de l'alliance franco-russe.

Le *Standard* relevait cette observation avec une approbation manifeste. Il se montrait favorable, non seulement à l'entente cordiale de la France et de l'Angleterre, mais encore à un rapprochement de l'Angleterre avec la Russie déjà alliée à la France.

Le *Times* rappelait, le 27 novembre 1896, les articles publiés dans la presse française, il affirmait l'estime que les Français et les Anglais eurent toujours les uns pour les autres ; puis, envisageant l'idée d'une alliance entre les deux pays, il écrivait : « Des alliances permanentes comme celles qu'envisage le comte de Chaudordy et que M. Trarieux semble vouloir indiquer, sont, nous l'avons dit, incompatibles avec les traditions fixes de notre politique étrangère. Mais la seule suggestion que de tels arrangements seraient vus d'un bon œil à l'étranger constitue un curieux commentaire au jugement que les journaux bismarckiens affectent de porter sur notre isolement. Tout en déclarant que nous ne pouvons nullement aider à entretenir d'une manière ou d'une autre des espérances telles que celles dont il est question dans les articles français mentionnés plus haut, nous serons toujours heureux, il n'est guère nécessaire de le dire, de favoriser les meilleures relations possibles avec nos voisins de France, pourvu qu'elles soient compatibles avec nos devoirs envers nous-mêmes et envers les autres. Nous ne voulons nous lier et nous compromettre avec aucune puissance, nous désirons

ardemment vivre en amitié avec toutes. » Cette thèse, le *Times* devait continuer de la soutenir jusqu'à la veille de 1914; il était avec Lord Salisbury pour « le splendid isolation » de la Grande-Bretagne.

Le 28 novembre 1896, il publiait une correspondance de Paris dans laquelle les sympathies pour la France étaient plus marquées, mais où était soulevée la question délicate de l'Égypte et du Soudan : « Le télégraphe, disait le correspondant du *Times* à Paris, nous a apporté ce matin un résumé de l'article de fond du *Times*, sur les relations de la France et de l'Angleterre, à propos de la suggestion de M. Trarieux, et toute la journée cet article a fait les frais de la conversation dans les milieux les plus influents en matière de politique internationale. Je dois déclarer que la thèse soutenue par le *Times* est reconnue absolument juste par tous les esprits impartiaux et perspicaces d'ici. Une entente cordiale entre la France et l'Angleterre, même au prix de quelques sacrifices réciproques, est certes ardemment souhaitée par tout homme d'honneur, de chaque côté du détroit, qui a le bien commun et la prospérité générale à cœur. Une telle entente entre deux nations qui depuis plus d'un siècle marchent à la tête de la civilisation ne pourrait manquer d'être bienfaisante pour le monde entier, et ceux qui s'y opposeraient commettraient pour ainsi dire un attentat criminel contre le développement uniforme de la société humaine. »

Il ajoutait aussitôt : « On ne peut pas demander que la France approuve l'occupation anglaise en Égypte car on ne peut demander à aucune nation de se résigner volontiers à une abdication. C'est précisément parce qu'un acte de faiblesse dû à de mesquines considérations de politique intérieure a amené la France à laisser l'Angleterre aller en Égypte toute seule, qu'il ne peut être question de demander que la France endosse cette faiblesse de certains de ses

hommes politiques, comme si c'eût été une faute ineffaçable commise par la nation tout entière. » Après avoir raconté que Gambetta ne pardonna jamais à M. de Freycinet de l'avoir remplacé, il ajoutait : « Voilà qui explique l'opposition de Gambetta à la participation même partielle de la France à l'expédition d'Égypte, c'était la chute de M. de Freycinet qu'on visait et pas autre chose. » Puis, après avoir insisté sur le désir attribué par lui à l'Angleterre d'être accompagnée par la France en Égypte, il disait : « La question égyptienne est évidemment de celles qu'il faudrait laisser résoudre par le temps. C'est là la condition primordiale d'un rapprochement entre les deux pays, attendu que le peuple anglais, si hostile de prime abord à l'occupation, ne veut plus maintenant entendre parler de l'abandon de l'Égypte, tandis qu'en France, malgré tout ce qui a été fait dans ce but, il a été impossible d'émouvoir sérieusement la nation sur cette question, si funeste en ce sens qu'elle entretient une agitation de nature à causer une tension des relations entre les deux pays. Ceux qui persistent à vouloir une solution immédiate de cette question ne s'aperçoivent pas qu'ils empêchent ainsi l'Angleterre de conclure une alliance avec la France. Pourquoi apporterait-elle à la France une force qui serait employée à l'obliger d'agir contrairement à ce qui est actuellement sa volonté ? D'un autre côté, ceux qui aiment sincèrement la paix ne peuvent pas désirer une alliance de nature à mettre des entraves à l'Angleterre de quelque façon que ce soit. Elle est la seule nation entièrement vouée à la paix, étant la seule à laquelle la paix est pleinement avantageuse. Toutes les autres puissances peuvent redouter la guerre, car la guerre est toujours à redouter, mais il n'en est pas une seule qui ne déclarât la guerre si elle se croyait sûre d'être victorieuse. L'Angleterre, même avec la certitude de la victoire en s'associant à la Triple ou à la Double-Alliance, préfé-

rait la paix, car la guerre ne lui donnerait rien que la paix ne lui donne. La morale de tout cela, comme l'a suggéré l'article du *Times*, est qu'il faut faire tous les efforts pour améliorer les relations anglo-françaises; et dans ce but, il faut reléguer à l'arrière-plan ces questions stériles et troublantes d'Égypte et du Soudan. Quant à la détermination qu'a prise l'Angleterre de rester libre, c'est un bienfait immense, car de cette façon seule, et malgré les risées dont son isolement est l'objet, pourra-t-elle être l'arbitre, le seul arbitre sincère et effectif de la paix. »

Le 9 décembre, faisant allusion aux propos officiels, échangés entre le président de la République, Félix Faure et sir Edmund Monson, ambassadeur d'Angleterre, le *Times* donnait une note beaucoup plus favorable que les précédentes à une entente de la France et de l'Angleterre. Son article semblait avoir été inspiré par quelque personnalité anglaise nettement favorable à la France.

En présentant ses lettres de créance au président Félix Faure, sir Edmond Monson avait exprimé « the sentiments of friendship », de la reine d'Angleterre « pour la nation française » et avait ajouté : « The government of the Queen, convinced of the reciprocal disposition of the Government of the Republic, firmly holds to the maintenance and development of the good relations which have so long subsisted betwen our countries. Our true interests evidently demand the perpetuity of this *cordial understanding*, which, while conferring on the two nations all the advantages of a frank and loyal intimacy, will at the same time come to their aid in facilitating the accomplishment of the civilizing mission which has been imposed on them by an identical destiny. As the faithful mouth piece of these sentiments, and imbued not only with the consciousness of my duties, but also with a sincere affection for France, I count with assurance, Monsieur

le Président, on your friendly support and on the enlightened co-operation of your Government in contributing to the efforts which I shall make in order worthily to execute the task which has been confided to me[1]. »

Le président Félix Faure avait fort aimablement relevé les déclarations de l'ambassadeur d'Angleterre, se félicitant de la nouvelle qui lui était donnée du désir qu'avait le gouvernement anglais d'entretenir constamment l'entente de franchise et de loyauté nécessaire au rôle civilisateur dans le monde de la France et de l'Angleterre.

Après avoir reproduit les deux discours, le *Times* ajoutait : « Sir Edmund Monson qui a présenté hier ses lettres de créance au Président de la République Française a été reçu avec des expressions cordiales de bienvenue, dans lesquelles nous sommes heureux de trouver la preuve de quelque chose de plus profond que les courtoisies diplomatiques qui conviennent en pareille circonstance. Il est impossible de douter de la sincérité des quelques mots, mais très suffisants, par lesquels le nouvel ambassadeur a exprimé les sentiments amicaux entretenus envers la France également par le gouvernement de Sa Majesté, et par le peuple de ce pays. Si de ce côté du détroit nous

1. Le gouvernement de la Reine, convaincu des dispositions réciproques du gouvernement de la République, est attaché fermement au maintien et au développement des bonnes relations qui existent depuis si longtemps entre nos pays. Nos véritables intérêts demandent la perpétuation de cette entente cordiale qui, tout en procurant aux deux nations tous les avantages d'une franche et loyale intimité, les aidera dans l'accomplissement de la mission civilisatrice qui leur a été imposée par une destinée identique. Fidèle interprète de ces sentiments et imbu non seulement de la conscience de nos devoirs, mais aussi d'une sincère affection pour la France, je compte avec assurance. monsieur le Président, que votre bienveillant appui et la coopération éclairée de votre gouvernement aideront les efforts que je ferai en vue d'exécuter fidèlement la tâche qui m'a été confiée.

trouvions difficile de prendre très au sérieux l'hostilité invétérée professée par quelques orateurs et écrivains français, la raison en est que nous ne nourrissons aucun sentiment qui puisse nous porter à interpréter leur façon de s'exprimer. Le monde apparaît aux Anglais tout à fait assez grand pour donner libre carrière à l'activité de l'Angleterre et de la France dans la poursuite de leur but commun de civilisation indiqué par Sir Edmund Monson, et en même temps trop petit pour offrir une arène quelconque où elles puissent tourner leurs forces l'une contre l'autre sans se désagréger et sans faire du mal à tout ce que les deux nations dans un état d'esprit plus calme et plus sage regardent comme le plus cher. De même que nous savons que Sir Edmund Monson a exprimé les opinions arrêtées et les désirs du peuple de ce pays, de même nous devons espérer que Monsieur Faure dans le gracieux et amical accueil de sa réponse a représenté l'attitude réelle et durable du peuple de France vis-à-vis de nous-mêmes. La prospérité française est trop grande et trop solidement établie pour laisser place à une jalousie raisonnable envers n'importe quelle nation voisine. Si, en poursuivant leur tâche respective, la Grande-Bretagne et la France viennent parfois vers quelque chose comme un heurt, ces occasions sont toujours des plus futiles en comparaison avec les intérêts moraux et matériels que les deux peuples possèdent en commun. La nature et l'histoire ont indissolublement lié ensemble leurs destinées, et d'une si sage façon qu'aucune d'elles ne peut échapper à l'influence de l'autre. Ce qui est en leur pouvoir, c'est de tirer le mieux du pire de leur inévitable association, c'est de tenir constamment en vue la grandeur des intérêts qu'elles ont en commun, et l'importance pour l'une d'elles que l'autre soit forte et respectée, ou encore d'oublier de même les leçons des siècles et les faits ordinaires du jour dans la pour-

suite de quelque opposition passagère de minces intérêts. »

Le grand journal conservateur *Standard* soutenait, comme le *Times*, la thèse que l'Angleterre n'avait pas à contracter d'alliance en temps de paix, mais il se prononçait fort nettement pour une entente avec la France et s'étonnait que celle-ci n'eût pas recherché déjà l'amitié de la Grande-Bretagne. Le 27 novembre 1896, il disait : « Une alliance active, scellée, signée et exécutée, il n'est pas de compétence des hommes d'État qui dirigent la politique anglaise de la faire en temps de paix. Cependant, au milieu de la paix la plus profonde il est toujours loisible pour notre pays d'incliner plutôt vers une puissance que vers une autre : c'est là, en effet une chose inévitable. Cette inclination dépendra naturellement des dispositions et de la conduite des autres. Nous serons le plus liés d'amitié avec ceux qui se montrent le plus nos amis, et il existe beaucoup d'Anglais, nous en avons la conviction, qui seraient enchantés de constater que notre amitié est réellement appréciée par le peuple français. Nous n'avons jamais laissé de nous étonner que la politique étrangère de la France, depuis 1871, n'ait pas poursuivi, comme son devoir principal et le plus avantageux, l'établissement d'une intimité cordiale avec notre pays ; et nous sommes toujours d'avis qu'en agissant autrement elle a fait fausse route. Mais il n'est jamais trop tard pour bien faire, et l'amitié sincère de la France serait accueillie avec une profonde satisfaction par les Anglais. » Il prévenait les Français que la Grande-Bretagne, même en se liant d'amitié avec la France, entendrait rester maîtresse de se lier également avec d'autres puissances. « Toutefois, disait-il, nous manquerions de candeur si nous n'ajoutions pas que nous ne pouvons dire, avec un des héros de Byron : « Mon amour pour toi c'est la haine pour « eux ». Notre amitié pour la France n'impliquerait pas

l'inimitié à l'égard de tout autre état. Nous aspirons à vivre en bonne intelligence avec le monde entier, aussi longtemps que le monde nous le permettra. En tout cas, de quelque côté que nous penchions, nous avons toujours assez de poids pour emporter la balance. »

Ces dernières phrases traduisaient exactement la pensée du premier ministre anglais de cette époque, Lord Salisbury. Il croyait, non sans quelque « candeur », qu'il serait possible à l'Angleterre de rester indéfiniment en dehors des luttes d'ambitions ou d'intérêts dont le continent européen pourrait être le théâtre. C'était compter sans les formidables ambitions et insatiables appétits que Bismarck et Guillaume II avaient fait naître dans l'esprit du peuple allemand et qu'une éducation systématiquement mégalomane développait jusqu'à l'exacerbation dans tout esprit germain. L'Angleterre ne devait pas tarder à s'apercevoir qu'en présence des aspirations de l'Allemagne à dominer l'Europe aucune nation ne pourrait rester isolée.

Quant à la presse et aux gouvernants de l'Allemagne, ils étaient, à la même époque, persuadés qu'aucune entente ne serait jamais possible entre la France, l'Angleterre et la Russie. Les *Hamburger Nachrichten*, où s'était incarné l'esprit bismarckien publiaient, en réponse à l'article du *Standard* cité plus haut, une note fort intéressante au point de vue des illusions dont se berçait l'Allemagne. « Le calcul des politiciens français de la revanche et des envieux de l'Allemagne en Angleterre, disait la feuille de Hambourg, a un côté faible qui ne fait nullement honneur au jugement politique de ceux qui le font. La divergence des intérêts de l'Angleterre et de la Russie est un facteur beaucoup plus fort de la politique européenne que l'amour des Russes pour les Français, et le devoir de combattre l'Angleterre en Asie est un devoir beaucoup plus important de la politique russe

que celui de garantir à la France la position qu'elle a reconquise parmi les puissances européennes. Nous sommes convaincus que la Russie sacrifierait son amitié pour la France dès que la République montrerait la moindre velléité de faire cause commune avec l'Angleterre, en rendant celle-ci plus forte dans son conflit d'intérêts avec la Russie. L'amitié simultanée de la France pour l'Angleterre et pour la Russie est impossible pour la France. Il faut qu'elle choisisse entre les deux, et ce serait le comble de la folie de choisir l'Angleterre. Cela impliquerait la renonciation définitive à l'Alsace-Lorraine qui ne saurait être reconquise par la marine britannique. Nous nous étonnons qu'il se trouve à Paris des hommes politiques sérieux, des anciens ministres, des sénateurs pouvant envisager l'idée d'un rapprochement avec l'Angleterre sans se rendre compte que la France, si toutefois elle est encore libre de faire son choix, ne pourrait opter pour l'Angleterre qu'en renonçant à la Russie. »

La pensée que l'Angleterre, la France et la Russie ne pourraient jamais se mettre d'accord à cause des rivalités d'intérêts existants entre la Russie et l'Angleterre a dominé toute la politique allemande jusqu'au jour où la Grande-Bretagne déclara la guerre à l'Empire germanique afin de rester fidèle à ses accords avec la France et la Russie. Mais à la fin de 1896, fort peu nombreux étaient, en Angleterre ou en France, ceux qui croyaient à la possibilité du rapprochement des trois nations. Parmi eux, fort heureusement, figuraient le prince de Galles en Angleterre et le président Félix Faure en France.

Sous la direction discrète du premier, l'association anglaise de « l'Entente cordiale » essaya de constituer en France une association semblable. Une réunion eut lieu, dans ce but, au Grand-Hôtel à Paris, le 15 avril 1897. Elle avait été préparée par le major Roper Parkington, président de l'association anglaise, et par

M. Dutrénit. Voici le compte rendu qu'en donna le *Matin* du 16 avril, sous le titre : « La France et l'Angleterre, le groupe des relations cordiales. Une réunion. Bons discours et excellents sentiments. »
« On sait qu'il s'est créé à Londres, depuis quelque temps, un groupe, composé en grande partie de membres du Parlement, qui s'est donné mission de rendre plus intimes et plus cordiales les relations entre la France et l'Angleterre.

« Hier soir a eu lieu, au Grand-Hôtel, une réunion ayant pour objet la création d'un groupe similaire à Paris.

« Assistaient à cette réunion, l'honorable Philipp Stanhope, membre de la Chambre des communes, venu tout exprès de Londres; M. Roper Parkington, président du comité de Londres; MM. de Lanessan, ancien député, ancien gouverneur général de l'Indochine; Delpech, Desmons, Labiche, sénateurs; Alfred Faure, député; Frédéric Passy et un grand nombre de représentants du commerce et de l'industrie, tant en France qu'en Angleterre.

« L'assemblée a offert la présidence de la réunion à M. de Lanessan; puis M. Stanhope, dans un excellent français et avec une grande élévation de pensées a indiqué à quelle idée avaient répondu les organisateurs du groupe anglais; il a insisté à plusieurs reprises sur les sympathies très vives que le peuple anglais professe pour la France, quelles que soient, par ailleurs, les divergences qui se produisent quelquefois.

« Après lui, le major Parkington a expliqué à l'assemblée pourquoi et comment s'était formé le groupe anglais, quelle faveur il avait rencontrée dans toutes les parties de l'Angleterre et quel intérêt il y aurait à ce qu'il pût se créer en France un comité animé des mêmes sentiments.

« MM. Passy, Labiche, Desmons et Alfred Faure

ont tour à tour insisté pour l'adoption du projet soumis à la réunion. Puis, M. de Lanessan, en termes éloquents, a montré quels services peuvent rendre aux deux pays une politique basée sur l'entente cordiale des deux nations. L'assemblée a enfin adopté la résolution suivante : « La réunion « privée tenue au Grand-Hôtel le 15 avril 1897 décide « la formation à Paris d'un groupe ayant pour but le « développement de relations cordiales entre le peuple « français et le peuple anglais, en vue de la prospé- « rité des deux pays et du règlement amical de tous « leurs intérêts. Elle délègue au bureau le mandat de « former un comité d'organisation et de direction, « avec la faculté de s'adjoindre les membres dont le « concours lui paraîtra utile. »

Le comité d'organisation fut constitué, à la fin de la séance, de la manière suivante : président, M. de Lanessan, professeur agrégé de la faculté de médecine de Paris, ancien député, ancien gouverneur général de l'Indochine; secrétaire, M. Henrique, directeur de *la politique coloniale*; membres : MM. Desmons, sénateur, Labiche, sénateur, Frédéric Passy, ancien député, Dutrénit, commerçant à Bordeaux, Delpech, sénateur, Trarieux, sénateur, ancien ministre de la Justice, Alfred Faure, député.

Le bureau rédigea tout de suite un projet de circulaire aux Chambres de commerce de France, où le but de l'association était nettement indiqué et qui invitait ces sociétés à lui donner leur adhésion. Après avoir rappelé ce qui s'était passé en Angleterre et dans la réunion du Grand-Hôtel à Paris, la circulaire ajoutait : « Le comité a reçu, dès le premier jour, l'adhésion des Chambres de commerce d'Angoulême et de Cherbourg et celle de diverses personnalités de la politique, du commerce et de l'industrie.

« Le comité est convaincu, monsieur le Président, que vos collègues voudront donner aussi leur encou-

ragement à une œuvre où le commerce français est puissamment intéressé, car la valeur de nos exportations en Angleterre dépasse un milliard de francs et atteint presque le tiers du chiffre total des exportations françaises. L'établissement de relations plus fréquentes et plus amicales entre les deux nations ne pourra qu'augmenter l'importance de leurs échanges, en même temps qu'il permettra de régler à l'amiable et pour le plus grand avantage de la paix du monde, les questions qui intéressent les deux pays.

« Le comité français de l'*Entente cordiale* fait appel dans ce but à tous ceux qui pensent que l'ère de la force brutale doit enfin faire place, parmi les nations civilisées, à celle des relations fondées sur l'estime et le respect des peuples et des gouvernements. »

Les membres du comité d'initiative se mirent en relations avec les personnalités politiques qu'ils croyaient susceptibles de s'associer à leur œuvre ; mais ils se heurtèrent à des résistances qui pour être assez molles n'en étaient pas moins invincibles. Tous approuvaient l'entreprise, mais chacun craignait de se compromettre en mettant son nom en vedette, tant l'opinion publique était ou, pour mieux dire, paraissait irritée contre l'Angleterre. Ceux mêmes qui, dans la presse, donnaient leur adhésion au principe de l'Entente cordiale franco-anglaise, le faisaient avec des réserves témoignant de leur irrésolution. L'un des plus favorables, M. Pierre Baudin, alors président du Conseil municipal de Paris, écrivait dans la *Lanterne* le 19 avril 1897, au sujet de ce qu'il appelait « la nécessité d'un rapprochement » entre la France et l'Angleterre : « Aussi le désirons-nous très sincèrement, mais à une condition, c'est *qu'il ne vise point à obtenir de résultats politiques immédiats*... Toute tentative pour négocier en dehors des gouvernements serait vaine ou dangereuse. »

Craignant, sans doute, que l'action du comité fût

trop rapide et trop intense, il l'engageait à « emprunter » à l'Angleterre « toute une méthode d'éducation qui lui vaut à elle seule une immense supériorité ». Il ajoutait : « C'est par là que le comité pour l'entente cordiale devrait commencer. Établir des relations entre deux peuples ce n'est pas seulement créer un commerce d'esprit dans un cercle d'élite, causer des intérêts communs et divergents, c'est une œuvre plus compliquée et de plus longue haleine. C'est par la diffusion des deux langues, l'une chez l'autre, l'importation des goûts et des idées, la création de moyens de transports à prix excessivement réduits, en un mot le voisinage réciproque s'étendant aux classes ouvrières. L'association internationale qui, disposant de grandes ressources, entreprendrait un tel programme, trouverait les concours les plus divers. » Tout cela était fort juste, mais ceux qui connaissaient la situation, ceux qui voyaient grossir quotidiennement un conflit diplomatique d'où la guerre entre l'Angleterre et la France pouvait sortir à chaque instant, furent portés à comparer l'article de M. Pierre Baudin au discours du magister de la fable devant un enfant qui se noie.

Après de multiples démarches infructueuses, nous acquîmes la conviction qu'il serait impossible de former un groupement français de quelque importance. M. Trarieux lui-même était découragé par l'opposition qu'il rencontrait chez ses meilleurs amis. Il était évident que l'heure n'avait pas encore sonné où l'on pourrait créer en France un mouvement d'opinion assez fort pour remonter le courant anglophobe déterminé par les préjugés ou les passions répandus dans la masse du peuple et encouragé par une presse nationaliste où l'on ne dissimulait guère les directions et encouragements émanés du Quai d'Orsay. Le 22 juillet 1897, j'écrivais à l'un des promoteurs de la réunion du Grand-Hôtel : « Je suis toujours du même avis au sujet de l'Entente cordiale, mais j'ai acquis l'absolue

conviction qu'il y a peu de chose à faire, pour le moment, dans le monde politique, à cause de l'hostilité du ministre des Affaires étrangères. Toute sa politique consiste à faire attaquer ou à laisser attaquer l'Angleterre, afin de faciliter le rapprochement avec l'Allemagne qui est son idéal. Il y a donc beaucoup à craindre que tout ce qu'on fera dans ce moment tourne contre le but à atteindre, à cause des critiques dont la presse accablera les actes accomplis. Du côté du commerce, il y aurait à répandre la circulaire que je vous ai communiquée, mais des amis sérieux pensent qu'il vaudrait mieux faire faire cette communication par l'intermédiaire de commerçants. Quant à moi, je suis toujours dans les mêmes idées et les mêmes intentions. »

L'opposition dont tout projet d'entente avec l'Angleterre était l'objet en France n'avait pas échappé à l'attention de l'ambassadeur d'Angleterre. Au mois de mai, Sir Edmund Monson, dont les déclarations en faveur de cette entente avaient été si nettes le jour où il présenta ses lettres de créance au président de la République, crut devoir faire allusion, dans son discours du banquet de la Chambre de commerce anglaise de Paris, aux attaques de la presse française. Après avoir rappelé sa « sincère affection pour la France » et dit que ses propres sentiments étaient largement partagés « de l'autre côté de la Manche », il invitait le public français à se défier des diatribes de certains écrivains qui « s'ils pouvaient mieux connaître l'Angleterre seraient les premiers à rire de la fausse conception qu'ils en ont ». Puis il émettait le vœu qu'il s'établît entre les deux pays « cette entente cordiale dont nous parlions tant il y a quarante ans » et il la souhaitait « plus durable qu'elle ne fut alors ».

En Angleterre, l'association de l'Entente cordiale tint sa première réunion publique le 11 juin 1897, sous la présidence de Sir Arthur Arnold. Les journaux

anglais signalèrent dans la nombreuse assistance plusieurs membres du Parlement, le vice-président de la Chambre de commerce de Londres, le major Parkington, etc. Il fut donné lecture d'une lettre dans laquelle M. Gladstone s'excusait, en raison de son grand âge, de ne pouvoir se joindre en personne à la nouvelle association et déclarait : « but I cordially sympathise with every effort to draw closer our friendly relations with France, and I am also of opinion that reasonable satisfaction ought to be given to Europe, France of course included, on the subject with respect to which she intertains a particularly feeling ».

D'autres lettres furent lues qui apportaient à l'association l'adhésion de Lord Dufferin, de Lord Denbigh, du Lord Mayor, de Dean Farrar, etc.

Après cette manifestation, le silence se fit, en Angleterre comme en France, autour de l'association de l'Entente cordiale. Il avait apparu clairement à ses plus chauds adhérents que les circonstances étaient peu favorables à son développement.

Une autre tentative d'association en vue de l'entente de la France et de l'Angleterre fut faite également, en 1897, par M. Thomas Barclay; elle n'eut pas plus de succès que celle dont nous venons de parler. Son initiateur avait pris pour point de départ le collège des Écossais de Paris. Il obtint l'adhésion d'un certain nombre de personnalités de la politique, de l'université et du commerce et une réunion se tint dans une des salles de la Nouvelle Sorbonne sous la présidence de Jules Simon. Mais il n'en sortit rien de précis, du moins de ce côté-ci de la Manche. Une nouvelle réunion devait avoir lieu en 1899. « Je fis, dit sir Thomas Barclay, tous mes efforts pour mettre en mouvement la section française, mais le ressentiment au sujet de l'affaire de Fachoda se faisait le plus vivement remarquer précisément dans cette classe de personnes à laquelle appartiennent les membres de l'Association.

Le comte de Franqueville, l'auteur d'un livre français sur les institutions juridiques anglaises, qui est presque classique, président de la section française, me dit qu'il ne garantirait pas que nous ne serions pas sifflés, si nous nous réunissions avant que le ressentiment fût apaisé. »

En France, les esprits étaient très surexcités par la question égyptienne et par l'affaire Dreyfus. En Angleterre cette dernière affaire avait éveillé certaines hostilités contre la France; dans les deux pays la question égyptienne préoccupait les gouvernements et servait de prétexte aux jingoïstes pour surexciter les passions.

Cependant, il ne me paraît pas contestable qu'à partir du jour où l'alliance franco-russe fut rendue en quelque sorte publique par le voyage du tsar en France (1896) et par celui du président Félix Faure en Russie (1897), l'Angleterre eut conscience des dangers auxquels l'exposerait l'isolement dans lequel elle s'était jusqu'alors complue. Le discours de Lord Salisbury que j'ai rappelé ci-dessus contenait la preuve du revirement d'opinion qui s'était produit dans le parti conservateur. Non seulement celui-ci pensait à une entente avec la France, mais encore il envisageait la possibilité d'un accord avec la Russie. Malheureusement, cette double opération était rendue difficile par l'attitude que M. Hanotaux avait prise dans la question du Soudan, qu'il avait su faire approuver par les Chambres françaises et qu'il faisait célébrer dans les journaux ministériels. Comme il était certain que le gouvernement britannique ne pourrait pas céder sur cette question, les deux pays étaient entraînés vers un conflit d'une extrême gravité au moment même où il eût été le plus nécessaire qu'ils se rapprochassent.

Le président Félix Faure s'inquiétait de cette situation et ne dissimulait guère son désir de la voir se modifier. Au mois d'octobre 1898 j'eus avec lui sur ce

sujet, à huit jours d'intervalle, deux conversations qu'il avait provoquées et dans lesquelles il me fit part des craintes que lui faisait éprouver la politique suivie dans la question égyptienne et de sa croyance à la nécessité d'une entente de la France avec l'Angleterre. Comme le ministère présidé par M. Brisson depuis le mois de juin était menacé d'une chute prochaine, il paraissait redouter le retour au quai d'Orsay de M. Hanotaux. Il n'avait pas tort; à ce moment-là, un ministère dans lequel le créateur de la mission Marchand aurait tenu le portefeuille des Affaires étrangères n'aurait pu éviter la guerre dont la menace grondait déjà.

A la suite de ces entretiens, je publiai dans le *Rappel* des 14 et 18 octobre deux articles où j'exposais non point ce que le président m'avait dit — je ne m'en serais pas reconnu le droit, — mais, sous une forme quelque peu âpre, les pensées que ses propos avaient fait germer dans mon esprit. Faisant allusion à l'insistance mise par le ministère Méline à marcher d'accord avec ce que l'on appelait alors « le concert européen », — concert dont le chef d'orchestre était l'Allemagne, — je disais : « En France l'opinion publique avait bien quelque vague sentiment des fautes commises par notre diplomatie, mais le mot d'ordre de nos gouvernants à la presse était de représenter notre pays comme exposé à la plus épouvantable aventure de guerre si nous nous séparions du concert européen... Notre diplomatie tournait, du reste, très volontiers ses regards vers l'Allemagne. Il fut un temps où l'on parlait couramment de la formation, qu'on prétendait imminente, d'une triplice franco-germano-russe, dirigée contre l'Angleterre et d'où devait sortir avant peu l'écrasement de nos rivaux d'outre-Manche... C'était véritablement une politique folle, mais c'était une politique flattant les préjugés de nos compatriotes, s'harmonisant avec la vieille haine inconsciente

que l'on nourrissait, dans les couches ignorantes du peuple français, à l'égard de l'Angleterre. On ne se demandait même pas si cette politique était applicable. Les malins glissaient à l'oreille des ... autres qu'il en sortirait l'abandon de l'Egypte par l'Angleterre et même la neutralité de l'Alsace-Loraine. Pendant ce temps, l'Allemagne établissait son autorité dans l'Empire ottoman, se taillait un vaste domaine dans le nord de la Chine, au bord du golfe du Petchili, à deux pas de Pékin, et l'Angleterre, poursuivant ses entreprises avec sa ténacité habituelle, s'emparait du Soudan. » Faisant allusion aux événements dont la Crète était le théâtre et où l'Allemagne, afin de complaire à la Turquie, avait refusé d'intervenir, je disais : « Par l'entente de la France avec la Russie et l'Angleterre... nous sommes assurés d'établir en Crète un régime d'ordre et de paix que le concert européen fut incapable de créer... N'est-ce pas la condamnation de la politique anglophobe et germanophile qui a été suivie par nos gouvernants depuis 1895 et une preuve des avantages qu'on pourrait retirer d'un rapprochement avec l'Angleterre ? »

Visant ensuite plus particulièrement ce qui se passait dans le Soudan j'écrivais : « Il faudrait être bien aveugle pour ne pas voir qu'en dépit des airs de bravoure chantés par quelques virtuoses sans responsabilité,... tout le monde a conscience des dangers auxquels la paix est exposée par les événements dont Fachoda est le théâtre... La France est menacée d'une guerre avec l'Angleterre pour des faits qui n'intéressent d'aucune façon ni son honneur ni sa sécurité; et il est évident qu'afin d'éviter une guerre stupide elle devra faire des sacrifices dont son amour propre souffrira grandement. Il en est ainsi parce que, au lieu de diriger l'opinion publique, de la guider, de lui donner les conseils dont elle a besoin, nos gouvernants ne cherchent qu'à la flatter, même dans ses pires erreurs. »

Insistant sur les avantages qu'une entente avec l'Angleterre aurait pour la France, j'ajoutais : « A une époque où les intérêts matériels tiennent une place prépondérante dans les préoccupations de la plupart des hommes, il semble que tous nos concitoyens devraient être d'accord pour rechercher l'amitié de l'Angleterre. Nous exportons, en effet, dans ce pays, pour plus de 1 300 millions de francs de nos produits chaque année, tandis que nous en exportons à peine pour 50 millions en Russie. Sans renoncer à l'amitié de la Russie qui nous est précieuse à plus d'un titre, comment se fait-il que les Français n'attachent pas quelque prix à celle de l'Angleterre qui achète plus d'un tiers de nos produits? N'est-elle pas, comme nous, parvenue au plus haut degré de la civilisation? Ne jouit-elle pas, malgré sa monarchie, d'un régime constitutionnel presque aussi libéral que le nôtre? Ses lois, ses coutumes ne sont-elles pas imprégnées d'un esprit de liberté qui fait encore défaut dans la plupart des nôtres? Pouvons-nous oublier que les époques de notre histoire où notre autorité en Europe a été la plus grande, sont précisément celles où notre accord avec la Grande-Bretagne fut le plus étroit? » Après avoir rappelé certains traits de la politique anglaise qui pouvaient indisposer la France et les actes de la France qui avaient pu provoquer du mécontentement en Angleterre, je concluais à leur peu d'importance; puis, faisant allusion à la guerre que pouvait engendrer l'affaire de Fachoda, je disais. « Le temps des hâbleries est passé; il faut que vienne celui de la froide raison, si l'on ne veut pas tomber dans quelque terrible aventure. »

Quelques mois après le règlement de l'affaire de Fachoda, il me fut permis de jeter un coup de sonde dans un milieu populaire qui s'était toujours montré fort hostile aux Anglais. Dans une réunion d'électeurs lyonnais, ayant été interrogé sur l'affaire de Fachoda,

j'exprimai fort nettement mon approbation de l'acte accompli par le ministère Dupuy, et comme quelques protestations se produisirent je développai les raisons politiques et économiques pour lesquelles je considérais l'entente de la France et de l'Angleterre comme nécessaire, surtout en présence des ambitions et des appétits manifestés par l'Empire germanique. Un ordre de jour inspiré par ces idées fut voté à l'unanimité. Il avait suffi de quelques raisonnements pour faire tomber tous les préjugés. Ceux-ci, malheureusement, avaient presque toujours été entretenus plutôt que combattus par nos gouvernants, parce qu'il est plus facile de conquérir la popularité en flattant les passions ou les erreurs des peuples qu'en leur faisant entendre le langage de la raison.

Peu de temps avant sa mort, le président Félix Faure profita d'un voyage de la reine d'Angleterre dans le midi de la France pour aller la saluer dans son train et l'accompagner pendant une partie du voyage. Je crois savoir que l'un des sujets de la conversation fut l'entente de la France et de l'Angleterre à laquelle le chef de notre État attribuait une importance capitale.

On put craindre un moment que sa mort, survenue en février 1899, fût suivie d'un changement dans la direction qu'il avait voulu imprimer à notre politique extérieure. Et peut-être en aurait-il été ainsi sans les exigences que montrait le gouvernement de Guillaume II. Tous les gens informés des relations de notre diplomatie avec celle de l'Empire germanique savent qu'il n'y a peut-être pas eu en France, depuis 1890, un seul ministère auquel le kaiser n'ait fait faire plus ou moins directement des propositions d'entente de la France avec l'Allemagne, tandis qu'il prodiguait lui-même des manifestations de sympathie à notre pays. En juillet 1899, au cours de sa croisière sur les côtes de Norvège, il s'était arrangé de façon à

rencontrer l'*Iphigénie*, bâtiment école des aspirants français, l'avait visitée et avait adressé au président de la République, M. Loubet, un télégramme exprimant « combien son cœur de marin et de camarade s'était réjoui de l'accueil gracieux qui lui avait été fait par le commandant, les officiers et l'équipage ». Plus tard, il devait rencontrer dans les mêmes parages Waldeck-Rousseau et lui prodiguer les plus vives marques d'estime. Il ne laissait, en un mot, passer aucune occasion de flatter nos hommes politiques; mais derrière ces manifestations apparaissait toujours plus ou moins clairement le désir que la France consacrât spontanément le traité de Francfort. L'amitié allemande devait être payée d'une nouvelle sanction, donnée par la France, au traité que l'Empire germanique lui imposa par la force en 1870. Il était impossible, même aux Français les plus admirateurs de l'Allemagne, d'aller aussi loin. Il n'y a donc pas lieu de s'étonner que la politique de Félix Faure ait été suivie par M. Loubet et que M. Delcassé, malgré la mauvaise impression que lui avait fait éprouver l'affaire de Fachoda, se prononçât pour la politique d'entente cordiale franco-anglaise. Du reste tous les membres du cabinet Waldeck-Rousseau considéraient cette politique comme nécessaire et comme le corollaire naturel de l'alliance franco-russe.

§ VI. — UN MOUVEMENT GERMANOPHILE EN ANGLETERRE

Mais, pendant ce temps, il se dessinait de l'autre côté de la Manche, sous la direction de Chamberlain, ministre des Colonies et de quelques autres personnalités importantes, un mouvement germanophile très prononcé. On a raconté, dans la presse allemande, qu'au mois de février 1899, au cours d'un voyage que Guillaume II fit à Londres avec le prince de Bülow, ce dernier proposa au ministre Chamberlain une

entente formelle de l'Allemagne avec l'Angleterre. Chamberlain à nié ces récits, mais lui-même prononça, au même moment, à Leicester, un discours dans lequel, après avoir parlé de l'entente de l'Angleterre avec les Etats-Unis, il ajoutait : « Les mêmes sentiments qui nous font sympathiser avec les Etats-Unis doivent être pour nous la cause d'une sympathie et d'une alliance plus intime avec l'Allemagne. L'union anglo-américaine est un puissant facteur de paix, mais une nouvelle Triple-Alliance, réunissant la branche teutonne aux deux autres branches anglo-saxonnes serait un élément de paix plus efficace encore. »

Vers le même temps, divers accords conclus entre l'Angleterre et l'Allemagne donnèrent une sorte de consécration pratique à ces idées. A l'occasion d'une convention relative aux îles Fidji, qui fut signée en 1899, Lord Salisbury déclara, le 9 novembre, au banquet du lord-maire : « Il s'est trouvé que c'est ce matin que vous avez appris l'arrangement conclu entre nous et un des États continentaux avec lequel nous avons, pendant bien des années, entretenu des relations de sympathie et d'amitié *plus encore qu'avec les autres*. L'arrangement est surtout intéressant comme indication de ce que nos relations avec la nation allemande sont à l'heure actuelle tout ce que nous pouvons désirer. » En 1900, à la suite d'un accord beaucoup plus important, relatif à la Chine, l'empereur Guillaume, faisant à l'Angleterre l'honneur de la considérer comme peuplée de Germains, déclarait à Elberfeld : « L'entente avec le plus grand des États germaniques en dehors de l'Allemagne sera dans l'avenir un puissant adjuvant pour les efforts communs des deux peuples sur le marché du monde, et ils pourront se faire une concurrence amicale sans aucun choc hostile. »

Ce dernier accord devait pourtant être le point de départ d'une irritation violente en Angleterre. A

peine était-il signé que l'Allemagne prétendit lui donner une signification très différente de celle que lui attribuait l'Angleterre. Il en résulta un discours de M. de Bülow au Reichstag et une réplique de Lord Lansdowne à la Chambre des communes dans lesquels éclatèrent la divergence profonde de vues des deux diplomaties. Le désaccord des deux peuples n'était pas moindre ; les Allemands étaient jaloux de la puissance maritime, coloniale, industrielle et commerciale des Anglais ; ceux-ci voyaient avec inquiétude l'Allemagne se lancer dans une politique maritime, coloniale, « mondiale » suivant l'expression de Guillaume II, par laquelle les intérêts britanniques étaient déjà très menacés sur les divers points du globe.

§ VII. — VERS L'ENTENTE CORDIALE

L'heure était venue où l'Angleterre ne pourrait persévérer dans le « splendid isolation » cher à Salisbury sans compromettre ses intérêts et sans perdre le prestige de sa puissance. L'avènement au trône du prince de Galles, en 1901, favorisa l'évolution de la politique extérieure britannique. Edouard VII avait toujours été l'ami de la France ; il éprouvait un tout autre sentiment que celui de la sympathie pour l'empereur Guillaume II et redoutait au plus haut degré les ambitions de l'Empire germanique dont les produits commençaient de faire une terrible concurrence à ceux de l'Angleterre sur tous les marchés. Il arrivait au trône avec l'idée bien arrêtée de rapprocher l'Angleterre de la France. Il avait formé le projet de faire sa visite royale à notre pays dès l'été de 1901. Le président de la République, M. Loubet, m'avait même prié de préparer la réception qui lui serait faite par notre flotte, mais au moment où il se proposait de quitter Londres, il fut atteint d'une

appendicite qu'il fallut opérer et qui retarda son voyage jusqu'en 1903.

La question du Transvaal et celle du Maroc devaient jouer le rôle capital dans la transformation de la politique extérieure britannique. La presse allemande attaquait si violemment le gouvernement anglais au sujet de ses opérations militaires dans l'Afrique du sud que l'un des ministres les plus attaqués crut devoir faire entendre des protestations publiques. Le 25 octobre 1901, M. Chamberlain, relevant les accusations de cruauté dirigées par les journaux allemands contre l'armée anglaise, rappela les atrocités commises par celles de l'Allemagne dans la campagne de France en 1870. Le prince de Bülow, chancelier de l'empire, lui répondit le 8 janvier 1902 à la tribune du Reichstag : « Quand un ministre, déclara-t-il, est obligé de justifier sa politique, il ferait mieux de laisser en dehors les pays étrangers. Si néanmoins on désire alléguer l'exemple d'autrui, il vaudrait mieux le faire avec circonspection... L'armée allemande est trop haut placée, son blason est trop net pour qu'elle s'affecte de jugements obliques... Le mot du grand Frédéric reste toujours vrai : laissez donc cet homme et ne vous excitez pas ; il mord le granit. » — Deux jours plus tard, les passions étaient si violemment agitées que le député Liebman, traitait, à la même tribune, l'armée anglaise de « bandes de brigands et de ramassis de voleurs » et qualifiait M. Chamberlain lui-même de « polisson ».

La question du Maroc qui se posa vers le même temps devait déterminer entre l'Angleterre et l'Allemagne des manifestations d'hostilité beaucoup plus graves quoique moins bruyantes. Au mois de mai 1901, lorsque la France envoya des navires à Tanger pour appuyer des réclamations relatives au meurtre de ses nationaux, à la violation de ses frontières algériennes, etc., le sultan Abd-el-Aziz fit offrir par une

ambassade à l'Angleterre la protection de son empire. Le gouvernement britannique repoussa l'offre, en affirmant sa résolution de maintenir l'intégrité de l'Empire du sultan. Il engagea ce dernier à s'entendre avec la France. Le 20 juillet 1901, conformément à ce conseil, une ambassade marocaine signait à Paris, avec notre gouvernement, une première convention, basée sur le « respect de l'intégrité de l'Empire chérifien ». Elle visait aussi « l'amélioration de la situation de voisinage » existant entre les territoires du Maroc et ceux de l'Algérie.

Dès ce moment, l'idée de l'entente commença de se développer des deux côtés de la Manche. En changeant l'orientation de la politique extérieure de la France, le ministère Waldeck-Rousseau avait déterminé un changement corollaire dans les dispositions des Français à l'égard de l'Angleterre. Une transformation analogue se produisit de l'autre côté de la Manche où gouvernement et peuple, voyant grandir la puissance maritime de l'Empire germanique, comprenaient la nécessité de prendre des garanties contre les ambitions de l'Allemagne. Toutefois, tant que Lord Salisbury fut premier ministre, aucun acte sérieux ne se produisit en vue de la réalisation de l'idée qui grandissait. « Une question diplomatique, raconte Sir Thomas Barclay, reçut pour réponse une de ces fins de non-recevoir de Lord Salisbury, mi-ironiques et mi-plaisantes, qui rendit impossible toute discussion ultérieure. Sa réponse, quoique sympathique de ton, fut aussi laconique qu'expressive. « C'est de l'utopie » et ce fut fini. M. Delcassé me répéta la réponse comme une preuve qu'il fallait désespérer de concilier les sentiments de l'Angleterre. »

§. VIII. — LE TRAITÉ D'ARBITRAGE FRANCO-ANGLAIS. ÉDOUARD VII A PARIS. M. LOUBET A LONDRES. LE BANQUET PARLEMENTAIRE DE WESTMINSTER.

C'est seulement à partir de 1902, époque à laquelle M. Balfour succéda à Lord Salisbury, que l'entente cordiale franco-anglaise devint possible. La première forme qu'elle revêtit fut celle d'un traité d'arbitrage entre la France et l'Angleterre. Proposée à Lord Lansdowne par diverses personnalités anglaises, l'idée d'un traité de cette sorte fut déclarée, par le nouveau ministre des Affaires étrangères d'Angleterre, susceptible d'être examinée dans un « esprit amical ». La plupart des Chambres de commerce des deux pays adoptèrent l'idée. A la Chambre des députés de France il se constitua, sous l'impulsion de M. d'Estournelles de Constant, ancien attaché à l'ambassade de Londres, un groupe dont la première réunion eut lieu le 26 mars 1903. Le promoteur de la réunion précisa son objet dans les termes suivants : « Nous n'avons qu'un but, généraliser la pratique de l'arbitrage international, amener les gouvernements à résoudre raisonnablement et honorablement, non pas tous les conflits, mais le plus grand nombre possible de leurs conflits par les voies de droit ; étendre aux relations de peuple à peuple les progrès lentement mais définitivement obtenus déjà dans les relations d'homme à homme, de commune à commune, de province à province dans un même pays. » Il ne fut pas question dans cette réunion de l'entente avec l'Angleterre à laquelle la majorité des assistants était hostile, sur laquelle ceux qui la désiraient n'auraient osé se prononcer. Il ne fut même pas question d'un traité d'arbitrage avec cette puissance en particulier ; on se tenait dans les généralités les plus banales. Chacun craignait une opinion

publique dont personne, en réalité, ne connaissait le caractère véritable et qui variait avec les sentiments que le gouvernement faisait exprimer par la presse.

Le voyage officiel du roi Édouard à Paris, en mai 1903, fut marqué par des déclarations amicales. A l'issue du dîner de gala qu'il offrit au roi, le président de la République, M. Loubet, parla « des relations amicales qui existent si heureusement entre les deux pays et qui doivent se resserrer encore par le développement de tant d'intérêts communs et pour la paix du monde ». Édouard VII répondit en se félicitant de « l'occasion qui resserre les liens d'amitié et contribuera au rapprochement des deux pays dans leur intérêt commun ».

Le lendemain, devant les membres de la Chambre anglaise de commerce de Paris, le roi laissa éclater en pleine lumière ses véritables sentiments. Après avoir rappelé ses nombreux séjours à Paris et le plaisir qu'ils lui procuraient il ajouta : « Les jours d'hostilité entre les deux pays sont, j'en ai la ferme conviction, heureusement finis, et j'espère que, dans l'avenir, l'histoire, quand elle étudiera les relations anglo-françaises pendant le siècle où nous sommes, ne pourra trouver qu'une amicale émulation dans le domaine commercial et industriel; j'espère que dans l'avenir comme dans le passé, la France et l'Angleterre pourront être regardées comme les champions et les pionniers de la civilisation et du progrès pacifique. Je ne connais pas deux pays dans le monde dont la prospérité mutuelle dépende plus l'une de l'autre. Il a pu y avoir des malentendus et des causes de discussions dans le passé, mais tout cela est, je le sais, heureusement passé et oublié. L'amitié des deux pays est l'objet de mes constantes préoccupations et je compte sur vous tous, qui jouissez de l'hospitalité française dans cette ville magnifique, pour m'aider à atteindre ce but. »

Le 6 juillet 1903, lorsque le Président de la République alla rendre visite à Londres au roi d'Angleterre, celui-ci prononça, à la fin du banquet du palais de Buckingham, des paroles d'une grande cordialité : « J'espère, dit-il, que l'accueil que vous avez reçu aujourd'hui vous a convaincu de la vraie amitié, je puis dire de l'affection que mon pays ressent pour la belle France. Pour ma part, je n'oublierai jamais la réception qui m'a été faite récemment, et les sentiments que j'exprime, je les ai toujours éprouvés pour la France. J'ai l'espoir que nos pays conserveront toujours l'un vis-à-vis de l'autre les relations les plus intimes et l'amitié la plus profonde. » Le lord-maire, recevant le Président de la République au Guild-Hall, exprima l'espoir que « les hommes d'État » des deux pays « trouveront les moyens d'écarter pour toujours l'horrible possibilité d'un recours à une guerre entre les deux peuples qui ont tant d'intérêts communs et dont les espérances et les aspirations sont identiques ».

Le roi Édouard s'étant affirmé publiquement comme le promoteur zélé de l'entente cordiale franco-anglaise, la plupart des hommes publics d'Angleterre et la presque totalité de la presse britannique s'empressaient de suivre ses traces.

Le parlement anglais lui-même se mit de la partie. Le 13 juin 1903, le *Commercial commitee* de la Chambre des communes adressait au groupe parlementaire français de l'arbitrage international une invitation à visiter le parlement britannique. Cette visite eut lieu au mois de juillet, après la réception si cordiale faite par le roi Edouard au Président de la République.

Le 22 juillet, un banquet fut offert aux députés et sénateurs français dans une des salles de Westminster palace. Cent cinquante membres de la Chambre des Lords et de la Chambre des communes y assistaient,

ainsi que le premier ministre M. Balfour, le ministre des Colonies, M. Chamberlain, le vicomte Chanborne, sous-secrétaire des Affaires étrangères, le leader de l'opposition qui devait bientôt accéder au pouvoir, M. Campbell Bannermann, M. Asquith, ancien ministre de l'Intérieur, Lord Brassey, Sir Charles Dilke, etc. Les députés français présents étaient MM. Caillaux, Siegfried et de Lanessan, anciens ministres, M. de La Batut, M. Flandin, M. Beauquier, M. de Pressensé, etc.

Après les souhaits de bienvenue adressés aux parlementaires français par le président du *Commercial commitee*, sir William Houldsworth, un discours en anglais fut prononcé par M. d'Estournelles de Constant, dans lequel était exposé le programme du groupe français de l'arbitrage et le but de la visite des députés et sénateurs de la France à leurs collègues de la Grande-Bretagne. Après avoir rappelé que le roi Edouard avait « donné personnellement » le signal de la « détente » produite dans les relations de la France et de l'Angleterre, et rendu hommage aux grandes qualités pratiques du peuple anglais, l'orateur s'étendit sur les avantages de l'arbitrage pour prévenir les conflits inévitables entre nations ayant des intérêts rivaux ou contradictoires et sur la nécessité de limiter les armements.

Le premier ministre, M. Balfour eut soin de noter tout d'abord la nouveauté de l'événement auquel il assistait : « Je ne sais pas, dit-il, si tous nos convives se représentent bien quel fait unique est celui-ci dans l'histoire de la Chambre des communes (*applaudissements*). Nous, citoyens de ce pays, nous sommes fiers de penser que cette histoire remonte jusqu'à un passé immémorial et pourtant, dans tout ce passé, jamais ne s'est présentée une seule occasion qui puisse être mise en parallèle avec celle qui s'offre à nous ce soir. Jamais auparavant les représentants d'aucune grande

nation ne se sont rencontrés avec les représentants de ce pays pour discuter non pas quelque point particulier, non pas quelque étroite question de divergence ou d'accord entre les deux pays, mais bien une grande question de politique qui pourra intéresser l'avenir non seulement de l'Angleterre et de la France, mais de toute la communauté des nations civilisées » (*applaudissements*). Précisant cette pensée : « Depuis trois siècles et davantage, dit-il, il y a un échange d'idées entre la Grande-Bretagne et la France qui a profondément modifié, j'en suis convaincu, la marche des idées dans les deux pays. Ce que nous devons à l'art, à la littérature, à la critique françaises, chacun le sait; et ce n'est pas à moi de demander si, en échange, la France ne doit pas quelque chose aussi aux idées anglaises (*applaudissements*). Mais, en tout cas, ne permettons pas que cet échange d'idées et d'influences se limite aux sciences abstraites seulement, aux arts et à la littérature; étendons-le aux besoins pratiques de la vie, aux relations internationales dans leur sens le plus large, à l'action, en un mot, que tout grand pays doit exercer sur un autre (*applaudissements*). Je puis assurer tous les hôtes que nous recevons ce soir et auxquels nous sommes vraiment heureux de rendre hommage, qu'ils n'apprécieront jamais trop le plaisir que nous cause leur présence. Nous l'interprétons non pas comme une stérile marque d'amitié, d'une amitié internationale qui pourrait avoir surgi un moment pour disparaître de même. Nous l'interprétons comme la preuve que c'est l'intention bien réfléchie et arrêtée de ces deux grands pays voisins, de faire leur possible pour établir sur une base permanente une organisation qui puisse prévenir ces causes de petits conflits qui, si petites soient-elles, peuvent engendrer des événements tragiques dans leur caractère et permanents dans leurs fatales conséquences (*applaudissements*). »

Le leader de l'opposition, Sir Henry Campbell Ban-

nermann, considérant la visite des parlementaires français survenue à la suite de celle du roi Edouard en France et du président Loubet en Angleterre, comme « une nouvelle preuve de l'amitié des deux pays », ajouta : « M. Loubet nous a rappelé avec raison que nous sommes les deux nations d'Europe les plus attachées à la liberté. Je signalerai une conséquence secondaire mais pourtant importante de cette réunion. Nos hôtes nous aident sans doute à consolider l'amitié des deux pays ; mais ils font davantage ; ils font ressortir notre foi dans l'efficacité et la solidité du gouvernement et des principes parlementaires. Il y a bien longtemps déjà, avec quelque intermittence, que nous jouissons des avantages du gouvernement parlementaire. Il y a eu, sans doute, de mauvais jours, mais il y a longtemps, et nos convives se rappelleront peut-être ce mot d'un ambassadeur de France informant son gouvernement du coup d'État d'Olivier Cromwell ; il écrivait : « Le coquin a renvoyé son Parlement et à « présent il parle et ment tout seul. » Aujourd'hui nous sommes heureux de considérer cette phase comme très ancienne et de voir consacrer les institutions qui sont la source même de notre prospérité. » Puis, dans un excellent français, il insista sur l'union parfaite existant entre les membres du parlement britannique au sujet de l'entente avec la France : « Nous appartenons ici, dit-il, à tous les partis et à toutes les fractions des deux Chambres du Parlement. Vous avez ici le premier ministre de la couronne, l'enfant gâté de la Chambre des communes (*rires et applaudissements*) ; vous avez mon ami le ministre des Colonies, un homme formidable, l'enfant terrible du Parlement (*rires prolongés et applaudissements*). Vous avez en moi leur adversaire officiel (*nouveaux rires*). Vous avez des représentants distingués de tous les rangs, de toutes les nuances, de toutes les opinions, de toutes les ligues, et aujourd'hui elles fourmillent (*rires*). Mais

quelles que puissent être nos nuances et nos différences, il y a une chose qui nous est commune, c'est notre admiration pour la belle France, notre amitié pour vos concitoyens, notre volonté d'affermir les bonnes relations existantes entre nous, et particulièrement en ce moment, la bonne et cordiale bienvenue que nous vous souhaitons et notre reconnaissance pour l'honneur que vous venez de nous faire (*applaudissements vifs et prolongés*). »

Les déclarations que fit ensuite le ministre des Colonies, M. Chamberlain, offrirent un intérêt particulier en raison des tentatives qu'il avait faites dans le passé en vue d'une entente de l'Angleterre et de l'Allemagne : « Je crois, dit-il, à l'*entente cordiale* (en français) entre les deux pays, et cette entente, dépend moins des conventions et des traités que d'une mutuelle sympathie entre les peuples. Cette sympathie existe; elle ne demande qu'à se produire. Nos deux pays sont voisins; nous pouvons aider à les rendre amis. Loin d'être en antagonisme, nous nous complétons l'un l'autre. Les qualités spéciales que nous reconnaissons et admirons chez nos amis français sont précisément celles qui nous manquent le plus, et nous avons aussi, comme on l'a dit, des qualités qui font un tout parfait quand on les joint à celles de nos voisins. » Après avoir fait allusion à l'entente de l'Angleterre et de la France pendant la guerre de Crimée, il ajouta : « Lorsque commença la colonisation de l'Afrique, des intérêts rivaux furent fatalement en présence, qui rendirent difficile le maintien de l'entente, mais heureusement cela est passé. Comme ministre des Colonies, je suis peut-être plus qu'aucun autre membre du gouvernement le perturbateur naturel de la paix, je suis donc bien placé pour dire que je ne vois aucune espèce de terrain de sérieux conflit possible dans l'avenir entre nos deux pays. Bien entendu il subsiste des divergences; mais elles sont de telle

sorte que, prises au début et dans un esprit amical, elles peuvent être aisément résolues à notre mutuelle satisfaction. » (*Applaudissements.*) Après avoir rappelé que le roi Edouard avait « compris combien il est important pour les intérêts non seulement de nos deux pays mais du monde entier, que la France et l'Angleterre parlent le plus possible d'une seule voix pour la civilisation et la liberté » (*applaudissements*), il conclut par cette invitation à tous les membres de la réunion : « Et maintenant c'est à nous, chacun dans sa mesure, de prendre part à ce grand mouvement et de rétablir l'entente dont j'ai parlé sur des fondements si fermes qu'ils ne puissent plus être ébranlés. »

Après une courte réponse de M. d'Estournelles de Constant, qu'il termina par les mots très applaudis « nous voulons l'entente pour la paix », je fus prié par mes collègues de porter le toast final. Je le fis très brièvement dans ces termes : « Je lève mon verre en l'honneur du président de ce banquet, Sir William Houldsworth (*applaudissements*) et des membres du Parlement britannique qui nous reçoivent ce soir dans l'illustre palais de Westminster. Cette réception est à la fois cordiale et politique et il n'en pouvait être autrement entre les représentants de nos deux pays : l'Angleterre qui a fondé le parlementarisme pour la défense des libertés publiques et privées, la France qui a pris pour base de ses institutions la liberté et s'est constituée par là même le champion de la paix dans le monde (*applaudissements*). Chacun de nous, Messieurs, reconnaît que cette réunion marquera l'entrée de nos deux pays dans une phase nouvelle de leur histoire. Saluons cette aurore (*applaudissements*) et buvons au succès de notre œuvre désormais commune, à l'affermissement de nos institutions dans la paix et la liberté. » (*Vifs applaudissements.*)

§ IX. — LA QUESTION DU MAROC ET L'ENTENTE CORDIALE

Pendant mon séjour à Londres je fus reçu par le ministre des Affaires étrangères, Lord Lansdowne, avec lequel j'eus un long entretien sur les questions intéressant les deux pays. En sortant de son cabinet, j'écrivis pour *Le Siècle* un article dans lequel, sans faire la moindre allusion à cette entrevue, je traduisais les impressions que j'avais éprouvées. Au sujet du Maroc je disais : « Nos intérêts y sont tellement manifestes qu'aucune puissance européenne ne peut ni les contester, ni nous refuser le droit de prendre des mesures pour les garantir. Que peuvent-être ces mesures? Que doivent-elles être pour que nos rivaux ne puissent pas en prendre ombrage? Et, d'abord, quels sont nos rivaux au Maroc? Quelles sont les puissances dont les intérêts politiques ou économiques sont en jeu dans la question du Maroc et qui peuvent être hostiles ou favorables à telle ou telle solution qu'il nous conviendrait d'adopter?

« Au point de vue politique, deux puissances doivent tenir à ce que les côtes du Maroc ne tombent pas entre les mains d'un tiers possédant une marine de guerre importante : vous avez nommé déjà l'Espagne et l'Angleterre. L'Espagne ne saurait consentir de bon gré à voir une grande nation maritime s'établir en face d'elle, de l'autre côté du détroit de Gibraltar. Il lui est fort pénible d'avoir l'Angleterre collée à son flanc, sur le bord septentrional du détroit; elle ne pourrait qu'être douloureusement affectée par la vue d'un établissement qui se ferait sur l'autre bord, car le détroit lui pourrait être entièrement fermé et toute relation maritime interrompue entre sa côte orientale et sa côte occidentale. Il faut donc s'attendre à ce que

l'Espagne soit hostile à tout établissement français sur la côte nord du Maroc. A peine est-il besoin d'ajouter que la même hostilité doit nécessairement exister dans l'esprit de l'Angleterre. Ses intérêts méditerranéens sont trop considérables, elle a trop besoin du détroit de Gibraltar pour ne pas désirer qu'il reste libre. Or, il ne le serait plus si une grande puissance pouvait créer des établissements militaires ou maritimes sur la côte marocaine. A moins de sacrifier des intérêts politiques dont il est impossible de méconnaître la gravité, l'Angleterre et l'Espagne doivent tenir absolument à ce que les côtes septentrionales marocaines ne tombent entre les mains d'aucune puissance. On peut être assuré, en outre, que, sur ce terrain, elles auraient l'appui de l'Allemagne et de l'Italie. La première de ces deux puissances paraît se détacher, au point de vue maritime, de la Méditerrannée, plus qu'elle ne semblait autrefois le vouloir faire; mais elle a encore trop d'intérêts et d'ambitions dans cette mer pour se prêter à l'occupation des côtes du Maroc par une grande puissance militaire et maritime.

« Voilà donc un premier point qui me paraît acquis; nous ferions fausse route si nous voulions étendre sur le Maroc tout entier une autorité semblable à celle que nous exerçons sur la Tunisie, ainsi que certaines personnes le proposent : les côtes méditerranéennes du Maroc sont intangibles autrement que par la force et en provoquant l'hostilité de la moitié de l'Europe contre celui qui s'en voudrait emparer. »

Comme conclusions de ces considérations j'écrivais : « Que la France fasse au Maroc des chemins de fer, qu'elle s'y mette d'accord avec le sultan pour organiser l'administration et l'armée, qu'elle crée des établissements commerciaux et industriels solidement garantis, qu'elle introduise, en un mot, sur le territoire marocain, pacifiquement et d'accord avec les autorités locales, son influence civilisatrice et économique, rien

n'est plus naturel, rien n'est plus légitime, et nulle puissance ne pourrait en prendre ombrage; mais nous estimons qu'elle commettrait une grave faute si elle voulait tenter de faire au Maroc ce qu'elle a fait en Tunisie. Ni son intérêt matériel, ni le souci qu'elle a du maintien de la paix européenne ne sauraient lui conseiller une pareille politique. »

Je me plaçais, bien entendu, en écrivant ces lignes, au point de vue de la situation alors existante et je réservais pour l'avenir la solution des questions qui se poseraient d'elles-mêmes au fur et à mesure de l'accomplissement de l'œuvre marocaine que je considérais comme immédiatement réalisable. L'Allemagne devait par ses maladresses et ses violences précipiter le cours des événements.

Au moment où j'écrivais les lignes reproduites ci-dessus, notre diplomatie préparait la convention d'arbitrage anglo-française qui fut signée le 14 octobre 1903 et la convention du 8 avril 1904, par laquelle la France renonçait au littoral méditerranéen du Maroc au profit de l'Espagne et consentait à la neutralisation de Tanger afin d'écarter les oppositions de l'Angleterre, abandonnait Tripoli à l'Italie afin d'obtenir son adhésion à nos projets marocains et, en compensation de la reconnaissance par l'Angleterre de notre situation privilégiée au Maroc, cédait à cette puissance nos droits sur Terre-Neuve et reconnaissait son protectorat en Égypte.

L'Allemagne n'avait pas eu à intervenir dans ces accords, car elle n'avait encore au Maroc que des intérêts économiques minimes; mais Guillaume avait résolu de nous imposer des conditions au moyen desquelles l'Allemagne pourrait se développer en concurrence avec la France. Tout d'abord, en 1905, par son voyage à Tanger, il se posa officiellement en protecteur de l'indépendance du sultan et de l'intégrité de l'Empire marocain et déclara ne vouloir traiter qu'avec

le sultan les intérêts allemands au Maroc. « Ma visite à Tanger, disait-il, a eu pour but de faire savoir que je suis décidé à faire tout ce qui est en mon pouvoir pour sauvegarder efficacement les intérêts de l'Allemagne au Maroc. Considérant le sultan comme un souverain absolument libre, c'est avec lui que je veux m'entendre sur les moyens propres à sauvegarder ces intérêts. »

Le souvenir n'est perdu en France ni de l'émotion que ce geste détermina dans nos milieux politiques, ni des pénibles révélations qui résultèrent de l'examen attentif de l'état de nos forces militaires et des défenses de nos frontières. Plus de deux cents millions de francs durent être dépensés, sans ouverture de crédits par les Chambres, pour faire face aux nécessités les plus urgentes de notre armée.

Il n'est pas inutile de noter que la visite de Guillaume II à Tanger et son geste provocateur s'étaient produits un mois environ après la défaite des Russes par les Japonais à Moukden. Cette défaite avait eu lieu le 24 février 1905; le débarquement du kaiser à Tanger fut effectué le 21 mars 1905. Guillaume profitait des embarras de la Russie pour menacer la France, elle-même peu préparée à la guerre.

Le conflit fut évité; une conférence internationale qui se tint à Algésiras en 1906 établit le statut du Maroc; mais elle l'établit sur des bases dont la solidité ne pouvait exister qu'aux yeux de diplomates plus soucieux des formes que des réalités. Le régime institué était incapable de résister aux premiers troubles qui se produiraient : dès que la France userait de la force pour maintenir l'ordre ou le rétablir, les gens de mauvaise foi pourraient l'accuser de vouloir faire la conquête du pays. C'est ce qui advint en 1908 à propos des déserteurs de la légion étrangère. L'Allemagne n'accepta l'arbitrage pour le règlement de cette question qu'à la condition de procéder à une

convention nouvelle. Celle-ci fut signée le 9 février 1909, quelques jours avant une visite du roi d'Angleterre à Berlin. L'Allemagne déclarait n'avoir aucune prétention politique au Maroc et s'engageait à respecter le rôle de police attribué à la France par l'acte d'Algésiras. Elle se faisait reconnaître, en échange, une égalité économique complète.

Mais un conflit diplomatique fut bientôt provoqué par le gouvernement de Berlin. En mars 1911, lorsque nous fûmes contraints de châtier la tribu des Zaers, M. de Kiderlen-Wæchter, ministre des Affaires étrangères d'Allemagne, disait à M. Cambon, notre ambassadeur, « que, par petites opérations militaires successives, nous pourrions être progressivement entraînés à une sorte d'occupation toujours plus étendue, qui finirait par annuler l'acte l'Algésiras ». En avril, lorsque les Européens furent menacés à Fez et que le gouvernement français avisa les puissances de la nécessité où il se trouvait d'occuper la capitale du Maroc, M. de Kiderlen-Wæchter commença par nier la gravité du danger que nous lui signalions, puis il écrivit à notre ambassadeur que le gouvernement de l'empire était disposé « à entrer avec le gouvernement français dans un échange de vues sur les mesures que celui-ci jugerait alors devoir prendre ». Le 27 avril, il disait à M. Cambon : « Si, une fois que vous serez entrés dans Fez, vous ne pouvez en sortir; si, pour être maintenu, le pouvoir du sultan a besoin des baïonnettes des soldats français, nous ne considérerons pas que les conditions de l'acte d'Algésiras seront respectées et nous reprendrons notre liberté. » A ce moment, la presse allemande, précisant la pensée qui avait dicté ces paroles, réclamait la révision du statut du Maroc et l'attribution à l'Allemagne d'une portion du territoire marocain sur l'Atlantique. Néanmoins, le 22 juin, M. Cambon pouvait se croire d'accord avec M. de Kiderlen-Wæchter.

Mais le 1er juillet le *Panther* mouillait dans le port d'Agadir. Le chancelier de l'empire et le ministre avaient voulu frapper un grand coup. Pour obtenir de Guillaume l'autorisation nécessaire, ils lui avaient dit qu'après « des cris, de la colère et de la résistance, tout cela finirait par un rapprochement définitif entre la France et l'Allemagne », car ils étaient persuadés « que le moyen de ramener la France à l'Allemagne était qu'elle en sentît fortement la nécessité. »

Le seul résultat qu'eut le coup d'Agadir fut de provoquer l'entrée en scène de l'Angleterre. Dès la fin de juillet, M. Asquith, président du Conseil des ministres et M. Lloyd George déclarèrent, celui-ci dans une réunion populaire, celui-là à la Chambre des communes, que « l'Angleterre ne voulait pas intervenir dans les relations diplomatiques de la France et de l'Allemagne, mais que si l'Empire germanique prétendait exercer ses prétentions au Maroc, renforcer la représentation de sa marine à Agadir, et y effectuer un débarquement, l'Angleterre agirait à la fois comme directement intéressée et en vertu de son entente avec la France ». Ce fut un coup de massue sur la tête des diplomates allemands, si bien appliqué que l'on n'entendit plus personne, en Allemagne, réclamer le partage du Maroc.

Diplomates et journaux se rabattirent sur la demande d'une compensation coloniale à donner par la France, en échange de l'abandon du Maroc qui lui serait consenti par l'Allemagne. Nous ne discuterons pas la question de savoir si la France eut raison ou tort de céder une portion de son domaine congolais en échange de la reconnaissance par l'Allemagne de son protectorat sur le Maroc, mais il nous est impossible de nier que ceux-là avaient raison qui critiquaient les clauses de la convention du 4 novembre 1911, car elles créaient une source inépuisable de prétextes à discussions et à querelles. Celles-ci se produisirent, dès le lendemain

de la signature du traité, sous la pression des pangermanistes coloniaux.

L'affaire du Maroc avait été marquée par deux faits d'une haute importance au point de vue international : la résolution de l'Angleterre de ne pas permettre que l'Allemagne attentât à ses intérêts maritimes et coloniaux; la fidélité du gouvernement britannique à l'Entente cordiale. De ces faits devait nécessairement résulter une exacerbation de l'hostilité des éléments nationalistes de l'Empire germanique et de Guillaume II contre la Grande-Bretagne. A partir du jour où M. Asquith et M. Lloyd George affirmèrent, au nom de l'Angleterre, qu'ils seraient fidèles à l'Entente cordiale, il y eut dans l'esprit du gouvernement de Berlin et dans celui de Guillaume une inquiétude non douteuse, provoquée par la crainte qu'en cas de guerre de l'Allemagne avec la France, l'Entente cordiale fonctionnât les armes à la main, M. de Kiderlen-Wæchter en faisait l'aveu lorsque, à l'observation de M. Bourdon : « La France ne vous menace pas », il répondait : « Que nous soyons engagés dans une guerre contre les Anglais, connaissez-vous chez vous, un gouvernement qui, le voulût-il, pourrait résister plus de trois heures à la poussée populaire qui jetterait le pays à la frontière? » Au moment d'Agadir l'Allemagne n'avait pas osé affronter les chances d'une guerre parce qu'elle était certaine de voir l'Angleterre marcher avec la France que la Russie aurait nécessairement appuyée puisque notre pays eût été l'offensé.

§ X. — DE L'ENTENTE CORDIALE FRANCO-ANGLAISE A LA TRIPLE-ENTENTE FRANCO-RUSSO-ANGLAISE

La loyauté dont l'Angleterre fit preuve envers la France dans l'affaire du Maroc s'était manifestée à l'égard de la Russie lors de la guerre russo-japonaise.

En 1904, lorsque le conflit éclata, au sujet de la Corée, entre le Japon et la Russie, l'Angleterre usa de son influence à Saint-Pétersbourg pour empêcher la guerre, en faisant connaître à la Russie la force du Japon, tandis que Guillaume II poussait à la guerre par tous les moyens, dans l'espoir que la Russie serait battue et humiliée. Le gouvernement russe ne connut qu'après la guerre où se trouvaient les conseillers amicaux. La loyauté de l'Angleterre et la déloyauté de l'Allemagne avaient préparé l'entente anglo-russe. Celle-ci fut inaugurée par la convention du 31 août 1907 qui régla toutes les questions pouvant diviser les deux puissances en Asie.

Du rapprochement de la Russie et de l'Angleterre résulta encore l'entente du Japon avec l'Angleterre, la France et la Russie, car Guillaume ne laissait passer aucune occasion de dénoncer les Japonais comme des ennemis irréductibles de la civilisation européenne, et ne tarissait pas sur les menaces de ce qu'il appelait le « péril jaune ». Il avait fait exécuter un tableau représentant un rocher sur lequel étaient réunies toutes les nations de l'Europe, attendant les Jaunes qui se dressaient en masses énormes à l'horizon. Le kaiser avait lui-même rédigé pour cette allégorie la phrase : « Peuples d'Europe, défendez vos biens les plus sacrés. » Dans un discours prononcé, en mars 1905, à Wilhemshaven, à l'occasion de la prestation du serment des recrues, faisant allusion aux victoires des Japonais sur les Russes, il disait : « Les Japonais seraient un fléau de Dieu comme jadis Attila et Napoléon. »

Le rapprochement de la France, de la Russie, de l'Angleterre et du Japon détermina chez Guillaume II une très vive irritation. Il en faisait retomber la responsabilité principalement sur l'Angleterre qu'il accusa « d'avoir pour but l'encerclement et l'isolement de l'Allemagne » et il poussa le gouvernement autri-

chien, représenté par M. d'Ærenthal, à proposer une entente de l'Autriche, de la Russie, de la France et de l'Allemagne, dirigée contre l'Angleterre. Ærenthal était à la fois sottement anglophile et servilement germanophile. Il demandait couramment : « Qu'est-ce que l'Angleterre peut nous faire? » et prétendait ne tenir aucun compte de l'influence anglaise. Conformément aux traditions de la diplomatie autrichienne, il estimait, non sans raison, que l'antagonisme de l'Angleterre et de la Russie servait les intérêts de la monarchie des Habsbourg en Orient et il s'efforçait de l'entretenir ou de l'accroître par tous les moyens, même les moins loyaux comme on le verra plus bas. Au printemps de 1907, d'accord avec M. de Bülow, chancelier de l'Empire germanique, Ærenthal fit au ministre des Affaires étrangères russes, M. Isvolsky, « une proposition dont les détails, dit M. Wickham Steed, n'ont jamais été divulgués, mais dont le caractère général est connu de plusieurs gouvernements européens. Cette proposition avait pour objet d'élargir l'entente austro-russe de 1897, de manière à y faire entrer l'Allemagne d'un côté, et la France de l'autre. La base de cette entente à quatre devait être un système de compensations consistant probablement dans l'annexion de la Bosnie-Herzégovine par l'Autriche-Hongrie, l'ouverture des Dardanelles pour la Russie, l'aide diplomatique et financière de la France pour l'Allemagne dans l'affaire du chemin de fer de Bagdad, enfin une attitude bienveillante de l'Allemagne à l'égard de la politique française au Maroc... Le principal objet de la proposition était naturellement de rompre l'entente franco-anglaise et de mettre obstacle au rapprochement grandissant entre l'Angleterre et la Russie ou, en d'autres termes, d'empêcher la formation de la Triple-Entente que Ærenthal aussi bien que l'Allemagne considéraient comme un danger sérieux. »

Mais il était trop tard : la Russie avait fait l'expérience de la déloyauté de l'Allemagne et de la loyauté de l'Angleterre ; elle était déjà l'alliée de la France ; elle allait devenir l'amie de la Grande-Bretagne.

§ XI. — TENTATIVE DE GUILLAUME II POUR SE RAPPROCHER DE L'ANGLETERRE

N'ayant pas réussi à isoler l'Angleterre, Guillaume II tenta de se rapprocher d'elle. Les années 1908 et 1909 furent marquées par des manifestations répétées d'amitié du kaiser et du gouvernement allemand pour le roi Édouard VII et la Grande-Bretagne.

En novembre 1908 Guillaume fait dans l'île de Wight une visite personnelle au roi d'Angleterre. Le 28 octobre 1908 il autorise la publication par le *Daily Telegraph* d'une interview, communiquée d'abord au ministère des Affaires étrangères de Berlin, dans laquelle il proteste vivement de son amitié pour l'Angleterre, se plaint des attaques dont il est l'objet dans la presse britannique et se vante d'avoir fait adresser par son état-major à celui de l'Angleterre, au moment de l'affaire des Boers, des plans de guerre contre les rebelles du sud-africain. « Vous, Anglais, disait-il dans cette interview, vous êtes fous, fous comme des lièvres de mars. Pourquoi vous laissez-vous aller à des soupçons indignes d'une grande nation? que pourrais-je faire de plus que je n'ai déjà fait?... J'ai répété dix fois que je suis un ami de l'Angleterre, et vous ne savez que répliquer que je suis votre ennemi! Pourquoi? Mais dans mon pays ceux qui ont ces sentiments sont une minorité. Dans les couches profondes du peuple, dans la classe moyenne en particulier, l'opinion est peu amicale pour l'Angleterre. Je travaille de toutes mes forces et par tous les moyens à améliorer nos relations. »

En novembre 1908 le chancelier de Bülow exposait à un journal anglais la politique allemande de la manière suivante : « Le gouvernement allemand saisira la première occasion pour prouver au monde que l'Allemagne n'a aucune intention guerrière, surtout contre la Grande-Bretagne, mais est animée d'un esprit de conciliation. »

Au mois de février 1909, le roi Édouard et la reine d'Angleterre ayant fait à Berlin leur première visite officielle, Guillaume les reçut avec une grande cordialité. A l'issue du dîner de gala il porta au roi un toast qui fut considéré tout d'abord comme un acte politique. « Votre Majesté, dit-il, peut être assurée qu'en même temps que moi, ma capitale et résidence et l'Empire allemand tout entier voient dans votre présence ici le signe des sentiments amicaux qui ont conduit Votre Majesté à faire cette visite. Le peuple allemand salue le souverain du puissant Empire britannique avec le respect qui lui est dû, et il voit dans sa visite une nouvelle garantie de la continuation et du développement des relations amicales et pacifiques qui unissent nos deux pays. Je sais combien nos vœux concordent en ce qui concerne le maintien et la continuation de la paix. Je ne saurais mieux souhaiter la bienvenue à Votre Majesté qu'en exprimant la ferme conviction que la visite de Votre Majesté contribuera à réaliser les vœux que nous formons. » Le roi Édouard, fort sincèrement, car il était essentiellement pacifiste, répondit que sa visite avait pour objet « non seulement de rappeler au monde les liens étroits de parenté qui unissent nos deux maisons, mais qu'elle a aussi pour objet de resserrer les liens d'amitié qui unissent nos deux pays, et de contribuer ainsi à maintenir la paix universelle, vers laquelle tendent tous nos efforts. » Revenu à Londres, le roi Édouard exprima, dans son message au parlement, la très vive satisfaction que lui avait fait éprouver la réception de l'empereur, en manifestant

l'espoir que « les sentiments d'amitié entre les deux pays » en seraient « fortifiés », « sentiments indispensables, disait-il, à leur vie commune et au maintien de la paix ».

§ XII. — DÉSACCORD ANGLO-ALLEMAND AU SUJET DE LA LIMITATION DES CONSTRUCTIONS NAVALES. L'ALLEMAGNE CONTRE L'ANGLETERRE

Les Anglais ne tardèrent pas à constater que les déclarations du kaiser constituaient un pur verbiage. Les libéraux et le ministère Campbell-Bannermann qui les représentait au pouvoir depuis 1905 s'étaient imaginés que l'Allemagne consentirait, en vue du maintien de la paix, à une entente pour la réduction des dépenses des constructions navales; ils ne tardèrent pas à perdre leurs illusions. Le gouvernement de Guillaume ne voulait pas plus entendre parler de la limitation des constructions navales qu'il n'avait consenti, en 1898, à discuter les propositions générales de limitation des armements faites par Nicolas II. Le 29 mars 1909, un mois après les toasts amicaux échangés à Berlin entre Guillaume II et Édouard VII, le chancelier de l'empire, M. de Bülow, déclarait à la tribune du Reichstag : « Des échanges de vues n'ayant aucun caractère officiel ont eu lieu entre des personnalités autorisées d'Allemagne et d'Angleterre, au sujet d'une entente anglo-allemande portant sur l'ampleur des programmes des constructions navales et sur les dépenses résultant de ces constructions. Mais jamais il n'a été fait par l'Angleterre de proposition sur laquelle on put baser des négociations officielles. Depuis 1907 il n'a été trouvé aucune formule qui tînt compte des divergences considérables entre les intérêts des divers peuples et offrît une base de négociations favorable. Tant que fera défaut toute base de ce genre ayant un caractère pratique, le gou-

vernement allemand devra maintenir son point de vue, à savoir que toutes négociations portant sur la limitation des constructions navales (peu importe qu'elles se poursuivent entre deux puissances ou davantage) ne permettent d'espérer aucun résultat pratique. » La « base de négociations » à laquelle faisait allusion M. de Bülow ne devait être connue, officiellement du moins, de l'Angleterre, que deux années plus tard.

Quant au peuple allemand, il avait profité de la publication de l'interview de Guillaume publiée en 1908 pour témoigner de sa violente hostilité à l'égard de la Grande-Bretagne. Pendant plus d'une semaine que l'on qualifia de « semaine noire de la monarchie », ce fut, dans la presse allemande de toutes les opinions, un concert de doléances et d'imprécations contre le pouvoir personnel. Le journal des conservateurs libres la *Post* disait : « Le trésor de sentiments monarchiques que l'empereur Guillaume Ier laissa à son successeur, est sans doute très riche, mais l'héritage le plus considérable peut être dissipé, si on le gère de façon irresponsable. En face des droits des monarques, il y a des devoirs dont la violation peut saper les fondements d'une monarchie. » Maximilien Harden, avec sa brutalité irrespectueuse coutumière, concluait : « L'empereur et roi veut-il renoncer à sa couronne? Il ne doit pas s'illusionner. Tous ses sujets sont maintenant contre lui. » Au Reichstag, des vérités fort dures furent exprimées et le chancelier de Bülow ne défendit que fort peu le kaiser, dont le député socialiste Singer n'avait pas craint de dire : « Dans la fiction constitutionnelle dans laquelle nous vivons, le roi doit être le premier serviteur de l'État et je crois pouvoir dire avec raison que si un serviteur de l'État, un fonctionnaire, faisait quelque chose de semblable, le tribunal d'empire le mettrait en accusation. » Guillaume II dut promettre de ne plus se livrer à aucun acte personnel. Il le fit dans une entrevue

qu'il eut à Potsdam avec le chancelier Bülow, le 17 novembre 1908, et dont le compte rendu officiel, dicté sans doute par le chancelier lui-même, soulignait si cruellement la soumission du despote que l'on se plût à y voir l'inauguration d'un nouveau régime politique, une sorte d'entrée de l'Allemagne dans le système parlementaire. Le chancelier faisait savoir qu'il avait proposé sa démission à l'empereur pour le cas où celui-ci ne manifesterait pas le regret de son acte et la résolution de ne plus le renouveler. Guillaume II avait déclaré que « le programme de gouvernement auquel l'empereur se tiendra à l'avenir, conformément aux déclarations du chancelier, consiste dans le devoir, pour lui le plus élevé d'assurer la stabilité de la politique de l'empire sous le couvert de la responsabilité constitutionnelle ». L'officieuse *Gazette de l'Allemagne du nord* qui avait eu la primeur de l'entrevue du chancelier et de l'empereur, terminait son récit par une considération où le chancelier mettait tout son dépit du rôle ridicule auquel il avait été condamné. « L'empereur, disait le journal officieux, a décidé comme nous l'espérions. Merci à l'empereur... L'orgueil et le tempérament étaient opposés à ce retour sur soi-même, mais le patriotisme et la nécessité politique l'exigeaient et si la lutte intérieure qui s'est poursuivie chez l'empereur a abouti à la renonciation, ce fait est d'autant plus digne de gratitude qu'il ne correspond pas avec son caractère. »

Ce que l'Allemagne reprochait à Guillaume II, c'était moins d'avoir exercé un pouvoir personnel que de l'avoir exercé dans une direction opposée à celle que le nationalisme germain aurait voulu qu'il suivît. L'Allemagne entière était, depuis longtemps, très excitée contre l'Angleterre. Si elle avait consenti, pour la flotte germanique, les énormes sacrifices exigés par l'amiral Tirpitz, inspirateur favori de la

politique impériale, c'est qu'elle espérait détruire la puissance maritime et coloniale des Anglais. Elle en voulait à son empereur de faire des avances au peuple contre lequel lui-même avait excité ses envies et ses haines. Elle lui en témoignait une rancune d'autant plus vive qu'elle ignorait le double jeu auquel se livrait Guillaume II.

§ XIII. — LES AVANCES DE GUILLAUME II A LA FRANCE

Au moment même où il faisait publier par le *Daily Telegraph* l'interview si amicale pour l'Angleterre qui provoqua la colère de son peuple, il cherchait en France les moyens de combattre cette même Angleterre. A Kiel, en 1907, il eut avec un ancien ministre français qu'il avait invité aux régates, des conversations dont le but était de déterminer une alliance de la France et de l'Allemagne. M. Hanotaux en a parlé, dans son *Histoire de la guerre de 1914*, avec une discrétion impuissante à cacher la véritable pensée du kaiser. Après un repas en veston à bord de son yacht le *Hohenzollern*, l'empereur amena son hôte dans une brasserie où commença « devant les consommateurs muets de surprise et de respect », raconte très exactement M. Hanotaux, une conversation sur la France et ses relations avec l'Allemagne. « Oui, j'aimerais, disait Guillaume II, à parler à ce peuple ; il me semble que nous nous comprendrions. Mais il y a toujours des malentendus. » Et comme l'ancien ministre français rappelait la conduite tenue par l'Allemagne à l'égard de la France dans l'affaire du Maroc, en affirmant que « nul en France » n'avait « eu l'idée de nuire à l'Allemagne, de l'isoler, de l'encercler », l'empereur répliqua : « Je sais à quoi m'en tenir sur cela ; rien ne changera mon opinion. Le fond et la forme ont été pitoyables. Je sais que c'est « mon cher

« oncle » qui mène tout... Croyez que je sais tout ce qui se qui se fait à Londres. Vous n'écoutez que John Bull. » Comme son interlocuteur comparait la conduite de l'Angleterre à celle de l'Allemagne envers la France dans l'affaire du Maroc, il reprit « nerveux et impatient » : « Tout cela ce sont des misères, je les arrangerai. Mais ce n'est pas de cela qu'il s'agit et je vous parlerai très nettement à mon tour. Entre les deux pays, ce qu'il faut, c'est l'alliance, alors les deux pays, s'appuyant l'un sur l'autre, seront les maîtres du monde. » Il ajouta, comme argument à l'appui de sa proposition : « Prenez garde, l'heure est critique. J'ai annoncé et prévu le péril jaune : on m'a traité d'hurluberlu. Et bien les vaisseaux japonais sont maintenant ici, dans les eaux européennes et je vous jure que ce n'est pas moi qui les ai amenés. Il y a deux dangers, celui de l'Asie et celui de l'Amérique. Si nous continuons à nous entre-déchirer en Europe, nous serons surpris : il n'y a qu'une issue, c'est l'alliance. »

Dans un autre entretien qui eut lieu le lendemain, à bord d'un yacht présent aux régates, l'ancien ministre français dit à l'empereur : « Puisque Votre Majesté m'a permis la franchise, qu'elle m'autorise à lui demander si elle a fait ce rêve de conclure une alliance avec un pays démembré. » « Le regard de l'empereur, raconte M. Hanotaux, devint dur comme l'acier et, fixant le ministre français, il lui dit : « Et vous, monsieur, avez-vous fait ce rêve que je pourrais changer quelque chose à ce qui est accompli? » Et regardant ailleurs, il aurait repris à mi-voix : « Je vois que nous ne nous comprenons pas. » L'entretien se termina par une sorte de menace. « Réfléchissez bien, il se prépare des modifications importantes dans les arrangements des puissances en Europe. » Faisait-il allusion, comme le pense M. Hanotaux, à un rapprochement de l'Allemagne avec la Russie? ou bien pensait-il aux avances qu'il faisait en ce moment à l'Angleterre? Il serait

impossible de le dire. Mais ce qui m'a été affirmé, peu de jours après cet entretien, c'est que dans la pensée et dans les paroles de Guillaume II, l'alliance avec la France dont il affirmait la nécessité devait être dirigée contre l'Angleterre. Or, à cette même époque, il prodiguait à l'Angleterre, aux Anglais et au roi Édouard les marques les plus vives d'amitié.

§ XIV. — L'ANGLETERRE INQUIÈTE. LES CONSTRUCTIONS NAVALES. LA GUERRE DE 1914

Le ministère radical anglais, de son côté, n'avait pas désespéré d'aboutir à une entente avec l'Empire germanique pour la limitation des constructions navales. Le ministre de la Marine, M. Mac-Kenna, avait même, sous la présidence de Sir Henry Campbell-Bannermann, réduit si fortement les mises en chantier que l'amirauté anglaise fut obligée de transférer dans la mer du nord une partie de ses navires de la Méditerranée. Il n'est pas inutile d'ajouter que nos constructions suivaient celles de l'Angleterre et qu'aucun cuirassé ne fut mis sur nos chantiers de 1906 à 1910. En Angleterre et en France, les radicaux qui détenaient le pouvoir semblaient ne pas voir que moins les deux grandes nations maritimes étaient actives, plus les nations de la Triple-Alliance germanique le devenaient.

En 1898, le budget naval allemand était de 147 millions; en 1907, il avait dépassé 347 millions. En 1908, tandis que les chantiers anglais et français réduisaient leur production, l'Allemagne commençait à lancer de grands cuirassés et croiseurs-cuirassés et augmentait son programme naval dans de fortes proportions. La Ligue maritime, devenue très puissante, trouvait encore cela insuffisant.

Le parti conservateur anglais fut le premier à

ouvrir les yeux sur ce danger. Dès 1908, au lendemain de l'établissement du nouveau programme allemand, le grand journal conservateur *Standard* disait : « Les escadres allemandes sont construites pour combattre dans la mer du Nord : nous devons nous préparer à les rencontrer. » La *Westminster Gazette* demandait un programme naval à long terme, comme celui de l'Allemagne. « Le programme allemand, disait-elle, programme ayant force de loi, s'étendant sur une période de plusieurs années, crée au gouvernement anglais un difficile problème. Notre effort, enfermé dans le cadre d'un programme annuel, risque d'être trop considérable ou insuffisant. Aussi, voici quelques mois, nous émettions le vœu de voir un programme britannique, confidentiel, établi à l'avance pour embrasser les années que couvre le programme allemand. « Après avoir constaté la rapidité de la construction allemande, elle ajoutait : « Ajourner nos constructions serait donc une erreur irréparable. » En mars 1909, après le dépôt du budget de la marine, le leader du parti conservateur, M. Balfour, attira l'attention de la Chambre des communes sur son insuffisance, déclarant que la situation de la marine anglaise constituait « un danger national » et présenta un ordre du jour de blâme. La majorité le repoussa, mais le nouveau premier ministre, M. Asquith, sentit le besoin de donner satisfaction aux conservateurs. Le 18 avril 1909, il dit dans un grand discours, à Glasgow : « Il est nécessaire pour ce pays, bien que non dans un but agressif, de maintenir cette grande suprématie navale qui, entraînant avec elle la maîtrise des mers, est pour nous une question de vie ou de mort. La marine britannique est actuellement et doit continuer à être toujours d'une supériorité écrasante, non seulement comparativement à la flotte d'une seule puissance étrangère, mais aussi comparativement à toutes combinaisons de flottes étrangères qui pourraient nous

être opposées. » C'était fort bien dit. Mais, dans les actes, le ministère radical hésitait toujours devant les mises en chantier, et s'attirait par là les attaques incessantes du parti conservateur. Il se voyait, en conséquence, dans la nécessité d'augmenter chaque année le budget de la marine britannique. Mais il ne désespérait toujours pas d'arriver à une entente avec l'Allemagne.

Le 27 novembre 1911, peu de temps après le grave incident d'Agadir, le ministre des Affaires étrangères, sir Edward Grey, déclarait à la Chambre des communes que les « amitiés conclues par l'Angleterre n'étaient pas un obstacle à la conclusion de nouvelles amitiés, et que l'atmosphère étant maintenant purifiée, l'Angleterre répondrait avec joie à tout désir de l'Allemagne d'entretenir de meilleures relations avec elle ». Au début de février 1912, un des membres du cabinet, Lord Haldane, allait à Berlin sonder les dispositions du gouvernement allemand; il lui fut déclaré que nulle entente relative aux constructions navales ne pourrait être examinée avant qu'un accord *politique* eût été conclu entre les deux nations. La base de cet accord consistait dans l'engagement que prendrait l'Angleterre de rester neutre en face de tout conflit où l'Allemagne serait engagée. C'était vouloir exiger de l'Angleterre qu'elle renonçât à ses rapports amicaux avec la France et la Russie et qu'elle s'isolât elle-même jusqu'à ce que l'Allemagne fût devenue assez puissante pour lui imposer sa domination. Malgré ses excellentes dispositions, le gouvernement radical britannique dut repousser une exigence aussi exorbitante, mais Sir Edward Grey déclara que la Triple-Entente anglo-franco-russe ne reposait que sur des questions particulières, qu'elle ne visait aucune action offensive et qu'elle ne mettait aucun obstacle à un rapprochement de l'Angleterre et de l'Allemagne. Il proposait pour ce rapprochement une formule par laquelle

l'Angleterre s'engageait à ne pas attaquer l'Allemagne et à ne prendre part à aucune agression non provoquée contre elle : « The two Powers being naturally desirous of securing peace and friendship between them, England declares, that she will neither make nor join in any unprovoked attack upon Germany. Agression upon Germany is not the subject and forms no part of any treaty, understanding, or combination to which England is now a party, nor will she become a party to anything that has such an object [1]. » Cette formule ne donnant pas satisfaction au gouvernement de Guillaume dont la prétention était d'exiger la neutralité de la Grande-Bretagne même dans le cas où l'Allemagne attaquerait ses voisins, les pourparlers furent arrêtés.

Tandis que le gouvernement impérial manifestait des exigences inacceptables par le gouvernement radical anglais, quel que fut le désir de celui-ci de se rapprocher de l'Allemagne, la presse anglaise, ayant conscience de la situation créée par le rapide développement de la flotte germanique, agitait la question de savoir quelles mesures la Grande-Bretagne devrait prendre pour faire face à cette menace. Le *Morning post* disait : « On ne saurait nier que l'Angleterre doive maintenant, ou établir sur une base sûre sa coopération avec la France ou céder aux avances allemandes. D'autre part, la France doit choisir entre l'Angleterre et l'Allemagne. Si elle ne peut obtenir l'alliance avec l'Angleterre, elle sera forcée d'accepter les offres faites par l'Allemagne. Si l'alliance se réali-

1. « Les deux puissances étant naturellement désireuses d'assurer la paix et l'amitié entre elles, l'Angleterre déclare, qu'elle n'attaquera jamais l'Allemagne ni ne prendra part à aucune attaque non provoquée contre elle. L'agression contre l'Allemagne n'est pas l'objet et ne forme aucune partie d'aucun traité, entente ou combinaison auxquels l'Angleterre est maintenant partie ou deviendra partie pour quelque objet que ce soit. »

sait, l'Angleterre défendrait les côtes de la Manche et celles de l'Atlantique, tandis que la France défendrait les intérêts anglais et français dans la Méditerranée; mais il sera, dans ce cas, du devoir de l'Angleterre de constituer une armée et une marine utilisant tous ses hommes, et soutenues par toutes ses richesses. » Le *Spectator* présentait une observation que les faits devaient justifier : « Un des dangers de la situation actuelle, disait-il, est que la plupart des Allemands ne prennent pas l'Entente cordiale au sérieux. Ils s'imaginent qu'au cas d'un péril bien réel, la Grande-Bretagne romprait ses liens. » Le *Daily graphic* faisant valoir la diminution de l'influence anglaise dans la Méditerranée d'où le ministère radical avait retiré une partie de ses bâtiments, disait : « La Méditerranée n'est plus un chemin sûr de l'Empire britannique. Nous ne sommes même pas capables d'assurer sa liberté. Que devons-nous faire? dans un de ses derniers discours, M. Churchill donnait au problème la solution suivante : les colonies, avec une flotte impériale, assureraient les communications de l'empire. Malheureusement ce n'est pas une solution pratique. Pareille flotte n'est pas faite en un jour, et cependant notre pavillon disparaît presque dans la Méditerranée. Nous devons, ou construire une nouvelle escadre méditerranéenne ou conclure une alliance. »

L'idée d'une alliance franco-anglaise, dans laquelle la France défendrait les intérêts britanniques en Méditerranée, tandis que l'Angleterre défendrait ceux de la France dans le nord était vue avec faveur par ceux de nos politiciens qui tenaient à réduire le plus possible l'importance de notre marine. Mais, en Angleterre, l'idée d'une pareille alliance comptait peu de partisans. « La politique de l'Entente cordiale, disait le *Daily Chronicle*, n'a pas eu et n'a pas de partisan plus enthousiaste que nous, mais nous sommes fermement convaincus que transformer une entente d'un

caractère intime, pour employer une phrase récente de Lord Crewe, en un traité d'alliance formelle, serait une erreur sous tous les points de vue. L'alliance n'ajouterait rien à la force de la France ou de l'Angleterre; par contre, elle entraverait la politique des deux pays et ne manquerait pas de donner une nouvelle impulsion à la course des armements. L'entente cordiale a supporté la tension des événements critiques de l'an dernier. Quelle justification peut-on invoquer pour lui donner un caractère rigide et définitif? Les chauvins qui voient l'Allemagne partout, accueilleraient avec plaisir un traité d'alliance, pour deux raisons : 1° parce qu'il leur donnerait un nouvel argument pour demander la conscription en Angleterre; 2° parce que l'Alliance aurait une pointe dirigée contre l'Allemagne. Ce sont là deux raisons essentielles, non pas en faveur, mais contre une alliance avec la France ou toute autre puissance d'Europe. En outre, une puissante armée constituerait pour nos diplomates une tentation d'intervenir dans les affaires continentales. »

Le *Manchester Guardian* insistait sur la nécessité pour l'Angleterre d'améliorer ses relations avec l'Allemagne : « Aucune raison, disait-il, découlant d'un changement soudain dans la situation, ni la découverte de dangers imprévus ne sont mises en avant par ces journaux (ceux qui demandaient une alliance franco-anglaise) pour justifier un changement aussi considérable et aussi dangereux dans notre politique, et il n'y a aucune indication que ce changement soit, pour le moment, envisagé par le gouvernement. Il n'y a rien dans notre situation navale qui nécessite ou justifie une alliance militaire avec la France. Elle nous exposerait à des risques incalculables, rendrait la situation internationale plus instable et augmenterait beaucoup les chances, au cas où une guerre éclaterait, de la voir s'étendre à l'Europe tout entière. Pour nos intérêts

comme pour ceux de la France, la sécurité se trouvera dans l'établissement entre l'Angleterre et l'Allemagne de relations meilleures. L'Allemagne, elle-même, le désire : il ne devrait donc pas y avoir à l'exécution de ce plan de difficulté insurmontable et il n'y a aucune raison pour qu'une amélioration dans les rapports anglo-allemands affaiblisse l'entente entre l'Angleterre et la France. Elle contribuerait, au contraire, à l'établissement de meilleurs rapports entre la France et l'Allemagne. »

Le *Times*, malgré son peu de sympathie pour l'Allemagne et quoique très favorable, depuis longtemps, à l'Entente cordiale, se prononçait contre l'idée d'une alliance formelle. Il disait : « Les conditions qui rendraient désirable une mesure semblable peuvent se produire un jour, mais elles ne se sont sûrement pas produites encore... Il n'y a heureusement, dans la situation actuelle, aucune raison pour redouter une éventualité telle qu'une attaque contre nous. Mais si l'improbable arrivait, si cette attaque se produisait, il est clair que nos amis d'outre-Manche nous serviraient mieux en restant, s'il était possible, en dehors de la lutte, étant donné surtout que le *statu quo* dans la Méditerranée pourrait bien être maintenu par la flotte française, sans qu'elle prît une part active à la guerre. Une coopération, en ce sens, est assurée aux deux parties par la force et la popularité de l'Entente. Des engagements plus formels ne sont pas nécessaires pour baser leur confiance en une aide mutuelle. D'autre part, le manque d'élasticité qui résulterait de rapports plus précis pourrait embarrasser les deux gouvernements dans la mesure où il les lierait, et rendrait, en même temps, une sage coopération moins aisée. La puissance de la France est nécessaire à l'équilibre européen et l'équilibre européen nous est nécessaire à nous-mêmes, cette formule définit les besoins réciproques des deux pays, tels qu'ils exis-

taient quand l'entente a été créée et tels qu'ils existent encore aujourd'hui. Il ne s'est rien passé qui puisse permettre de croire que notre propre poids dans la balance soit aujourd'hui moindre qu'il n'était dans les années passées. »

Les amiraux anglais se prononçaient contre tout projet de confier à la flotte française la défense des intérêts anglais dans la Méditerranée. « Si étroites, avait déclaré, dès 1910, l'amiral Charles Beresford, que puissent être les relations actuelles entre la France et l'Angleterre, j'estime que, tout en étant prêtes à unir leurs forces au jour où surgirait ce qui serait à leurs yeux un danger commun, elles ne doivent, en aucun cas, dans l'intérêt même de ces relations, départager les responsabilités qui incombent à chacune d'elles, du fait de leurs intérêts commerciaux particuliers et de leur situation géographique... J'userai, quant à moi, de toute l'influence dont je peux disposer pour qu'en aucun cas, la Grande-Bretagne ne s'en remette à une autre puissance du soin de protéger ses stations en Méditerranée et de défendre sa ligne de communication avec les Indes. »

Le 10 juillet 1912, Sir Edward Grey faisait à la Chambre des communes les déclarations très nettes que voici : « J'estime que nous devons maintenir en Méditerranée une force navale suffisante pour que nous puissions compter en tout temps au nombre des puissances navales méditerranéennes. Naturellement, cette force est indépendante des forces supplémentaires que nous pourrions avoir à y envoyer le cas échéant. Je désire qu'il n'y ait à cet égard aucun doute. »

Le 22 juillet, une discussion très importante sur le programme naval s'étant ouverte à la Chambre des communes, le ministre de la Marine, M. Winston Churchill, fit entre autres déclarations celle-ci, qu'il importe, aujourd'hui, de rappeler : « Le nombre des

navires ayant leurs effectifs complets, sera en 1914, porté de 28 à 33. A partir de 1914, la Grande-Bretagne disposera de 5 escadres comprenant 41 cuirassés; 4 de ces escadres seront constamment prêtes à entrer en action. A la fin de 1914, l'Angleterre pourra donc opposer un minimum de 33 cuirassés et un maximum de 41 cuirassés à effectifs complets aux 29 navires allemands du même type. »

Parlant de la situation méditerranéenne, il dit : « Au cours des deux prochaines années, la force navale de 4 cuirassés actuellement à Gibraltar sera portée à 8. Malte sera pour la flotte une seconde base à laquelle seront attachés 4 grands croiseurs-cuirassés. En attendant que les nouveaux cuirassés destinés à la Méditerranée soient construits, une des 4 escadres de combat du nord sera détachée en croisière dans le sud. »

Faisant allusion au projet que l'on prêtait à l'Italie et à l'Autriche d'entreprendre tout de suite l'exécution d'un nouveau programme qui, pour l'Italie, comporterait 6 dreadnoughts, le ministre ajouta : « Si, d'après des renseignements parvenus à l'Amirauté, l'une des puissances méditerranéennes songe à réaliser un programme naval considérable, nous aurons à prendre des mesures nouvelles et à reviser toute notre politique navale dans la Méditerranée. »

A la suite de ces discussions, le gouvernement britannique renforça considérablement son armée navale de la Méditerranée, tandis que notre ministre de la Marine, M. Delcassé, transférait dans cette mer tous nos bâtiments cuirassés et que son successeur. M. Baudin dégarnissait complètement nos côtes de l'Atlantique de leurs moyens maritimes de défense. Ces faits me déterminaient à écrire à la fin de 1913 dans mon livre *Notre défense maritime* : « A aucune époque, depuis Richelieu et Colbert, notre pays n'avait abandonné l'Atlantique. Nos trois mers furent toujours, sous

la Monarchie, sous la Révolution et sous l'Empire, pourvues, théoriquement du moins, d'escadres destinées à protéger leurs côtes contre l'ennemi flottant qui aurait tenté de les menacer. La France eut des amis et des ennemis ; jamais, sauf peut-être sous la régence, elle ne consentit à se reconnaître des maîtres. Ce principe a été maintenu jusqu'en 1904 où il fut abandonné par le ministère Combes. L'erreur capitale de M. Delcassé fut de croire ou, du moins, de laisser croire et de laisser imprimer que l'Angleterre nous abandonnerait la « police » de la Méditerranée et se chargerait de la protection de nos côtes et de nos intérêts dans la Manche et l'Atlantique. Répandue dans le public et dans les milieux parlementaires, cette croyance contribua puissamment à faire négliger notre marine, à une heure où il aurait fallu lui consacrer des efforts proportionnés à ceux des amirautés de l'Allemagne, de l'Italie et de l'Autriche. Pendant la période la plus active de la politique inaugurée par M. Delcassé, aucune mise en chantier de cuirassés ne fut ordonnée. Tandis que M. Delcassé pratiquait une politique nettement hostile à l'Allemagne et pour laquelle le concours effectif de l'Angleterre nous était indispensable, ses collègues laissaient péricliter notre armée et notre marine. Par la première de ces négligences, ils préparaient le geste de Tanger ; par la seconde ils mettaient l'Angleterre en défiance au sujet du concours que nous aurions pu lui donner au jour d'un conflit armé. J'ai conservé le souvenir de conversations que j'eus, au moment du geste de Tanger, avec certains personnages anglais désireux de connaître l'état d'esprit de notre parlement, de nos populations et de notre gouvernement et j'ai encore sous les yeux le spectacle des inquiétudes qu'ils manifestaient au sujet de l'état de nos forces navales. Quoique la flotte britannique fût beaucoup plus forte alors, par rapport à la flotte allemande, qu'elle ne l'est aujourd'hui, les

Anglais redoutaient la puissance maritime de l'Empire germanique et craignaient que la nôtre ne fût pas en état de supporter les éventualités redoutables d'une guerre où toute l'Europe eût été engagée. »

Je voyais dans la faiblesse de notre flotte l'un des motifs qui poussaient les radicaux anglais à préconiser et à tenter un rapprochement de leur pays avec l'Allemagne. Or, il n'est point douteux que ce rapprochement se serait produit si le gouvernement de Guillaume II n'avait pas prétendu imposer à l'Angleterre des conditions qui, en l'isolant, l'auraient exposée aux plus graves dangers dans l'avenir.

J'avais, en outre, des motifs sérieux de penser que même après le transfert de tous nos cuirassés dans la Méditerranée, l'Angleterre n'avait pris aucun engagement formel au sujet de la défense de nos côtes de la Manche et de l'Atlantique contre la flotte allemande. Un document publié en août 1914 par le gouvernement britannique justifie ma manière de voir. Il s'agit de la lettre écrite par Sir Edward Grey à l'ambassadeur de France en Angleterre le 22 novembre 1912. Quoique les pourparlers d'entente de l'Angleterre et de l'Allemagne eussent échoués, le ministre des Affaires Étrangères anglais affirmait la résolution du gouvernement britannique de ne contracter aucun engagement formel avec la France. « De temps en temps, écrivait Sir Edward Grey à M. Cambon, dans ces dernières années, les autorités militaires et navales de la France et de la Grande-Bretagne se sont consultées. Il a toujours été entendu que ces consultations ne restreignaient pas la liberté pour chaque gouvernement de décider à l'avenir s'ils se prêteraient l'un l'autre le concours de leur force armée. Nous sommes d'accord que ces consultations entre spécialistes ne sont pas et ne doivent pas être considérées comme des engagements obligeant l'un ou l'autre gouvernement à agir dans une éventualité qui ne s'est pas

produite et qui peut ne se produire jamais. La disposition actuelle, par exemple, des flottes française et britannique respectivement n'est pas basée sur une promesse de coopération en cas de guerre. Vous m'avez pourtant fait observer que, dans le cas où l'un ou l'autre gouvernement aurait un motif grave d'appréhender une agression non provoquée d'une tierce puissance, il pourrait devenir essentiel de savoir si l'un pourrait compter sur l'assistance armée de l'autre. Je suis d'accord que, si l'un ou l'autre gouvernement avait de graves raisons d'appréhender soit une attaque non provoquée de la part d'une tierce puissance, soit quelque événement menaçant pour la paix générale, ce gouvernement considérerait immédiatement avec l'autre si les deux gouvernements doivent agir de concert en vue de prévenir l'agression ou sauvegarder la paix. Dans ce cas ils délibéreraient sur les mesures qu'ils seraient disposés à prendre en commun. Si ces mesures comportaient une action, les gouvernements prendraient aussitôt en considération les plans de leurs états-majors et décideraient alors de la suite qui devrait être donnée à ces plans. »

M. Cambon, après avoir pris acte de ces déclarations, indiquait dans sa réponse, dès le 23 novembre 1912, que le gouvernement français était d'accord avec celui de la Grande-Bretagne pour réserver les décisions à prendre jusqu'au jour où la paix serait menacée. Les ministères inspirés par M. Delcassé avaient donc limité notre programme naval à la Méditerranée avant qu'aucune entente formelle eût été conclue entre la France et l'Angleterre. Si, en juillet 1914, celle-ci avait gardé la neutralité, comme l'espérait l'Allemagne, nos côtes de la Manche et de l'Atlantique eussent été à la merci de la flotte germanique; or, il n'est guère douteux que la Grande-Bretagne serait restée en dehors du conflit actuel, si le gouvernement de Guillaume II

n'avait pas commis le crime et la faute de violer la neutralité de la Belgique.

Le 30 juillet 1914, lorsque notre ambassadeur à Londres, M. Paul Cambon rappela au ministre des Affaires étrangères d'Angleterre les lettres échangées entre eux en 1912 et rappelées plus haut, en lui demandant s'il ne croyait pas le moment venu d'envisager leur mise en application, car l'armée allemande était massée sur nos frontières, Sir Edward Grey se borna à lui répondre qu'un conseil des ministres anglais aurait lieu le lendemain matin, qu'alors seulement il pourrait parler. A la suite de ce conseil, Sir Edward Grey télégraphiait à son ambassadeur à Paris : « J'ai expliqué à M. Cambon que, à la réunion du conseil des ministres tenue aujourd'hui nous avions décidé de ne pouvoir, pour le moment, prendre un engagement définitif. Nous avions à soumettre notre politique au Parlement, mais nous ne pouvions engager le Parlement par avance. Jusqu'à présent ni le gouvernement ni l'opinion publique n'étaient convaincus qu'une intervention de la part de ce pays s'imposait en vertu d'un traité ou d'une obligation quelconque. Des développements ultérieurs pourraient modifier la situation et amener le gouvernement et le Parlement à considérer qu'une intervention serait justifiée. La protection de la neutralité de la Belgique pourrait notamment avoir une influence, je ne dirai pas décisive, mais au moins importante sur l'orientation de notre politique... M. Cambon répéta sa question si nous viendrions à l'appui de la France au cas où l'Allemagne l'attaquerait. Je dis ne pouvoir faire autrement que de m'en tenir à la réponse déjà donnée, et qu'au point où en étaient les choses il m'était impossible de prendre aucun engagement. »

Le même jour (31 juillet) M. Paul Cambon télégraphiait à Paris : « J'ai interrogé Sir Edward Grey sur

la délibération du cabinet qui avait eu lieu ce matin. Il m'a répondu qu'après avoir examiné la situation, le cabinet avait pensé que pour le moment le gouvernement britannique ne pouvait nous garantir son intervention... J'ai demandé à Sir Grey si, pour intervenir, le gouvernement attendrait l'envahissement du territoire français. J'ai insisté sur le fait que les mesures déjà adoptées sur notre frontière par l'Allemagne révélaient des intentions d'agression prochaine, et que si l'on voulait éviter de voir se renouveler l'erreur de l'Europe en 1870, il convenait que l'Angleterre envisageât dès maintenant les conditions dans lesquelles elle nous donnerait le concours sur lequel la France comptait. Sir Edward Grey m'a répondu que l'opinion du Cabinet ne s'était formée que sur la situation actuelle, que cette situation pouvait se modifier et que, dans ce cas, on appellerait aussitôt le Conseil des ministres à en délibérer. M. Paul Cambon faisait allusion, en terminant, à la lettre que le président de la République venait d'adresser au roi d'Angleterre en vue de presser la décision du gouvernement britannique, lettre sans intérêt réel, car le roi ne put que répondre évasivement comme le faisait son ministre des Affaires étrangères.

A cette date du 31 juillet, beaucoup de gens, en Angleterre, ne croyaient encore ni à la guerre ni à la violation de la neutralité de la Belgique et un fort parti, dans le peuple, était opposé à l'intervention de l'Angleterre. Le premier ministre M. Asquith et le ministre des Affaires étrangères, mieux éclairés sur la situation et sur les dangers auxquels la neutralité exposerait l'Angleterre dans l'avenir, jugeaient l'intervention de celle-ci nécessaire, mais ils n'osaient pas encore le dire.

Le 2 août, alors que les troupes allemandes avaient déjà pénétré sur le territoire du Luxembourg, le gouvernement anglais n'avait pas encore pris de décision.

Sir Edward Grey télégraphiait, en effet, à son ambassadeur à Paris : « Après le Conseil des ministres de ce matin j'ai remis à M. Cambon la note suivante : « Je « suis autorisé à donner l'assurance que si la flotte alle- « mande pénètre dans le Pas de Calais ou dans la mer « du Nord pour entreprendre des hostilités contre les « côtes ou les bateaux français, la flotte anglaise don- « nera toute la protection en son pouvoir. Cette assu- « rance est naturellement soumise à l'approbation du « Parlement et ne doit pas être considérée comme « engageant le gouvernement de Sa Majesté jusqu'à ce « qu'une telle action se produise de la part de la flotte « allemande. » Précisant ses réserves, Sir Edward Grey ajoutait : « J'ai fait remarquer que nous avions des questions extrêmement graves et délicates à considérer et que le gouvernement ne pouvait s'engager à déclarer la guerre à l'Allemagne si la guerre éclatait demain entre la France et l'Allemagne, mais qu'il était essentiel que le gouvernement français dont la flotte était depuis longtemps concentrée dans la Méditerranée, sût quelles dispositions prendre, la côte septentrionale étant entièrement sans défense. Il nous a donc paru nécessaire de lui donner cette assurance. Cela ne nous engage pas à déclarer la guerre à l'Allemagne, à moins que la flotte allemande n'agisse comme il a été indiqué ci-dessus. » Il ajoutait qu'interrogé par M. Cambon au sujet de l'attitude que prendrait l'Angleterre si la neutralité belge était violée, il lui avait répondu : « Que c'était là une affaire beaucoup plus importante et que nous examinions quelles déclarations nous ferions demain à ce sujet au Parlement, c'est-à-dire si nous déclarerions que la violation de la neutralité belge est un *casus belli.* »

C'est seulement le 4 août, lorsque le ministre des Affaires étrangères d'Allemagne eut déclaré la résolution de son gouvernement « de ne pas tenir compte de la neutralité belge » que Sir Edward Grey ordonna à

son ambassadeur à Berlin de réclamer ses passeports si une telle opinion était maintenue.

Il résulte de ces documents que si le gouvernement de Guillaume II n'avait pas commis la faute criminelle de violer la neutralité de la Belgique, tout en réservant — ce qui lui était facile — l'intervention de la flotte allemande pour une date ultérieure, l'Angleterre serait restée en dehors du conflit. Il y a là pour la France un enseignement dont il faut espérer qu'elle saura tenir compte. Les ministres qui limitèrent l'action de la flotte française à la Méditerranée et qui, par là, contribuèrent à réduire la puissance maritime de la France au point de laisser ses côtes de la Manche et de l'Atlantique « sans défense » — le mot est de Sir Edward Grey — ont dû éprouver quelque remords de leur conduite le jour où ils ont vu que si l'Allemagne avait respecté la Belgique, l'Angleterre serait restée en dehors de la guerre voulue et provoquée par Guillaume II.

En réalité, au mois de juillet 1914, les Anglais étaient, en général, opposés à l'intervention de leur pays dans une guerre pour laquelle ils savaient que l'Allemagne seule était prête. M. Asquith et Sir Edward Grey ne se sentirent appuyés par l'opinion publique que le jour où la violation du territoire belge par l'armée allemande fut un fait accompli. L'Angleterre à peu près entière comprit alors qu'elle était directement menacée par les ambitions de l'Empire germanique. La question des Pays-Bas reprenait, dans la politique anglaise, la place prépondérante qu'elle y avait occupée depuis le règne de la Grande Elisabeth.

Lorsque le 5 septembre 1914 fut signée à Londres la convention par laquelle la France, la Russie et l'Angleterre s'engageaient à ne conclure avec les Empires germaniques aucune paix séparée et à ne mettre fin à la guerre qu'à des conditions arrêtées d'accord entre elles — convention à laquelle plus tard

s'est ralliée l'Italie, — la Grande-Bretagne prenait la tête d'une coalition analogue à celle qui mit fin à l'hégémonie de la monarchie espagnole, aux ambitions de Louis XIV et au militarisme conquérant de Napoléon I[er].

Depuis lors, les relations de la France et de l'Angleterre sont sans cesse devenues plus étroites et cordiales, sous l'influence des nécessités militaires. Ce fut un événement caractéristique celui qui se produisit à Paris au début de 1916 : une délégation de parlementaires anglais rendant hommage à Jeanne d'Arc.

Quant au conseil tenu à Paris, les 28 et 29 avril 1916, dans lequel la France, l'Angleterre, la Russie, l'Italie, le Japon et la Serbie prirent des engagements réciproques en vue de leur conduite pendant la guerre et de leurs relations après la conclusion de la paix, il figurera dans l'histoire comme l'un des plus grands faits de la vie de l'Europe.

Avant d'entreprendre l'horrible guerre qui ensanglante la terre, Guillaume II aurait dû étudier les leçons du passé et méditer celles que nous donne la nature entière : il y aurait vu que nul homme et que nul peuple ne fut jamais assez fort pour imposer longtemps aux autres hommes ou aux autres peuples le respect de sa force. Il vient toujours une heure où contre les forces les plus puissantes surgit une coalition d'autres forces qui, pour être moindres que la première quand en les envisage séparément, n'en deviennent pas moins plus puissantes qu'elle par leur union.

CHAPITRE VII

Conclusions.

Depuis le XVIe siècle, c'est-à-dire depuis l'époque où elles furent définitivement constituées en Etats indépendants, organisés, la France et l'Angleterre ont été tour à tour amies et ennemies, alliées ou en guerre, mais elles furent toujours nécessaires l'une à l'autre parce qu'elles se complètent au triple point de vue économique, social et militaire.

En raison de la rudesse de son climat et de la pauvreté de son sol, la Grande-Bretagne se prête mal à la production des substances nécessaires à l'alimentation des hommes, tandis que la France, avec son climat tempéré et son sol en majeure partie très fertile, est l'un des pays les plus aptes à produire les céréales, les fruits et les animaux dont s'alimentent les peuples civilisés. Pauvre à la surface, la terre anglaise contient dans son sous-sol les combustibles et les minerais les plus nécessaires au développement de l'industrie, tandis que la France est peu riche en ces matières, plus riche, cependant, qu'on ne l'a cru jusqu'à ce jour.

De la nature de leur climat et de leur sol a résulté l'évolution économique de la France et de la Grande-Bretagne dans deux directions presque opposées : la première est devenue l'un des pays agricoles les plus

riches du monde; la seconde a pris la première place parmi les nations industrielles. En raison de leur voisinage, l'une et l'autre se sont, dès une époque très reculée, livrées à des échanges également avantageux pour toutes les deux. Aujourd'hui, la France exporte en Angleterre, chaque année, pour près d'un milliard et demi de produits agricoles, tandis que l'Angleterre importe en France pour près d'un milliard d'objets manufacturés. Et en dépit de toutes les théories, en dépit des tentatives faites, en France pour concurrencer l'industrie anglaise, en Grande-Bretagne pour développer l'agriculture, les échanges qui s'effectuent entre les deux pays sont indispensables à la prospérité de l'un et de l'autre. Ils se sont nui réciproquement chaque fois qu'ils ont essayé de limiter par des mesures douanières l'importance de ces échanges. Et cette situation se maintiendra, même si l'on exploite les mines que l'on a découvertes, en ces derniers temps, dans notre pays, parce que la France, grâce à son génie artistique, est essentiellement productrice d'objets de luxe, tandis que l'Angleterre est avant tout créatrice d'objets d'usage courant et de grande consommation. Les deux nations atteindront, en conséquence, l'idéal en ce domaine, le jour où elles s'entendront pour que chacune fournisse à l'autre, dans les conditions les plus favorables, ce qu'elle est capable de produire de meilleure qualité, en plus grande quantité et au plus bas prix : une entente de ce genre est le premier acte, qui, dans l'ordre économique, s'imposera aux gouvernements des deux peuples aussitôt que la guerre actuelle aura pris fin.

L'Angleterre et la France ne se distinguent pas moins l'une de l'autre par le caractère de leurs habitants que par la nature de leur sol et de leur climat. Il n'en saurait être autrement, car, selon le mot très juste de Buffon, « chacun est fils de la terre qu'il habite », c'est-à-dire emprunte à cette terre les qua-

lités physiques, d'où résultent ses qualités intellectuelles et morales.

Venues des régions froides et humides de la Scandinavie ou du nord de la Germanie, soit directement, soit après avoir séjourné dans notre Bretagne où notre Normandie, les populations des Iles britanniques ont subi l'influence de leur climat et de leur sol. Vigoureuses et ayant de grands besoins d'alimentation imposés par le froid et l'humidité, elles sont pleines de vigueur et par conséquent excellent en toutes sortes de sports. La pondération de leur esprit et leur ténacité inlassable dans l'action sont remarquables. Les œuvres de leurs littérateurs même les plus humoristes sont pesantes mais solides. Les conceptions de leurs moralistes sont éminemment pratiques. S'ils ne sont pas les créateurs de la morale utilitaire, dont les principes furent posés par les plus anciens philosophes grecs et largement développés par nos penseurs du XVIe et du XVIIIe siècle, ils en ont été du moins les ardents propagateurs. Ils les ont fait pénétrer dans la majeure partie des cerveaux britanniques, pour le plus grand profit matériel de la nation et des individus, mais peut-être au détriment d'un idéalisme dont les peuples, comme les individus, ne peuvent se priver sans de graves inconvénients. Les doctrines des théologiens anglais sont plus humaines que divines. La religion est aussi sobre de manifestations extérieures que fidèlement pratiquée par le plus grand nombre des individus ayant reçu de l'instruction. Celle-ci, du reste, est intimement liée à la religion. C'est, pour la majorité de la nation, un protestantisme aussi respectueux de la puissance civile qu'attaché à la libre discussion des dogmes.

L'Anglais a su, grâce à l'équilibre de son esprit, allier le respect de l'autorité, sous toutes ses formes, avec un attachement profond à son autonomie individuelle. Il est religieux mais il discute sa religion. Il

vénère unanimement son roi, mais il ne lui accorde aucun pouvoir. Il n'abroge jamais aucune loi, par déférence pour la tradition, mais il applique celles-là seules qui répondent à sa mentalité à chaque étape de son évolution économique, sociale et politique. Le premier des peuples de l'Europe il a fait une révolution, mais il a su en arrêter la marche dès qu'elle eut atteint le terme correspondant à ce qu'il considérait alors comme nécessaire. C'est en vain que Cromwell voulut l'entraîner dans la voie de la démagogie militariste et sectaire ; après quelques années de griserie, il revint au respect de toutes les autorités sociales, politiques et religieuses traditionnelles. Il restaura la royauté, il conserva l'aristocratie ; mais il ne permit ni au roi de gouverner ni à l'aristocratie de toucher aux libertés des plus humbles citoyens. Et il donne, depuis quatre siècles, le spectacle d'un peuple qui a su évoluer dans la direction de la liberté sans toucher à la plupart des institutions de son passé. Contrairement à toutes les nations anciennes qui, en se démocratisant, ont abouti au césarisme en passant par l'anarchie, plus l'Angleterre a progressé vers l'indépendance politique, plus elle s'est montrée attachée à l'ordre et plus elle a nettement répudié le césarisme. Elle semble n'avoir conservé les institutions provinciales et aristocratiques des siècles passés que pour empêcher la constitution d'un gouvernement assez fort et assez centralisé pour être capable de porter la main sur ses libertés.

Protégé par les flots qui entourent ses îles contre les attaques de l'extérieur, le peuple anglais est devenu essentiellement pacifique ; mais son amour de la paix s'est doublé d'un attachement indomptable à son « home » et d'un orgueil qui fait de tout originaire des Iles britanniques un Anglais avant même qu'il soit devenu un homme. Il en est résulté, à diverses époques de l'histoire, une tendance marquée du peuple anglais

à la mégalomanie, mais il ne se montra belliqueux qu'aux heures où quelque souverain ambitieux tenta d'imposer son hégémonie ou sa domination à l'Europe. Son attachement à la paix et son perpétuel souci de conservation des libertés individuelles ou collectives conquises, le rendirent hostile au militarisme au point qu'il ne voulut jamais consentir ni au service militaire obligatoire ni à la constitution d'une armée permanente. Les budgets militaires ne sont accordés que pour un an au pouvoir exécutif par les représentants de la nation, parce que le peuple ne veut pas que l'armée soit à la discrétion du gouvernement et puisse être tournée contre la nation. Dans les siècles passés, la noblesse seule prenait part aux expéditions militaires, avec ses serviteurs ou des mercenaires; dans les temps les plus modernes, l'armée et la marine n'ont jamais compté que des volontaires et ceux-ci ne connaissent ni le régime sévère ni la discipline rigoureuse des armées et des marines du continent.

Dans la conception sociale anglaise, l'individu passe avant la collectivité, les droits du citoyen dominent ceux de l'Etat. Mais chaque fois que la patrie anglaise fut jugée en danger, les volontaires affluèrent dans l'armée où la flotte de la Grande-Bretagne. Contre l'Allemagne menaçant le monde de sa domination et de ses appétits, tentant de terrifier les peuples par ses sous-marins sournois et assassins, ses zeppelins incendiaires, ses massacres systématiques de femmes, d'enfants, de vieillards, de prêtres, c'est par millions que toutes les classes sociales de la Grande-Bretagne ont fourni des soldats et des officiers volontaires.

Le principe du service obligatoire auquel la population britannique vient de donner son adhésion fut toujours repoussé jusqu'à ce jour et il n'est pas certain qu'il ne le soit pas de nouveau lorsque la paix sera rétablie.

Comme la plupart des populations insulaires, celles

de la Grande-Bretagne restèrent pendant de longs siècles confinées dans leurs îles. Les navires des Phéniciens et des Carthaginois y allaient chercher des minerais par la route du détroit de Gibraltar et de l'Adriatique; les Grecs s'y rendaient en traversant la Gaule, le long du Rhône, de la Marne et de la Seine; les bateaux des Bretons et des Vénètes en fréquentaient les ports et y transportaient des émigrants Celtes; mais les insulaires eux-mêmes ne sortaient pas de chez eux.

C'est seulement après sa conquête par les Normands que l'Angleterre a commencé de lancer des navires sur les mers qui l'entourent et c'est seulement au XVI[e] siècle, sous le règne de la Grande Élisabeth, que les Anglais ont commencé de s'expatrier pour fonder des colonies. La Grande-Bretagne ne s'est lancée dans la double voie de l'expansion maritime et coloniale que longtemps après l'Espagne, le Portugal, la Hollande et même la France; et son seul but fut la satisfaction de besoins économiques. En se multipliant, sa population était devenue trop nombreuse sur un territoire dont la majeure partie était si peu favorable au développement agricole qu'au XVI[e] siècle une très grande partie des terres furent transformées de terres de labour en simples pâturages, et qu'un nombre considérable de familles ne trouvant plus à vivre dans le pays durent s'expatrier. Ce fut le point de départ de la colonisation anglaise.

Quant au développement maritime de la Grande-Bretagne, il ne commença de prendre un véritable essor que sous l'influence du *navigation act* (1651) qui réservait aux navires anglais les transports entre la Métropole, ses colonies et même les pays étrangers pour certains produits. Pratiquées pendant plus de deux siècles, les prescriptions du *navigation act*, œuvre capitale de Cromwell, ont fondé la puissance commerciale de l'Angleterre. Pendant ce temps, la

mise en valeur de son sous-sol fondait sa puissance industrielle et le développement toujours assuré de sa flotte de guerre lui donnait la maîtrise des mers. Ce qui domine dans cette évolution, c'est l'esprit pondéré, pratique, déterminé par l'influence des besoins que les conditions cosmiques des Iles britanniques imposent à leurs habitants.

Différente a été l'évolution de la France parce que différentes sont les conditions cosmiques dans lesquelles vivent ses populations. Venus de régions où ils avaient mené pendant des siècles une vie purement continentale, les ancêtres de races variées du peuple français, avaient les mœurs des peuples du fond de l'Asie et de l'Europe. Ils les conservèrent après leur établissement sur le sol de la Gaule. Ils avaient toujours été guerriers et aventureux, ils restèrent guerriers et amis des aventures. Mais, établis, après de longues migrations, sur un sol d'une extrême richesse, où, grâce à un climat tempéré, poussent toutes les plantes, vivent tous les animaux domestiques et où fréquentaient tous les navigateurs de la Méditerranée, ils se laissèrent vite amollir par les facilités de la vie et pénétrer par les civilisations de Carthage, de Rome, de la Phénicie, de la Grèce. Ils conservèrent leur humeur belliqueuse, mais il s'y ajouta, sous l'influence des idées apportées par les Grecs et les Romains, un sentimentalisme chevaleresque qui tempéra la brutalité des ancêtres.

Le Gaulois est gai, ami des fêtes et des banquets bruyants, grand parleur, gouailleur, discuteur et batailleur. Il aime les ornements, les bijoux, les vêtements multicolores, l'hydromel et le vin que lui apportent les Italiens dans de grandes amphores. Il adopte avec une telle facilité les mœurs, la langue, la religion des colonisateurs de la Gaule, que sa propre langue ne tarde pas à disparaître et que ses dieux se confondent rapidement avec ceux de Rome ou

d'Athènes. Vivant au sein d'une plantureuse nature, il est naturiste, et le restera malgré tous les efforts que fera le Christianisme pour l'arracher à ses divinités champêtres et à ses superstitions. La douceur du climat lui permet d'être sobre ; il n'a pas besoin de se gaver d'aliments lourds et de boissons excitantes, comme l'habitant des régions froides et humides du Nord ; aussi son esprit est-il alerte, toujours en éveil devant les nouveautés, tandis que son caractère est impulsif et ses sens fort impressionnables. Il s'enthousiasme facilement pour les idées, les hommes et les choses, mais il s'en éloigne avec la même facilité qu'il s'en est approché. Ses théologiens sont des métaphysiciens, mais il ne les comprend ni ne les écoute, n'attachant de prix, dans la religion, qu'aux pompes des basiliques et des processions, aux miracles de la légende dorée, aux joies matérialistes du paradis. Ses moralistes populaires sont des naturistes comme Rabelais, des sceptiques comme Montaigne ou des philosophes révolutionnaires comme Voltaire, Jean-Jacques Rousseau, Diderot. Sa littérature est volontiers légère, folâtre, gauloise pour tout dire en un mot, en même temps que raisonneuse et critique ; sa langue se précise rapidement au cours des siècles, au point de devenir la plus claire et la plus scientifique de tous les temps et de tous les pays. Son esprit est rendu logique par une éducation où domine toujours le rationalisme grec et la critique latine. Sous cette influence et avec la légèreté imprimée à son caractère par les conditions du sol, du climat, de l'alimentation, il incline volontiers vers l'anarchie. Même aux époques où il fut le plus fortement dominé par la religion, il se plaisait à railler les personnages les plus sacrés et les choses les plus saintes ; aucun de ses rois, même parmi les plus puissants, n'échappa à ses satires et à ses chansons ; aucune loi n'a pu être soustraite à ses sarcasmes. Il est conservateur, il aime l'ordre ;

mais il respecte aussi peu le passé que les hommes ou les institutions ayant pour rôle d'empêcher le désordre. Très peu discipliné, il aime pourtant à commander. Attaché à ses libertés et à ses droits individuels, il n'a généralement aucun souci des droits et des libertés des autres, parce que chacun est convaincu qu'il détient la vérité. Ses révolutions, toujours poussées jusqu'à leurs extrêmes conséquences, se terminèrent toujours par la suppression successive de tous ceux que les avaient dirigées, la chute dans l'anarchie et le triomphe d'un dictateur. Après la Fronde, Louis XIV, après la Convention et le Directoire, Napoléon I[er].

Au-dessus de ses défauts planent des qualités qui en ont fait le peuple le plus assidûment fréquenté par les étrangers qui ait jamais existé. La gaieté qu'il tire de la facilité de la vie l'a rendu aimable, tolérant, accueillant pour tous ceux qui le visitent, quels que soient leur race ou leur nationalité, la coloration de leur peau ou les traits de leur visage. Son éducation gréco-latine, jointe à l'amabilité qu'il tire de la satisfaction facile de ses besoins, l'ont fait généreux, chevaleresque, sensible à toutes les misères et à toutes les nobles actions. Les Allemands ont raillé son attachement à la justice, au droit, à l'honneur, à la bonté, sans voir que là s'était trouvé, pendant tout le cours de son histoire, la source de sa puissance et la raison du rôle considérable qu'il a joué dans l'histoire de l'humanité.

Ni l'adoucissement de ses mœurs ni la mobilité de son humeur ne lui firent perdre le goût des batailles et des aventures qui inspira ses ancêtres. Il trouva toujours trop étroites les limites de la Gaule et tenta de les étendre, tantôt du côté de l'Italie, tantôt du côté du Rhin, tantôt vers les Pays-Bas. Et comme la guerre appelle la guerre, comme les conquêtes appellent les représailles, il fut condamné par son humeur

batailleuse à être alternativement, au cours de son histoire, victorieux et vaincu, conquérant et conquis.

Quoique fixé dans un quadrilatère dont une seule face touche au continent, tandis que les trois autres sont baignées par la mer, il a toujours pratiqué la politique continentale héritée de ses ancêtres et n'a que très imparfaitement tiré profit des grandes routes océaniques ouvertes sur les divers points de son horizon. La plupart des Français et presque tous les gouvernants du pays se sont, à toutes les époques, montrés indifférents ou hostiles à l'égard des choses de la mer et de la puissance maritime à laquelle la nature appelait la France.

Les habitants des côtes françaises ont toujours eu, pourtant, un goût très prononcé pour la mer. Ceux des côtes de la Manche firent la conquête de l'Angleterre avant l'ère romaine. Les Vénètes du Morbihan étaient, à l'époque de Jules César, des navigateurs hardis. Les Basques, dès le milieu du IX[e] siècle, se lancent à la poursuite des baleines à travers l'Océan et poussent leurs opérations de pêche jusqu'au voisinage du continent américain. Au XI[e] siècle, le goût des aventures plus encore que le zèle religieux lance l'aristocratie française à la conquête de la Palestine, tandis que les marins de Dieppe fondent, sur les côtes occidentales de l'Afrique, les premiers établissements européens. Peut-être même, quelque navigateur dieppois aborda-t-il le premier sur les côtes de l'Amérique du Sud. Au XVI[e] siècle, après la découverte du Nouveau-Monde, les marins des côtes françaises, rivalisent partout avec ceux de l'Espagne et du Portugal, malgré l'indifférence avec laquelle sont traitées par leurs rois les questions maritimes et coloniales.

C'est seulement à l'époque de François I[er] que les gouvernements commencent à se demander si « notre premier père aurait, par hasard, adjugé le monde aux Espagnols et aux Portugais à l'exclusion des Fran-

çais » et prennent quelques mesures pour favoriser l'extension des intérêts et de la race de France en dehors des frontières étroites de son domaine territorial. L'amiral Coligny, aussitôt après la conclusion de la paix d'Amboise, songe à fonder des colonies françaises outre-mer. Richelieu crée des ports et une flotte de guerre, Mazarin comme Coligny recherche l'amitié de l'Angleterre, Colbert porte la puissance maritime de la France au plus haut degré qu'elle ait jamais atteint.

A partir de ce jour, une intense rivalité maritime et coloniale naît entre la France et la Grande-Bretagne; elle dominera l'histoire des deux pays. Elle les jeta souvent l'un contre l'autre dans des guerres de longue durée. Elle subsista même aux époques où les deux nations entretinrent des relations plus ou moins cordiales.

L'évolution historique des deux nations offre une grande analogie. Jusque vers le XVe siècle, la France se constitue autour de Paris, siège du roi, par l'annexion successive, au moyen de guerres ou de mariages, des différentes provinces dont l'indépendance avait été plus ou moins prononcée, sous des seigneurs distincts, pendant toute la durée du moyen âge. Dans la Grande-Bretagne, c'est l'Angleterre proprement dite, avec Londres pour capitale, qui est le noyau politique autour duquel s'agglomèrent lentement, non sans des crises violentes, le pays de Galles, l'Ecosse et l'Irlande.

Entre le XIIe et le XVIe siècle la lutte est presque incessante entre l'Angleterre et la France, pour décider de l'union des deux Etats sous l'autorité d'un seul monarque ou de leur séparation définitive. Un instant, au début du XVe siècle, elles furent réunies sous l'autorité du roi anglais Henri V, proclamé à Paris régent et héritier de la couronne de France; mais les dirigeants de la politique furent impuissants à unir ce que

la nature avait divisé. Les deux peuples avaient déjà des mentalités trop différentes pour qu'il fût possible de les fondre en un seul État.

A la fin du xve siècle, les rois de France inaugurent, avec Charles VIII, la phase des guerres de conquête, portées tantôt en Italie, tantôt sur les bords du Rhin haut et moyen, tantôt dans les plaines des Pays-Bas. Les guerres sont nombreuses, presque incessantes sous certains rois, prolongées chacune pendant un nombre considérable d'années, finalement peu fructueuses par rapport aux dépenses faites et aux vies sacrifiées. Si l'on compare le territoire de la France à la fin du xve siècle et à la fin du règne de Napoléon Ier (congrès de Vienne, 1815), on constate qu'après quatre siècles de guerres souvent très glorieuses, la France n'était agrandie que de l'Alsace, de la Lorraine, de l'Artois et de la Flandre. Mais elle avait, avec le concours de la Grande-Bretagne, détruit la redoutable puissance de la maison d'Espagne et réduit considérablement celle de l'Autriche en favorisant l'émancipation des principautés d'Italie et des Pays-Bas. Elle avait malheureusement, beaucoup trop aidé à l'évolution ascendante de la Prusse, car elle avait par là préparé l'unification de l'Allemagne sous la domination autocratique et brutalement militariste des Hohenzollern.

Il faut noter que l'accord de l'Angleterre et de la France pour la destruction de l'hégémonie espagnole, se produisit au moment où les deux nations étaient en proie aux luttes et aux guerres religieuses et quoiqu'elles évoluassent dans des directions absolument opposées. La différence des religions avait été impuissante à les empêcher de se rapprocher pour combattre la domination dont l'Europe était menacée. Quoique le pape fût l'allié ou le complice de la maison de Habsbourg, la France catholique et la protestante Angleterre la combattaient dans le plus parfait accord,

et, spectacle singulier, c'étaient, en France, des cardinaux catholiques qui dirigeaient la lutte dans laquelle la papauté fut vaincue en même temps que l'Espagne et l'Autriche.

Notons, encore que l'entente franco-anglaise contre l'Espagne eut lieu à une époque où la France et l'Angleterre commençaient de rivaliser sur mer et dans les contrées d'outre-mer pour l'expansion de leurs nationalités et le développement de leur commerce. Cette rivalité n'avait pas empêché leur union pour la défense de l'indépendance des petites nations en même temps que pour la garantie de leur propre autonomie contre les ambitions espagnoles et germaniques. Je dis « germaniques » parce qu'il ne faut pas oublier qu'au XVI[e] siècle la maison de Habsbourg détenait, de par la volonté du pape, la couronne du Saint-Empire germanique et représentait les ambitions avec les appétits de la Germanie.

Si Louis XIV avait persisté dans la politique d'entente avec l'Angleterre inaugurée par Coligny et Catherine de Médicis, maintenue pendant plus d'un demi-siècle par Richelieu et Mazarin, préconisée ensuite par Colbert, la France, jouissant d'une paix à peu près continue, aurait pu s'étendre à travers le monde au moyen d'une marine marchande de premier ordre, soutenue par une flotte de guerre puissante, et acquérir un énorme domaine colonial, sans gêner le développement de la Grande-Bretagne. La monarchie espagnole étant abattue et la Hollande réduite à ses seules forces, il y avait largement place, sur tous les points du globe et dans toutes les mers, pour les deux grandes puissances maritimes et coloniales rivales. Et si la France avait jugé nécessaire de s'étendre du côté du Rhin, ce n'est pas l'Angleterre qui aurait mis obstacle à ce qu'elle enlevât à la maison de Habsbourg la Franche-Comté, l'Alsace-Lorraine et la Flandre, seuls territoires qui restèrent à notre pays après les

interminables, sanglantes et ruineuses guerres de Louis XIV.

Mais aveuglé par sa passion de la gloire et par la persuasion que le catholicisme était encore assez puissant pour étayer ses ambitions, Louis XIV rêvait d'écraser, avec l'Angleterre, le protestantisme dont elle incarnait la forme la plus libérale, et de constituer une Europe continentale catholique dont il aurait été le chef. C'était un pur rêve. Il le poursuivit pendant un demi-siècle, en ruinant la France et sacrifiant ses sujets par centaines de milliers. Faute suprême, il n'avait pas compris que pour lutter contre la Grande-Bretagne il aurait dû posséder une marine au moins aussi forte que la sienne. Il laissa décliner jusqu'à leur disparition presque complète les flottes et les arsenaux créés par Colbert et se trouva sans moyens d'action le jour où la Grande-Bretagne parvint à coaliser l'Europe entière contre ses prétentions à la dominer.

Les mêmes erreurs et les mêmes fautes, commises par Napoléon I[er], aboutirent aux mêmes résultats. Héritier, en même temps que destructeur, de la Révolution, c'est en son nom qu'il parcourt l'Europe, c'est contre les rois et les empereurs qu'il jette ses armées beaucoup plus que contre les peuples et c'est contre l'Angleterre, où ses fantassins victorieux ne peuvent pénétrer, que se dressent ses colères. Mais il se montre aussi impuissant contre elle que Louis XIV, pour le même motif : il n'a pas compris la nécessité de la marine. Lui aussi succombera, pour avoir voulu dominer l'Europe, sous une coalition de toute l'Europe provoquée par la Grande-Bretagne. Et, comme Louis XIV, il sera abandonné par le peuple qu'il avait grisé de sa gloire militaire.

Guerrier, belliqueux, ami des aventures comme ses ancêtres, le peuple de France avait applaudi aux victoires de Louis XIV et de Napoléon ; il avait dressé aux vainqueurs des arcs de triomphe, il s'était enthou-

siasmé au spectacle de leurs conquêtes, mais, à aucun moment, ni sous le règne du premier, ni pendant la longue épopée guerrière du second, il ne montra des sentiments analogues à ceux qui, depuis 1870, ont été étalés par toutes les classes de la société germanique. Il ne rêva jamais de courber l'Europe sous sa domination, il ne manisfesta jamais le désir de dépouiller les peuples vaincus par ses armes. Sous Louis XIV, il ne vit que la gloire dont le nom de la France était auréolé par la victoire; sous la Révolution, le Consulat et l'Empire, il se glorifiait d'être le libérateur des peuples. Louis XIV est un vaniteux, Napoléon est un soldat; l'un et l'autre ont, comme le peuple de France lui-même, un esprit chevaleresque qui ne permet pas de les confondre avec les chefs d'Etat dont les basses ambitions, les viles cupidités et la barbarie scientifique déterminent, en ce moment même, les plus horribles souffrances et ruines qui aient jamais été subies par l'humanité.

Les guerres dans lesquelles la France et l'Angleterre furent aux prises sous les règnes de Louis XIV et de Napoléon ne laissèrent dans l'esprit des deux peuples que des sentiments réciproques d'estime parce qu'elles furent toujours loyales et chevaleresques. Aussi vit-on, à la suite de chacune de ces deux grandes périodes d'hostilités, la France et l'Angleterre vivre pendant de nombreuses années en bonne intelligence, malgré la persistance de la rivalité entretenue par leurs communes aspirations maritimes et coloniales.

Leur entente, pendant ces périodes, eût été plus complète et surtout plus utile à la paix européenne et au progrès général de l'humanité, si la plupart des gouvernements de la France n'avaient pas négligé plus ou moins ses forces maritimes. La faiblesse relative de ces dernières constituèrent un regrettable encouragement à la prétention de dominer exclusivement sur les mers que manifestèrent, à diverses époques,

certains hommes d'État anglais et d'où résultèrent des conflits préjudiciables aux intérêts des deux nations en même temps qu'à leur autorité dans le monde. Ces fautes apparaissent très graves surtout pendant le règne de Louis XV où notre marine fut tellement négligée que, malgré les efforts faits par le gouvernement de Louis XVI pour la relever, elle ne nous permit pas de retirer de la guerre de « l'indépendance américaine » les fruits que nous aurions pu en espérer. L'abandon de notre flotte ne fut pas moins regrettable sous le règne de Louis-Philippe, car la France fut condamnée, en raison de sa faiblesse maritime, à subir plus d'une humiliation, tandis que le mouvement d'expansion coloniale provoqué par le ministère Guizot était fortement contrarié. Les mêmes conséquences résultèrent, sous le règne de Napoléon III, du délaissement de notre flotte. Quant aux ministres de la troisième République qui limitèrent le rôle de notre marine de guerre à la protection de nos intérêts méditerranéens, supprimèrent tous les moyens de défense de nos côtes du nord et de l'Atlantique, ils peuvent apprécier aujourd'hui la gravité de leur faute. Que serait-il advenue de cette énorme étendue de littoral, si l'Allemagne, respectant la neutralité de la Belgique, n'avait pas, en quelque sorte, provoqué l'intervention de l'Angleterre dans l'affreuse guerre actuelle?

La négligence dont la marine française a souffert presque constamment depuis la mort de Colbert, a été d'autant plus nuisible aux intérêts français que l'Angleterre, contrairement à la France, n'a jamais fait de politique sentimentale. Depuis le règne d'Élisabeth, elle ne se détourna jamais de la ligne de conduite adoptée par cette éminente souveraine. Tandis que la politique française changeait avec chaque roi ou même chaque ministre, ainsi qu'une girouette tourne avec les vents, l'Angleterre ne cessa jamais d'appliquer trois principes capitaux d'où elle a tiré sa grandeur morale

et sa puissance matérielle : 1° empêcher qu'aucune grande puissance s'établisse dans la mer du Nord en face de ses côtes et, dans ce but, protéger incessamment l'indépendance des Pays-Bas; 2° s'opposer à ce que l'Europe tombât sous l'hégémonie d'un gouvernement ou d'un peuple qui, après avoir dominé le continent, aurait pu porter atteinte à l'indépendance des Iles britanniques; 3° prendre position, dans toutes les mers, sur les points les plus aptes à servir de centres de ravitaillement pour ses navires ou de base navale en cas de guerre et les mieux disposés pour le rayonnement de l'influence britannique dans les divers continents.

Comme corollaire de ces principes et pour ne pas s'exposer elle-même aux attaques des puissances européennes, elle a dû entretenir toujours une flotte plus nombreuse et plus forte que toutes celles des autres nations maritimes, s'abstenir de prendre pied sur le continent, et vivre autant que possible en bonne intelligence avec tous les peuples, de manière à obtenir leur concours chaque fois qu'il lui paraîtrait nécessaire de former une coalition contre les ambitions excessives d'un gouvernement quelconque.

Grâce à la ténacité véritablement « britannique » avec laquelle tous ses gouvernements, depuis le XVIe siècle, ont appliqué les principes rappelés ci-dessus et obéi aux règles de conduite qui en découlent, la Grande-Bretagne n'a jamais vu une armée étrangère mettre le pied sur son sol, elle est devenue la puissance coloniale la plus considérable du monde et elle a joué un rôle prépondérant dans toutes les grandes crises traversées par l'Europe.

Quelques-uns de ses hommes d'État lui ont fait faire, à certaines heures, des rêves de domination qui soulevèrent contre elle des coalitions redoutables, mais, grâce à la prudence de l'esprit britannique, ni ses chefs ni son peuple ne persistèrent jamais dans

leurs erreurs et ne les poussèrent assez loin pour que l'Angleterre ait eu beaucoup à en souffrir.

En même temps que son éducation essentiellement pratique lui a inspiré l'idée de la nécessité pour tout peuple, comme pour tout homme, d'être fort s'il veut être respecté, elle lui a inculqué le respect de toutes les forces qui, librement, se développent autour d'elle sans porter atteinte à ses propres libertés. Elle a, en un mot, introduit dans sa politique extérieure les principes de la morale utilitaire qui domine toute son éducation.

Cependant, j'ai entendu poser par quelques-uns de nos compatriotes et même par des Anglais de haute valeur la question de savoir si cette Entente cordiale, dont l'élaboration fut extrêmement pénible, pourra subsister après la guerre actuelle, si l'Angleterre ne sera pas grisée par les victoires communes des alliés et par ses propres succès militaires au point de chercher à devenir une grande puissance guerrière. A cette question, je réponds, sans hésiter, par la négative.

Tout d'abord, même au cours de l'affreuse guerre qui, actuellement ensanglante l'Europe et où l'Angleterre a déjà perdu près d'un million d'hommes, le peuple britannique s'est montré fort hostile à l'organisation militaire des nations continentales. Autant il convient d'admirer l'empressement avec lequel la jeunesse aristocratique et bourgeoise de l'Angleterre s'est, dès le début de la guerre, engagée volontairement pour combattre à côté des soldats de la Belgique et de la France, autant il est impossible de ne pas tenir compte des résistances que les classes laborieuses anglaises ont opposées à l'engagement volontaire d'abord, au service obligatoire ultérieurement, et même au service industriel de guerre. La seule mesure à laquelle ces classes aient consenti est l'obligation du service pour tous pendant la durée de la guerre actuelle. En France c'est dans la bourgeoisie que se

manifesta jadis la résistance au service obligatoire. En Angleterre c'est la masse laborieuse qui s'y est toujours montrée le plus hostile, à toutes les époques. Il est douteux qu'après la guerre ses dispositions se modifient. Or, sans le service obligatoire pour tous les citoyens, aucune nation ne peut être ni militariste ni belliqueuse.

L'Angleterre, en second lieu, se trouve déjà placée, au point de vue de ses relations avec les autres peuples, dans des conditions très différentes de celles que connurent ses grands ambitieux. Ceux-ci purent rêver de la domination mondiale des mers à une époque où l'Angleterre seule avait une marine de guerre puissante et une flotte commerciale très supérieure à celles de toutes les autres nations. De pareils rêves seront désormais impossibles. Sans parler de la France qui, sans doute, ne commettra plus la faute de laisser péricliter sa marine, comme elle le fit pendant presque tout le cours de son histoire, les États-Unis et le Japon possèdent déjà des flottes de guerre et des marines commerciales puissantes. La Russie devenue, après la guerre, maîtresse de Constantinople, ne manquera pas de développer sa flotte de la mer Noire, afin de tenir sa place dans la Méditerranée orientale. La Chine possède une telle étendue de côtes, un nombre si considérable d'excellents marins et une flotte commerciale si nombreuse, qu'elle ne saurait échapper au besoin de se doter d'une flotte de guerre au moins aussi forte que celle du Japon et des Etats-Unis. L'Italie ne pourra que développer sa marine dont l'importance est déjà grande. L'Espagne ne sera-t-elle pas conduite à imiter son exemple? Les États scandinaves qui possèdent déjà une flotte commerciale d'une très grande valeur (celle de la Norvège vient au quatrième rang de celles de toutes les nations) ne songeront-ils pas à prendre des mesures pour protéger leur neutralité si gravement violée, dans la guerre actuelle,

par les sous-marins allemands? En un mot, la multiplicité des flottes de guerre et des marines commerciales qui existent déjà et se constitueront dans tous les océans ne permettra plus à aucune nation de former les rêves de domination océanique par lesquels l'Angleterre, à de certaines heures de son histoire, inquiéta le monde.

Après la guerre, du reste, la Grande-Bretagne aura comme la France, comme la Russie, comme l'Italie, tant de blessures à guérir et de pertes à réparer, qu'elle sera trop heureuse de jouir de la tranquillité introduite dans le monde par la destruction du militarisme allemand.

Il faut ajouter que les causes de guerre auront en grande partie disparu, en raison de la nouvelle situation dans laquelle se trouveront toutes les puissances. A quoi pourrait aspirer la Russie lorsquelle sera devenue la maîtresse de Constantinople et de l'Arménie, c'est-à-dire de presque tout l'Empire turc? Que pourrait demander l'Angleterre, sa rivale en Orient, lorsqu'elle aura soudé à son vaste empire de l'Inde les immenses et riches territoires de la Mésopotamie et relié son domaine asiatique à la Méditerranée? Le Japon et les Etats-Unis, dont la rivalité a souvent été signalée, sont trop éloignés l'un de l'autre pour que la tentation leur puisse venir de se battre. La Chine aura besoin d'un long temps de paix pour s'organiser. Les petits États neutres de l'Europe, enfin, sont assez instruits par la guerre actuelle sur le danger de leur désarmement et de leur isolement pour que l'on puisse espérer qu'ils se fédéreront en vue de résister aux ambitions de voisins plus puissants qu'eux.

La France, de son côté, malgré ses traditions et son caractère, est éminemment pacifique — on ne l'a que trop vu depuis une vingtaine d'années — et son attachement à la paix est encore favorisé par ses institutions. Ce n'est certainement point par elle,

qu'après l'affreuse guerre actuelle, la paix du monde sera troublée. Mais elle devra renoncer à la sentimentalité qui lui fit tour à tour, suivant la nature de ses émotions, accomplir de fort beaux actes ou commettre de très grosses fautes, elle doit ne se laisser détourner par aucune considération de sentiment des voies où la poussent sa situation géographique, le génie de son peuple, les traditions glorieuses de son passé. Assise entre deux mers, avec de vastes horizons sur les diverses parties du monde ouverts devant ses yeux, elle doit être forte sur mer et poursuivre, désormais, sans hésitation, l'œuvre coloniale inaugurée par ses grands hommes d'État aux XVIe et XVIIe siècles, reprise, au XIXe siècle, par les chefs les plus distingués du gouvernement républicain ; mais son domaine d'outre-mer est assez vaste, il est susceptible d'un assez grand progrès et exige suffisamment d'efforts pour qu'elle n'ait ni à jalouser ni à envier aucune autre puissance. Son destin est assez grand, son passé est assez glorieux pour qu'elle s'en puisse contenter et doive éviter de provoquer elle-même les jalousies et les envies de ses voisines.

Là est le secret d'une entente durable entre la France et l'Angleterre. Au point de vue économique, les deux nations ont besoin l'une de l'autre. Au point de vue militaire, elles se complètent, tant à cause de la diversité de leur caractère, qu'à cause de la différence des moyens d'action dont elles peuvent disposer. La France, en raison de sa situation continentale et de l'humeur des peuples qui l'entourent, ne peut se dispenser d'être une grande puissance militaire ; mais, en raison de son contact très intime avec les océans, elle doit être forte sur la mer. L'Angleterre, par sa position insulaire, est obligée d'être une puissance maritime de tout premier ordre, mais elle ne peut pas négliger la défense de son sol. Comme ni l'une ni l'autre ne pourrait être également forte sur terre et sur mer, chacune doit donner

la primauté aux moyens d'action que la nature lui impose.

Il en résulte que si l'une et l'autre se conforment aux conditions de leur existence, elles pourront unir, à une heure donnée, des forces militaires et maritimes assez considérables pour en imposer à n'importe quelle autre nation.

Il existe entre elles des rivalités d'intérêts maritimes et coloniaux; il a pu même se produire des rivalités d'intérêts économiques dont l'importance s'accroîtra au fur et à mesure du développement de l'industrie en France; mais ces rivalités, déjà tempérées par la différence qui existe entre le génie des deux peuples, pourront l'être encore sans peine par des conventions de commerce, de navigation, etc. La planète est assez vaste, elle est encore trop insuffisamment peuplée pour que les deux nations n'y trouvent pas aisément leur place.

Le sang qu'elles versent ensemble à flots, aujourd'hui, sur les champs de bataille, non seulement pour la défense de leurs propres intérêts et de leur indépendance mais aussi pour la protection des petits Etats que les ambitions et les appétits germaniques menacent, constituera entre elles un lien que leurs gouvernements devront s'efforcer de resserrer sans cesse dans l'avenir.

L'honneur de la France et de la Grande-Bretagne dans le passé a été d'appliquer les premières les principes du gouvernement des peuples par les peuples eux-mêmes. Dans le présent, elles ont l'honneur d'être, comme au XVIe siècle, les promotrices des unions de peuples destinées à protéger l'ensemble de l'humanité contre les ambitions et les cupidités de la force brutale. Dans l'avenir, leur suprême honneur sera d'être les grandes ouvrières, sur tous les points du globe, de la civilisation et du progrès dans la liberté.

TABLE DES MATIÈRES

207-16. — Coulommiers. Imp. Paul BRODARD. — 7-16.

LIBRAIRIE FÉLIX ALCAN

EXTRAIT DU CATALOGUE

BARDOUX (J.). **Essais d'une psychologie de l'Angleterre contemporaine.** *Les crises belliqueuses*, 1906. 1 vol. in-8 (*couronné par l'Académie française*). .... 7 fr. 50

— **Essais d'une psychologie de l'Angleterre contemporaine.** *Les crises politiques*, 1907. 1 vol. in-8.............................. 5 fr.

— **L'Angleterre radicale.** *Essai de psychologie sociale* (1906-1913), 1913. 1 vol. in-8.. 10 fr.

BASTIDE (Ch.). **Anglais et Français au XVIIIe siècle**, 1912. 1 vol. in-12. . . . . 3 fr. 50

BOVET (Marie-Anne de). **Lettres d'Irlande.** Préface de Victor Cherbuliez, de l'Académie française, 1889. 1 vol. in-8.......... 3 fr. 50

COURCELLE (M.). **Disraëli** (1901). 1 vol. in-16.............. 2 fr. 50

DRIAULT (Ed.). **La Question d'Orient depuis ses origines jusqu'à nos jours.** Préface de G. Monod, de l'Institut. 4e éd., refondue, 1912. 1 vol. in-8 (*récompensé par l'Institut*)........................ 7 fr.

— **La question d'Extrême-Orient**, 1908. 1 vol. in-8......... 7 fr.

GUYOT (Ed.). **Le socialisme et l'évolution de l'Angleterre contemporaine** (1880-1911). 1 vol. in-8, 1914.................... 7 fr.

HALÉVY (Elie). **La formation du Radicalisme philosophique.**
I. *La jeunesse de Bentham.* 1 vol. in-8..................... 7 fr. 50
II. *Évolution de la doctrine utilitaire* (1789-1815). 1 vol. in-8. 7 fr. 50
III. *Le Radicalisme philosophique.* 1 vol. in-8.............. 7 fr. 50

HENNEBICQ. **Genèse de l'impérialisme anglais.** 1 vol. in-8. 6 fr.

HOVELAQUE (Émile). **Les causes profondes de la guerre** (*Allemagne-Angleterre*). 1 br. in-8.............................. 1 fr. 25

LÉMONON. **L'Europe et la politique britannique.** 2e éd. Préface de M. Paul Deschanel, de l'Académie française. 1 vol. in-8 (*Récompensé par l'Institut*)....................................... 10 fr.

MANTOUX. **A travers l'Angleterre contemporaine.** *Études sociales.* 1 vol. in-16.. 3 fr. 50

MARTIN (Ét.). **Histoire financière et économique de l'Angleterre** (1066-1902). 2 vol. in-8.................................... 20 fr.

MORLEY. **La vie de Richard Cobden.** 1 vol. in-8........... 8 fr.

PARIS (Comte de). **Les Associations ouvrières en Angleterre** (*trade-unions*). 1 vol. gr. in-18........................... 2 fr. 50

THOROLD (Rogers). **Travail et Salaires en Angleterre** *depuis la fin du XIIIe siècle.* Traduit par E. Castelot. 1 vol. in-8.... 7 fr. 50

VIALLATE (A.), professeur à l'École des Sciences politiques. **Chamberlain.** Préface de E. Boutmy, de l'Institut. 1 vol. in-12.. 2 fr. 50

La Vie politique dans les Deux Mondes, publiée sous la direction de M. A. Viallate et M. Caudel, professeur à l'École libre des Sciences politiques. 7 vol. parus (années 1906 à 1913). Chaque volume.. 10 fr.

207-16. — Coulommiers. Imp. PAUL BRODARD. — 7-16.

